BIBLIOTECA NAZ.
142
G
16
NAPOLI

BIBL. NAZ.
VITT. EMANUELE III
142
G
16
NAPOLI

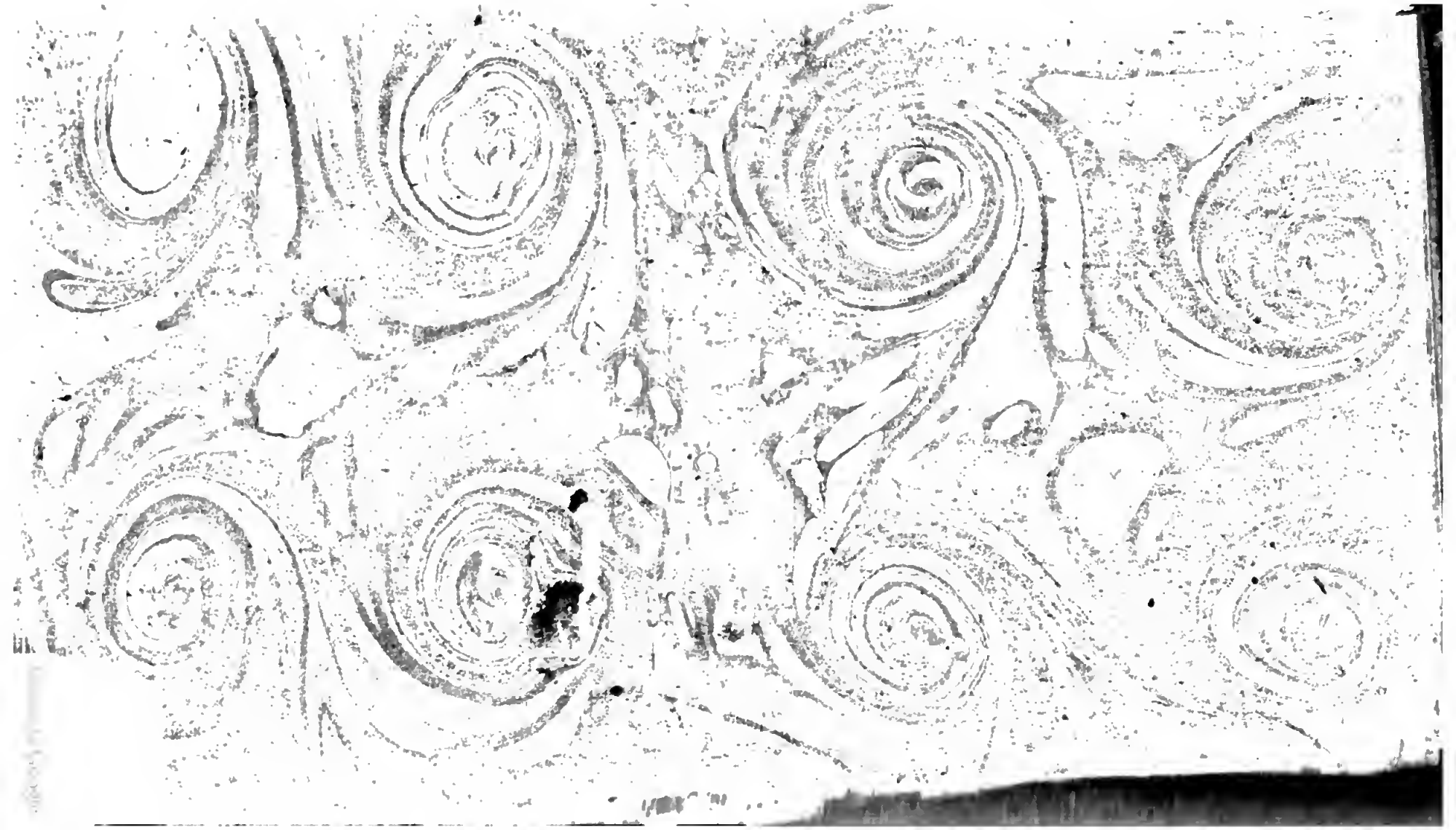

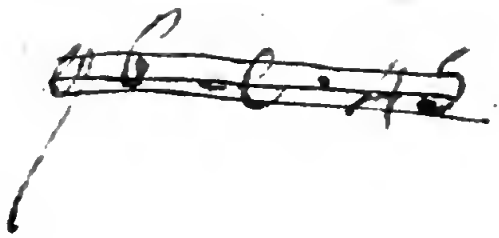

HISTOIRE
DE
FRANCE.

HISTOIRE
DE
FRANCE,
DEPUIS LA MORT DE LOUIS XIV,
JUSQU'A LA PAIX DE VERSAILLES
DE 1783.

Par ANTOINE-ETIENNE-NICOLAS DES ODOARDS FANTIN, *Vicaire Général d'Embrun.*

Magis amica veritas.

TOME QUATRIEME.

A PARIS,
Chez MOUTARD, Imprimeur-Libraire, rue des Mathurins, Hôtel de Clugny.

M. DCC. LXXXIX.
Avec Approbation & Privilége du Roi.

BIBLIOTECA NAZIONALE V.E. III NAPOLI

SOMMAIRE
DU
SEPTIÈME LIVRE.

1. *Les Corſes eſperent de ſecouer le joug des Génois.* 2. *Ils choiſiſſent des chefs.* 3. *Le comte de Beaujeu entreprend de ſe faire roi de cette île.* 4. *Siége de Fribourg.* 5. *La place capitule; Louis XV revient à Paris.* 6. *Diſpoſitions du cabinet de Verſailles pour la campagne ſuivante.* 7. *Le maréchal de Belle-Iſle eſt arrêté en Allemagne, & conduit en Angleterre.* 8. *Le maréchal de Noailles eſt chargé par* interim *de la correſpondance des affaires étrangeres; le roi lui offre ce miniſtere, il le refuſe.* 9. *Le marquis d'Argenſon miniſtre des affaires étrangeres.* 10. *M. le dauphin, pere de Louis XVI, épouſe Marie-Thereſe d'Eſpagne.*

11. *Mort de l'Empereur Charles VII.* 12. *L'électeur de Baviere, fils de ce prince, traite avec la reine de Hongrie, & abandonne l'alliance de la France.* 13. *L'armée françaiſe évacue la Baviere.* 14. *On propoſe dans le conſeil de Verſailles de donner un état civil aux proteſtans.* 15. *Le maréchal de Saxe ſe rend dans les pays-bas pour ſe mettre à la tête de ſon armée.* 16. *Bataille de Fontenoi.* 17. *Priſe de Tournai.* 18. *L'armée françaiſe fait des conquêtes en Italie.* 19. *Le roi de Sardaigne eſt mis en déroute à l'embouchure du Tanaro, dans le Pô.* 20. *La campagne d'Allemagne eſt moins heureuſe; pourquoi.* 21. *Savantes manœuvres du prince de Conti, dont l'armée étoit inférieure à celle des ennemis.* 22. *Le grand duc de Toſcane eſt élu empereur à Francfort, ſous le nom de François premier.* 23. *L'Impératrice-reine eſt ſur le point de perdre la Bohême.* 24. *Bataille de Freidbourg, entre le roi de Pruſſe & les Autrichiens.* 25. *Bataille*

de Prandnitz, entre le roi de Pruſſe & les Autrichiens. 26. *Le roi de Pruſſe deux fois vainqueur, abandonne cependant la Bohême.* 27. *Ce prince fait une campagne d'hiver.* 28. *Maître de Dreſde, il fait ſa paix ave la reine de Hongrie.* 29. *Cette paix du roi de Pruſſe eſt l'origine des revers que les armées eſpagnole & françaiſe éprouvent en Italie.* 30. *Conquêtes de l'armée françaiſe en Flandre.* 31. *Louis XV fait réclamer à la Haie deux vaiſſeaux de la compagnie des Indes, pris par les Anglais, & achetés à Batavia par le gouverneur Hollandais.* 32. *Expédition du prince Edouard en Ecoſſe.* 33. *Le prince Edouard maître d'Edimbourg.* 34. *Etat de la marine de France en* 1745. 35. *Les Anglais bombardent quelques villes d'Italie.* 36. *Ils s'emparent de Louisbourg.* 37. *Situation reſpective dans laquelle ſe trouvaient les puiſſances belligérantes.* 38. *Louis XV reconnaît la czarine Eliſabeth impératrice de Ruſſie.* 39. *Suite de l'ex-*

pédition du prince Edouard en Ecoſſe. 40. *Ce prince eſt totalement défait à Culloden.* 41. *Aventures extraordinaires du prince Edouard.* 42. *Ce prince aborde enfin ſur les côtes de France.* 43. *Réflexions ſur cette expédition.* 44. *Le maréchal de Saxe ſe rend maître de Bruxelles.* 45. *Etat des affaires en Italie.* 46. *La France veut s'attacher le roi de Sardaigne, en lui faiſant des avantages.* 47. *L'Eſpagne refuſe de conſentir à cet arrangement.* 48. *Le roi de Sardaigne attaque les Français & les Eſpagnols.* 49. *Bataille de Plaiſance.* 50. *Retraite de l'armée Françaiſe, Eſpagnole & Napolitaine.* 51. *Suite des campagnes de Flandre.* 52. *M. de Bellefond eſt nommé archevêque de Paris à la place de M. de Vintimille.* 53. *Mort de Madame la premiere dauphine,* 54. *Mort de Philippe V, roi d'Eſpagne.* 55. *Ferdinand VI ſuccede au trône d'Eſpagne ; ce prince rappelle ſon armée d'Italie.* 56. *Les Français & les Eſpagnols ſe retirent en Provence.* 57.

Les Autrichiens maîtres de Gênes. 58. *Nouvelles conquêtes des Français en Flandre; Priſe de Maſtricht.* 59. *Bataille de Raucoux.* 60. *Conférences à Bréda, pour la paix.* 61. *Les Anglais attaquent vainement Québec.* 62. *Leur eſcadre paraît ſur les côtes de France.* 63. *Les Autrichiens & les Piémontais entrent en Provence.* 64. *Révolution de Gênes.* 65. *Les Impériaux & les Piémontais chaſſés de Provence.* 66. *Mariage de M. le dauphin, pere de Louis XVI, avec la princeſſe de Saxe.* 67. *Le maréchal de Saxe eſt créé maréchal général des armées du roi.* 68. *Ce général entre dans la Flandre hollandaiſe.* 69. *Le prince d'Orange proclamé Stadhouder.* 70. *Bataille de Lauffeld.* 71. *Edit des ſubſtitions.* 72. *Les Impériaux & les Piémontais menacent Gênes de nouveau; cette ville eſt defendue contre eux par la France.* 73. *Arrivée du duc de Richelieu à Gênes.* 74. *Suite des campagnes d'Italie.* 75. *Déſaſtre du col de l'Aſſiette.* 76. *Suite de*

la campagne de Flandre ; prise de Berg-op-zoom. 77. *La marine de France est écrasée.* 78. *Les Corses vainqueurs des Génois.*

HISTOIRE
DE
FRANCE,

Depuis la mort de Louis XIV, juſqu'à la paix de Verſailles de 1783.

LIVRE SEPTIÈME.

TANDIS que la querelle de la ſucceſſion d'Autriche était tous les jours plus vive, la deſtinée de l'empereur plus incertaine, ſes intérêts plus compliqués, les ſuccès plus balancés, les Corſes eſpéraient de profiter de la confuſion générale pour établir leur liberté ſur des fondemens inébranlables. 1744.

1. Les Corſes eſperent de ſecouer le joug des Génois.

1744. La république de Gênes était menacée d'une invaſion dans le marquiſat de *Final*, que la reine de Hongrie avait cédé au roi de Sardaigne par le traité de *Worms*, quoique ce pays ne lui appartînt pas; la France & l'Eſpagne engagées dans une guerre diſpendieuſe, étaient trop occupées de leurs propres intérêts pour ſe mêler des diſſentions qui agitaient les états voiſins : dans ces circonſtances, les Génois ſentirent que pour conſerver leur autorité en Corſe, la prudence leur était plus que jamais néceſſaire; ils réſolurent de ſe relâcher de leurs prétentions à meſure qu'ils étaient moins en état de les faire valoir, & de guérir par la douceur l'ancienne antipathie que les inſulaires avaient pour eux.

Dans cette vue, ſur l'avis du marquis de *Maillebois*, ils préſenterent en 1741, deux nationaux au pape, pour remplir les évêchés de *Sagone* & de *Nebio*. Etienne *Veneroſo*, qui portait un nom cher à la nation Corſe, fut chargé de propoſer un réglement pour la régence de l'île. Douze députés furent choiſis pour en examiner les articles. Ils firent des remontrances

au ſujet de celui qui fixait le montant des impoſitions. La république ne voulut pas leur accorder la diminution qu'ils demandaient ; les députés refuſerent d'accepter le réglement ; on s'aigrit de part & d'autre, & la guerre ſe rallume en 1742. 1744.

2. Ils choiſiſſent des chefs.

Dans l'aſſemblée générale de la nation, il fut convenu d'établir une régence à la tête de laquelle furent placés *Franciſco Alerio Matta*, & *Jean-Pierre Gafforio* ; le premier était un gentilhomme d'une maiſon très-ancienne ; on a déjà fait connaître *Gafforio*, dont le caractere était un amour pour ſa patrie, qui étouffait en lui tous les autres ſentimens. Comme *Brutus*, il pouſſa le patriotiſme juſqu'à faire taire devant cette vertu, la tendreſſe paternelle. Il aſſiégeait le château de *Corté* : les Génois, maîtres de cette place, enleverent dans une ſortie, ſon fils au berceau. Ils ſe flattoient que par le moyen de ce dépôt précieux, ils l'attireraient à leur parti, ou que du moins ils le forceraient à renoncer à ſon entrepriſe. Toute l'armée fut dans la conſternation. *Gafforio*, maître de ſa douleur, continua avec la même fermeté à conduire le

1744. ſiege ; les aſſiégés , ſur le point de voir forcer la place, portent l'enfant à l'endroit le plus expoſé aux balles des ennemis. A ce ſpectacle les Corſes ſuſpendent leurs manœuvres ; mais *Gaffòrio* les anime lui-même, & leur commande de redoubler leur feu. Ils obéiſſent, & par un bonheur qui tient du prodige, ſon fils échappe du danger : il eſt aujourd'hui , en 1788 , officier général au ſervice de France. Tous les Corſes atteſtent ce fait ſingulier, & pluſieurs de ceux qui en ont été témoins oculaires, exiſtent encore. Le château de Corté tomba au pouvoir de Gafforio en 1743.

En 1744, un moine de l'ordre de Saint-Pierre d'*Alcantara* , nommé *Padre Leonardo* , poſſédant au plus haut degré deux qualités qui en impoſent ſi impérieuſement aux hommes, le talent de la parole, & l'auſtérité des mœurs, vint exercer ſon apoſtolat dans l'île de Corſe. Cet homme changea le cœur des inſulaires avec une promptitude étonnante. A peine il leur eut mis devant les yeux les grandes vérités de la foi, qu'il les enflamma des ſentimens dont il était vivement pénétré lui-même ; les

anciennes inimitiés s'éteignirent, le brigandage reçut un frein, la rebellion se plia d'elle-même au joug de l'autorité. Les Corses acceptèrent, sans modification, des mains d'un missionnaire, le réglement que les commissaires de la république leur avaient présenté en vain. Tel est le génie des nations méridionales, il n'est rien de si difficile qu'on ne puisse leur persuader de faire quand on sait parler à leur imagination enflammée, & les émouvoir par les énergiques ressorts de la religion & de l'éloquence. Mais le triomphe du pere *Leonardo* fut aussi court qu'il avait été brillant. En vain la république voulut cimenter la soumission des insulaires par des graces qu'elle prodigua sans exception, elle se fit illusion en croyant qu'après tant d'orages, la Corse vivrait tranquillement sous le joug de Gênes. C'était la destinée de cette île d'être en proie à de nouvelles agitations. 1744.

Un officier Français, nommé le comte *de Beaujeu*, entreprit au mois d'octobre de se placer sur le trône de Corse; le bey de Tunis lui avait promis l'appui de ses armes, & il s'était

3. Le comte de Beaujeu entreprend de se faire roi de Corse.

1744. fait un assez grand nombre de créatures dans l'île, pendant qu'il y servait sous les ordres du marquis de *Maillebois*. Au milieu de la guerre qui déchirait l'europe, & dont les événemens concentraient les regards de Gênes sur le sort de ses possessions continentales, le comte de *Beaujeu* crut le moment favorable à l'exécution de son projet ambitieux. Les troupes génoises qui gardaient les places maritimes ne pouvaient pas y mettre obstacle, parce qu'il comptait de pénétrer dans l'intérieur du pays pour se rendre maître des hauteurs.

Peut-être cet homme audacieux se serait-il rendu célebre, si un de ses confidens qui avait été moine au couvent de *Stigliano*, n'eût révélé son secret au sénat.

4. Siége de Fribourg. Tandis que les Génois dissipaient cette conspiration, qui supposait dans son auteur plus de témérité que de force d'esprit, Louis XV, à peine convalescent, résolut de terminer la campagne en Allemagne par une conquête importante ; la tranchée fut ouverte au commencement d'octobre devant *Fribourg*, ville que les Autrichiens regardaient comme imprena-

le; ſes fortifications s'étendent juſ- 1744.
ne ſur les montagnes voiſines; des
iſſeaux qui ne tariſſent jamais, tra-
erſent cette fortereſſe; ſes murs ſont
aignés par les eaux de la riviere de
rieſen; elle en rend les approches
ès-difficiles, ſur tout en automne,
, groſſie par les torrens qui deſcen-
nt des montagnes noires, elle s'en-
& innonde la campagne. La vil-
était pourvue de munitions de
erre & de bouche, reſtes des ma-
ſins formés pour l'armée qui de-
it conquérir l'Alſace & la Lor-
ine. Son artillerie ordinaire était
nforcée de deux cents canons de
tterie, que les Autrichiens ſe pro-
ſaient de tranſporter au-delà du
in, pour faire des ſiéges. Le prince
arles avait laiſſé douze mille hom-
s dans cette place, regardée com-
la clef de l'Autriche antérieure.
Le 11 octobre le roi ſe rendit au
ge, qui devenait d'autant plus dif-
ile, que la ſaiſon était plus avancée.
débordement des rivieres cauſé par
s pluies continuelles, inonda tout
pays aux environs de la place; les
dats paſſaient des nuits entieres dans
oue & à la pluie; le feu des enne-

1744. mis également vif & bien ſoutenu ; tuait chaque jour beaucoup de monde, tandis que les maladies cauſaient d'ailleurs de grandes pertes ; on ne montait pas une tranchée ſans perdre au moins quarante & quelquefois cent hommes ; il en coûta deux mille pour s'emparer du chemin couvert & s'y loger.

5. La place capitule ; Louis XV revient à Paris.

Malgré la rigueur de la ſaiſon & les remontrances des médecins, le roi déclara qu'il ne partirait point ſans être entré dans *Fribourg* ; en même-tems il fit doubler le feu de l'artillerie ; les dehors étant emportés, le général *Damnilz* remit la place au roi le 5 novembre ; il ſe retira dans les forts, qu'il rendit quelques jours après.

Les Français perdirent plus de trois mille hommes tués ou bleſſés à ce ſiége ; mais la priſe de cette place fut regardée comme le triomphe de la valeur & de la conſtance des troupes, dont les difficultés de toute eſpece ne purent affaiblir la bonne volonté. Le roi, alors maître du *Briſgaw*, dominait dans la *Souabe*, tandis que le prince de Clermont s'était avancé juſqu'à *Conſtance*.

Ainſi ſe termina une campagne où 1744.
ıt de changemens dans les négocia-
ns devaient produire les plus gran-
s viciſſitudes dans les ſuccès & dans
; pertes. Si la France avoit échouée
ns ſon projet d'invaſion en Angle-
ıre, elle avait eu les ſuccès les plus
ırqués en Flandre. Ils avaient été
ſpendus par l'invaſion du prince
ıarles en Alſace, qu'avait arrêtée à
n tour le roi de Pruſſe, vainqueur
ı Bohême. Mais ce prince, dont l'ar-
ée était conſidérablement diminuée
r les maladies & par les déſertions,
t forcé de ſe tenir lui-même ſur la
éfenſive, lorſque le roi de Pologne,
ecteur de Saxe, déterminé par un
ıbſide de cent cinquante mille gui-
ées que lui fournit l'Angleterre, en-
oie au prince Charles un ſecours de
ingt-quatre mille hommes, & lui
end la ſupériorité.

C'était le prix d'une partie de la
ıléſie, que la reine de Hongrie eſpé-
ait alors de reprendre, & ſur laquelle
électeur prétendait avoir des droits
nciens que *Marie Thérèſe* reconnut
lors valables, & qui peut être ſe-
aient devenus problématiques dès que
ette province aurait été enlevée au

1744. roi de Pruſſe. Si on s'étonnait que dans ces circonſtances un roi de Pologne fût obligé de recevoir cet argent, on était encore plus ſurpris que l'Angleterre fût en état de le donner, lorſqu'il lui en coûtait cinq cent mille guinées cette année pour la reine de Hongrie, deux cent mille pour le roi de Sardaigne, qu'elle donnait encore des ſubſides à l'électeur de Mayence, elle ſoudoyait juſqu'à l'électeur de Cologne, frere de l'empereur, qui recevait vingt-deux mille guinées de la cour de Londres pour permettre que les ennemis de ſon frere levaſſent contre lui des troupes dans ſes évêchés de Cologne, de Munſter, d'Oſnabruck, d'Ildeshein & de Paderborn.

6. Diſpoſitions pour la campagne prochaine.

Dans cette ſituation des choſes, il falloit ſonger à rendre la campagne prochaine plus déciſive; pour y parvenir, le roi ſe diſpoſa à faire paſſer l'hiver à quarante mille hommes de ſes troupes dans les électorats de Mayence, de Treves & de Cologne, & après avoir donné les ordres néceſſaires, il ſatisfit l'impatience des Français, & reparut dans ſa capitale. Son entrée à *Paris* fut un triomphe que la

e, les acclamations & les tranſ- 1744.
rts de ſon peuple rendirent plus
ıchant encore, qu'il n'était brillant
majeſtueux par la pompe qui l'ac-
mpagnait; le roi reſta trois jours
palais des Thuilleries, pour ſe
›ntrer aux habitans de Paris, qui
voulaient que ce prix de leur
e.

Lorſque tous les généraux furent de
:our, on tint en préſence du roi
férens conſeils pour régler les opé-
ions de la campagne ſuivante : il
mmençait à être difficile en France
recruter les armées fondues en
hême & en Baviere; les finances
ıient dans un grand déſordre; le
ntrôleur général *Orry* imagina juſ-
'à vingt-cinq édits qui devaient faire
ntrer deux cents millions dans les
ffres du roi. On l'appellait le grand
ıancier, parce qu'il procurait au roi
:s reſſources momentanées en dimi-
ıant celles de l'état.

La guerre qui ruinait la France &
Angleterre, enrichiſſait l'Allemagne
ı la dévaſtant; l'argent d'Angleterre
: de France répandu avec profuſion
:meurait entre les mains des Alle-
ands, & au fonds le réſultat était

1744. de rendre ce vaſte pays plus opulent & plus puiſſant un jour, ſi jamais il pouvait être réuni ſous un ſeul chef.

Si la maiſon d'Autriche avait été affaiblie par l'alliance contractée entre la France & le roi de Pruſſe, cet événement était balancé par un nouveau traité d'union entre la reine de Hongrie, le roi d'Angleterre, le roi de Pologne, électeur de Saxe, & les états-généraux. Il ne fut conclu qu'au mois de Janvier 1745, mais les parties contractantes étaient d'accord quelques mois auparavant, & il avait reçu ſon exécution avant d'être ſigné. On ſe trompait de part & d'autre dans ces traités; la France ſe flattait de tirer de grands avantages d'une diverſion que le roi de Pruſſe ne faiſait que pour lui-même; & le roi de Pologne recevait le don imaginaire d'une province qu'il n'était pas en état d'arracher au roi de Pruſſe. Le maréchal de Noailles, l'homme de ſon ſiecle qui poſſédait avec le plus d'étendue toutes les ſciences qui influent ſur le gouvernement politique, civil & militaire, diſait que de toutes les fautes d'état qui s'étaient commiſes en Europe depuis dix ſiecles, celle de la

guerre d'Allemagne avait été la plus grande. 1744.

C'était un jeu que les ſouverains jouaient d'un bout de l'Europe à l'autre ; haſardant avec aſſez d'égalité le ſang & les tréſors de leurs peuples, & balançant long-tems la fortune par une compenſation de belles actions, de fautes & de pertes.

La ſupériorité que le prince Charles avait acquiſe en Bohême ſur le roi de Pruſſe, par la jonction des troupes Saxones aux ſiennes, l'avait mis en état de renvoyer un corps de troupes en Bohême, & l'on craignait que l'empereur ne fût obligé de nouveau d'abandonner ſa capitale. Ce prince, toujours entêté de grands projets de conquêtes, ſe livrant à ſon ardeur inconſidérée, perdait de vue les regles de la guerre & les riſques auxquels l'expoſait une trop grande précipitation dans ſes démarches. Ses miniſtres & ſes courtiſans flattaient ſes deſirs, pourſuivaient leurs intérêts particuliers, penſaient peu à la cauſe commune, & ne prévoyaient point l'avenir.

Il importait fort, ſelon le plan que les généraux Français avaient concerté 7. Le maréchal de Belle Iſle eſt arrêté

1744. avec le roi de Pruſſe, que ce prince rentrât en Baviere par la rive droite du *Danube*, & qu'il préférât des avantages certains à des progrès plus rapides, mais moins aſſurés. A peine le prince Charles eut quitté les bords du Rhin, que l'empereur courut à *Munich*, ne chercha qu'à étendre ſes poſtes, diſtribua ſes troupes dans des quartiers où l'on devait tout craindre pour elles. Avec d'excellentes qualités, ce prince avait un défaut eſſentiel, celui de réſiſter aux bons conſeils. La cour de France venait de lui faire à ce ſujet les repréſentations convenables, lorſqu'elle apprit que le maréchal de Belle-Iſle, qui avait paſſé quelque tems à *Munich*, & que le roi venait de charger de négociations importantes auprès des puiſſances du nord, avait été arrêté par les Hanovriens.

en Allemagne & conduit en Angleterre.

Ce général, accompagné du chevalier de Belle-Iſle, ſon frere, ſuivait ſa route ſans défiance dans un pays où le roi de Pruſſe a par-tout des bureaux de poſte qui, par les conventions établies entre les princes d'Allemagne, ſont toujours regardés comme neutres. Le maréchal & ſon frere,

en

en changeant de chevaux dans un village de la forêt de *Harts*, sur un territoire dépendant de l'électorat d'Hanovre, furent saisis le vingt décembre par le bailli Hanovrien, & conduits en Angleterre, dans le château de *Vindsor*, où ils furent retenus jusqu'au mois d'août de l'année suivante. 1744.

Le duc de Belle-Isle était prince de l'empire, & cet enlevement pouvait être regardé comme une violation des privileges du college des princes. En d'autres tems un empereur aurait vengé cet attentat; mais on osait tout impunément contre Charles VII, qui ne pouvait que se plaindre.

Le ministere de France réclama à-la-fois les privileges des ambassadeurs & les droits de la guerre. Si le maréchal de Belle-Isle était considéré comme prince de l'empire & comme ministre du roi de France, allant de la cour impériale à celle de *Berlin*, ces deux cours n'étant point en guerre avec l'électeur de Hanovre, il paraît certain que sa personne était inviolable. S'il était regardé comme maréchal de France & général des armées, le roi de France offrait de payer sa rançon & celle de son frere. Selon le

1744. cartel établi à Francfort le 18 Juin 1743, la rançon d'un maréchal de France eſt de cinquante mille livres, & celle d'un lieutenant-général, de quinze mille. Le miniſtre de Georges II éluda ces inſtances par une défaite bien extraordinaire; il déclara que le roi d'Angleterre regardait le maréchal & le chevalier de Belle-Iſle comme priſonniers d'état; on les traita avec les attentions les plus diſtinguées, ſelon les maximes de la plupart des cours européennes, qui adouciſſent ce que la politique a d'injuſte, & la guerre de cruel, par tous les tempéramens indiqués par l'humanité.

8. Le maréchal de Noailles eſt chargé de la correſpondance des affaires étrangeres; il refuſe de ſe charger de ce département.

Depuis le renvoi de M. *Amelot*, le maréchal de Noailles était chargé de la correſpondance des affaires étrangeres. Après avoir travaillé avec le roi, il remettait les dépêches à M. *du Theil*, premier commis, qui répondait aux miniſtres; le comte d'Argenſon expédiait ce qui demandait la ſignature d'un ſecrétaire d'état. Le maréchal de Noailles, après avoir commandé en Catalogne pendant la guerre de 1701, paſſa depuis par toutes les fonctions qu'un citoyen peut exercer dans le gouvernement: à la tête des

finances au commencement de la ré- 1744.
gence, général d'armée & miniſtre d'état, il ne ceſſa dans tous ces emplois de cultiver la littérature. Exemple autrefois commun chez les Grecs & chez les Romains, mais rare aujourd'hui dans l'Europe; il n'eſt pas donné à l'entendement humain de porter plus loin l'eſprit de détail. Génie vaſte & étendu pour combiner un plan, développer un projet d'attaque ou de défenſe; calculer géométriquement les obſtacles & les moyens de les vaincre, profiter du choc des paſſions humaines pour avancer les affaires politiques; joignant à la douceur de caractere du cardinal de Noailles, ſon oncle, la connaiſſance la plus approfonde du cœur humain; la nature ſemblait l'avoir formé pour augmenter le nombre des grands miniſtres qui ont porté au loin la gloire de la France.

Le roi voulait le charger du miniſtere, malheureuſement il le regardait comme incompatible avec les fonctions de général d'armées, qu'il voulait conſerver, & ces fonctions lui convenaient beaucoup moins; ce n'eſt pas qu'il n'eût pluſieurs des qualités

1744. qui constituent un grand général, mais son ame ferme dans le conseil, devenait timide, incertaine, chancelante un jour d'action; elle ôtait à son esprit la faculté d'agir; delà vint la malheureuse issue de la bataille de *Dettingue*, & de la poursuite du prince Charles sur les bords du Rhin, dont les dispositions avait été supérieurement faites.

9. Le marquis d'Argenson ministre des affaires étrangeres.

Cependant les affaires étrangeres entre les mains d'un général d'armée, d'un secrétaire d'état & d'un premier commis, devaient nécessairement souffrir d'un tel partage: ce département fut offert au comte de *Ville-Neuve*, bon vieillard qui avait été long-tems ambassadeur à la Porte, dont on vantait les talens, parce qu'il avait fait la paix entre la Porte & la maison d'Autriche; il s'était retiré de son ambassade avec des richesses immenses, il refusa le buerau qu'on lui offrait. Cette place fut donnée au marquis d'*Argenson*, frere aîné du ministre de la guerre, homme connu par son exacte probité, plus philosophe que négociateur, mais sur-tout excellent citoyen.

La premiere négociation du marquis d'Argenſon fut celle du mariage de M. le dauphin, pere de Louis XVI, avec l'infante d'Eſpagne Marie-Thérèſe : la demande de cette princeſſe fut faite le 10 décembre par l'évêque de Rennes, de *Vaureal*, ambaſſadeur de France à Madrid. Philippe V conclut avec plaiſir cette alliance, qui rapprochait les deux branches de la maiſon de Bourbon. La jeune infante parut beaucoup plus flattée de l'expoſé fidele qu'on lui fit du mérite perſonnel de M. le dauphin, que de la perſpective du premier trône de l'univers. 1744.

10. M. le dauphin, pere de Louis XVI, épouſe Marie Thérèſe d'Eſpagne.

Madame la dauphine, Marie-Thérèſe, joignait à une élévation digne de ſon auguſte origine, beaucoup de douceur & d'aménité dans le caractere, & une piété ſolide : les deux époux unis ſous les auſpices de la religion, ſe conſacraient mutuellement les prémices de leur cœur ; jamais un ſeul nuage n'altéra leur tendreſſe réciproque. La mort rompit ces liens. Marie-Thérèſe ne fit pour ainſi dire que ſe montrer à la France, elle le fit du moins d'une maniere ſi avantageuſe, qu'elle emporta dans le tombeau les regrets les plus ſinceres.

1745. Tandis qu'on se préparait à Versailles à célébrer le mariage de M. le dauphin, par des fêtes superbes, l'empereur Charles mourut à *Munich* le 10 janvier, à l'âge de quarante-sept ans, victime de ses chagrins & de ses maladies. Il avait la goutte & la gravelle; on trouva son foie, ses poumons & son estomac gangrenés, des pierres dans ses reins, un polype dans son cœur : ce prince emporta dans le tombeau le fruit des négociations & des efforts que la France faisait en sa faveur depuis quatre ans.

Mort de l'empereur Charles VII.

Cette mort semblait devoir éteindre l'incendie qui consumait l'europe. Les troupes Françaises dispersées en Allemagne, n'y pouvaient plus rester en qualité d'auxiliaires de l'empereur. Le traité de *Paris* & de *Francfort* n'avait plus lieu, puisque celui en faveur duquel il avait été fait, n'existait plus. On devait se flatter que la reine de Hongrie rechercherait la paix comme un moyen de placer le grand duc, son époux, sur le trône impérial; mais cette princesse qui recevait de l'Angleterre des subsides considérables, dont l'armée venait d'être renforcée par les troupes Saxonnes, & qui se

flattait d'engager la Ruſſie d'adhérer au traité de *Varſovie*, qu'elle venait de conclure avec la Pologne, l'Angleterre & la Hollande, voulait la couronne impériale pour ſon époux, & la continuation de la guerre, dans l'eſpérance qu'elle pourrait conquérir la Siléſie, & peut-être les pays-bas Français. Cette guerre reſſemblait à ces maladies qui, trompant l'habileté des médecins, changent chaque jour de caractere. Le roi la continuait alors ſans autre objet que de la faire ceſſer. La Flandre qui, ſelon les traités faits en 1741, devait être neutre, en était alors le principal théâtre, tandis que l'Allemagne, au ſein de laquelle les conteſtations étaient nées, devenait pour la France un objet plutôt de politique que d'opérations militaires. 1745.

Charles VII laiſſait un fils âgé de dix-huit ans, qui lui ſuccédait dans la dignité électorale, & dans tous les droits de ſa maiſon. La France avait fait rétablir dans ſes états l'aïeul de ce jeune prince; elle avait procuré l'empire à ſon pere; elle continuait à le ſecourir lui-même. Trois mille Palatins & treize bataillons d'Allemands, depuis long-tems incorporés dans les

11. Le fils de ce prince traite avec la reine de Hongrie, & abandonne l'alliance de la France.

1745. troupes de France, étaient joints à l'armée Bavaroise, soudoyée aussi par le roi, & la couronne impériale pouvait être le prix de son attachement pour une nation qui faisait pour lui de si grands efforts : on apprit donc avec surprise que ce prince avait conclu un traité à *Fuessen*, avec la reine de Hongrie, par lequel renonçant à toutes ses prétentions sur les états de la maison d'Autriche, il promettait de faire sortir de ses états les troupes étrangeres, & de donner sa voix au grand duc, à la premiere diete d'élection. Il s'engagait encore à fournir des troupes à la reine de Hongrie, moyennant un subside qu'il recevrait de l'Angleterre, & pour comble d'ingratitude envers la France, ce prince, sept jours avant la signature de ce traité, donna ordre à ses troupes qui défendaient les frontieres de la Baviere, conjointement avec le marquis de *Ségur*, de se replier sur *Munich*, sans prévenir le général Français.

13. L'armée Française se retire de la Bohême.

Après cette défection, le marquis de *Ségur* est attaqué par quinze mille Autrichiens, commandés par le comte de *Bathiani*. La division Française n'était composée que de cinq mille hom-

mes d'infanterie & douze cents cava- 1745.
liers. Le nombre des ennemis ne les effraya point; ils ſe battirent en retraite pendant trois jours, gagnant ſans ceſſe les hauteurs, tuant beaucoup de monde aux ennemis, en perdant peu eux-mêmes: ils arriverent à *Donavert* ſans être entamés, & mériterent par leur intrépide conſtance les éloges de leurs rivaux. Ainſi, par une révolution inouie, le fils s'armait contre un monarque qui avait donné la couronne impériale à ſon pere, mais tout était révolution dans cette guerre.

Le roi propoſa la couronne impériale au roi de Pologne, électeur de Saxe. Ce monarque pouvait être ſéduit non-ſeulement par l'éclat de cette dignité, mais par les occaſions qu'elle lui donnait, de faire rentrer dans ſa maiſon une partie de la ſucceſſion Autrichienne, qu'il avait d'abord diſputée à main armée. La France n'avait pas lieu alors d'être contente de l'électeur de Saxe, mais la raiſon d'état fait taire chez les ſouverains, les affections particulieres qui conduiſent les autres hommes; en gagnant ce prince, on aſſurait au roi de Pruſſe une ſupériorité marquée, & la reine

1745. de Hongrie aurait été forcée à recevoir la paix. Le roi de Pologne était peu ambitieux ; il craignit d'ailleurs qu'il lui fût difficile de conserver la couronne de Pologne en sollicitant celle de l'Empire, & il risquait la perte d'un trône acquis, dans l'espoir d'un autre qu'il n'était pas sûr d'enlever au grand duc de Toscane ; il refusa les propositions de la France. Loin de prétendre à l'empire, il s'unit plus étroitement à la reine de Hongrie, & se détermina à concourir par son suffrage à donner au grand duc la couronne impériale. Ce prince fut le second électeur de Saxe qui refusa d'être empereur.

Le roi abandonné par ceux en faveur desquels il avait commencé la guerre, n'avait d'autre parti à prendre que d'attendre du sort des armes la décision de tant d'intérêts divers qui avaient changé tant de fois, qui devaient changer encore, & qui tenaient plus que jamais l'Europe en allarmes. Il fut décidé qu'on se tiendrait sur la défensive sur les frontieres de l'Allemagne, & qu'on agirait offensivement en Italie & en Flandres. Les Français eurent ordre d'évacuer les

places qu'ils occupaient dans la haute-Autriche, & de se rapprocher du Rhin. Le prince de *Conti* commanda l'armée d'Allemagne ; il fut chargé d'occuper les Autrichiens, & de les empêcher de se porter avec des forces supérieures sur le roi de Prusse, alors allié de la France, & qui ne le fut pas long-tems. Le maréchal de *Maillebois* remplaça le prince de *Conti* en Italie ; on crut ce général plus en état qu'un autre de faire une guerre de montagnes, à laquelle il s'était exercé en Corse ; & le roi se chargea en personne d'achever en Flandres les conquêtes dont il avait interrompu le cours l'année précédente pour aller au secours de l'Alsace. 1745.

Tous les préparatifs de la campagne avaient été faits pendant l'hiver, non sans de grandes difficultés ; quelque peuplée que fût la France, les grandes pertes qu'elle venait d'essuyer en Bohême avaient notablement diminué sa population ; au défaut de garçons on avait été obligé de faire marcher des gens mariés, ce qui était faire la guerre aux races futures ; les hostilités pouvaient durer encore long-tems. Un grand nombre de vieux régimens

1745. étaient fondus, il n'en reſtait que le nom. Dans d'autres on comptait à peine une centaine de ſoldats en état de former les nouveaux venus au maniement des armes, à la diſcipline militaire, & leur inſpirer ce qu'on appelle l'eſprit de corps. On ne pouvait gueres compter ſur les milices, qu'après qu'elles avaient paſſé quelque tems dans les garniſons. Il fallait enſuite, après avoir completté les régimens, remplacer ceux qu'on tirait chaque année de ces garniſons pour le ſervice de la campagne. Le nombre des payſans d'une taille propre à porter les armes, diminuait dans les villages; quelques-uns même ſe voyant dans l'impoſſibilité de payer les impôts, avaient abandonné leurs hameaux & la culture des terres, pour fuir de leur patrie, ce qui ruinait les propriétaires & diminuait les revenus de l'état.

Tel eſt le terrible fléau de la guerre, ſur-tout lorſqu'elle eſt faite loin des frontieres; les finances de l'état & la population s'épuiſent en même-tems; les métaux, qui ſont dans le corps politique, ce que le ſang eſt dans le corps humain, jailliſſent de

toutes parts, & vont s'enfouir dans les régions que les hoſtilités dévaſtent & enrichiſſent. Le corps de l'état languit bientôt; la diminution du numéraire opere la diminution du commerce & de l'induſtrie, la terre privée d'une partie des bras qui la cultivaient, trompe l'eſpérance des laboureurs. A une mauvaiſe année, ſuccede une année plus déſaſtreuſe encore, parce que les reſſources vont toujours diminuant; une miſere générale ſuccede à l'aiſance qu'on goûtait dans ces villes, auparavant floriſſantes & heureuſes; le cri de l'infortune s'entend de toutes parts, & l'état périrait ſi, au milieu de la calamité générale, l'impoſſibilité de continuer la guerre ne forçait les ſouverains à faire la paix. 1745.

14. On propoſe dans le conſeil de Verſailles de donner un état civil aux Proteſtans.

Quelques adminiſtrateurs propoſerent dans le conſeil d'attirer en France de nouveaux habitans, en donnant aux Proteſtans un état civil dans le royaume: un grand nombre des infortunés que la révocation de l'édit de Nantes avait chaſſé de leur pays, vivaient encore; ils avaient pour la France cette tendre prédilection que la nature a miſe dans le cœur de tous

1745. les hommes pour les lieux qui les ont vu naître ; leur séjour dans les pays étrangers les avait rendus plus industrieux, plus habiles dans le commerce, plus souples même, & par conséquent très-propres à faire fleurir le royaume : en les rendant à l'état de citoyens, on opérait le double bien de procurer des sujets au roi, & de les enlever aux puissances voisines, sur-tout aux Anglais & aux Hollandais, avec lesquels nous étions en guerre, & qu'il était de notre intérêt d'affaiblir. On éteignait dans le cœur de ceux des réfugiés qui ne reviendraient pas en France, la haine qu'ils devaient porter à un gouvernement dont ils regardaient comme autant de cruautés les mauvais traitemens qu'ils en avaient reçus. Enfin on se conciliait ceux qui, cachés en France, formaient des vœux contre une nation qui les rejettait de son sein, & qui, toujours au nombre de plusieurs millions encouragés sous main par nos ennemis, pouvaient exciter au cœur de nos provinces des séditions, des revoltes, & peut-être une guerre civile. Un pareil projet devait être proposé plusieurs fois avant que

d'être adopté, & c'était beaucoup d'avoir osé le produire. 1745.

15. Le maréchal de Saxe se rend dans les pays-bas pour se mettre à la tête de l'armée.

Le maréchal de Saxe, après avoir reçu ses dernieres instructions, était dans les pays-bas, à la mi-Avril, à la tête de soixante & dix mille hommes, pour s'opposer à l'armée Anglo-Autrichienne, jointe par les troupes Hollandaises aux ordres du comte de *Valdeck*. Le général Français était consumé par une maladie de langueur & presque mourant, lorsqu'il quitta la cour pour aller prendre le commandement de l'armée. Interrogé comment il pourrait agir dans cet état de faiblesse, il répondit : *il ne s'agit pas de vivre, mais de partir.*

Après plusieurs marches feintes, pour donner le change aux ennemis, le maréchal ouvre la tranchée devant *Tournai*, la nuit du 30. Avril au premier Mai ; Tournai était une des plus fortes places de la Flandre, elle appartenait à la maison d'Autriche ; mais en vertu du traité de la *Barriere*, la garnison était Hollandaise. Le siége était poussé avec vigueur, lorsque le maréchal apprend que l'armée combinée, Anglaise, Autrichienne, Hol-

1745. landaise & Hanovrienne s'avançait pour lui livrer bataille.

L'armée alliée renforcée dans sa marche des garnisons de toutes les places voisines, se trouva de soixante mille hommes effectifs ; elle était moins nombreuse que l'armée Française, mais le maréchal de Saxe, en se préparant à livrer bataille, fut obligé de laisser dix-huit mille hommes devant *Tournai*, pour empêcher que la nombreuse garnison de cette place ne pût se porter sur *l'Escaut*, & couper la retraite de l'armée, si elle venait à recevoir un échec. Les Français affaiblis par ce gros détachement, étaient inférieurs en nombre aux alliés ; le maréchal mit dans le projet de combattre les ennemis & de continuer en même tems le siege de Tournay, toutes les précautions dignes de sa prudence ; il fit fortifier la tête des ponts qu'il avait sur l'*Escaut*, & qui devait servir pour assurer la retraite de l'armée si elle était battue.

16. Bataille de Fontenoi.

Près de Tournai, au-delà de l'Escaut, s'offre une plaine assez découverte, au milieu de laquelle est bâti le village de *Fontenoi* ; c'est l'endroit que le maréchal avait destiné pour le

champ de bataille. Perſuadé que ce poſte ſervirait d'un point d'appui avantageux à l'armée qui s'en emparerait la premiere, il le fit occuper par la brigade de *Dauphin*; on l'entoura d'un bon retranchement fortifié par une redoute à chacun de ſes flancs. 1745.

Le roi ayant reçu la nouvelle que le duc de *Cumberland* qui commandait l'armée alliée, l'avait raſſemblée au camp de *Cambron*, près de l'abbaye de ce nom, à trois lieues de *Mons*, partit de Paris le 7 Mai avec M. le dauphin, ſuivi du maréchal de Noailles & du comte d'Argenſon, miniſtre de la guerre; il arriva le lendemain au camp devant *Tournai*, & viſita les travaux du ſiege.

L'armée alliée quitta le 7 Mai le camp de *Cambron*, pour ſe porter à *Mollay*: elle y campa ſur le bord de la petite riviere de *la Catoire*; elle ſe rendit le 8 à *Ellignies* & à *Briffocils*; le 9 elle ſe porta auprès de *Maubrai*, étendit ſa droite juſqu'aux hauteurs de *Veſon*, ſe couvrant des bois de *Barri* & de *Leuſe*. Le même jour le maréchal de Saxe eut avis que les ennemis faiſaient des mouvemens dans leur camp, que le duc de *Cumberland*

1745. commandait le centre, le comte de *Konigſeck* l'aîle droite, & le prince de *Valdeck* l'aîle gauche.

Alors le roi fit paſſer à droite de l'Eſcaut, les troupes qui étaient encore du côté de *Tournai*; les marquis de *Brezé* & d'*Armentieres*, le duc de *Fitz-James* & le marquis *de Contade* furent chargés de continuer le ſiege de Tournai avec vingt-ſept bataillons & dix-ſept eſcadrons.

Le comte de *Lowendal* eut ordre de défendre avec ſept bataillons & treize eſcadrons, le terrein entre *Rumignies* & les ponts établis au-deſſous du château *Conſtantin*, juſqu'au mont de la *Trinité*, ſur lequel était campé le régiment des volontaires de *Beauſobre*, ſoutenu par un détachement de quatre cents hommes, poſtés dans le château de *Rouge-Fort*. L'armée paſſa la nuit au *bivouac*.

Le 10, le roi monta à cheval pour examiner la poſition des ennemis : ils étaient campés à demi-lieue des Français ; un ruiſſeau ſéparaît les deux armées, les troupes légeres s'avancerent des deux côtés, & ſe battirent toute la journée ſans beaucoup de perte de part ni d'autre.

Vers les quatre heures du soir, les ennemis faisaient toutes les dispositions d'une armée qui cherche à engager le combat; quelques corps de cavalerie & d'infanterie de leur gauche vinrent se poster à la hauteur de *Fontenoi*, & y passerent la nuit à deux portées de canon. On apperçut en même-tems le feu à quelques maisons situées en avant du village de Fontenoi; & que le maréchal de Saxe avait ordonné de brûler dès que les ennemis déboucheraient pour attaquer ce village. 1745.

A ce signal, toute l'armée prit les armes, & la maison du roi, campée à la tête du pont de *Vaux*, passa la riviere. L'armée rangée en bataille, occupa le terrein qui lui était destiné; la droite de l'armée Française s'étendait vers le village d'*Antoin*; la gauche, du côté du bois de *Barri*, était appuyée aux premieres maisons du village de *Rami-Croix*; le centre était à Fontenoi. Ce bois & ces villages étaient garnis de canons; comme un camp retranché. Le maréchal de Saxe avait établi des redoutes entre Antoin & Fontenoi, d'autres redoutes aux extrémités du bois de Barri fortifiaient

1745. cette enceinte ; d'autres pieces de canon étaient placés entre les lignes de cavalerie & d'infanterie, pour être portées dans le fort du combat aux endroits qui en auraient beſoin.

Le roi, après avoir préſidé à toutes les diſpoſitions, voyant que les ennemis n'attaqueraient pas ce jour-là, parce que leur artillerie n'était pas encore prête, repaſſa le pont de *Calonne*. Les troupes reſterent toute la nuit ſur le champ de bataille, & tous les officiers généraux à leurs diviſions.

Le 11, jour de l'action, le roi éveilla lui-même à quatre heures du matin le comte d'Argenſon, miniſtre de la guerre ; il monte à cheval à cinq heures, traverſe l'Eſcaut ſur le pont de Calonne, accompagné de M. le dauphin, & paraît à la tête de l'armée. Le maréchal de Saxe qui avait déjà parcouru tous les poſtes, vint lui annoncer que les ennemis s'avancent ſur trois colonnes ; la premiere par le chemin de *Mons*, la ſeconde par le milieu du village de *Vezoul*, & la troiſieme par la plaine, entre *Fontenoi* & *Antoin*.

Le roi prend ſon poſte au-delà de la juſtice de Notre-Dame-aux-Bois, à

mille toiſes du pont de Calonne, préciſément à l'entrée du champ de bataille; il ne retient pour la garde de ſa perſonne & celle de M. le dauphin, qu'un eſcadron de cent vingt hommes de la compagnie de *Charoſt*, un ſeul gendarme, un chevaux-léger & un mouſquetaire. 1745

Un brouillard épais qui s'était élevé avec le jour, s'étant diſſipé ſur les ſix heures, on apperçut l'armée alliée marchant ſur trois lignes; le duc de Cumberland au centre, le comte de Konigſeck à la droite, & le comte de Valdeck à la gauche.

Les deux armées en préſence ſe canonnerent pendant trois heures; chaque décharge éclairciſſoit les rangs, & jonchait la terre de morts: le maréchal de Saxe crut long-tems que les ennemis ne feraient pas d'autre entrepriſe. Ils étaient poſtés de façon que les Français ne pouvaient pas les attaquer ſans perdre l'avantage du terrein ſur lequel ils étaient. C'était auſſi le ſentiment du vieux général *Konigſeck*; il voulait qu'on tînt les Français dans une allarme perpétuelle; par cette manœuvre on retardait la priſe de *Tournai*, & peut-être on l'eût rendue im-

1745. poſſible ; mais le courage ardent du duc de Cumberland, & la confiance des Anglais ne s'accommodaient pas de ces conſeils timides.

Les alliés s'ébranlent enfin, s'avancent dans le plus bel ordre, & paraiſſent vouloir attaquer en même-tems les trois corps qui leur étaient oppoſés ; mais ſe repliant tout-à-coup ſur eux-mêmes, ils fondent enſemble ſur celui du milieu.

Sur les neuf heures, *Fontenoi* eſt attaqué avec furie ; les alliés ſont repouſſés, & reviennent en vain trois fois à la charge ; les Hollandais ſe préſentent à deux repriſes devant *Antoin* ; à leur ſeconde attaque on vit un de leurs eſcadrons emporté preſque tout entier par le canon d'Antoin, il n'en reſta pas quinze hommes ; il furent obligés de reculer.

Les Anglais & les Hanovriens écraſés par le feu de Fontenoi, & par celui des redoutes placées en avant du bois de Barri, prennent le parti de paſſer entre ces fortifications, pour attaquer l'armée Françaiſe. Ils s'avancent entre les batteries de canons, qui les foudroient dans un terrein d'environ quatre cents toiſes de lar-

geur ; des rangs entiers tombaient à 1745.
à droite & à gauche ; ils les remplaçaient avec autant d'ordre & de sang-froid que s'ils avaient fait un simple exercice.

Ils marchent à pas lents, mais égaux ; les éclairs, la foudre annoncent leur attaque ; on voyait les officiers majors appuyer leurs cannes sur les fusils des soldats, pour les faire tirer juste. Au milieu de cette manœuvre sanglante, les officiers Anglais & Français se saluerent réciproquement, en ôtant leurs chapeaux : les Anglais étant à cinquante pas de distance du régiment des Gardes Françaises & Suisses, Charles *Hay*, capitaine des Gardes Anglaises, sort des rangs ; le comte de *Hauteroche*, lieutenant des grenadiers du régiment des Gardes Françaises, va à sa rencontre : *Messieurs des Gardes Françaises*, s'écrie le capitaine Anglais, *tirez ;* non mylord, répond l'officier Français, *nous ne tirons jamais les premiers.* Les Anglais firent un feu roulant ; dix-neuf officiers des gardes tomberent morts ou blessés à cette seule charge ; MM. de *Clisson*, de *Langey* & de la *Peire* y perdirent la vie ; trois cent quatre-

1745. vingt ſoldats de ce même régiment tomberent ; le régiment des Gardes Suiſſes perdit auſſi beaucoup de monde ; le duc de *Grammont*, colonel des Gardes Françaiſes avait été tué, le régiment plia.

Les Anglais débordaient enfin Fontenoi, & la redoute du bois de Barri ; mais ils n'en étaient pas moins expoſés au feu du canon & de la mouſqueterie qui ſortait en même-tems des redoutes de Fontenoy & des corps qui protégeaient ces poſtes. Le duc de Cumberland redoubla ſes efforts pour emporter Fontenoi & la redoute ; il eſt repouſſé par-tout. Alors la poſition critique dans laquelle il ſe trouve, le force à ranger ſon armée dans un ordre qui pouvait lui aſſurer le ſuccès de cette journée. Pour ſouſtraire ſes flancs au feu qui le maltraite, & en même-tems pour préſenter un moindre front, les trois colonnes qui formaient ſon attaque ſe réuniſſent en un ſeul ; il en réſulte une maſſe épaiſſe, dont le front eſt de trois bataillons, & le fonds de quinze à dix-huit mille hommes, l'élite de l'infanterie Anglaiſe & Hanovrienne.

Cette colonne redoutable repouſſait

fait avec avantage tous les corps qui 1745.
ſe préſentaient devant elle ; on la voyait marcher toujours ſerrée à travers des morts & des bleſſés des divers poſtes ; elle paraiſſait maîtreſſe du champ de bataille ; foudroyée de tous côtés par des décharges vives & continuelles, elle répondait par un feu également meurtrier ; le carnage était effroyable des deux côtés ; l'ennemi cachait ſes pertes ; celles des Français étaient plus ſenſibles : on vit les régimens du *Roi*, de la *Couronne* & d'*Aubeterre*, ſe retrancher derriere des monceaux de cadavres.

Le maréchal de Saxe, à cheval, malgré ſon état d'épuiſement, ſe promenait au milieu du feu ; il paſſa ſous le front de la colonne Anglaiſe pour être le témoin de toutes les manœuvres qu'on faiſait à la gauche ; elles étaient les mêmes qu'à la droite ; on tâchait en vain d'ébranler la colonne, les régimens ſe préſentaient les uns après les autres. La maſſe Anglaiſe faiſait feu de tous côtés, plaçant à propos ſon canon, & nourriſſant un feu continuel lorſqu'elle était attaquée ; après l'attaque elle ne tirait plus.

Déjà les ennemis comptant ſur la

1745. victoire, jettaient des cris d'allegresse ; ils retentirent jusqu'à *Tournai* : la garnison de cette ville, qui du haut des remparts était spectatrice du combat, se préparait à prendre part au triomphe des alliés, elle fit même une sortie ; mais les troupes restées devant la ville repoussèrent les assiégés.

Le maréchal de Saxe, qui suivait attentivement tous les mouvemens de l'armée ennemie, ne tarda pas à s'appercevoir que, quoique le front de l'infanterie Anglaise parût toujours le même, cette phalange extrêmement maltraitée par les différens assauts qu'elle avait essuyés, n'était plus soutenue que par son courage ; sa contenance paraissait également fiere ; mais étonnée de se trouver au milieu de l'armée Française, elle était immobile, & semblait ne recevoir plus d'ordre ; c'était le moment de la rompre : le général le saisit avec le coup-d'œil qui distingue les grands capitaines.

Un conseil assez tumultueux se tenait alors auprès du roi ; on le pressait au nom de la patrie de ne pas s'exposer d'avantage, & le roi qui sentait quel mauvais effet produirait sa re-

traite, refuſait de la faire. Le maré- 1745.
chal de Saxe arrive dans cet inſtant, on lui fait part de l'objet de la délibération : *quel eſt le lâche qui donne ce conſeil*, s'écria-t-il; il ajouta qu'il venait de reconnaître la colonne Anglaiſe, qu'avec quelques pieces d'artillerie on pouvait l'entamer, qu'elle n'était plus en état de réparer ſes pertes, qu'il ne fallait qu'une ouverture pour la rompre entiérement : auſſi-tôt il fait avancer quatre canons contre le front de la colonne, ces canons ſont chargés à cartouche; on en fait rapidement pluſieurs décharges ; la certitude d'être foudroyé au même inſtant fait craindre au ſoldat d'occuper la place de celui qui vient d'être renverſé; la colonne, juſques-là impénétrable, laiſſe enfin appercevoir un défaut; la maiſon du roi s'y précipite, elle eſt ſuivie par les carabiniers, ayant le duc de *Richelieu* à leur tête; le paſſage eſt élargi. Les bataillons des Gardes Françaiſes & Suiſſes, la brigade des Irlandais & celle de Normandie, que commandait le comte de *Lowendal*, ſe réuniſſent pour tomber ſur le flanc qui ſe préſente à eux; ces corps ſont ſoutenus par les grenadiers

1745. à cheval; les brigades de la droite s'élancent en même-tems, ſoutenues de quelque cavalerie, ſur le flanc de la phalange oppoſée à Fontenoi ; tous ces corps attaquent l'ennemi avec une ſi exacte égalité de tems & de courage, avec un reſſentiment ſi unanime des échecs qu'ils avaient reçus, que la colonne rompue & diſperſée, cede enfin le champ de bataille qu'elle avait ſi long-tems diſputé : la déroute fût entiere ; en un inſtant, le ſoldat irrité de la longue réſiſtance qu'il avait éprouvée, ne faiſait point de quartier; ceux qui échappaient au fer des fantaſſins étaient écraſés par la cavalerie; les chevaux enſanglantés juſqu'au poitrail, ſe débarraſſaient avec peine des monceaux de cadavres dont la plaine était couverte.

La ſeconde ligne des Anglais, pour favoriſer la retraite de la premiere, ſe plaça dans le bois de *Veſon*, & leur cavalerie en delà de ce village : dans cette poſition, le maréchal de Saxe arrêta l'ardeur des ſoldats; il ſe contenta d'envoyer quelques troupes légeres dans le bois de *Barri* ; elles prirent en flanc la cavalerie ennemie, & l'obligerent de ſe retirer en déſordre.

La perte des Anglais, dans cette bataille, fut de neuf mille hommes; les Français en perdirent environ cinq mille, tués ou blessés, & prirent aux ennemis quarante pieces de canon. L'armée vaincue rassembla ses débris sous *Bruxelles*, tandis que les vainqueurs continuaient le siége de *Tournai*, dont les portes leur furent bientôt ouvertes. 1745. 17. Prise de Tournai.

Les armes du roi prospéraient en Italie comme en Flandres; les Autrichiens assez occupés en Allemagne à se défendre contre le roi de Prusse, & à fournir une armée suffisante pour couvrir Francfort, où l'élection du nouvel empereur devait être faite, n'avaient pu se porter en force dans ce pays. Rien n'arrêtait les progrès des armées combinés des Français, des Espagnols & des Napolitains. Il est certain que si le roi de Sardaigne s'était joint aux ennemis de la reine de Hongrie, l'Italie était perdue pour la maison d'Autriche. Le duc de *Modene* & le comte de *Gages*, à la tête des Espagnols & des Napolitains, avaient poursuivi au mois de Mars les Autrichiens des environs de *Rome* à *Rimini*, de *Rimini à Cezene*, à *Emola*, 18. L'armée Française fait des conquêtes en Italie.

1745. à *Forly*, à *Boulogne*, à *Modene* : cette armée, forte de trente mille hommes, venait se joindre aux Français & aux Espagnols, dans le Milanais.

L'infant dom Philippe & le maréchal de Maillebois s'étant rendus maîtres de la vallée d'*Oneille*, étaient entrés dans le territoire de Gênes, de concert avec cette république, qui venait de faire un traité avec l'Espagne, par lequel elle s'obligeait à lui fournir une armée de dix mille hommes, & un train d'artillerie, moyennant un subside que lui donnait la cour de Madrid.

De la principauté d'Oneille on descend dans le marquisat de *Final*, & delà on entre dans le *Montferrat Mantouan*, pays encore hérissé de rochers, qui sont une suite des Alpes : après avoir marché dans des vallées entre ces rochers, on trouve la plaine fertile d'*Alexandrie*, & pour aller droit à *Milan*, on va d'Alexandrie à *Tortone* : à quelques milles delà, vous passez le *Pô*; ensuite se présente *Pavie*, sur le *Tesin*; & de Pavie il n'y a qu'une journée jusqu'à Milan, ville qui n'est pas fortifiée, & qui envoie toujours ses clefs à quiconque a passé

le Tesin, mais dont le château est ca- 1745.
pable de résister long-tems.

Pour s'emparer de ce pays, il ne faut que marcher en forces; pour le garder, il faut veiller à droite & à gauche, sur une vaste étendue de pays; être maître du cours du Pô depuis *Casal* jusqu'à *Cremone*, & garder l'Adige, riviere qui tombe des Alpes, du côté du *Trentin*, pour fermer le chemin aux Allemands, qui peuvent arriver par le *Tirol*. Il faut sur-tout avoir une communication toujours libre avec la riviere de Gênes, c'est-à-dire, le chemin étroit qui conduit le long de la mer, depuis *Antibes*, par *Monaco* & *Vintimille*, afin d'avoir une retraite en cas de malheur.

L'armée Française & Espagnole qui descendait des Alpes, était forte de quatre-vingt mille combattans; quand les Génois y furent joints, elle pénetre en Italie de tous côtés. Le marquis de *Mirepoix*, avec douze bataillons, force un corps considérable de Piémontais, dans le camp de *Montésemo*; le maréchal de Maillebois les défait à *Bassignano*, sur le bas *Tanaro*, & le comte de *Lautrec* en triomphe dans la vallée de *Pragelas*. Les Autrichiens & les

1745. Piémontais s'étaient portés à *Novi*, ils ſont forcés à ſe retirer; le maréchal s'empare à leur vue du château de *Serra-Vallé*, & ſucceſſivement de *Plaiſance*, le 9 ſeptembre; de *Parme*, le 12, & de *Pavie*, le 22.

Le roi de Sardaigne, avec vingt-cinq mille Piémontais, & le comte de *Schullembourg* avec un pareil nombre d'Autrichiens, étaient retranchés dans une anſe que forme le *Tanaro*, vers ſon embouchure dans le *Pô*, entre Valence & Alexandrie. Il était difficile d'attaquer ce poſte avec ſuccès, tant qu'il ſerait défendu par deux armées. Le maréchal de Maillebois feint de vouloir attaquer Milan; les ennemis donnent dans le piége.

19. Le roi Sardaigne eſt mis en déroute à l'embouchure du Tanaro, dans le Pô.

Tandis que les impériaux quittent leur poſition pour couvrir cette ville, les Français & les Eſpagnols paſſent le Tanaro, ayant de l'eau juſqu'aux reins: le roi de Sardaigne, forcé dans ſon camp, eſt obligé de reculer juſqu'à *Caſal*, en Piémont. L'armée combinée s'empare d'Alexandrie, de Valence, de Caſal, d'Aſti, dont M. de *Chevert* fait la garniſon priſonniere de guerre: enfin, dom Philippe, maître de Milan, reçoit le 19 décembre le ſerment

de fidélité du Sénat & des habitans de cette ville. 1745.

Les affaires ne prenaient pas une tournure auſſi favorable en Allemagne. Après la priſe de Fribourg, les Français, ſous le commandement de M. de Maillebois, étaient reſtés en quartier d'hiver dans les cercles de Souabe, de Franconie & du Rhin. Le roi d'Angleterre craignant une invaſion prochaine dans ſon électorat d'Hannovre, avait raſſemblé une armée compoſée de vingt mille Hanovriens, de douze mille Autrichiens & Hollandais; le duc d'*Aremberg* qui en avait le commandement, marcha vers le bas-Rhin pour déloger les Français de quelques poſtes. Cinq cents Hannovriens qui s'étaient avancés juſqu'à *Cronembourg*, près de Francfort, furent coupés par un détachement du maréchal de Maillebois, & faits priſonniers de guerre. Déconcerté par ce mauvais ſuccès, le duc d'Aremberg recula devant l'armée Françaiſe, & ne ſe crut en ſûreté que lorſqu'arrivé près de *Bonn*, il eut mis entre lui & le maréchal de Maillebois cette chaîne de montagnes & de défi-

20. Campagne d'Allemagne moins heureuſe; pourquoi.

1745. lés qui s'étendent depuis la *Lahne* juſqu'à Cologne.

Peu de tems après le maréchal de Maillebois fut chargé du commandement de l'armée d'Italie, & le prince de Conti fut mis à la tête de celle du Rhin. L'objet de cette armée était non-ſeulement de combattre les Autrichiens & les Hannovriens, mais de s'approcher de Francfort & d'empêcher que le grand duc de Toſcane ne fût élu empereur dans la diète qui devait inceſſamment ſe tenir. Le roi avait publié un manifeſte, par lequel il déclarait qu'il emploierait toutes ſes forces pour arrêter cette élection ou pour la rendre invalide; il paraiſſait difficile que la France réuſſit dans ce projet; la reine de Hongrie qui faiſait alors ſon affaire principale de placer ſur la tête de ſon époux la couronne impériale, s'était aſſurée du ſuffrage de la plus grande partie des électeurs, quelques-uns d'eux qui n'étaient attachés à la maiſon d'Autriche que par les ſubſides qu'ils recevaient de l'Angleterre, pouvaient être amenés à changer de parti; mais il fallait leur donner beaucoup d'argent, & ſur-tout avoir ſur le Rhin une armée

supérieure, qui d'un côté empêchât 1745.
les armées Autrichiennes de s'approcher de Francfort, & de l'autre menaçât les états de Mayence, de Treves & de Cologne, si ces trois électeurs donnaient leurs voix au grand duc.

La France n'était pas en état de prendre ce parti, tandis qu'elle faisait des efforts pour rétablir sa marine, qu'elle entretenait une armée considérable en Italie, & une autre bien plus considérable encore dans les pays-bas.

Depuis la défection de l'électeur de Baviere, le marquis de Ségur avait fait une retraite admirée avec raison; mais sa petite armée extrêmement affaiblie, avait besoin de se rétablir.

La supériorité qu'on voulait conserver en Flandres, avait engagé le cabinet de Versailles à retirer vingt mille hommes de l'armée du Rhin; ce n'était pas le moyen d'influer sur les délibérations de la diete de Francfort.

21. Savantes manœuvres du prince de Conti, dont l'armée était inférieure à celle des ennemis.

Le prince de Conti qui s'était fait un nom immortel par les grands talens qu'il avait déployés dans les Alpes l'année précédente, augmenta sa réputation par les savantes manœu-

1745. vres qu'il fit durant cette campagne ; placé avantageuſement ſur le *Mein*, il empêchait la jonction de l'armée Autrichienne & Hannovrienne, commandée alors par le comte de *Traun*, à celle du comte de *Bathiani*, qui n'étant plus néceſſaire en Baviere, marchait vers Francfort à grandes journées. Chacune des deux armées ennemies était auſſi forte que l'armée Françaiſe ; mais le prince qui la commandait ſuppléait avec tant d'habileté à la force qui lui manquait, par l'avantage des poſtes qu'il lui faiſait prendre, que le comte de *Traun* pour opérer ſa jonction avec le feld-maréchal *Bathiani*, fut obligé de faire un grand détour derriere les montagnes du *Speſſar*. Les deux armées Autrichiennes ſe réunirent dans le comté d'*Iſembourg*, près de la petite ville de ce nom.

Malgré cette réunion, le prince de Conti n'abandonna les bords du Mein que lorſqu'inveſti par deux armées, il ſe vit ſur le point d'être affamé dans ſon poſte ; ſa retraite fut un triomphe. A la tête de trente-cinq mille hommes il paſſa le Rhin en préſence de ſoixante & dix mille ennemis, ſans

autre perte que celle d'une compagnie franche, qui fut enlevée dans un village. 1745.

Quelque fiere que fût cette retraite, elle ne fut pas moins contraire aux vues qu'avait la cour de France sur la diete de Francfort ; la reine de Hongrie ayant rassemblé toutes les forces qu'elle avait dans cette partie de l'Allemagne, couvrit cette ville, où l'élection se fit comme en pleine paix.

22. Le grand duc de Toscane, François, est élu empereur à Francfort.

Les conférences de la diete commencerent le premier septembre, & le 13 du même mois le grand duc de Toscane fut élu roi des Romains par l'électeur de Mayence & par les Ambassadeurs de ceux de Treves, de Cologne, de Bohême, de Baviere, de Saxe & de Hannovre ; le roi de Prusse & l'électeur Palatin protesterent contre cette élection, aussi vainement que la reine de Hongrie avait protesté contre celle de Charles VII. L'élection de ces deux empereurs n'en fut pas moins faite dans les formes, puisque la bulle d'or porte, « que si des » électeurs ou leurs ambassadeurs se » retirent du lieu de l'élection avant » que le roi des Romains futur empe-

1745. » reur ſoit élu, ils ſeront privés pour » cette fois de leur ſuffrage, comme » étant ſenſés l'avoir abandonné ». Le grand duc fut proclamé empereur le 25, ſous le nom de François premier.

23. L'impératrice-reine eſt ſur le point de perdre la Bohême.

Charles VII avait perdu la Baviere pendant qu'il recevait la couronne de l'empire, la reine de Hongrie était au moment de perdre la Bohême pendant qu'elle faiſait les plus brillans préparatifs pour le couronnement de ſon époux.

Le traité que la reine de Hongrie avait conclu avec les électeurs de Saxe & de Baviere, avait fait concevoir à cette princeſſe l'eſpoir de reconquérir la Siléſie: elle tâcha de gagner l'affection des habitans de cette province par un manifeſte, dans lequel elle déclarait que le roi de Pruſſe avait rompu le traité de *Breſlau*, par lequel la Siléſie lui avait été cédée, & qu'en conſéquence de cette infraction, les Siléſiens devaient la regarder comme leur ſouveraine légitime. Le roi de Pruſſe fit répondre à cet écrit par une piece de la même nature; il engageait les Siléſiens à lui demeurer fideles, & leur défendait de favoriſer les entre-

prises de ses ennemis, de quelque manière que ce fût; il revendiqua par des lettres évocatoires, tous ses sujets qui se trouvaient au service de la reine. La reine, de son côté, défendit aux habitans de la Silésie & du comté de *Glatz* d'obéir aux ordres du roi de Prusse, parce que la paix de *Breslau* leur laissait la liberté de servir dans les troupes Autrichiennes, & que d'ailleurs la Silésie lui appartenait à cause de la rupture du traité de Breslau, faite par le roi de Prusse. Tous ces écrits n'étaient rien sans les armes. 1745.

Au mois d'avril, les troupes combinées d'Autriche & de Saxe, en quartiers d'hiver sur les frontieres de la Bohême & de la Moravie, se mirent en mouvement, & les troupes légeres commandées par le général *Nadasti* se répandirent dans la Silesie; les Saxons se rassemblerent à *Konigshaff*, sous les ordres du duc de *Veissenfeld*, & lorsqu'ils furent réunis à l'armée du prince Charles, elle se trouva forte de soixante & dix mille combattans: les Autrichiens & les Saxons dirigerent leur marche sur la haute-Silésie.

Le roi de Prusse rassemblait ses

1745. troupes entre *Neiſſ* & *Schoneidnitz*; le chevalier de *la Tour*, un des aides de camp de Louis XV, envoyé au roi de Pruſſe pour lui porter la nouvelle de la victoire remportée à *Fontenoi*, trouva ce monarque en cet endroit. Le chevalier de la Tour pria *Frédéric* de lui permettre de reſter quelques jours auprès de lui : *vous voulez donc voir*, lui répondit le roi de Pruſſe, *à qui la Siléſie reſtera* : non ſire, répartit l'officier Français, *je veux être témoin de ce que votre Majeſté va faire pour châtier ſes ennemis & défendre en même-tems ſes ſujets.*

Le roi de Pruſſe voulait attaquer les Autrichiens, mais le camp du prince Charles, placé dans les montagnes de la haute-Siléſie, était inabordable ; il s'agiſſait de l'attirer dans la plaine ; il y réuſſit par la ruſe. Frédéric feignit que ſe ſentant trop faible pour ſoutenir l'effort de l'armée Autrichienne & Saxonne, il voulait ſe retirer ſous Breſlau pour attendre quelques renforts ; il fit travailler aux chemins qui menaient à cette capitale. Un eſpion du prince Charles lui donne avis de ce départ prochain ; à cette nouvelle le prince ſe hâte de ſortir des monta-

gnes pour arrêter les Prussiens dans leur retraite. 1745.

Le 3 juin les deux armées étaient en présence ; la droite des Prussiens appuyée au village de *Javernich*, & leur gauche à *Schoneidnitz* : l'aîle droite des Autrichiens était vers *Freidberg*, & la gauche composée des troupes Saxones, s'adossait à *Rosslench*. L'armée Autrichienne passa la nuit sous les armes, dans cette position ; elle était plus nombreuse de dix mille hommes que celle du roi de Prusse.

14. Bataille de Freidberg entre le roi de Prusse & les Autrichiens.

Frédéric connaissait parfaitement le terrein que ses ennemis occupaient, & en même-tems tous les environs ; il forma sur le champ son plan d'attaque ; pendant la nuit il fait marcher son armée vers *Strigau*, & garnit de grenadiers & de canons les hauteurs qui sont près de cette ville. Les Autrichiens trompés par les feux que les Prussiens avaient laissé allumés dans leur camp, ne soupçonnerent pas ce changement ; mais à la pointe du jour l'artillerie tonna du haut de ces hauteurs sur la cavalerie Saxone placée vis-à-vis, en peu de tems elle fut mise en déroute ; l'infanterie écrasée par le feu de cette artillerie, prit bientôt

1745. la fuite ; alors toutes les forces Pruſſiennes ſe réunirent contre les Autrichiens, qu'un marais avait empêché de ſoutenir les Saxons ; les Autrichiens firent leur retraite à onze heures du matin. Quatre mille Saxons ou Autrichiens reſterent ſur le champ de bataille, neuf mille furent faits priſonniers, parmi leſquels on comptait quatre généraux & deux cents autres officiers ; les Pruſſiens ne perdirent qu'environ deux mille hommes ; ce qui prouve combien la poſition qu'ils avaient choiſie leur était favorable. Le roi de Pruſſe manda à ſon allié le roi de France : *J'ai acquitté à Friedberg la lettre-de-change que vous avez tirée ſur moi à Fontenoi.*

Le prince Charles, après avoir recueilli les débris de ſon armée à *Landshul*, ſe retira en Bohême ; il campa le 20 juin ſur les bords de l'*Adler*, de maniere qu'il avait *Konigshraff* ſur ſon front, que ſes flancs & ſes derrieres étaient défendus par des marais, des bois & des montagnes. Dans cette poſition il en impoſait à ſon vainqueur, qui le pourſuivait ; Frédéric n'oſa pas l'attaquer. Au moins les Autrichiens pouvaient être affa-

més, le roi de Prusse pouvait y parvenir en occupant les passages de l'Elbe, par lesquels le prince Charles tirait ses subsistances; on a toujours cru que malgré sa dextérité il fut dans cette occasion la dupe de la politique Autrichienne. La cour de Vienne, par la médiation de l'Angleterre, lui fit faire des propositions de paix qui enchaînerent ses opérations. Le roi de Prusse s'apperçut enfin des vues de cette cour, mais son ennemi avait été renforcé par des recrues venues de Hongrie, & par l'arrivée de divers régimens, dont la reine de Hongrie pouvait se passer dans les environs de Francfort; & loin de le craindre, il devenait audacieux; il avait été obligé d'envoyer un détachement de son armée en Silésie, pour défendre cette province contre des troupes irrégulieres qui l'inondaient: il commençait à sentir les incommodités de la disette, ses convois étaient enlevés, les fourrages devenaient rares. 1745.

Le prince Charles qui souhaitait passionnément de laver dans le sang Prussien l'affront qu'il avait reçu à *Friedberg*, fit passer l'*Adler* à son armée, & s'approcha du roi de Prusse, son aîle gauche appuyée sur l'*Elbe*.

1745. Les Pruſſiens manquant abſolument de vivres, réſolurent de ſe retirer du côté de la Siléſie ; le prince Charles les ſuivait, & afin de cacher ſes mouvemens au roi de Pruſſe, & d'être inſtruit des ſiens, il fit envelopper ſon armée par ſes troupes légeres. Le roi de Pruſſe était campé auprès de *Prandnitz*, petite ville de Bohême, ſur les frontieres de la Siléſie ; le prince Charles perſuadé qu'une victoire pouvait lui procurer de grands avantages, & que ſa défaite ne pouvait pas être d'une grande conſéquence, parce que le roi de Pruſſe ſerait toujours obligé de quitter la Bohême, faute de ſubſiſtances, réſolut d'attaquer les Pruſſiens dans leur camp : il fait une marche forcée, & le 30 ſeptembre il paraît à la pointe du jour à la vue de l'armée Pruſſienne. L'attaque fut vive & précipitée ; les Pruſſiens ſurpris ; bien inférieurs en nombre, & placés dans des collines entrecoupées par des chemins creux, des petits marais, des boſquets, parurent d'abord dans l'étonnement ; mais bientôt la préciſion de la tactique Pruſſienne répara le premier déſordre. L'armée du prince Charles

23. Bataille de Prandnitz entre le roi de Pruſſe & les Autrichiens.

était de quarante-cinq mille hommes, 1745.
le roi de Prusse n'avait que vingt cinq mille combattans à lui opposer; les Prussiens se formerent en bataille avec une promptitude dont peu d'autres sont capables. L'action commença à six heures du matin; le général *Nadasti*, avec la plus grande partie des *Pandoures* & des *Croates*, avait été chargé de tourner le camp Prussien, & de l'attaquer en queue pendant que la principale attaque se ferait en tête. L'officier chargé de garder le camp & les bagages ne le fit point, & lorsqu'on lui reprocha sa négligence, il répondit : *comment peut-on songer à des bagages, lorsqu'il s'agit d'une bataille & de l'honneur.* Cette imprudence fut peut-être une des causes du succès de la bataille de *Prandnitz*; les Hongrois oublierent de combattre dès qu'ils trouverent à piller, & pendant ce tems-là, les Autrichiens furent chargés avec tant de vigueur, qu'après quatre heures de combat, ils furent obligés d'abandonner le champ de bataille, après avoir perdu six mille hommes, tués ou faits prisonniers.

26. Le roi de Prusse deux

Frédéric, deux fois vainqueur des

1745. Autrichiens dans une même année, ne jugea pas convenable de mettre ſes troupes en quartiers d'hiver en Bohême, pays ruiné depuis quelques années par les armées amies & ennemies. Il ramena ſes troupes en Siléſie par les défilés de *Schaſlar*; les montagnes étaient déjà couvertes de neige, & les chemins ſi mauvais, qu'il ne paraiſſait plus poſſible de faire aucune entrepriſe de part & d'autre. Les troupes Pruſſiennes étaient cantonnées de maniere à pouvoir ſe raſſembler en peu de tems : *Frédéric* était inſtruit que les Autrichiens & les Saxons projettaient d'entrer d'un côté par la Luſace, dans la marche de brandebourg, & de l'autre de s'avancer par *Magdebourg* juſqu'à *Berlin* : il ſut bientôt diſſiper les projets de ſes ennemis.

fois vainqueur abandonne cependant la Bohême.

Après la bataille de *Freidberg*, il avait publié un manifeſte contre la cour de Saxe, qui avait fait entrer ſes troupes dans ſes états ſans lui déclarer la guerre ; alors il fit marcher en Saxe le prince d'*Anhalt-Deſſau*, à la tête d'une armée de vingt-quatre mille hommes : ce prince campa à *Dieskau*, ſur les frontieres de Saxe.

La cour de Saxe raſſembla ſon ar-

mée près de *Merſebourg*, & ayant rappellé de Bohême les troupes auxiliaires que l'électeur avait jointes à l'armée du prince Charles, toutes les forces Saxones camperent ſous *Leipſick*. 1745.

Cependant le roi d'Angleterre travaillait à reconcilier le roi de Pruſſe avec la reine de Hongrie; & d'un autre côté, la cour de *Berlin* craignait que la Ruſſie ne prît les armes en faveur du roi Auguſte, dans le cas où la Saxe ſerait envahie: ces deux conſidérations ſuſpendirent les hoſtilités.

Ce repos apparent fut interrompu dans le tems où l'on y ſongeait le moins. Lorſqu'on croyait que le roi de Pruſſe ayant cantonné ſes troupes en Siléſie, ſe rendait à Berlin pour completter ſon armée pendant l'hiver, ce prince infatigable raſſemble en diligence ſes troupes diſperſées, marche en Luſace, & mande au prince de *Deſſau*, dont l'armée avait été renforcée, de combattre les Saxons partout où il les rencontrerait: les Saxons retranchés ſous *Leipſick* ne font aucune réſiſtance; le prince de *Deſſau* s'empare de *Leipſick*, de *Torgau* & de *Meiſſen*, poſte important ſur l'*Elbe*.

27. Ce prince fait une campagne d'hiver.

1745. A la nouvelle de cette irruption subite, le roi de Pologne, électeur de Saxe, quitte en fugitif sa résidence de *Dresde*, & se réfugie à *Prague*s.

Le roi de Prusse s'avance à grandes journées pour se joindre au prince de Dessau, & le prince Charles le suit après avoir rassemblé ses quartiers.

Les Saxons étaient retranchés auprès du village de *Kesseldorff*; les Prussiens les attaquent le 15 décembre, & remportent une victoire complette, dans laquelle les Saxons & les Autrichiens perdirent onze mille hommes, tués, blessés ou faits prisonniers.

Le roi de Prusse entre en vainqueur dans la capitale de la Saxe, & en tire des contributions considérables. Ce fut dans cette ville qu'ayant appris que la Czarine se déclarait en faveur du roi de Pologne, dépouillé de son électorat, il se décida à faire la paix avec l'Autriche & la Saxe, & laissa pour la seconde fois tout le fardeau de la guerre au roi de France.

28. Le roi de Prusse maître de Dresde, fait la paix avec la

Frédéric était entré à *Dresde* le 18 décembre, & la paix fut signée le 23. Le roi de Pologne abandonnait à la couronne

couronne de Pruſſe, par le traité, toutes les prétentions qu'il pouvait avoir ſur la Siléſie, & s'obligeait à lui payer à la prochaine foire de *Leipſick*, un million d'écus d'Allemagne. La reine de Hongrie garantiſſait au royaume de Pruſſe cette même Siléſie & le comté de Glatz : le roi de Pruſſe, de ſon côté, garantiſſait à la reine de Hongrie tous ſes états d'Allemagne ; & accédait de ſa voix électorale à l'élection du grand duc, à la dignité impériale ; l'électeur Palatin & le Landgrave de Heſſe étaient compris dans cet accommodement, & le roi d'Angleterre, en qualité de médiateur, en garantiſſait les diſpoſitions. 1745. reine de Hongrie.

Le roi, privé une ſeconde fois de l'alliance du roi de Pruſſe, n'en continua pas moins ſes conquêtes en Flandres ; mais cette révolution, en mettant la reine de Hongrie en état de faire paſſer en Italie des armées plus nombreuſes, fut l'origine des revers qu'éprouverent l'année ſuivante la France & l'Eſpagne dans cette preſqu'île ; on ſentit alors dans toute ſon étendue la faute qu'on avait faite de

29. Cette paix du roi de Pruſſe, origine des revers que les armées Eſpagnoles & Françaiſes éprouvent en Italie.

1745. né pas s'allier avec le roi de Sardaigne.

30. Conquêtes de l'armée Française en Flandres.

Tandis que l'armée Anglaise, vaincue à Fontenoi, se rassemblait sous Bruxelles, le roi entre le 12 mai dans *Tournai*, dont la citadelle ne capitula que le 19 du mois suivant. Cette ville, regardée comme le berceau de la monarchie Française, témoigna de la joie de s'y voir réunie. On sait combien les garnisons Françaises répandent d'argent dans les villes où elles sont établies, la garnison Hollandaise faisait venir de sa patrie jusqu'à ses chaussures. Cette économie très-bien entendue de la part d'une nation qui ne regardait pas les habitans des pays-bas Autrichiens comme leurs compatriotes, devait concourir à faire goûter aux Tournaisiens la magnificence Française. Tournai en eut bientôt un exemple qui ne s'était pas renouvellé depuis les premières guerres de Louis XIV; les cours supérieures de la capitale avaient arrêté des députations pour complimenter le roi sur sa victoire; elles arrivèrent avec un cortege proportionné à la grandeur de leur mission; le roi leur accorda dans son camp de *Pontachin*

une audience publique, qui donna à ses nouveaux sujets une idée de la splendeur du monarque des Français dans ses fonctions pacifiques. 1745.

L'armée Française se reposa devant *Tournai* jusqu'au prem. juillet, qu'elle en partit sur cinq colonnes, celle du centre avec le roi & M. le dauphin à sa tête, on voulait tromper les alliés par ces différentes marches. Cependant le marquis du *Chaila*, d'un côté, & le comte de *Lowendal*, de l'autre, s'approchaient secrettement vers *Gand*. Les Anglais, témoins du danger dont cette ville est menacée, envoient six mille hommes à son secours.

Ce corps, sur la chaussée d'*Alost*, devançait d'une lieue le marquis du *Chaila*, qui conduisait vers *Gand* trois brigades de cavalerie, deux d'infanterie, composées des régimens de *Normandie*, *Laval* & *Clitlau*, vingt pièces de canon, & des pontons. L'artillerie marchait en avant, sur la chaussée; elle était précédée par une partie du régiment des *Grassins*, ces troupes légères s'approchent de trop près des Anglais, elles sont reconnues malgré l'obscurité de la nuit; les An-

1745. glais les attaquent si vivement, qu'ils n'ont que le tems de se jetter dans une ferme, près de l'abbaye de la *Mée*, dont cette action a pris le nom. Les Anglais sont instruits que les Français sont sur la chaussée, assez loin de leur artillerie, qui est en avant, gardée seulement par un détachement de cinquante hommes; ils y courent & s'en emparent. Cet événement, que l'obscurité favorisait, fut sur le point de faire manquer l'entreprise sur *Gand*.

Le marquis de *Crillon*, arrivé à trois cents pas, voit les Anglais maîtres du canon, qu'ils tournaient contre lui. Il prend sa résolution à l'instant, sans se troubler & sans perdre un moment; il court aux ennemis avec son régiment, par un côté, le jeune marquis de *Laval* s'avance avec un autre corps; le canon est repris, on tient ferme. Tandis que le marquis de Crillon & de Laval arrêtaient ainsi les Anglais, une seule compagnie de Normandie qui s'était trouvée près de l'abbaye, se défendait contre eux.

Deux bataillons de Normandie arrivent, le comte de *Périgord* les commandait; il était fils du marquis de

Talleyrand, d'une maison qui a été souveraine, mort malheureusement devant *Tournai*, & venait d'obtenir à dix-sept ans le régiment de Normandie, qu'avait eu son pere, il s'avança le premier à la tête d'une compagnie de grenadiers; le corps Anglais attaqué par lui, jette bas les armes. La cavalerie arrive sur la chaussée, les Anglais qui se défendaient encore, sont mis en déroute. 1745.

M. d'*Azincourt*, capitaine au régiment de Normandie, avec quarante hommes seulement, fait prisonnier le lieutenant-colonel du régiment de *Rich*, huit capitaines & deux cent quatre-vingt soldats, qui jettent leurs armes. Rien ne fut égal à leur surprise, quand ils virent qu'ils s'étaient rendus à quarante Français: M. d'Azincourt conduit ses prisonniers au marquis de *Graville*, tenant la pointe de son épée sur la poitrine du lieutenant colonel Anglais, & le menaçant de le tuer si ses gens faisaient la moindre résistance.

Un autre capitaine de Normandie, nommé M. de *Montalembert*, avec cinquante soldats, prend cent cinquante Anglais. M. de Saint-*Simon*, capitaine

1745. au régiment du Roi cavalerie, avec un pareil nombre de maîtres, met en fuite, sur la fin de l'action, trois escadrons ennemis. Le succès étrange de ce combat est peut être ce qui fit le plus d'honneur aux Français dans cette campagne, & qui répandit le plus de consternation chez leurs ennemis.

La ville de *Gand* fut prise par escalade, on y fit deux cents prisonniers, & deux jours après le château se rendit par capitulation; la garnison fut traitée comme celle de la ville. On trouva dans *Gand* un magasin immense de provisions de guerre & de bouche, de fourrages, d'armes & d'habits. *Bruges* ouvre ses portes au marquis de *Souvré*. La tranchée est ouverte devant *Oudenarde* la nuit du 18 au 19 juillet, & le 25, la garnison composée de douze cents hommes, se rend prisonniere de guerre. *Dendermonde* ne se défend pas long-tems. Le roi donne audience dans *Gand*, au baron de *Bernstorf*, envoyé de *Copenhague*, qui lui fait part que la reine de Danemarck est accouchée d'un prince. L'armée Française parut devant *Ostende*, ville fameuse par le

siége qu'elle soutint pendant trois ans contre le marquis de *Spinola*, un des plus habiles capitaines de son siecle. Cette place, une des meilleures des pays-bas, avait une garnison de quatre mille hommes; une flotte Anglaise qui avait apporté des secours aux assiégés, & qui canonnait les assiégeans, ne vint que pour la voir prendre le 23 août, après six jours de tranchée ouverte. 1745.

Aussi-tôt M. de *Lowendal* envoie cinq cents hommes d'infanterie & cinquante dragons prendre poste dans les environs de *Nieuport*, il y marche lui-même, la place est investie le 30; on ouvre la tranchée le premier septembre, & les travaux sont poussés avec tant de vivacité, que le 5 la garnison est forcée de se rendre prisonniere de guerre.

Dans ces conjonctures le ministere de Londres voyant qu'il y avait en France plus de prisonniers Anglais, qu'il n'y avait de prisonniers Français en Angleterre, renvoya sans rançon le maréchal & le chevalier de Belle-Isle, enlevés contre le droit des gens. Cette violence avait suspendu tout cartel entre la France & l'Angleterre,

1745. & il était de l'intérêt de cette dernière nation de la rétablir.

Tandis que Louis XV faisait la conquête de la Flandre, il dictait des loix à ses ennemis même. Les Hollandais, qui combattaient contre lui en qualité d'auxiliaires de la reine de Hongrie, avaient toujours un ambassadeur à sa cour; le roi fait réclamer par l'abbé de la *Ville*, son envoyé à la *Haie*, les vaisseaux de la compagnie des Indes, le *Jason* & l'*Hercule*, pris par les Anglais, & achetés à *Batavia* par le gouverneur général des établissemens Hollandais. Le négociateur Français produisit les traités entre la France & la république, qui défendent de donner retraite dans les ports réciproques, à ceux qui ont fait des prises sur l'une ou sur l'autre nation, & les Etats généraux ordonnent que les deux vaisseaux seraient restitués. Le roi était revenu à Paris le 7 septembre, avec M. le dauphin.

31. Louis XV fait réclamer à la Haie deux vaisseaux de la compagnie des Indes pris par les Anglais & achetés à Batavia par le gouverneur Hollandais.

Le maréchal de Saxe voulut terminer les opérations de la campagne par le siége d'*Ath*, le marquis de *Clermont-Gallerande* en fut chargé. La tranchée fut ouverte devant cette place la nuit du 2 au 3 octobre; & le 8 la

fortereſſe eſt obligée de ſe rendre. 1745.
Cette conquête aſſurait aux troupes du roi des quartiers d'hiver tranquilles & abondans dans le Hainaut Autrichien.

Le duc de Cumberland, après avoir diſtribué ſes troupes, s'était embarqué pour l'Angleterre, où l'invaſion du prince *Edouard* rendait ſa préſence néceſſaire; le maréchal de Saxe ne quitta point l'armée. Cependant, comme ce général avait permis à la plus grande partie des officiers généraux de venir à *Paris*, les alliés ne ſoupçonnerent pas qu'il eût deſſein de faire au cœur de l'hiver une expédition importante.

32. Expédition du prince Edouard en Ecoſſe.

Les Anglais qui augmentaient partout le nombre des ennemis de la France, n'étaient pas alors ſans inquiétude dans leur île; le prince *Edouard*, revenu à *Paris* après la tentative infructueuſe faite l'année précédente, pour ſe remettre ſur le trône de ſes peres, n'attendait qu'une occaſion de ſignaler ſon courage, il avait cru la trouver cette année.

Ce prince débarqua en Ecoſſe ſur une frégate de dix-huit canons, n'ayant, pour une expédition dans

1745. laquelle il s'agissait de la couronne de la Grande-Bretagne, que sept officiers, dix-huit cents fabres, douze cents fusils, & deux mille louis d'or. A peine a-t-il pris terre, qu'il publie un manifeste, dans lequel il déclare qu'il s'est rendu en Ecosse pour faire valoir ses droits & ceux de sa maison à la couronne Britannique, qu'il sera le plus zélé défenseur de la religion & de la liberté des Anglais, & qu'il ne veut employer pour monter sur le trône de ses peres, d'autre secours que celui de son peuple, à moins que ses ennemis ne le forcent à se servir de troupes étrangeres en lui en donnant l'exemple. Cette généreuse résolution réveille en faveur du jeune *Edouard* quelques partisans de la maison de *Stuart*. Maître de la petite ville de *Perth*, ou Saint-*Johnstone*, en Ecosse, il y est proclamé régent d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande, pour son pere *Jacques III*, résidant à *Rome*. Il se voit à la tête de trois mille hommes, avec lesquels il bat quatre mille Anglais, à la journée de *Preston-Pans*. Son armée se fortifie, & la France lui envoie des secours d'hommes & d'argent; il fut même question

de faire passer en Angleterre un corps 1745.
de dix mille hommes pour seconder ce prince. Le maréchal de Richelieu devait les commander. On proposait de faire embarquer ces troupes sur des navires marchands, escortés par de simples corsaires, mais il fut impossible de mettre cette entreprise à exécution, parce que l'amiral *Vernon* croisait alors entre *Dunkerque* & *Boulogne*, & interceptait tout passage entre la France & l'Angleterre.

Jamais instant n'avait été plus favorable à la cause du prétendant. L'amour des Ecossais pour le sang des Stuarts, le souvenir de les avoir eus pour maîtres, leur jalousie contre les Anglais, & sur tout le ressentiment d'une nouvelle injure, tout semblait favoriser l'entreprise du prince *Edouard*.

Au commencement de la guerre, le roi d'Angleterre avait ordonné la levée d'un régiment de Montagnards Ecossais, pour s'en servir en Flandres. Avant leur embarquement, plusieurs avaient déserté, sous prétexte qu'en les enrolant on leur avait promis qu'ils ne seraient point transportés en pays étranger, ce qui était exacte-

1745. ment vrai : on saisit ces malheureux, qui furent cruellement maltraités ; conduits ignominieusement à *Londres*, trois furent pendus, & les autres envoyés dans les plantations de l'Amérique. Cette extrême sévérité fut regardée par les Ecossais comme un outrage fait à leur nation. Naturellement vindicatifs, ils attendaient avec impatience le moment de se venger. Il n'est pas étonnant qu'à l'arrivée du prince *Edouard*, les tribus les plus voisines de la côte de *Lochaber*, où ce prince prit terre, vinssent en assez grand nombre se ranger sous ses drapeaux.

33. Le prince Edouard maître d'Edimbourg.

Le jeune *Edouard*, vainqueur des Anglais à *Preston-Pans*, se rend à *Edimbourg*, où ses succès firent descendre de leurs montagnes une foule de paysans qui venaient lui offrir leurs services.

A la nouvelle de cette révolution, une proclamation fut publiée à Londres, par laquelle le gouvernement promettait une récompense de trente mille *guinées* à qui livrerait le prince Edouard, mort ou vif, genre de proscription trop en usage autrefois, que la religion condamne, & que la

saine politique désavoue, puisque tous 1745.
les chefs des nations peuvent en être tour-à-tour les victimes, & qu'elle met le poignard dans la main des vils scélérats, en récompensant le crime le plus horrible dont un homme puisse se rendre coupable.

Le roi d'Angleterre était à *Hanovre*, il se rendit sur le champ à Londres. Les Anglais requirent les états-généraux de leur fournir le secours de six mille hommes, que, suivant les traités entre les deux nations, les Hollandais étaient tenus de leur donner en cas d'invasion. Plusieurs régimens Anglais eurent ordre de revenir des pays-bas; les milices nationales furent armées; des volontaires, enrégimentés; les villes & les corporations fournirent de fortes taxes; la confusion & la fermentation étaient en même-tems dans Londres.

Le duc de Cumberland abandonnant l'armée alliée en Flandres, passe la mer, & marche au prince *Edouard*, qui se replie du côté de l'Ecosse pour choisir une position favorable. Les Anglais sont vaincus à *Falkirs*.

Les affaires du prince *Edouard* prenaient une tournure favorable. Déjà

1745. les rois de France & d'Espagne, en s'écrivant, lui donnaient le nom de frere; il dominait en Ecosse, levait des régimens, imposait des taxes. L'ordre s'introduisait dans les finances; il avait une cour, des officiers, des secrétaires d'état: une révolution était probable à la fin de 1745. En faveur de ce jeune héros.

La campagne de 1745 aurait fini glorieusement de toutes parts pour la France, si la marine avait été moins faible; le comte de Maurepas n'épargnait autant que les circonstances pouvaient le lui permettre, la faute énorme que le cardinal de Fleuri avait faite de la laisser tomber; mais une entreprise aussi immense que celle de relever la marine Française, ne pouvait pas être exécutée avec succès au milieu d'une guerre de terre, pendant laquelle la France était obligée d'entretenir des armées nombreuses dans les pays-bas, sur le Rhin, & en Italie. La France n'avait que trente-cinq vaisseaux de ligne à opposer aux Anglais, qui avaient plus de cent vaisseaux, depuis soixante jusqu'à cent pièces de canon. M. de *Maisonfort*, capitaine de vaisseau, commandait une escadre de huit vaisseaux, & une frégate, qui croisait entre l'Ecosse & l'Irlande, pour favoriser le débarquement du prince Edouard, & pour empêcher le ministere Anglais; la premiere

31. Etat de la marine de France en 1745.

Eau, chargé du commandement d'une escadre de cinq vaisseaux, & de deux frégates, mit ensuite une escadre Britannique aux atterages de la Martinique, & conduisit à sa destination la flotte marchande qu'il était chargé de convoyer. 1745.

Dans la Méditerranée, l'amiral *Rouley* qui avait succédé à *Mathews* dans le commandement de l'escadre Anglaise, bombarda *Savone*, *Final*, *San-Remo* & *Gênes*; il ne put cependant empêcher la flotte de la Havane d'arriver sans accident dans le port de la *Corogne*, avec toutes les richesses dont elle était chargée; quelques vaisseaux Français furent pris dans les Indes occidentales par le chef d'escadre *Pierre*, le commodore *Townshend* s'empara à la hauteur de la Martinique, de trente navires marchands Français, convoyés par quatre vaisseaux de guerre, dont deux furent détruits; mais la perte la plus considérable que fit la France cette année, fut celle de *Louisbourg* & de l'*Isle-Royale*.

35. Les Anglais bombardent quelques villes d'Italie.

Une conquête de cette importance ne fut point une entreprise concertée par le ministere Anglais; la premiere

36. Ils s'emparent de Louisbourg.

1745. idée en vint à un négociant de la baie de *Massachusset*, nommé *Vangorn*. Il proposa à ses concitoyens de lever des troupes pour se rendre maîtres de l'Isle-Royale, que les Anglais appellent *Cap-Breton*; la proposition est reçue avec enthousiasme; une loterie est établie à *Boston*, & le produit en est appliqué aux frais de l'armement nécessaire pour faire cette expédition. Six milles hommes sont levés, armés, disciplinés par les soins de la colonie, & mis sous les ordres de sir *Pepperel*, qui avait nourri & dirigé ce projet d'invasion.

La cour de Londres instruite à tems, envoie une escadre de dix vaisseaux de ligne pour protéger la descente.

Quoique la flotte portât à l'Isle-Royale le premier avis du danger qui la menaçait, quoique l'avantage d'une surprise parût assurer sans opposition le débarquement des Américains, quoique ces troupes n'eussent à combattre que six cents hommes de troupes réglées, & huit cents habitans armés à la hâte, on pouvait douter du succès de l'entreprise. Quels exploits en effet devait-on attendre

d'une milice assemblée avec précipi- 1745.
tation, qui n'avait point vu de siége, l'inexpérience de ces troupes avait besoin de quelques faveurs du hasard; elle en fut singuliérement secourue.

La garnison de Louisbourg avait toujours été chargée de la construction & de la réparation des fortifications; elle se livrait d'autant plus volontiers à ces travaux, qu'elle les regardait en même-tems comme un principe de sûreté, & comme un moyen de se procurer un peu d'aisance, lorsqu'elle s'aperçut que ceux qui devait la payer s'appropriaient le fruit de ses sueurs; elle demanda justice, & se croyant refusée, elle ne craignit pas de se faire justice à elle même.

Les chefs de la colonie passaient pour avoir partagé avec les officiers subalternes le fruit de cette dépréda-tion, & il ne se trouvait personne qui pût rétablir le bon ordre. L'indignation des soldats contre des concussionnaires avides, leur faisait mépriser toute autorité; depuis six mois ils ouvraient dans une révolte éclatante, lorsque les Américains se présentèrent devant la place.

C'était le moment de rapprocher

1745. des esprits, on assure que les troupes firent les premieres avances, mais les chefs se méfierent d'une générosité dont sans doute ils n'étaient pas capables, puisqu'il n'est que trop vrai que l'homme juge toujours que les autres feraient ce qu'il ferait lui-même s'il était à leur place.

Si ces commandans embrâsés du noble feu de l'amour de leur patrie, avaient supposé dans le soldat Français assez d'élévation pour sacrifier son ressentiment au bien national, ils eussent profité de cette chaleur pour fondre sur l'ennemi, pendant qu'il formait son camp, ou qu'il commençait à ouvrir ses tranchées. Les assiégeans, sans aucun principe militaire, auraient été étonnés & peut-être découragés par des attaques régulieres & vigoureuses; les premiers échecs pouvaient les rebuter & leur faire abandonner une entreprise dont ils n'avaient pas calculé le danger, mais on s'obstina à croire que la garnison ne demandait à faire des sorties que pour déserter. Ses propres chefs la tinrent comme prisonniere, jusqu'à ce qu'une si mauvaise défense eût contraint la ville & l'île entiere à capi-

mer le 26 Juin. Ce malheur devint lui-même la cause de plusieurs autres. Deux vaisseaux de la compagnie des Indes & un gallion d'Espagne, nommé l'*Esperance*, ignorans la prise de *Louisbourg*, vinrent se réfugier dans son port, & se jetterent d'eux-mêmes entre les mains des Anglais; on prétendit dans le tems que la cargaison de ces trois navires valaient vingt-cinq millions de livres. 1745.

La paix que le roi de Prusse avait faite avec la reine de Hongrie, changeait entierement la face de la guerre. Cette princesse était en état d'envoyer en Italie les forces les plus redoutables, & non-seulement de rendre inutiles les avantages que les Français & les Espagnols avaient remportés durant cette année, mais de les chasser entierement de la presqu'île, & même d'envahir avec succès le royaume des deux Siciles. Cette situation embarrassante donna lieu pendant l'hiver à des projets de négociation que la nature des affaires exigeait, & dont l'issue ne fut défavorable que parce que l'Espagne, touchée de son seul intérêt, s'opiniatra à ne pas les

37. Situation respective dans laquelle se trouvaient les puissances belligérantes.

1745. les admettre, quoiqu'ils lui fussent aussi avantageux qu'à la France.

On ne se flattait pas que la campagne prochaine vît renaître la tranquillité de l'Europe; le roi desirait cependant la paix, & la proposait; elle paraissait d'autant plus aisée à faire, que la France promettait de rendre toutes ses conquêtes; mais les alliés, & sur-tout les Hollandais, se défiaient de la sincérité des protestations du roi; on le forçait à les appuyer par de nouveaux triomphes dans les pays-bas. Les Hollandais voyant les armées Françaises s'approcher de leurs frontieres, craignaient de devenir les victimes d'une querelle où, dans tous les cas ils ne pouvaient rien gagner.

Ces républicains n'étaient pas à se repentir de n'avoir pas observé la neutralité.

Le roi d'Angleterre aigri de ce que la France lui suscitait un rival au sein même de ses états, & fomentait ouvertement la rebellion d'une partie de ses sujets, non-seulement ne voulait pas la paix, mais il avait concouru à la reconciliation du roi de Prusse avec la reine de Hongrie, pour rendre cette

princesse plus en état de continuer la guerre contre la France. La Grande-Bretagne stipendiait presque tous les ennemis de Louis XV, mais ses armements faisaient des profits immenses : elle se flattait d'ailleurs qu'après avoir détruit absolument la marine Française, elle ferait de son île le centre du négoce de l'univers, & que par les canaux du commerce, elle verrait refluer chez elle les trésors qu'elle avait semés avec profusion durant cette guerre, dont elle supportait presque tous les frais. 1745.

Depuis que la reine de Hongrie avait réussi à placer son époux sur le trône impérial, elle espérait de déterminer les cercles de l'empire à prendre les armes contre la France, & qu'elle pourrait se dédommager aux dépens de ce royaume, des provinces qu'elle s'était vue forcée de céder au roi de Prusse.

Au milieu de ce conflit d'intérêts divers, le roi devant se ménager un allié dans le nord, fit reconnaître par son envoyé à Petersbourg, la czarine, en qualité d'impératrice de Russie. Depuis plus de trois ans qu'une révolution avait placée *Elisabeth Pe-*

38. Louis XV reconnaît la Czarine Elisabeth en qualité d'impératrice de Russie.

1745. *tionna* sur le trône de ses ancêtres, la France attendait que son empire fut solidement établi pour faire cette démarche. On verra dans la suite que cette démarche n'eut pas un succès bien favorable; l'Angleterre engagea la cour de Pétersbourg à entrer dans les intérêts la reine de Hongrie.

A l'égard du roi de Prusse, son dessein était, en faisant la guerre, de nuire à la maison d'*Autriche*, & en faisant la paix, de nuire encore davantage à la maison de *Bourbon*. Sa paix de *Breslau* lui avait fait perdre la *Bohême*; sa paix de *Dresde* lui fit perdre ses conquêtes en Italie, & contribua au mauvais succès du prince Edouard en Angleterre.

39. Suite de l'expédition du Prince Edouard en Ecosse.

Ce prince donnait aux Anglais de si vives inquiétudes, qu'ils prièrent de nouveau les Hollandais de leur envoyer des secours. Les états-généraux firent passer dans la Grande-Bretagne les régimens faits prisonniers à *Tournai* & à *Dendermonde*, & qui suivant leur capitulation, ne devaient pas servir contre le roi. Ces troupes devinrent inutiles aux Anglais, lorsque le lord *Dromond*, officier au service de France, se fut joint à l'armée du

prince *Edouard* avec le détachement qu'il amenait, & qu'il eut fait publier qu'il venait par ordre du roi de France pour secourir le prince de Galles, régent d'Ecosse, son alliée, & faire la guerre au roi de d'Angleterre, électeur d'Hanovre. Les troupes Hollandaises furent obligées, d'après leur cartel, de repasser en Hollande. 1745.

Ce besoin de troupes étrangeres annonçait le danger que l'on courait en Angleterre. La nation ne se rassura que lorsqu'elle apprit que la reine de Hongrie n'ayant plus le roi de France pour ennemi, se proposait d'envoyer le prince Charles en Flandres, une formidable armée en Italie, & que la France se voyant forcée à faire de nouveaux efforts pour défendre ses frontieres, ne pourrait plus faire passer de troupes en Angleterre, au secours du prince *Edouard*.

Ce prince avait eu le courage de faire une irruption en Angleterre au mois de décembre; s'étant rendu maître de *Carlisle*, où se trouvaient des munitions considérables, dont il s'empara, il s'y fit proclamer régent de la Grande-Bretagne; malgré la rigueur de la saison, il marche en avant juf-

1745. qu'à *Manchester*, où son quartier général fut établi. Il voulait pénétrer delà dans la principauté de *Galles*, le mauvais tems s'opposa à cette marche : il traverse *Macclerfield*, *Congléton*, & entre dans *Derbi*. Il n'était plus éloigné que de trente lieues de *Londres*, dont une partie des habitans se déclarait en sa faveur, malgré les précautions prises par le gouvernement. S'il eût marché droit à cette capitale, peut-être lui eût-elle ouvert ses portes. Des conseils timides l'arrêterent; on lui représenta qu'un corps d'armée l'attendait dans le comté d'*Yorck* pour lui livrer bataille ; que d'autres troupes nombreuses, aux ordres du duc de *Cumberland*, pouvaient lui couper toute retraite, & que remettre son sort au hasard d'une bataille, c'était s'exposer à se perdre sans retour.

Le prince Edouard quitta *Derbi*, passa à *Manchester*, & continua sa route vers l'Ecosse, laissant une garnison dans *Carlisle*.

1746. Le duc de Cumberland arrive devant cette place le 2 Janvier, & s'en rend maître après neuf jours de siége : cet

cet échec ne déconcerte pas le prince *Edouard*. 1746.

A peine la saison lui permet d'entrer en campagne, qu'il forme le siege du château de *Sterling*. Le général *Hauley* ayant rassemblé un corps de troupes considérable, s'avance pour le troubler; le prince *Edouard* marche à l'ennemi, la rencontre le 28 mars, & donne aussi-tôt le signal du combat: dès la premiere charge les Anglais sont rompus, mis en déroute, & fuient de toute part.

40. Ce prince est totalement défait à Culloden.

Jusqu'alors la fortune s'était déclarée pour le prince Edouard. Vainqueur dans plusieurs combats, comptant huit mille hommes dans sa petite armée, il se crut en état de se mesurer avec le duc de Cumberland. D'*Inverness* où campait son armée, il s'avance jusqu'à *Culloden*, à neuf milles de l'armée anglaise. Le duc de Cumberland informé que les écossais approchent, marche à leur rencontre avec quinze bataillons, neuf escadrons, & un corps de montagnards. La bataille s'engage le 27 avril, à deux heures après midi, elle dura jusqu'au soir. L'armée du prince Edouard fit des prodiges de valeur, mais elle n'avait

1746. que du courage, & le courage seul ne peut suppléer à la discipline. L'avantage du nombre était d'ailleurs du côté des Anglais, qui remportèrent la victoire la plus complette, tout fut tué, dispersé ou fait prisonnier, les Anglais vainqueurs souillèrent leur triomphe par la maniere atroce dont ils en userent. Les partis qu'ils envoyerent après les fuyards, les massacraient sans pitié, quoiqu'ils eussent jetté les armes. Cette nation qui se fait gloire d'une philosophie douce & humaine, oubliant que l'assassinat de sang-froid est le triomphe des lâches, & que l'ennemi vaincu mérite la compassion du vainqueur, livra aux flammes & au fer la malheureuse région qui avait été le théâtre de sa victoire, les femmes violées sur les corps sanglans de leurs époux, ou de leurs freres, étaient laissées nues dans les bruyeres, où elles expiraient de faim, des familles entieres furent brûlées dans des granges, une étendue de cinquante milles fut dévastée, il n'y resta ni hommes, ni bétail, ni maison; triste effet des guerres civiles, de l'esprit de parti & des haines de religion.

Tous les français qui servaient dans

l'armée du prince Edouard, furent faits prisonniers de guerre. 1746.

41. Aventures extraordinaires du prince Edouard.

Le prince, obligé de chercher son salut dans la fuite, fut bientôt abandonné de tous ceux qui s'étaient attachés à sa fortune, il ne resta auprès de lui que *Sheridan* & *Sullivan*, qui l'avaient suivi lorsqu'il partit de France.

Il marcha avec eux plusieurs jours de suite sans prendre un moment de repos, & manquant souvent de nourriture. Les horreurs du sort que ce prince éprouvait, étaient en tout semblables à celles où fut réduit son grand oncle Charles II après la bataille de *Worcester*, aussi funeste que celle de *Culloden*. Ses ennemis le suivaient à la piste, tous les environs étaient pleins de soldats qui le cherchaient, & le prix mis à sa tête redoublait leur activité. Ce prince blessé dans le combat marchait à pied, sans appareil à sa blessure, sans secours contre ses ennemis, il arrive enfin dans un petit port, nommé *Arizaig*, à l'occident septentrional de l'Ecosse.

La fortune sembla vouloir alors le consoler. Deux armateurs de Nantes faisaient voile vers cet endroit, ils lui apportaient de l'argent, des hommes

1746. & des vivres; mais avant qu'ils abordaſſent, les recherches continuelles qu'on faiſait de ſa perſonne, l'obligerent d'abandonner le ſeul endroit dans lequel il pouvait trouver quelque ſûreté. A peine était-il à quelques milles du port, qu'il apprit que les deux vaiſſeaux avaient abordé, & qu'ils s'en étaient retournés. Ce contre-tems aggravait ſon infortune, il fallait fuir & ſe cacher. *Onel*, un de ſes partiſans au ſervice d'Eſpagne, qui le joignit dans ces cruelles conjonctures, lui dit qu'il pouvait trouver une retraite aſſurée dans une petite île voiſine, nommée *Stornai*. Ils s'embarquent dans un bateau de pêcheur pour aborder dans cet aſyle; mais à peine ſont-ils ſur le rivage qu'ils apprennent qu'un détachement de l'armée du duc de Cumberland eſt dans l'île. Le prince & ſes compagnons ſont forcés de paſſer la nuit dans un marais pour ſe dérober à une pourſuite ſi opiniâtre, au point du jour ils rentrent dans leur barque ſans proviſions & ſans ſavoir quelle route tenir; à peine avaient-ils vogué deux milles, qu'ils ſont entourés de vaiſſeaux ennemis,

Ils ne pouvaient se sauver qu'en échouant sur le rivage d'une petite île déserte & presque inabordable ; ils cacherent leur barque derriere un rocher, & attendirent dans ce désert que les vaisseaux ennemis se fussent éloignés, ou que la mort vînt finir leurs infortunes. Il ne restait au prince & à ses compagnons qu'un peu d'eau-de-vie pour soutenir leur vie malheureuse ; on trouva par hasard quelques poissons secs que des pêcheurs avaient laissés sur ce rivage. 1746.

Quand les vaisseaux anglais ne parurent plus, on rama d'îles en îles ; enfin le prince aborda à l'île de *Wist*, dans laquelle il avait pris terre quand il arriva de France ; il y trouva quelques secours ; mais tandis qu'il cherchait les moyens de repasser en France, un détachement de l'armée du duc de Cumberland arrive dans cette île. La mort ou la captivité paraissaient inévitables ; le prince, avec ses deux compagnons, se cacha pendant trois jours dans une caverne. Il se rembarque pour une petite île déserte, dans laquelle il passe huit jours avec quelques provisions d'eau-de-vie, de pain d'orge, & de poisson salé. On ne

1746. pouvait sortir de cette solitude, & regagner l'Ecosse, qu'en risquant de tomber entre les mains des Anglais, qui bordait le rivage ; cependant il fallait périr de faim, ou prendre ce parti.

Le prince & ses trois amis se mettent en mer, & abordent en Ecosse, ils errent à l'aventure sur le rivage, n'ayant pour habits que des lambeaux déchirés de vêtemens à l'usage des montagnards. Ils rencontrent au point du jour une demoiselle à cheval, suivie d'un seul domestique ; ils se hasardent de lui parler. Cette demoiselle était de la maison de *Makdonel*, attachée aux *Stuarts* ; le prince qui l'avait vue dans le tems de ses succès, la reconnaît & s'en fait reconnaître. Elle se jetta à ses pieds ; le prince, ses amis & elle fondaient en larmes : il fallait prendre un parti, le prince ne pouvait pas faire un pas sans risquer d'être pris ; mademoiselle de *Makdonel* lui conseilla de se cacher dans une caverne qu'elle lui indiqua, au pied d'une montagne, près la cabane d'un montagnard connu d'elle, en lui promettant de venir le prendre dans cette retraite, ou de lui envoyer quelque

perſonne ſûre qui ſe chargerait de le conduire. 1746.

Le prince s'enfonce dans la caverne avec ſes trois fideles compagnons; le payſan montagnard leur fournit un peu de farine d'orge détrempée dans de l'eau; mais ils commençaient à perdre toute eſpérance, lorſqu'après avoir paſſé deux jours dans ce lieu affreux, perſonne ne vint à leur ſecours. Tous les environs étaient garnis de ſoldats, une maladie cruelle affaibliſſait le prince; ſon corps était couvert de boutons ulcérés.

Mademoiſelle de *Makdonel* envoie enfin un exprès dans la caverne. Cet homme apprend aux fugitifs que la retraite dans le continent eſt impoſſible, qu'il faut fuir dans la petite île de *Benbecula*, & ſe cacher dans la maiſon d'un pauvre gentilhomme qu'on leur indique, que mademoiſelle de *Makdonel* s'y trouvera, & qu'on verra quels arrangemens on peut prendre. La même barque qui les avait portés en Ecoſſe, les tranſporte dans la petite île, ils marchaient vers la maiſon du gentilhomme, lorſqu'ils apprennent qu'il a été enlevé la nuit avec toute ſa famille. Le prince

1746. & ſes amis ſe cachent encore dans des marais, *Onel* va à la découverte, il rencontre mademoiſelle *Makdonel* dans une chaumiere, elle lui dit qu'elle peut ſauver le prince en lui donnant les habits d'une ſervante qu'elle avait apportés, mais qu'elle ne pouvait ſauver que lui, qu'une perſonne de plus ſerait ſuſpecte, *Onel*, *Sullivan* & *Sheridan* n'héſitent pas à préférer le ſalut du prince au leur, ils ſe ſéparent. Charles Edouard revêtu d'habits de ſervante, ſuit mademoiſelle Makdonel ſous le nom de *Betti*, les dangers ne ceſſerent pas malgré ce déguiſement, cette demoiſelle & le prince ſe réfugierent d'abord dans l'île de *Skie*, à l'occident de l'Ecoſſe.

Ils étaient dans la maiſon d'un gentilhomme, lorſque cette maiſon eſt tout-à-coup inveſtie par les ſoldats ennemis, il eut le bonheur de n'être pas reconnu, mais bientôt on ſut dans l'île qu'il étoit dans cette maiſon, alors il fallut ſe ſéparer de mademoiſelle *Makdonel*, & s'abandonner à ſa deſtinée, il marcha dix milles. Preſſé de la faim, il entre dans une maiſon dont il ſavait bien que le maître n'était pas de ſon parti : *Le fils de votre*

roi, lui dit-il, vient vous demander du pain & un habit ; je sais que vous êtes mon ennemi, mais je vous crois assez de vertu pour ne pas abuser de ma confiance & de mon malheur. Le gentilhomme auquel il s'adressait, fut touché, comme il devait l'être ; il s'empressa de le secourir autant que la pauvreté de ce pays peut le permettre, & lui garda le secret. 1746.

De cette île il regagna encore l'Ecosse, & s'enfonça dans la tribu de *Morar* qui lui était affectionnée, il erra ensuite dans le *Lokaber* & dans le *Badenoch* ; ce fut là qu'il apprit qu'on avait arrêté mademoiselle *Makdonel* sa bienfaitrice, & presque tous ceux qui l'avaient reçu. Il vit la liste de tous ses partisans condamnés par contumace, il était toujours en danger lui-même, & les seules nouvelles qu'il recevait étaient celles de la prison de ses serviteurs, dont on préparait la mort.

42. Ce prince arrive sur les côtes de France.

Au milieu des inquiétudes où l'on était en France sur la destinée du prince Edouard, on fit partir plusieurs petits vaisseaux pour le nord de l'Ecosse, dans l'espérance de le découvrir sur ce rivage, & de le ra-

1746. mener en France ; on le chercha longtems inutilement dans plusieurs îles voisines de la côte du *Lokaber*, enfin le 29 septembre, le prince arriva par des chemins détournés dans l'endroit où les vaisseaux français l'attendaient. Ce qui est étrange & ce qui prouve combien les cœurs étaient à lui, c'est que les anglais ne furent avertis ni du débarquement, ni du séjour, ni du départ des vaisseaux français. Ils ramenerent le prince jusqu'à la vue de *Brest*, mais ils trouverent dans la rade une escadre anglaise, on tourne les voiles vers les côtes de *Morlaix*, une autre escadre anglaise s'y trouve encore, on se hasarde de passer à travers les vaisseaux ennemis, & enfin le prince arrive le 10 octobre au port de Saint *Pol-de-Léon*, avec quelques-uns de ses partisans échappés comme lui aux recherches des anglais.

43. Reflexions sur cette expédition.

Pendant que le prince Edouard se soutenait en Ecosse, ses partisans à la cour de France représentaient sa situation comme meilleure qu'elle ne l'était en effet. A les entendre, il ne lui fallait que quelques secours pour rendre complette la révolution que son

courage & sa fortune promettaient. 1746.
Un seul non moins attaché à la maison *Stuart*, mais plus clairvoyant ou plus sincere, le lord *Maréchal*, dont l'ame grande & généreuse était incapable d'artifice, reconnaissait de bonne foi que la politique générale de l'Europe s'opposait au rétablissement de cette maison sur le trône Britannique, que cette révolution ne pouvait être le fruit que des secours les plus efficaces d'hommes & d'argent, qu'on ne pouvait attendre des succès solides & constants que lorsque la France, ayant dans le détroit une escadre maîtresse de la mer, ferait passer en Angleterre une armée de cinquante mille hommes, & que tous les renforts qu'on envoyait clandestinement en Ecosse, affaiblissaient inutilement la France, sans rendre de véritables services au prince Edouard, dont le courage & la témérité étaient les seules ressources.

La franchise de ces réflexions détermina le gouvernement à prendre le parti mitoyen de ne favoriser l'entreprise du prétendant qu'autant que la prudence le permettait, de faire craindre aux Anglais une diversion,

1746. & de profiter de leur état d'anxiété ; pour faire des conquêtes plus ſolides & plus praticables.

Tous les préparatifs d'une deſcente furent faits à Calais ; on dreſſa même un manifeſte à tout événement. Le duc de *Richelieu* ſe rendit au bord de la mer, où trente mille hommes étaient raſſemblés prêts à s'embarquer inceſſamment, une eſcadre croiſait à l'entrée de la manche, ſous les ordres de M. de *Roqueſeuil*. Ces préparatifs obligeaient les Anglais à conſerver ſur leurs côtes des forces plus conſidérables, il réſultait de cette feinte, que non-ſeulement les eſcadres Anglaiſes n'oſaient pas s'éloigner des mers qui baignaient leur patrie, mais elles retenaient ſur le rivage Britannique les bataillons Anglais qu'on aurait pu envoyer en Flandre, ou faire paſſer en Ecoſſe pour accabler le prince Edouard.

44 Le maréchal de Saxe ſe rend maître de Bruxelles.

Pendant ce tems-là, le maréchal de Saxe était en Flandre, réſolu de profiter du découragement des ennemis pour faire quelque conquête importante. Afin de mieux tromper les alliés, il fit courir le bruit qu'il partait pour Verſailles. Les troupes re-

çurent ordre de ſortir de leurs quar- 1746.
tiers le 28 janvier, & de ſe porter ſur le grand canal de *Vilvorde*, au-deſſus & au-deſſous de *Bruxelles*, les intentions du maréchal furent remplies avec une exactitude ſi méthodique, que le 30 Bruxelles ſe trouva inveſtie, ſans que les habitans de cette ville en euſſent le moindre ſoupçon.

Le maréchal de Saxe ne fut arrêté ni par la rigueur de la ſaiſon, ni par la difficulté du tranſport de l'artillerie, ni même par la préſence d'une armée ennemie, qui pouvoit venir au ſecours des aſſiégés, il pourvut à garantir le ſoldat du plus grand froid, & fit ouvrir la tranchée la nuit du 7 au 8 février, Bruxelles avait une garniſon de dix-huit bataillons & de neuf eſcadrons, commandée par dix-ſept officiers généraux. Elle fut faite priſonniere de guerre au bout de douze jours de tranchée ouverte. Le comte de *Kaunits*, qui commandait dans la place en l'abſence du prince Charles, demandait les honneurs de la guerre, & la liberté de ſe retirer ailleurs. Le général français motiva ſon refus d'une maniere également juſte, adroite, & capable d'intimider

1746. l'ennemi : « Je crains nos propres » troupes, lui marquait-il, elles ſen- » tent leur ſupériorité, & juſqu'aux » ſoldats connaiſſent les défauts de » cette grande ville que j'ignorais, & » que peut-être vous ignorez vous- » même. Je crains donc que dans une » attaque un peu vive, ils ne forcent » de toute part leurs officiers à mar- » cher, & lorſque je les ſaurais une » fois dedans, il faudra bien que j'aille » à leur ſecours ; il ſerait triſte que » ma vie fut marquée par une époque » telle que l'eſt celle de la deſtruction » d'une capitale. Vous ne ſauriez croire » juſqu'où le ſoldat français pouſſe » l'induſtrie & la hardieſſe ; j'ai vu » pluſieurs fois à la reddition des vil- » les, pendant qu'on réglait les points » de la capitulation, toute la ville ſe » remplir de ſoldats, ſans ſavoir par où » ils y étaient entrés ; ils ſont comme » des fourmis, & trouvent des en- » droits inconnus aux autres. Jugez » de ce qu'il arriverait lorſqu'ils au- » raient le pillage pour but dans une » place auſſi mauvaiſe par elle-même ».

On trouva dans Bruxelles toute l'artillerie de campagne des Hollan- dais, un nombre prodigieux de ca-

nons & de mortiers des différens calibres, des provisions de bouche pour toute l'armée pendant quatre mois, & les autres munitions nécessaires à proportion. Après cette conquête, le maréchal de Saxe vint à Paris pour arranger le plan de la campagne. Il trouva le ministere embarrassé dans des négociations épineuses concernant l'Italie. 1746.

45. Etat des affaires en Italie.

La paix de Dresde mettait la reine de Hongrie en état d'envoyer dans cette presqu'île, les nombreuses armées qui ne lui étaient plus nécessaires en Bohême & sur les frontieres de Prusse. On craignait avec raison que les plus tristes revers ne succédassent rapidement aux triomphes qui avaient signalée la derniere campagne. Le seul moyen de rétablir l'équilibre, était de faire promptement la paix avec le roi de Sardaigne, & de s'ouvrir, par ses états, une communication sûre avec le milanais; mais la chose était très-difficile, de grandes fautes exposerent à des malheurs presque sans remede; & lorsque la France prit le seul moyen qui restait pour les réparer, l'union qui subsistait entre les rois de France & d'Espagne, fut sur le point d'être

1746. rompue avec éclat, & peu s'en fallut que les haines nationnales ne se réveillassent jusqu'à changer des alliés en ennemis.

Dès le commencement de la guerre, les Espagnols avaient pénétré en Italie, où la cour de *Madrid* voulait former un établissement considérable à l'infant dom Philippe. Celle de Versailles s'intéressait particulièrement à ce prince, gendre de Louis XV; cependant elle n'entra pas d'abord dans les vues de Philippe V, parce qu'elle était, avec raison, persuadée que la France ne peut faire en Italie de guerre heureuse que de concert avec le roi de Sardaigne, maître des Alpes. Mais on voulait favoriser l'Espagne, & lorsqu'on sut que *Charles-Emmanuel* s'était uni à la reine de Hongrie & au roi d'Angleterre, par le traité de *Worms*, on n'hésita pas d'envoyer une armée dans les Alpes, pour faire cause commune avec celle de l'infant dom Philippe, quoiqu'on fût d'abord convaincu que le succès de son entreprise était extrêmement douteux.

Il fut signé à Fontainebleau le 25 octobre 1743, entre la France & l'Es-

pagne, un traité d'alliance offenſive 1746.
à perpétuité.

On y ſtipula une garantie réciproque de toutes les poſſeſſions, & même de tous les droits qu'avaient ou devaient avoir les deux couronnes ; on ſe promit mutuellement de ne quitter les armes que d'un commun accord.

Le roi d'Eſpagne cédait ſes droits à la ſucceſſion d'Autriche, à l'infant dom Philippe, & conſentait qu'il fût mis en poſſeſſion des duchés de *Milan*, de *Parme* & de *Plaiſance*, ſous la condition que la reine d'Eſpagne jouirait pendant ſa vie des deux derniers duchés, comme étant le patrimoine de ſes ancêtres: Louis XV promettait de ſon côté, de faire la guerre au roi de Sardaigne, de ſe concerter avec l'Eſpagne ſur le tems le plus convenable pour la déclarer aux Anglais, & de ne conclure avec eux aucune paix ſans y ſtipuler la reſtitution de *Gibraltar*.

Ce traité devait être un pacte de famille, d'union & d'amitié ; ſous ce point de vue, il devait être cher à la nation Françaiſe ; mais les engagemens que la France contractait, paraiſſaient aux politiques trop onéreux & trop

1746. étendus. Elle ſemblait ſe ſacrifier aux prétentions de l'Eſpagne ; elle ſe liait au point que la paix dépendait abſolument de la ſeconde couronne. Elle s'expoſait, ſi l'Eſpagne avoit une ambition qu'il fût impoſſible de ſatisfaire, à ſe trouver en butte à ſes ſoupçons & à ſes reproches, & de s'attirer peut-être de nouvelles brouilleries. Mais d'un autre côté il fallait effacer les impreſſions qu'avait laiſſées à la cour d'Eſpagne la maniere bruſque dont la France avait fait la derniere paix, ſans conſulter le miniſtere de Madrid ; on ſe prêta à ſes vues pour diſſiper ſes ombrages : c'eſt ainſi qu'en politique l'intérêt du moment entraîne ſouvent à des fauſſes démarches, dont on ſe repent dans la ſuite.

Les premiers effets de ce traité furent une déclaration de guerre à la reine de Hongrie & à l'Angleterre : on envoya des troupes pour pénétrer dans le Milanais, par les Alpes. La campagne de 1744, où le prince de Conti & les Français firent des prodiges de valeur, ayant été plus glorieuſe qu'utile, on réſolut de tenter un autre paſſage, & l'on fit une alliance avec les Génois, expoſés aux armes du roi de Sardaigne.

Les ſuccès répondirent à l'ardeur des deux nations ; la campagne de 1745 fut marquée par des conquêtes rapides ; l'Eſpagne ſe vit maîtreſſe de *Tortone*, *Alexandrie*, *Valence*, *Caſal*, *Aſti*, *Milan*, *Parme*, *Paiſance* ; mais il eût mieux valu moins conquérir & prendre mieux ſes meſures pour conſerver ſes conquêtes. 1746.

Dans ces circonſtances, on apprend que le roi de Pruſſe, vainqueur des Autrichiens & des Saxons, vient de faire la paix avec eux, & que l'impératrice n'ayant plus beſoin de tant de forces en Allemagne, fait paſſer en Italie des armées capables d'écraſer les Français & les Eſpagnols, qu'il n'eſt pas aiſé de recruter au milieu de la preſqu'île.

Alors on décida Louis XV de ramener le roi de Sardaigne à l'alliance de la France & de l'Eſpagne ; c'était un moyen de faire évanouir tous les projets de la maiſon d'Autriche. Le ſecret qu'exigeait une négociation ſi délicate, engagea le cabinet de Verſailles à n'en pas prévenir celui de Madrid. Louis XV écrit de ſa propre main des inſtructions pour l'accommodement ; elles ſont envoyées à M.

46. La France veut s'attacher le roi de Sardaigne en lui offrant des avantages.

1746. de *Champeaux*, réſident de France à *Geneve*, avec ordre de ſe rendre ſecrettement à *Turin* vers la fin de décembre 1745, & d'y propoſer les conditions.

On offrait d'abandonner au roi de Sardaigne toute la partie du Milanais, ſituée ſur la rive gauche du *Pô*, & celle qui eſt à la droite juſqu'à la *Serivia*. L'infant dom Philippe devait avoir pour ſon partage la partie du Milanais, depuis la *Serivia* juſques & compris les duchés de *Parme* & de *Plaiſance*, & de plus tout le *Crémonnais*, y compris *Pizighitone* : un des articles du traité, était que dans la ſuite aucun état d'Italie ne pourrait être uni aux couronnes de France, d'Eſpagne & de l'Empire; de ſorte que le grand duché de Toſcane devait paſſer au prince Charles de Lorraine, frere de l'Empereur : les autres articles concernaient Veniſe & Gênes.

Le négociateur Français exécute ſa commiſſion; on lui remet le 26 décembre, un mémoire ſigné du roi de Sardaigne, par lequel ce prince accepte le partage, & fait ſeulement quelques obſervations ſur certains points peu importans. Il retourne à

Geneve, où il reçoit bientôt un projet d'articles préliminaires, où le partage était à-peu-près réglé suivant les observations de la cour de Turin. *Champeaux* se rend une seconde fois à *Turin*; il convient avec *Charles-Emmanuel*, que les hostilités ne cesseront publiquement qu'après la réponse du roi d'Espagne à la lettre que Louis XV lui a écrite, pour le prévenir de l'arrangement fait, mais qu'en attendant le maréchal de *Maillebois* recevrait des ordres secrets pour user de tous les ménagemens convenables envers les Piémontais; il est même chargé de déclarer verbalement que si la cour d'Espagne refusait son accession au traité, on rappellerait aussi-tôt les troupes Françaises. 1746.

A la lettre que Louis XV écrivit au roi d'Espagne, ce monarque joignit une instruction circonstanciée, qui fut envoyé à l'évêque de Rennes, ambassadeur de France à *Madrid*; on y mettait en avant tous les motifs imaginables pour justifier le traité fait avec la cour de Turin, & pour en obtenir l'accession de la part de celle de *Madrid*. La paix du roi de Prusse & les avantages qu'en tirait la maison

1746. d'Autriche, l'impossibilité qu'il en résultait de faire à dom Philippe un établissement aussi considérable qu'on le desirait, la nécessité de gagner le roi de Sardaigne en lui faisant des avantages dont il pût se contenter, la solidité qu'acqueraient par ce moyen les états des deux infans en Italie, la certitude de terminer bientôt la guerre au moyen de cet arrangement; enfin le roi donnait à entendre que sa résolution était prise, si l'Espagne refusait des conditions si raisonnables, de préférer à tout le reste la défense de son royaume & le soulagement de ses peuples; il en témoignait son regret avec tous les sentimens de l'amitié.

Le comte de Maillebois, fils du maréchal, & gendre du comte d'Argenson, revêtu de pleins pouvoirs, signa à *Paris* le 17 février, l'armistice, avec un député du roi de Sardaigne; & immédiatement après, le comte reçoit ordre de se rendre à *Turin* pour conclure. Son instruction, datée du 19 février, tendait seulement à réformer quelques articles, par ménagement pour la cour d'Espagne.

Elle avait reçu avec autant de hauteur que d'indignation la nouvelle de ce traité ; insensible à toutes les raisons du cabinet de Versailles, elle reclamait l'exécution du traité de Fontainebleau, sans vouloir entrer dans aucune considération particuliere ; il était nécessaire d'envoyer un négociateur habile & accrédité, le maréchal de Noailles se chargea, malgré son grand âge, de cette délicate commission ; mais toute sa dextérité à manier les affaires, échoua contre l'obstination du conseil d'Espagne ; en vain il dit à Philippe V qu'il n'en est pas des traités entre les grands princes, comme des actes entre les particuliers, puisque l'exécution des premiers est subordonnée aux événemens ; le roi d'Espagne paraissait vouloir fermement deux choses, procurer l'agrandissement de sa maison, & empêcher celui de la maison de Savoie. 1745.

47. L'Espagne refuse de consentir à cet arrangement.

Tandis qu'on négociait, le roi de Sardaigne, qui connaissait le prix du temps, sachant que la cour d'Espagne refusait obstinément de reconnaître le traité de partage proposé par la France, prenait de loin ses

1746. meſures pour attaquer avec avantage les Français & les Eſpagnols, ſi l'arrangement projetté n'avait pas lieu ; il paraît qu'on traitait de bonne foi à *Turin*, mais non ſans adreſſe. Les Eſpagnols, maîtres d'*Alexandrie* & de *Milan*, ne l'étaient pas des citadelles de ces deux villes ; mais celle d'Alexandrie, étroitement bloquée, était ſur le point de ſuccomber, ſi elle n'était pas ravitaillée promptement. Les Autrichiens preſſaient les Piémontais d'agir. Débarraſſés du roi de Pruſſe, ils avaient fait paſſer de nouvelles troupes en Italie, par le *Tirol* & le *Trentin*. Le comte de *Lichtenſtein*, dont le pere avait été ambaſſadeur de la cour impériale en France, commandait les armées de l'impératrice-reine, & brûlait de ſe ſignaler.

Le comte de Maillebois venait conclure avec le roi de Sardaigne. Il reçut à *Briançon*, le 27 février, une lettre de *Turin*, par laquelle on le preſſait de d'arriver, s'il avait ordre de faire publier auſſi-tôt la ſuſpenſion d'armes, ſans quoi on le priait de ne pas continuer ſa route : le comte répondit qu'il avait ordre de terminer la négociation ſur le champ ; mais il envoya

envoya en même-tems à *Champeaux* 1746.
les repréſentations qu'il était chargé de faire ſur deux articles du traité qu'il avait lui-même ſigné à Paris. Il arriva le 3 mars à *Rivole*; le roi y envoya le lendemain un de ſes miniſtres; on diſputa ſur les points conteſtés, & la conférence fut rompue.

L'entrepriſe projettée par les Autrichiens & les Piémontais, devait s'exécuter le lendemain, l'ordre était donné aux troupes; on fit part le 5 mars de leurs mouvemens ſur *Aſti* & *Montécalvo* au comte de Maillebois.

La France avait promis de faire conſentir la cour d'Eſpagne au traité de partage, & le roi de Sardaigne regardait ce conſentement comme une condition eſſentielle, ſans laquelle l'arrangement était nul; on lui offrait, pour ſuppléer à l'adhéſion du roi d'Eſpagne, des ſûretés qu'il ne jugeait pas ſuffiſantes. On ſavait à Turin que les Eſpagnols, loin de vouloir faire la paix avec le roi de Sardaigne, ſe préparaient à l'attaque du château de Milan, & l'on avait ſujet de craindre que cette citadelle qui manquait de ſubſiſtances, ne tombât dans leurs mains. La cour de France,

1746. en élevant des incidens, fournissait à celle de *Turin* des raisons de continuer les hostilités, lorsqu'il eût été très-important de consommer l'armistice. *Charles Emmanuel* prouva son habileté en politique & en guerre, il profita de nos fautes; mais fut-il coupable de perfidie?

48. Le roi de Sardaigne attaque les Français & les Espagnols.

Le maréchal de Maillebois instruit des négociations avec le roi de Sardaigne, s'était un peu endormi sur les périls de sa position, dans laquelle il gardait une étendue de pays trop considérable pour donner un prompt secours aux quartiers qui pourraient être attaqués. Il croyait n'avoir rien à craindre des Piémontais, lorsqu'il apprit, le 5 mars, que neuf bataillons français étaient bloqués dans *Asti*; le marquis de *Montal* qui les commandait, aurait eu le tems de se retirer, s'il ne lui eût envoyé ordre d'attendre quatre jours, lui faisant espérer un secours qu'il demandait à l'infant, & qui ne pouvait pas arriver à tems. *Montal* se défendit deux jours. Les Piémontais avaient du canon, ils avaient fait des brêches, ils se disposaient à donner l'assaut, leur attaque était si bien concertée qu'on ne pou-

vait pas tenter une ſortie, les neuf bataillons ſe rendent priſonniers de guerre. 1746.

Peut-être que le maréchal de Maillebois, qui ſavait que le traité entre le roi & le roi de Sardaigne était un ſecret pour les Eſpagnols & les Autrichiens, crut que cette attaque ſubite était une feinte adoptée par les miniſtres des deux nations, pour cacher aux cours alliées, ſous le maſque de quelques hoſtilités ſimulées, les négociations dont la concluſion s'avançait; quoi qu'il en ſoit, rien ne fut alors capable de contenir le déchaînement des Eſpagnols contre les Français. Les nouvelles du traité jointes à la facilité de ſauver *Aſti* & de couvrir *Alexandrie*, leur perſuaderent que la France voulait réellement les abandonner à leurs ennemis. Les nouvelles que l'infant dom Philippe recevait d'Eſpagne, accuſaient le maréchal & le comte de Maillebois de trahir l'Eſpagne; quelques-uns s'emporterent dans le conſeil de l'infant, juſqu'à dire qu'il falloit arrêter le général français & déſarmer ſes troupes. Le comte de *Gages* s'éleva contre une

1746. propoſition ſi odieuſe, & l'infant fut de ſon avis.

Le maréchal de Maillebois dont l'imagination était vive, ſuppoſa que cette propoſition était un projet réel; il écrivit à dom Philippe, le 10 mars, que ce motif pouvait le déterminer à ſe retirer entre *Novi* & *Gavi*, juſqu'à ce qu'il reçût des ordres de ſa part. Ce ſoupçon du maréchal ne pouvait manquer de bleſſer l'infant dont l'inclination pour la France était connue; ſa réponſe fut pleine de reproches, la cour d'Eſpagne ſe plaignit hautement dans la ſuite de l'injure faite à ce prince, & en demanda une ſatisfaction éclatante.

Pour comble de malheurs, les Eſpagnols évacuerent alors Alexandrie, de peur d'y éprouver le déſaſtre que les français venaient d'eſſuyer dans *Aſti*; la communication avec le comté de *Nice* était menacée. La cavalerie françaiſe manquait de fourrages. Le marquis de *Caſtellar* enfermé dans *Parme* avec dix mille hommes des meilleures troupes d'Eſpagne, refuſait d'en ſortir, quoique dom Philippe l'eût ordonné; ce général était ouvertement brouillé avec le comte de

Gages, la diſcorde était un de nos dangereux ennemis. 1746.

Preſqu'en même tems qu'arriva la nouvelle de la priſe de neuf bataillons dans *Aſti*, *Louis XV* reçoit une lettre du roi de Sardaigne, avec une courte relation de ce qui s'était paſſé. *Charles-Emmanuel* témoignait au roi le plus grand chagrin de ce que l'armiſtice n'avait pas eu lieu; il eſpérait de le convaincre par ſa relation, que ce n'était point ſa faute; il aſſurait que ſes ſentimens n'étaient pas changés, *& qu'il ne deſirait rien tant que de mettre le dernier affermiſſement à l'union & à la paix*, qu'il diſait rétablie entre eux. Cette démarche ranima les eſpérances de la paix; mais les nouvelles qu'on reçut bientôt, exigerent un nouveau plan de politique. Les troupes de l'impératrice-reine, d'un côté, les Piémontaiſes, de l'autre, gagnaient du terrein par-tout; des places perdues, des échecs redoublés, diminuaient la force des armées Françaiſes & Eſpagnoles.

Alors le comte de *Gorzegne*, miniſtre du roi de Sardaigne, écrivit le 20 mars à M. de *Champeaux*, que le ſyſtême qui pouvait être convenable

1746. à la fin de décembre, & qu'on aurait écouté, *dans la supposition du concours des autres contractans*, ne pouvait plus se concilier avec la situation présente des affaires; que la négociation étant demeurée imparfaite, parce que l'Espagne n'y avait pas voulu consentir, l'honneur & la bonne foi du roi de Sardaigne ne lui permettaient plus de s'y engager; qu'il regardait cependant l'amitié comme rétablie avec la France, qu'il souhaitait de l'affermir par tous les moyens qui pourraient se concilier avec sa sûreté & son honneur, & qu'il attendrait que le roi voulût bien en ouvrir les voies pour y répondre de sa part avec confiance.

« Vous dites, *ajoutait le ministre Piémontais*, que S. M. T. C. s'est » donnée & se donne des soins infinis » pour amener la cour d'Espagne à » accéder au traité de partage, & » qu'elle n'y est pas encore parvenue; » ne peut-on pas conclure delà que » si l'Espagne avait eu entre ses mains » le château de Milan ou celui d'A- » lexandrie, il n'en devait plus rester » aucune espérance ? » A la lecture de cette lettre, il fut aisé de conclure

que la négociation de Turin était ab- 1746.
ſolument rompue.

Dom Philippe, après avoir évacué Milan le 18 mars, ſe rapproche de Pavie & des troupes Françaiſes. Les Autrichiens, ſous le commandement du comte de *Brovn*, reprennent le 26 la ville de *Guaſtalla*, & mettent le ſiége devant *Parme*. Le marquis de *Caſtellar* la défendait; ſe voyant ſur le point d'être forcé, il ſort le 20 avril, de cette ville, avec ſa garniſon la bayonnette au bout du fuſil, ſe fait jour à travers le camp des aſſiégeans, & rejoint l'armée de dom Philippe. Cette retraite fut regardée comme un avantage: dom Franciſco *Pignatelli*, lieutenant général, avait défait à *Codogno*, le 6 mai, un corps de quatre à cinq mille Autrichiens, dont deux mille avaient été faits priſonniers. Ce ſuccès faiſait reſpirer l'armée Eſpagnole. Cependant le défaut de ſubſiſtances lui fait abandonner les bords du *Taro*, pour ſe replier ſous *Plaiſance*, où bientôt elle fut reſſerrée par les Autrichiens. L'infant envoya ordre au maréchal de Maillebois de venir le joindre; il fut obéi: on tint conſeil. Le roi de Sardaigne arri-

1746. vait avec ſon armée, & après ſa jonction avec les troupes Autrichiennes, il reſtait peu de reſſources aux armes de France, d'Eſpagne & de Naples; on réſolut d'attaquer les Autrichiens ſur le champ.

49. Bataille de Plaiſance. La bataille ſe donna le 15 juin; elle fut une des plus longues & des plus ſanglantes de toute la guerre; le maréchal de Maillebois fondit ſur les Impériaux trois heures avant le jour, & fut long-tems vainqueur à l'aile droite, qu'il commandait; mais l'aîle gauche ayant été enveloppée par un nombre ſupérieur d'Autrichiens, fut entiérement défaite; il fallut, après neuf heures de combat le plus opiniâtre, ſe retirer ſous le canon de Plaiſance.

Si l'on combattait de près comme autrefois, une mêlée de neuf heures, de bataillon contre bataillon, d'eſcadron contre eſcadron, & d'hommes contre hommes, détruirait les armées entieres, & l'Europe ſerait dépeuplée par le nombre prodigieux de combats qu'on a livrés de nos jours. Mais on ne ſe mêle preſque jamais dans les batailles, le fuſil & le canon ſont moins meurtriers que ne l'étaient au-

trefois la pique & l'épée; on eſt même quelquefois long-tems ſans tirer, & dans le terrein coupé d'Italie, on tire entre des haies, on conſomme du tems à s'emparer d'une colline, à pointer ſon canon, à ſe former, à ſe reformer; ainſi neuf heures de combat ne ſont pas neuf heures de deſtruction, 1746.

Les Français, les Eſpagnols & les Napolitains perdirent huit mille hommes tués ou bleſſés à la bataille de Plaiſance; on leur fit quatre mille priſonniers. Enfin l'armée du roi de Sardaigne arriva, & alors le danger fut plus éminent; toute l'armée des trois couronnes, de France, d'Eſpagne & de Naples, courait riſque d'être enfermée: elle était entre le *Pô*, le *Lambro*, le *Tidone* & la *Trébie*: ſe battre dans un poſte avantageux contre une armée ſupérieure, eſt une choſe ordinaire; ſauver des troupes vaincues & entourées par leurs ennemis, eſt très-rare; c'eſt l'effort de l'art militaire.

Le comte de Maillebois oſa propoſer de ſe retirer en combattant; il dirigea cette entrepriſe ſous les yeux de ſon pere, & en vint à bout. L'armée

50. Retraite des armées Françaiſes, Eſpagnole & Napolitaine.

1746. des trois couronnes passa toute entiere en un jour & une nuit sur trois ponts, avec quatre mille mulets chargés & mille chariots de vivres, & se forma le long du *Tidone*; les mesures étaient si bien prises, que le roi de Sardaigne & les Autrichiens ne purent l'attaquer que quand elle put se défendre. Les Français & les Espagnols continuerent leur retraite en combattant, sans recevoir un nouvel échec.

Cette journée plus estimée des juges de l'art, qu'éclatante aux yeux du vulgaire, fut comptée pour une journée heureuse, parce que l'on remplit l'objet qu'on s'était proposé. Cet objet était triste, c'était de se retirer par *Tortone*, & de laisser au pouvoir de l'ennemi *Plaisance* & tout le pays. En effet, le lendemain de cette étrange bataille, cette ville se rendit, & plus de trois mille malades y furent prisonniers.

De toute cette grande armée qui devait conquérir l'Italie, il ne restait à *Tortone* que sept mille Français & neuf mille Espagnols; lorsque les Napolitains s'en furent séparés pour couvrir le royaume des deux-Siciles, qui-

pouvait être envahi. Ce corps ne pouvait pas réſiſter à quarante mille Autrichiens & à vingt mille Piémontais ; on ſe retira à *Gavi*, ſur les confins de la république de Gênes. 1746.

L'infant & le duc de Modene ſe rendirent à Gênes ; mais au lieu de raſſurer cette ville, ils en augmenterent les allarmes. Gênes était bloquée par les eſcadres Anglaiſes, il ne s'y trouvait pas de quoi nourrir le peu de cavalerie qui reſtait encore dans l'armée alliée ; les Piémontais & les Autrichiens approchaient ; ſi on reſtait dans Gênes, on pouvait la défendre, mais on abandonnait le comté de Nice, la Savoie & la Provence.

Dans ces triſtes conjonctures, l'infant dom Philippe reçoit la nouvelle que Philippe V, ſon pere, était mort ſubitement, & que Ferdinand VI ſon frere d'un premier mariage, était monté ſur le trône : cette nouvelle rendait la ſituation de ce prince encore plus embarraſſante.

Tandis que par les ſuites de l'obſtination de *Philippe* V, à ne rien céder au roi de Sardaigne, pour l'attirer dans l'alliance de la France & de l'Eſpagne, l'armée des deux couron-

1746. nes était repouſſée ſur les confins de l'Italie; Louis XV, par la rapidité de ſes conquêtes, forçait les états généraux à demander la tenue du congrès de *Bréda*, pour rétablir la paix en Europe.

51. Suite des campagnes de Flandres. Après la priſe de Bruxelles, le maréchal de Saxe était venu à Paris pour préparer de nouveaux triomphes, & M. de *Lowendal*, gouverneur de la ville conquiſe, s'occupait pendant l'hiver à augmenter les fortifications de cette place importante.

Les opérations de la campagne furent réglées en préſence du général. La reine de Hongrie, occupée de la diverſion qu'elle projettait de faire dans la partie méridionale de la France, & de rendre quelque confiance aux Hollandais conſternés, en faiſant marcher ſur les frontieres de leurs pays des corps nombreux de troupes Autrichiennes, n'avait point envoyé d'armée ſur le Rhin.

On penſa que cette princeſſe avait négligé de preſſer cette frontiere, parce qu'elle ſe flattait toujours que l'empire prendrait les armes en ſa faveur, & qu'il marcherait en forces vers l'Alſace. Le roi de Pruſſe, après

avoir abandonné deux fois la France durant cette guerre, lui rendit du moins le ſervice eſſentiel d'engager les cercles à reſter neutres dans une querelle qui leur était alors abſolument étrangere. Peut-être auſſi que les efforts que faiſait *Marie-Thereſe* en Italie & dans les pays-bas, ne lui permettaient pas d'aſſembler une troiſieme armée dans l'Autriche antérieure & le Brisgau. L'angleterre lui donnait cette année un ſubſide de trois cent trente-trois mille guinées; mais les levées d'hommes devaient être difficiles à faire dans la Hongrie, après ſix ans de la guerre la plus meurtriere. 1746.

Quoi qu'il en ſoit, le prince *de Conti* reçut ordre de conduire dans les pays-bas, les troupes à ſes ordres, qui n'étaient pas néceſſaires pour garder les places ſur le *Rhin* & ſur la *Moſelle*; ce prince y commanda l'armée d'obſervation.

Le maréchal de Saxe qui commandait la grande armée, forte de cent vingt bataillons & de cent quatre-vingt-dix eſcadrons, arrive à Bruxelles le premier Mai, & le 3 du même

1746. moit toutes les troupes campent sous les murs de cette ville.

52. M. de Bellefond est nommé archevêque de Paris à la place de M. de Vintimille.

Le roi résolu de faire une troisieme campagne, partit de Versailles après avoir nommé M. *Gigault de Bellefond* archevêque d'Aix, à l'archevêché de Paris, vacant par la mort de M. de *Vintimille*, arrivée le 13 mars; M. de Bellefond ne jouit pas long-tems de sa dignité, la mort l'enleva le 20 juillet, quelques jours après qu'il eut pris possession de son siege; M. de *Beaumont*, archevêque de Vienne, fut nommé à sa place.

Louis XV fit le 4 mai son entrée publique dans Bruxelles; le magistrat en corps le reçut aux portes de la ville, & le comte de Lowendal établi gouverneur, lui en présenta les clefs.

Un esprit de trouble & de division s'était emparé des provinces-unies, quand on apprit que Louis XV à la tête de son armée, marchait à Anvers: tant d'infractions faites à la neutralité qu'elles avaient promise, ne leur permettaient pas de se flatter que le monarque Français aurait la condescendance de respecter leur territoire. La plus grande partie de leurs

troupes, prises dans les places de la Barriere, étaient prisonnieres en France, ou ne pouvaient servir contre l'empire Français, suivant les termes de la capitulation ; divisés entr'eux, les Hollandais craignaient également que la *Zélande* fût envahie, ou que le peuple amoureux de nouveautés, les forçât d'élire un Stadhouder dans la personne du prince d'*Orange*. 1746.

Autrefois, quand la république de Hollande s'établit par les armes, elle détruisit toute la grandeur d'*Anvers*, la ville alors la plus commerçante de l'Europe. La navigation de l'*Escaut* lui fut interdite, & dans la suite, sa chûte fut aggravée, depuis que les états-généraux étaient devenus alliés de la maison d'Autriche. Ni l'empereur *Léopold*, ni *Charles* VI, ni *Marie-Thérese*, n'eurent jamais sur l'*Escaut* qu'une patache pour les droits d'entrée & de sortie ; mais quoique les états-généraux eussent humiliés *Anvers* à ce point, & que les commerçans de cette ville en gémissent, les Hollandais ne la regardaient pas moins comme le rempart de leur pays.

Aux approches des Français, l'armée des alliés campée au-delà du

1746. *Demer*, ſous les ordres du prince Charles, ſe replie ſous *Bréda*, abandonnant *Malines*, dont le prince de *Soubiſe* s'empare à la tête de trois brigades d'infanterie de Piémont, d'Auvergne & du Roi; *Louvain*, *Lier*, *Arſchot* ouvrent leurs portes à l'armée Françaiſe; elle arrive le 21 mai devant *Anvers*, les ennemis avaient évacué cette ville; la tranchée fut ouverte devant la citadelle le 26; elle ſe rendit le 31.

53. Mort de Madame la prem. Dauphine.

Le roi ayant pris poſſeſſion des deux capitales des pays-bas, revint à Paris, pour aſſiſter aux couches de Madame la dauphine; elle mit au monde une princeſſe, le 19 juillet, & mourut le 22, des ſuites de cette couche, emportant dans le tombeau les regrets de ſon époux, & ceux de la nation.

54. Mort de Philippe V, roi d'Eſpagne.

Pendant que la cour était plongée dans le deuil, on apprit la nouvelle de la mort de Philippe V, arrivée le 9 juillet au château de *Buen-Retiro*, dans la ſoixante-deuxieme année de l'âge de ce prince.

Philippe V, appellé à la couronne d'Eſpagne en 1700, par le teſtament de Charles II, avait fait à Madrid

son entrée royale le 24 novembre 1701. Il fut d'abord reconnu par la France, l'Angleterre, le Portugal, la Hollande & la cour de Turin; mais bientôt l'Europe s'arma contre lui. L'empereur *Léopold* voulant faire reconnaître roi d'Eſpagne l'archiduc Charles, ſon fils, s'était ligué avec l'Angleterre & la Hollande contre la France & l'Eſpagne par le traité connu ſous le nom de la *grande alliance*; les commencemens de cette guerre ſi cruelle, furent mêlés de ſuccès & de revers; mais bientôt Philippe accablé par les Anglais, les Allemands & les Portugais, perdit ſucceſſivement les principales villes de l'Arragon; Gibraltar, les îles de Majorque & de Minorque, la Sardaigne & le royaume de Naples: obligé deux fois de fuir de ſa capitale, il ſe trouva réduit à de ſi cruelles extrémités, qu'il fut propoſé dans le conſeil de Verſailles de l'envoyer régner en Amérique: Philippe V y conſentait. On l'eût fait embarquer avec les Eſpagnols attachés à ſon parti. L'Eſpagne eût été abandonnée aux factions civiles; le commerce du Pérou & du Mexique n'eût été que pour les Français, & dans le 1746.

1746. revers de la famille de Louis XIV ; la France eût encore trouvé ſa grandeur. Mais la conſtance des Caſtillans & les fautes des ennemis lui conſerverent la couronne d'Eſpagne. Les peuples aimaient dans Philippe, le choix qu'ils avaient fait, & dans ſa femme, fille du duc de Savoie, le ſoin qu'elle prenait de leur plaire ; une intrépidité au-deſſus de ſon ſexe, & une conſtance agiſſante dans le malheur. Les ennemis de Louis XIV oſerent propoſer à Philippe de ſe joindre à eux contre ce monarque, ſon grand-pere ; il répondit avec indignation : *non, je ne tirerai jamais l'épée contre une nation à laquelle, après Dieu, je dois le trône.*

Louis XIV redoubla ſes efforts, quand il vit que les Eſpagnols en faiſaient ; une armée Françaiſe ſous les ordres du maréchal de *Berwick*, gagna l'importante bataille d'*Almanſa*, & dans le tems que l'on croyait non-ſeulemeut que l'archiduc Charles, qui fut depuis empereur ſous le nom de Charles VI, régnerait en Eſpagne, mais que la France elle-même ſuccombant ſous les efforts de ſes ennemis, allait être démembrée, le duc

de *Vendôme* rétablit entiérement les affaires de Philippe ; la bataille de *Villa-Vicioſa*, donnée en 1710, & le ſuccès dont elle fut ſuivie, affermirent ce prince ſur le trône. 1745.

Prince vertueux avec des défauts, courageux & ferme avec de la faibleſſe, rongé par la mélancolie, gouverné ſucceſſivemunt par ſes deux femmes, qui donnerent du reſſort à ſon caractere, la ſageſſe des loix qu'il donna à l'Eſpagne, ſes nombreux établiſſemens en faveur du commerce, des ſciences & des arts, le rétabliſſement de la marine & de la diſcipline militaire rendront ſon nom immortel dans les faſtes de l'Eſpagne.

55. Ferdinand VI ſuccede au trône d'Eſpagne ; ce prince rappelle ſon armée d'Italie.

Ferdinand VI qui lui reſtait de ſon premier mariage, monta ſur le trône ; il embraſſa d'abord avec chaleur les principes de ſon pere : il le témoigna à Louis XV par une lettre de ſa main ; cependant tout ce ſyſtême s'écroula bientôt, & il ne fut plus queſtion d'agir de concert.

La cour d'Eſpagne rappella d'Italie le comte de *Gages*, ainſi que Caſtellar ſon rival ; elle donna le commandement de l'armée au marquis de *Las-Minas*, connu par ſa haine contre les

1746. Français. Ce général ne ſembla venir que pour précipiter ſa retraite en Provence; il abandonna indignement les Génois; le maréchal de *Maillebois* fut entraîné par ſa fuite, ne croyant pas pouvoir attendre en ſûreté les ordres de ſa cour. Les deux couronnes perdirent toutes leurs conquêtes, & Gênes, leur alliée, demeura en proie aux Autrichiens.

Cependant le roi d'Eſpagne offrit une de ſes ſœurs en mariage pour M. le dauphin, veuf d'une ſœur de cette princeſſe, dont il avait eu même un enfant. Louis XV répondit que la religion & les ſentimens du Clergé de France ne lui permettaient pas de conſentir à un pareil mariage, quoiqu'en Eſpagne on le crût légitime avec une diſpenſe du Pape. *Ferdinand* répliqua que la religion ne pouvait défendre en France les mariages permis en Eſpagne, & que douter du pouvoir des ſouverains pontifes à cet égard, ſerait plutôt une héréſie qu'un acte de chriſtianiſme. Ce refus fournit un nouveau prétexte aux Eſpagnols mal intentionnés, pour répandre de nouvelles ſemences de diviſion.

Tandis que les Français & les Espagnols se retiraient en Provence par *Vintimille*; les Autrichiens & les Piémontais au nombre de soixante mille hommes, s'avançaient vers *Gênes*. 1746.

56. Les Français & les Espagnols se retirent en Provence.

La situation de cette ville semble la mettre en état d'appoſer une vigoureuse réſiſtance aux ennemis qui veulent l'attaquer. Outre ſon enceinte particuliere, elle en a une ſeconde de plus de deux lieues d'étendue, formée ſur une chaîne de rochers; par delà cette double enceinte, l'Apenin lui ſert par-tout de fortification. Le poſte de la *Bocheta* par où les ennemis s'avançaient, avait toujours été regardé comme imprenable.

Les ennemis tiennent un grand conſeil à *Saraval*, en préſence du roi de Sardaigne; il y fut décidé que le poſte de la *Bocheta* ſerait attaqué pendant qu'on déboucherait encore par un autre endroit. Ceux qui étaient chargés de garder les défilés, ne firent aucune réſiſtance. La conſternation des Gênois ne leur permit pas de tenter ſeulement de ſe défendre; ils avaient une artillerie nombreuſe, & les Autrichiens n'étaient pas pourvus de canons de ſiége; mais ils n'attendirent

57. Les Autrichiens maîtres de Gênes.

1746. pas que ce canon arrivât, la terreur les précipita dans toutes les extrémités qu'ils craignaient.

Les Autrichiens, sous les ordres du général *Brown* & du marquis de *Botta Adorno*, se présentent devant Gênes, la ville craignant un vainqueur irrité, fait ouvrir ses portes, la seule capitulation que les Gênois purent obtenir, fut que les portes seraient livrées aux Impériaux le même jour 6 septembre, à six heures du soir; que la garnison serait prisonniere de guerre, de même que celle de *Gavi*; que toutes les armes qui se trouveraient dans la ville, ainsi que les munitions, provisions & équipages appartenans aux troupes Françaises, Espagnoles & Napolitaines, seraient remises aux commissaires Autrichiens; que le doge & six sénateurs se rendraient à Vienne pour y faire des excuses à l'Impératrice reine, que la république payerait sur le champ cinquante mille *genouines*, pour être distribuées aux troupes Impériales, & que pour sûreté de cette convention provisionnelle, il seroit envoyé à Milan quatre sénateurs en ôtage; le marquis de

Botta Adorno fut établi commandant dans la ville. 1746.

Trois jours après cette convention, les commiſſaires Autrichiens demandent une contribution de trois millions de genouines, faiſant vingt-quatre millions de livres, payables en trois termes, dont le plus éloigné eſt de quinze jours : c'était abuſer étrangement des droits de la victoire. On avait épuiſé le tréſor de Saint-Georges, pour payer ſeize millions; le crédit était anéanti, la banque ſans reſſources, les belles maiſons de Plaiſance qui embelliſſaient les environs, pillées par les ſoldats ; les terres de Gênes ravagées ; le ſénat demande pour toute grace qu'il lui ſoit accordé un tems convenable pour raſſembler les huit millions reſtans : on lui répond que non-ſeulement il faut payer à l'époque fixée la ſomme qu'on lui demande, mais qu'il faut fournir huit autres millions pour l'entretien de neuf régimens répandus dans les environs. A la publication de cet ordre, le déſeſpoir ſaiſit tous les habitans. Traités en eſclaves, ils n'avaient plus à perdre que la vie ; ils paraiſſaient réſolus à la ſacrifier plutôt que

1746. de ſouffrir plus long-tems un traitement ſi rude & ſi honteux ; on s'attendait à la ruine prochaine & inévitable du ſénat & de la ville, lorſque Gênes fut délivrée par l'événement le plus imprévu.

58. Nouvelles conquêtes en Flandres ; priſe de Maſtrecht.

La puiſſance Autrichienne victorieuſe dans les Alpes, était accablée en Flandres. La tournure que prenaient les affaires générales de l'Europe avait déterminé le roi à ne pas reprendre le commandement de ſes armées ; après la mort de Madame la dauphine, elles reſterent ſous les ordres du maréchal de Saxe & du prince de Conti, & leurs ſuccès furent auſſi complets que faciles.

Dans un conſeil de guerre tenu dans *Anvers*, avant le départ du roi, le ſiége de *Mons* avait été réſolu ; le prince de Conti fit inveſtir cette ville le 7 juin, par le comte d'*Eſtrées* & le duc de *Boufflers* ; la tranchée fut ouverte devant la place le 24, & le 10 juillet ſuivant, la garniſon conſiſtant en douze bataillons, fut faite priſonniere de guerre. Le fort de *Guillain* exigea un ſiége particulier ; cette forteresſe ſe rendit le 23, & cinq cents hommes

hommes qui compoſaient ſa garniſon 1746.
furent conduits à *Valenciennes*.

Les alliés ayant reçu des renforts conſidérables, venaient de quitter les environs du pays de Liege pour s'avancer ſur *Varen* : le maréchal, informé de ces mouvemens, raſſembla ſes forces, envoya le gros bagage de l'armée à *Bruxelles*, & ſe porta ſur *Gemblour* pour obſerver de plus près les deſſeins de l'ennemi.

Pendant qu'il le tenait en échec, le prince de Conti fit ouvrir la tranchée devant *Charleroi*, le 28 juillet, & le 2 août la garniſon fut faite priſonniere de guerre. *Hui* ouvre ſes portes au comte de *Lowendal*.

Le prince Charles qui commandait cette année l'armée alliée, n'avait pu retarder la priſe de tant de villes. Le maréchal de Saxe voulait couronner ſes conquêtes par la priſe de *Maſtrecht*, d'où l'on domine les provinces-unies; mais pour ne rien laiſſer derriere lui, il fallait auparavant ſe rendre maître de *Namur*, place importante, aſſiſe au confluent de la *Sambre* & de la *Meuſe*; ſa citadelle s'éleve majeſtueuſement ſur un roc eſcarpé, & douze autres forts bâtis ſur la cîme des ro-

1746. chers voiſins, ſemblent rendre cette place inacceſſible aux attaques d'une armée ennemie. Les marches & les campemens qu'exécuta le maréchal de Saxe, pour engager le prince Charles à s'éloigner de cette place, meſure ſans laquelle il lui était impoſſible d'entreprendre ce ſiége, furent regardés comme une des opérations les plus brillantes qui ſignalerent cette guerre : le prince Charles ſemblant obéir au génie du maréchal de Saxe, s'éloigne de *Namur*, & ſur-le-champ cette ville eſt inveſtie par le prince de *Clermont*, pendant que le maréchal de Saxe ſuivait le prince Charles qui ſe retirait vers *Maſtrecht*. La tranchée fut ouverte devant *Namur* le 12, & les troupes s'y comporterent avec tant de chaleur, que la ville ſe rendit le 19; la garniſon conſiſtant en treize bataillons & deux eſcadrons, ſe retira priſonniere de guerre onze jours après.

Au mois d'octobre le maréchal de Saxe qui aimait les troupes, touché de leurs fatigues pendant une campagne commencée dès le mois de janvier, fit propoſer à ſon rival, par un trompette, de commencer à prendre

des quartiers d'hiver, & lui fit part des motifs d'humanité qui l'inſpiraient. Le prince Charles, plein d'humanité lui-même, mais qui ſe défiait peut-être des raiſons particulieres qui pouvaient faire agir le maréchal, lui répondit qu'il n'avait ni ordre, ni conſeil à prendre de lui : *Je le forcerai bien à prendre ſes quartiers d'hiver*, répartit le héros Saxon, & ſur le champ il ſe prépare à l'attaquer. 1746.

59. Bataille de Raucoux.

L'armée alliée campait en-deçà de la *Meuſe*, ayant *Maſtrecht* à ſa droite, & *Liége* à ſa gauche ; elle s'étendait le le long de la Meuſe, derriere cinq villages retranchés, & pouvait craindre qu'après avoir été forcée dans ces villages, le paſſage de la riviere lui devînt impoſſible, & qu'elle ne fût entiérement détruite.

Le maréchal de Saxe fit marcher le 10 ſon armée ſans équipages, & ayant paſſé le *Jard*, il campa entre les deux chauſſées qui conduiſent à *Liége*. Sa droite appuyée à la chauſſée de Saint-*Tron* à *Liége*, le village de *Schendermale* au centre de ſa ligne, dont la gauche débordait la chauſſée de *Tongres* à Liege ; le maréchal employa toute la journée à examiner la

1746. position des ennemis, qui occupaient des hauteurs ; il régla ſes opérations ſur leur ſituation. On voyait des remparts de *Liége* les deux armées ; celle des Français de cent mille combattans, & celle des alliés de quatre-vingt mille.

Le 11, à la pointe du jour, on battit la générale, & deux heures après, toutes les troupes s'étant miſes en mouvement, l'armée marcha ſur dix colonnes paralleles, juſqu'au village de *Lontain*, ſur lequel toutes les colonnes devaient diriger leur route. Alors la cavalerie placée ſur les deux ailes, ſe mit en bataille ; l'infanterie chargée des attaques, reſta en colonnes par bataillons.

Les ennemis s'avancerent de leur côté, à cinq cents pas du front de leur camp, en conſervant toujours les poſtes qu'ils avaient fortifiés ſur les hauteurs. A midi, le feu du canon placé à la droite de l'armée Françaiſe, tonna avec vivacité juſqu'à deux heures, que les brigades de Picardie, de Champagne, de Monaco, de Ségur, de la Fere & de Bourbon, commandées par le prince de Clermont & le comte d'Eſtrées attaquerent le fauxbourg de Ste-*Walpurge* & le village d'*Ance*, où les

ennemis firent peu de réſiſtance. M. de 1746.
Maubourg, chargé de l'attaque du village de *Varoux*, la commença à deux heures & demie à la tête des brigades d'Orléans, des Vaiſſeaux, de Beauvoiſis & de Rouergue ; les ennemis étaient retranchés derriere des haies, ils furent forcés après la réſiſtance la plus opiniâtre.

La principale attaque fut celle du village de *Raucoux*; le marquis d'*Herouville* qui la dirigeait, la commença à trois heures, avec les brigades de Navarre, d'Auvergne, de Royal & Montmorenci. Le feu prodigieux de l'artillerie que les ennemis avaient placée dans ce village, ébranla d'abord ces brigades dans leur courſe ; mais s'étant bientôt ralliées, les retranchemens furent emportés, & preſque tous ceux qui les défendaient tués ou faits priſonniers.

Le maréchal de Saxe attentif à tous les mouvemens des ennemis, avait fait avancer ſix bataillons pour les chaſſer de deux redoutes qu'ils avaient ſur les hauteurs; elles furent abandonnées à l'approche des Français, tandis que la cavalerie Hollandaiſe, écraſée par le feu de l'artillerie, ſe

1746. retirait en désordre par les derrieres du village de *Lier*, & mettait par sa fuite une extrême confusion dans le reste de l'armée alliée.

A cinq heures les alliés étaient chassés de tous leurs postes, & la cavalerie avait reçu ordre de les poursuivre & d'achever la destruction de leur armée : la nuit qui survint la sauva. Elle perdit cependant douze mille hommes, tués ou blessés, sans compter ceux qui périrent dans leur retraite, & on leur fit trois mille prisonniers. L'armée Française ne perdit que mille hommes, tués, & deux mille blessés, dont le plus grand nombre ne le fut même que légérement.

Le seul officier général que la France perdit dans cette journée, fut le marquis de *Fénélon*, neveu de l'immortel archevêque de Cambrai. Il avait été élevé par ce prélat, & en avait toute la vertu, avec un caractere différent. Vingt années employées dans l'ambassade de Hollande, n'avaient point éteint en lui un emportement de valeur qui lui coûta la vie; blessé au pied depuis quarante ans, & ne pouvant marcher, il monta à cheval sur les retranchemens enne-

mis ; il cherchait la mort, & il la trouva. Son extrême dévotion augmentait encore ſon intrépidité naturelle ; il penſait que l'action la plus agréable à Dieu, était de mourir pour ſon roi. Une armée compoſée d'hommes qui penſeraient ainſi, ſerait invincible. 1746.

Le prince de Clermont donna dans cette bataille les plus grandes preuves de ſon courage, ainſi que les officiers généraux auxquels la conduite de différentes attaques avait été confiée. Cette action fit un honneur infini à l'infanterie Françaiſe. Il n'eſt pas douteux que ſi le jour eût eu deux heures de plus, l'armée ennemie aurait été entiérement détruite.

Peu de perſonnes de marques furent bleſſés ; le fils du comte de *Ségur* eut la poitrine traverſée d'une balle, qu'on lui arracha par l'épine du dos, & il échappa à une opération plus cruelle que la bleſſure même. Le marquis de *Lujac* reçut un coup de feu qui lui fracaſſa la machoire, entama ſa langue & lui perça les deux joues. Le marquis de *Laval*, qui s'était diſtingué à la journée de *Mele*, le prince de *Monaco*, le marquis de *Vaubecourt*

1746. & le comte de *Barleroi* furent bleſſés dangereuſement.

Après la bataille, le chevalier d'*Aubeterre*, frappé de la bonne mine & de l'air martial d'un priſonnier Anglais, lui dit : *je crois que s'il y avait eu cinquante mille hommes comme toi dans l'armée ennemie, nous aurions eu peine à la battre* : le ſoldat répondit vivement : *nous avions aſſez d'hommes comme moi, mais il nous en manquait un comme le maréchal de Saxe.*

Le prince *Charles* ayant recueilli les débris de ſon armée ſous le canon de *Maſtrecht*, prit ſes quartiers d'hiver en Hollande & dans le pays de Liege; & le maréchal de Saxe, après avoir pourvu à la ſûreté de ſes conquêtes, ſe rendit à Fontainebleau, où l'on décidait le mariage de M. le dauphin avec la princeſſe de Saxe, à laquelle ce général avait l'honneur d'appartenir.

60. Conférences à Bréda, pour la paix.

D'après les propoſitions des états généraux, il ſe tenait à *Bréda* des conférences pour le rétabliſſement de la paix; le marquis de Puiſieux y avait été envoyé en qualité de miniſtre plénipotentiaire, pour aviſer avec ceux d'Angleterre & de Hollande aux

moyens de conciliation entre les puiſ- 1746.
ſances. La démiſſion du marquis d'*Argenſon*, arrivée durant cet intervalle, retarda le grand ouvrage auquel on travaillait; le département des affaires étrangeres ne convenait gueres à ſon genre d'eſprit, ni à ſon caractere plein de franchiſe. Pour ne pas perdre le fruit des négociations entamées, on fit paſſer M. de *Puiſieux* au miniſtere vacant; il fut remplacé dans ſes fonctions à *Bréda*, par M. *du Theil*, ſecrétaire du cabinet du roi. Les Anglais qui ignoraient encore que M. de la *Bourdonnais*, après avoir diſperſé leur eſcadre ſur la côte de Coromandel, s'était emparé de *Madras*; qui s'étaient rendus maîtres de *Louisbourg* l'année précédente, & qu'ils ſe flattaient de conquérir cette année une partie du *Canada* : ne ſe prêtaient pas de bonne foi à conclure une paix dans laquelle ils ne voyaient pour eux que des reſtitutions à faire. Sans tenir compte à Louis XV de ſa modération, ils auraient voulu rendre à la France la terreur que le prétendant avait jetté dans la Grande-Bretagne.

61. Les Anglais attaquent vainement Québec.

Les habitans de *Boſton* qui avaient réuſſi l'année précédente, dans leur

1746. expédition contre Louisbourg, avaient formé le projet de faire cette année le siége de *Québec*; une armée de huit mille hommes fut levée par les colonies américaines; ces troupes devaient se joindre à une escadre formidable, que le ministere Britannique préparait à *Portsmouth*. La France avertie à tems, prévint les suites de cette invasion, en faisant partir pour l'Amérique, sous les ordres du duc d'*Anville*, une escadre qui sortit de l'île d'*Aix* le 22 Juillet. Cet armement n'eut pas tout le succès qu'on en attendait, le duc d'*Anville* mourut sur les côtes d'*Acadie*; l'escadre fut dispersée par la tempête, & les Anglais prirent le *Mars*, qui en faisait partie; cependant il fit manquer l'expédition projetté par les Anglais & les Américains. Le ministere Britannique informé que le Canada avait reçu des secours qui le mettaient à l'abri d'une invasion, n'envoya point son escadre en Amérique, & les dépenses des colons furent pour eux en pure perte.

62. Leur escadre paraît sur les côtes de France.

La flotte que les Anglais destinaient à conquérir le Canada, fut destinée à tenter une invasion en France; seize vaisseaux de guerre, huit frégates,

deux galiotes à bombes, des vaiſſeaux de magaſin, & trente bâtimens de tranſport qui portaient ſix bataillons & un détachement de canonniers & de bombardiers, mettent à la voile de *Plimouth* le 26 ſeptembre, ſous les ordres de ſir Richard *Leſtock*, amiral de l'eſcadre bleue. Les troupes de débarquement étaient commandées par le lieutenant général comte de *Sainclair*. Les troupes débarquent ſans obſtacles dans la baie de *Quimperlai*, à ſix milles du port de l'*Orient*, & viennent camper entre les bourgs de *Plomeur* & de *Guidel*; elles ſe retranchèrent en cet endroit, comme ſi leur projet eût été de faire un long ſéjour en France. Le général anglais fit ſommer, le 3 octobre, la ville de l'Orient de ſe rendre, en menaçant de mettre toute la contrée à feu & à ſang, ſi l'on faiſait la moindre réſiſtance; le marquis de l'*Hôpital* qui y commandait, permit à la ville de parlementer, & pendant ce tems-là quelques compagnies de cavalerie & de dragons, & des milices garde-côtes étant entrées dans la ville, elle fut en état de défenſe. 1746.

Les Anglais voyant que la négo-

1746. ciation qui devait leur ouvrir les portes de l'Orient, n'avançait point, s'approcherent le 5 de cette place, & y jetterent ſans ſuccès quelques bombes. Ecraſés par le feu de l'artillerie des remparts, ils furent forcés de ſe rembarquer le 8, après avoir enterré deux canons, ne remportant de cette deſcente que le ridicule d'une entrepriſe vaine & mal concertée. L'eſcadre reſta juſqu'à la fin du mois ſur les côtes de France, elle détruiſit un navire dans la baie de *Guiberon*. L'amiral envoya un détachement de gens de mer dans les petites îles *Houvat* & *Keidic*, il y fit quelque dégât, & après avoir rembarqué ſes gens, il remit à la voile pour l'Angleterre, où le peuple le reçut avec des huées.

M. *Dubois de la Motte*, eſcortant une flotte marchande à Saint-Domingue, avec le ſeul vaiſſeau de ligne le Magnanime, de ſoixante-quatorze canons, & la frégate l'Etoile, de quarante, ſe defend contre quatre vaiſſeaux anglais, les met en fuite, & conduit ſon convoi à ſa deſtination. Le commodore *Mitchel* fuit devant une eſcadre françaiſe, & le marquis de *Conflans*, qui la commandait, prend

à ſon retour en Europe, le *Severn*, vaiſſeau anglais de cinquante canons. 1746.

Ces avantages ne réparaient pas le dégât que les Autrichiens & les Piémontais faiſaient en Provence.

63. Les Autrichiens & les Piémontais entrent en Provence.

Les Autrichiens & les Piémontais, maîtres des Alpes, n'étaient plus embarraſſés que du choix des conquêtes qu'ils pouvaient faire en France ou en Italie ; il leur était également aiſé d'entrer dans le royaume de Naples, ou dans la Provence ; en prenant le premier parti, ils s'éloignaient trop de *Gênes*, qu'ils voulaient conſerver ; d'ailleurs le conſeil autrichien crut qu'après avoir pris Toulon & Marſeille, il réduirait les deux Siciles facilement, & que les Français ne pourraient plus repaſſer les Alpes.

L'armée autrichienne & piémontaiſe, forte de quarante mille hommes, favoriſée par une eſcadre anglaiſe, prend la route de Provence. Le marquis de *Las Minas* ſe ſépare des Français pour aller défendre la Savoie, qui reſtait à dom Philippe. Le maréchal de *Maillebois*, avec les reſtes d'une armée preſqu'anéantie, n'oſa diſputer aux ennemis le paſſage du Var. Les Français ſe retiraient dans le

1746. cœur de la Provence, manquant de tout ; la moitié des officiers à pied, point de munitions de guerre, point d'outils pour rompre les ponts, peu de vivres. Dès le mois de novembre les ennemis étaient maîtres d'une partie de la province ; déjà *Vence* & *Graſſe* avaient été livrées au pillage. Les partis autrichiens s'étendaient juſqu'à la *Durance* : on tremblait pour Marſeille & pour Toulon ; heureuſement le comte de *Broon* n'avait point d'artillerie pour faire des ſiéges, & ſeconder par terre les eſcadrons Britanniques qui menaçaient les côtes de la Méditerranée. Ce général ordonna d'enlever celle de Gênes. Non-ſeulement les Autrichiens obligeaient les Génois à traîner eux mêmes ces canons & ces mortiers juſqu'au port où ils devaient être embarqués, mais ceux qui ne s'empreſſaient pas aſſez à faire ce ſervice, étaient frappés rudement par les ſoldats. Ces derniers outrages furent le ſignal de la révolution de *Gênes*, que les circonſtances amenaient.

64. Révolution de Gênes.

Les Génois qui étaient devenus eſclaves en préſence d'une grande armée, recouvrerent leur liberté après

qu'elle fut partie. Le comte de *Botta-Adorno*, gouverneur de cette ville, avait établi ſon quartier dans le fauxbourg de Saint-Pierre des Arênes ; mais les Autrichiens mépriſaient ſi fort les Génois, qu'ils avaient négligé de laiſſer une armée qui répondît de leur fidélité ; ce qui reſtait dans le fauxbourg, autour du général Botta n'était que des malades, la plupart expirans, & l'on ne contient pas une ville comme *Gênes* avec des morts & des mourans. 1746.

Les ſénateurs, témoins de la faibleſſe de ceux qui avaient opprimé la république, excitaient ſecrettement le peuple à la révolte. Des émiſſaires diſaient aux plus accrédités des habitans : « juſqu'à quand attendrez-vous » que les Autrichiens viennent vous » égorger entre les bras de vos femmes » & de vos enfans, pour vous arra- » cher le peu de nourriture qui vous » reſte ? leurs troupes ſont diſperſées » hors de l'enceinte de vos murs ; il » n'y a dans la ville que ceux qui » veillent à la garde de vos portes ; » vous êtes ici plus de trente mille en » état de porter les armes, ne vaut-il » pas mieux mourir que d'être les

1746. » ſpectateurs indolens des ruines de » votre patrie » ?

Ce peuple faible, nourri loin des camps, qui n'avait pas eu ſeulement la penſée de défendre ſa ville, quand les ennemis en étaient encore éloignés, prend les armes lorſqu'ils en étaient les maîtres. Au ſon du tocſin, les Génois s'aſſemblent, s'arment dans un moment de tout ce qu'ils peuvent trouver, pierres, bâtons, fuſils, épées, inſtrumens de toute eſpece. Le marquis de *Botta*, qui était à Saint-Pierre des Arênes, crut que cette émeute populaire ſe ralentirait d'elle-même, & que la crainte reprendrait bientôt la place d'une fureur paſſagere; il ſe contenta de renforcer les gardes des portes, & d'envoyer quelques détachemens dans la ville. Il propoſait au ſénat de s'unir à lui pour combattre ce qu'il appellait les rebelles, ſans s'appercevoir que le ſénat favoriſait la révolution, & ne lui promettait ce qu'il voulait, que pour donner le tems au peuple de ramaſſer ſes forces. Les payſans accourent de toute part; &, informés de tout ce qui ſe paſſe dans la ville, ils ſe joignent en grand nombre à leurs com-

patriotes; ils courent au palais ducal pour demander des armes; le doge avait beſoin d'uſer de la plus grande circonſpection, car il était à craindre qu'un ſoulevement mal concerté & téméraire, ne conduiſît à la deſtruction de la ville. Ce magiſtrat feint de ne pas entendre les clameurs du peuple, mais ſes domeſtiques indiquent les endroits où les armes étaient enfermées : on s'arme; un certain nombre d'officiers ſe diſtribuent dans la place; on ſe barricade dans les rues, & l'ordre qu'on tâche de mettre autant qu'il eſt poſſible dans ce ſoulevement auſſi furieux que ſubit, n'en ralentit pas l'ardeur. 1746.

Les Allemands comptant toujours que le ſénat ſe joindrait à eux contre les habitans, s'avancent à la porte de *Biſagno*, par le fauxbourg qui porte ce nom; ils trouvent les portes fermées, l'artillerie des remparts tonne ſur eux. Le peuple de *Gênes* compoſait alors une armée; on battait la caiſſe dans la ville, au nom du peuple, & on ordonnait ſous peine de la vie, à tous les citoyens, de ſortir en armes hors de leurs maiſons, & de ſe ranger ſous les drapeaux de leurs

1746. quartiers. Le ſénat qui inſpirait le peuple ſourdement, conſomma alors le chef-d'œuvre de ſa politique, & triompha de la prudence des généraux Autrichiens ; il paraiſſait ne ſe mêler de rien ; cependant quelques perſonnes qualifiées oſerent ſe montrer publiquement ; la marquiſe de *Brignolé-Salé* ſe diſtinguait par ſon patriotiſme & par ſon inclination pour la France. Un prince *Doria*, à la tête des troupes bourgeoiſes, attaqua le marquis de *Botta* dans le fauxbourg de Saint-Pierre des Arênes. Le général Autrichien s'appercevant trop tard qu'il ne pouvait pas compter ſur les intelligences qu'il avait dans la ville, fut obligé de prendre la fuite après avoir perdu cinq mille hommes, tués, bleſſés ou faits priſonniers, & en abandonnant tous ſes magaſins & tous ſes équipages. Les Autrichiens ſe retirent au poſte de *Bocheta*, pourſuivis ſans ceſſe par de ſimples payſans ; forcés enfin d'abandonner ce poſte, ils ſe replient ſur *Gavi* pour y attendre des renforts.

Le peuple de cette cité ſuperbe, amolli par le luxe, fit voir dans cette occaſion une élévation de ſentimens

& un courage qui pouvait ſervir de 1746.
modele aux nations les plus belliqueuſes, & l'Europe vit avec étonnement qu'au ſein de l'eſclavage il eût réuſſi à briſer des liens dont les rois de France, d'Eſpagne & de Naples, ni ſon enceinte de rochers, n'avaient pu le garantir.

Il y eut dans ce tumulte beaucoup de brigandages ; le peuple ſoulevé pilla pluſieurs maiſons appartenantes aux ſénateurs ſoupçonnés de favoriſer les Autrichiens, mais ce qui fut le plus étonnant dans cette révolution, c'eſt que ce même peuple qui avait quatre mille de ſes vainqueurs dans ſes priſons, ne tourna point ſes armes contre ſes maîtres : il avait des chefs, mais ils étaient indiqués par le ſénat, & parmi eux il ne s'en trouva point d'aſſez accrédité pour ôter la liberté à la république.

Le peuple choiſit trente-ſix citoyens pour le gouverner, mais il y ajouta quatre ſénateurs ; *Grimaldi*, *Scaglia*, *Lometini*, *Fornari* ; & ces quatre nobles rendaient ſecrettement compte au ſénat, qui gouvernait en effet la république, en ne paraiſſant prendre aucune part aux affaires.

1746. La nobleſſe génoiſe qui ne ſavait pas encore ſi le peuple ſoutiendrait ce qu'il avait ſi bien commencé, faiſait déclarer par le réſident Génois, à *Vienne*, quelle n'avait aucune part à ce changement, qu'on appellait révolte. Le conſeil de Vienne ſe croyant en état de ſubjuguer Gênes de nouveau, faiſait ſignifier au ſénat qu'il eût à faire payer inceſſamment les huit millions reſtans de la ſomme à laquelle il avait été taxé, à fournir trente autres millions pour les dommages cauſés aux troupes autrichiennes, à rendre les priſonniers, & à faire juſtice des factieux.

Ces loix rigoureuſes, qu'un maître irrité aurait pu donner à des ſujets rebelles & impuiſſans, ne firent qu'affermir les Génois dans la réſolution ſe défendre avec une nouvelle ardeur, en leur annonçant ce qu'ils avaient à craindre s'ils retombaient ſous la puiſſance du vainqueur qu'ils avaient enfin repouſſé de leurs murailles. Quatre mille Autrichiens priſonniers à Gênes étaient autant d'ôtages qui raſſuraient le peuple contre les proclamations violentes que ſes ennemis faiſaient publier.

Malgré ce courage & ces efforts, les Génois victorieux dans leurs foyers, n'étaient point aſſez aguerris pour tenir la campagne ſeuls, ils auraient ſuccombés ſous des troupes régulieres. Ils ſe trouverent bientôt bloqués par terre & par mer ; la France, dont le ſort dans cette guerre, était de ſe ſacrifier continuellement pour ſes alliés, envoya dans *Gênes* des ſecours d'argent, d'hommes, & ſur-tout des capitaines expérimentés, & ſon procédé était d'autant-plus généreux, qu'elle tremblait alors pour elle-même: 1746.

Les Impériaux & les Piémontais, maitres d'un tiers de la Provence, menaçaient de l'envahir toute entiere. Le marquis de *Mirepoix*, qui commandait dans cette partie, n'avait pu, avec quelques brigades ſous ſes ordres, que harceler l'armée ennemie, & retarder ſa marche. Il fallait ſauver cette province; on chargea de cette expédition le maréchal de *Belle-Iſle*, excellent pour cette guerre de chicane, qui exigeait la ſcience des détails, un eſprit d'ordre & de combinaiſon. 65. Les Impériaux & les Piémontais chaſſés de Provence.

Ce général, preſqu'en arrivant en

1746. Provence, ſans autres reſſources que celles de ſon génie & de celui du chevalier de Belle-Iſle, ſon frere, ne vit par-tout que les traces de la dévaſtation; les ennemis avaient tout rançonné, du *Var* à la *Durance*, il ne trouva que des miliciens effrayés, des débris de régimens, ſans diſcipline, les peuples au déſeſpoir. Les ennemis s'étaient emparés des îles Sainte-*Marguerite* & de Saint-*Honoré*, connues pour recéler dans leur ſein tant de priſonniers, quelques-uns coupables, d'autres ſeulement malheureux; ils comptaient ſur leur liberté, mais le commandant, viel officier, effrayé du fracas des bombes, dont l'eſcadre anglaiſe l'écraſait, ſe preſſa ſi fort de capituler, qu'on lui permit d'emmener ſes priſonniers avec les autres effets du roi & ſa petite garniſon; il fut mis au conſeil de guerre, & condamné à quelques années de priſon pour s'être rendu avec trop de précipitation.

Les Autrichiens faiſaient le ſiége d'*Antibes*, tandis que l'eſcadre anglaiſe bombardait par mer cette place. Dom Philippe & le duc de Modene attendaient dans *Aix* les efforts que

feraient la France & l'Eſpagne pour les tirer de cette cruelle ſituation. 1746.

Le maréchal de Belle-Iſle faiſait les fonctions de général, d'intendant & de munitionnaire. A meſure que le gouvernement lui envoyait quelques bataillons & quelques eſcadrons, il prenait des poſitions, au moyen deſquelles il arrêtait les Autrichiens & les Piémontais : il couvrit *Caſtellane*, *Draguignon* & *Brignoles*, dont l'ennemi allait ſe rendre maître.

Au mois de janvier 1747, ſe trouvant à la tête de ſoixante bataillons & de vingt-deux eſcadrons, & ſecondé par le marquis de *Las Minas*, qui lui envoya un renfort de quatre à cinq mille hommes, le maréchal de Belle-Iſle fit lever aux Autrichiens le ſiége d'*Antibes*, les pouſſa de poſte en poſte, & leur faiſant craindre par la beauté de ſes manœuvres de ſe trouver enfermés en Provence, ſans eſpoir de retour, il les obligea à repaſſer le *Var* avec précipitation, laiſſant en France une partie de leur artillerie & toutes leurs munitions, faible dédommagement des contributions qu'ils avaient levées, & ſur-tout des dévaſ- 1747.

1745. tations & du pillage qu'ils avaient exercés en Provence.

65. Mariage de M. le dauphin, pere de Louis XIV, avec la princesse de Saxe.

Pendant que le maréchal de Belle-Isle rassurait la Provence, on donnait à Paris de superbes fêtes pour solemniser le second mariage de M. le dauphin, pere de Louis XVI. Ce prince avait ressenti une douleur extrême de la perte de sa premiere épouse, & s'il eût fallu attendre la fin de ses regrets pour lui proposer un second hyménée, la France n'aurait peut-être vu naître de long-tems des héritiers du trône; ses sentimens durent céder à la raison d'état, & il consentit à passer à de secondes noces. Le choix de la nouvelle dauphine étonna toute l'Europe, quand on sut qu'il était tombé sur une princesse de Saxe, sur la fille d'un roi assis sur le trône du beau-pere de Louis XV, d'un roi uni étroitement avec la reine de Hongrie, alors ennemie de la France; mais les ressentimens des princes ne laissent point de traces profondes, comme ceux des particuliers; c'était d'ailleurs presque la seule princesse qui convint dans la circonstance, & le maréchal de Saxe, dont le nom remplissait la

France

France & l'Europe entiere, put con- 1747.
tribuer à un choix que le caractere de la princeſſe de Saxe juſtifiait.

Le duc de Richelieu qui n'était point encore maréchal de France, fut envoyé à *Dreſde* pour faire la demande ſolemnelle de la princeſſe royale Marie-Joſephe; il partit de Paris le 10 décembre 1746, & arriva le 24 à *Dreſde*. A cet événement inattendu, la princeſſe ſe ſouvint d'une anecdote qu'elle raconta dans la ſuite pluſieurs fois à Verſailles, & qu'on trouve dans la vie du dauphin, pere de Louis XVI, écrite ſur les mémoires de la cour, par M. l'abbé *Proyart*. Agée d'environ treize ans, la curioſité l'avait conduite dans le monaſtere des dames du Saint-Sacrement, à Varſovie; une vieille religieuſe ſe préſente à la princeſſe, l'arrête, & lui prenant la main: Madame, lui dit-elle, me connaiſſez-vous? oui, vous êtes la mere Saint-Jean. — Sans doute, mais je m'appelle auſſi dauphine, & je vous déclare, ſouvenez-vous en un jour, qu'*une dauphine tient la main d'une autre dauphine*. Les uns regardaient cette religieuſe comme une vielle folle, d'autres prétendaient qu'elle vivait en

1747. grande réputation de ſainteté. L'homme raiſonnable ne peut regarder cette prétendue prédiction que comme une de ces alluſions nées du moment & des circonſtances; on en fait ſi ſouvent, qu'il n'eſt pas ſurprenant que le haſard en juſtifie quelques-unes.

Le maréchal de la *Fare* & Madame la ducheſſe de *Brancas*, chargés par le roi de recevoir Madame la dauphine ſur les frontieres, ſe rendirent à *Strasbourg* le 27 janvier, & delà dans une île du Rhin, près du fort de la *Pile*, où cette princeſſe leur fut remiſe par le prince *Lubomirski*. Madame la dauphine fut deſcendre dans Strasbourg, au palais du cardinal de *Rohan*; elle ſe mit en route le 29 pour Verſailles.

Le roi, qui s'était rendu à *Choiſi*, en partit le 7 février avec toute la cour, pour *Corbeil*; il s'avança juſqu'à *Cramayel*, à la rencontre de cette princeſſe; la ramena à Corbeil, où l'on ſoupa. Le lendemain Madame la dauphine fut préſentée à la reine; la bénédiction nuptiale fut donnée aux deux époux dans la chapelle de Verſailles, par le coadjuteur de *Strasbourg*, qui faiſait les fonctions de

grand aumônier de France, à la place du cardinal de *Rohan*, son oncle, incommodé pour lors. 1747.

M. le dauphin avait consenti à son second mariage par obéissance; mais le tendre attachement qu'il conservait pour sa première épouse, ne lui permettait pas de se livrer d'abord sans partage aux charmes d'un nouvel hyménée. Lorsque ce prince, la première nuit de ses noces, entra dans l'appartement de son épouse, la vue de quelques meubles qui lui rappellerent un souvenir trop cher, r'ouvrit toutes les plaies de son cœur. Il ne fut pas maître de retenir ses larmes. Madame la dauphine les voyant couler, en fut émue; elle lui dit: *donnez Monsieur, un libre cours à vos pleurs, & ne craignez point que je m'en offense. Elles m'annoncent au contraire ce que j'ai droit d'espérer moi-même, si je suis assez heureuse pour mériter votre estime.* Cette princesse la mérita en effet; peut-être moins jolie, elle avait plus de ressources du côté de l'esprit; son éducation, ainsi que celle de presque toutes les princesses du nord, avait été extrêmement soignée; elle parlait avec une égale facilité, les langues

1747. allemande, latine, françaiſe & italienne; elle ſavait l'hiſtoire, le deſſin, la géographie. Pluſieurs autres connaiſſances d'utilité ou d'agrément, étaient entrées dans le plan de ſes études, & ſon avidité extraordinaire de s'inſtruire avait contribué aux grands progrès qu'elle avait faits dans tous les genres de ſcience auxquels elle s'était appliquée.

La conduite de Madame la dauphine, envers la reine, était très-embarraſſante; elle ne parut qu'en tremblant devant une belle-mere dont le pere avait été détrôné par le ſien. La religion éteignit dans le cœur de *Marie Leſzinska*, des ſentimens d'averſion que la politique ne pouvait que réprimer, mais la jeune princeſſe y concourut par les procédés les plus délicats. Le troiſieme jour après ſon mariage, elle devait, ſuivant l'étiquette, porter en bracelet le portrait du roi ſon pere. Quoiqu'on ſe fût déjà fait de part & d'autre des proteſtations ſinceres d'oublier le paſſé, il devait en coûter beaucoup à la fille du roi *Staniſlas* de voir briller comme en triomphe, ſous ſes yeux & dans ſon propre palais, le portrait d'*Au-*

guſte III. Une partie de la fatale journée s'était écoulée, ſans que perſonne eût la hardieſſe de jetter les yeux ſur cet ornement plus éclatant que les bracelets que la princeſſe avait portés les jours précédens. La reine y porta ſes regards la premiere : *voilà donc, ma fille*, lui dit-elle, *le portrait du roi votre pere ?* Oui, maman, *répondit Madame la dauphine, en préſentant ſon bras à la reine*, voyez comme il eſt reſſemblant; c'était celui de *Staniſlas*. Depuis lors, *Staniſlas* & la reine pénétrés de ce trait, où le cœur avait autant de part que l'eſprit, l'adopterent pour leur fille. 1747.

Parmi les grands ſeigneurs qui brillerent aux nôces de Madame la dauphine, cette princeſſe diſtinguait le maréchal de Saxe, ſon oncle naturel. La gloire de ce héros couvrait avec tant d'avantage le vice de ſa naiſſance, que Madame la dauphine le reconnaiſſait avec plaiſir pour ſon parent. La France entiere l'enviait à ſon pays, & regrettant qu'il ne fût pas né dans ſon empire, elle venait de l'adopter. Lui-même, français dans le cœur, deſirait d'être regardé comme tel; il avait demandé des lettres de natura-

67. Le maréchal de Saxe eſt créé maréchal général des armées du roi.

1747. lité. Le roi lui avait donné, après la bataille de *Rancoux*, six pieces de canon, du nombre de celles qui avaient été prises à l'ennemi dans cette action. Enfin, il venait de recevoir le titre de maréchal général des camps & armées; c'est ainsi qu'avaient été récompensés *Turenne* & *Villars*.

Malgré tous les agrémens dont le maréchal de Saxe jouissait à la cour & à la ville, occupé essentiellement des troupes qu'il avait laissées en Flandres, il ne fallait rien moins que le mariage de Madame la dauphine pour le retenir à Paris pendant le reste de l'hiver. Il fut au mois de janvier que les ennemis faisaient quelques mouvemens, aussi-tôt il donna ordre au comte de *Lowendal* de se rendre à l'armée.

La présence de ce général servit à calmer une fermentation qui s'élevait dans les pays conquis; il était question pour lors d'exécuter une ordonnance du roi, pour une levée de milices en Flandres; les états du Brabant avaient fait inutilement les plus vives instances pour se dispenser de cette sujetion; M. de *Sechelles*, intendant de l'armée, craignit que le peu-

ple ne s'ameutât, lorsqu'il procéderait au tirage : la présence de M. de Lowendal contint le peuple dans le devoir, & la milice fut levée comme elle l'aurait été dans l'intérieur du royaume. 1747.

Le maréchal de Saxe, après avoir concerté dans le conseil du roi le plan de la campagne, se rendit à *Bruxelles* au mois de mars ; il donna ses ordres pour rassembler l'armée, qu'il avait répartie dans les quartiers d'hiver, de manière qu'en vingt-quatre heures elle pouvait être réunie.

Les alliés persuadés que la cour de France se proposait de faire entrer ses troupes cette année dans le Brabant Hollandais, avaient faits, pendant l'hiver, des efforts incroyables pour s'opposer à cette invasion. Dès le mois de février, le duc de Cumberland s'était mis en campagne à la tête de cent vingt mille hommes, qu'il tint six semaines entières exposés à toutes les inclémences de l'air, presque sans fourrages & sans provisions, tandis que l'armée française était tranquille dans ses quartiers, par les bonnes dispositions du maréchal de Saxe.

Les Hollandais rassurés par la pré-

1747. ſence de cette formidable armée qui couvrait leurs frontieres, ne paraiſſaient négocier à *Bréda*, que pour donner le tems aux alliés d'acquérir de nouvelles forces, d'enchaîner les préparatifs des Français par l'eſpérance d'une prochaine paix, & de profiter de leur ſécurité pour leur porter quelques coups redoutables.

Dans un ſiecle éclairé, où l'analogie & l'eſprit de calcul apprennent à tous les cabinets de l'Europe à deviner ce que feront les ennemis, par le rapprochement des circonſtances & par la comparaiſon de ce qu'ils feraient eux-mêmes en pareil cas, la politique des états-généraux ne pouvait pas échapper au conſeil de Verſailles. Bien loin que ces républicains fuſſent intéreſſés à faire la paix, ils ſouhaitaient que la guerre continuât long-tems, pourvu qu'elle ne ſe fît pas ſur leur territoire. Sous le vain prétexte de neutralité avec la France, ils faiſaient preſque ſeuls le commerce de l'Europe; & malgré les ſubſides conſidérables qu'ils fourniſſaient à la cour de Vienne, jamais la Hollande n'avait été ſi riche; *Amſterdam* avait tout en abondance, tandis qu'on man-

quait de beaucoup de choſes par-tout ailleurs. 1747.

Pour leur inſpirer une terreur ſalutaire, il fut réſolu de s'approcher du territoire de la république.

Avant que les troupes fuſſent en marche, le roi voulant juſtifier la droiture de ſes intentions, & en même-tems inſtruire les Hollandais des ſujets de plaintes qu'il avait contre eux, donna ordre à l'abbé *de la Ville* miniſtre de France à la *Haye*, de préſenter aux états-généraux un mémoire portant en ſubſtance que, comme en 1744 les Hollandais avaient envoyé ſur les terres de France, dans les plaines de *Lille*, vingt mille hommes de leurs troupes, ſans prétendre faire la guerre à la France, de même le roi ferait entrer cette année ſes armées dans les terres de la république, ſans avoir intention de rompre avec elle, mais ſeulement pour prévenir les dangéreux effets de la protection que la république accordait à la reine de Hongrie.

Après cet avertiſſement, les généraux reçurent ordre de s'avancer dans la Flandre hollandaiſe; divers détachemens de l'armée s'emparerent avec

68. Ce général entre dans la Flandre Hollandaiſe.

1747. rapidité du fort de l'*Ecluse*, du *fas de Gand*, de *Philippine*, des forts de la *Perle* & *Lieſtkenhoeck*, de *Zantberg*, *Hulſt*, *Axeb* & *Terneuſe*; les garniſons de ces différentes places montaient à cinq mille hommes, qui furent faits priſonniers de guerre & conduits en France.

A la nouvelle de l'invaſion des Français, les Hollandais paſſerent ſans nuance de l'aſſurance la plus ferme, au découragement & à la conſternation; ils croyaient voir une ſeconde fois Louis XIV aux portes d'Amſterdam. Les Romains, dans les grands dangers, nommaient un dictateur, le peuple de Hollande demanda à grands cris un ſtadhouder, & il fallut le nommer.

69. Le prince d'Orange proclamé Stadhouder.

La province de *Zélande*, la plus expoſée aux entrepriſes de l'armée françaiſe, fut la premiere à proclamer le prince d'*Orange* chef de la république. Il n'eût pas été ſûr pour les régens de s'oppoſer aux volontés de la multitude, tout le peuple de la Haye, en tumulte, entoura le palais où les députés des états *de Hollande* & de *Weſt-Friſe* tenaient leurs ſéances; les magiſtrats, pour contenter le peuple,

furent obligés à l'instant même d'ar- 1747.
borer le drapeau d'Orange au palais & à l'hôtel-de-ville.

Le prince d'Orange fut revêtu de la dignité & du pouvoir de stadhouder, capitaine-général & amiral des Provinces-unies, dans une assemblée général tenue le 4 mai. Le diplôme portait, « qu'en considération des » tristes circonstances où se trouvait » la république, elle nommait stad- » houder, capitaine & amiral géné- » ral, Guillaume-Charles Henri Fri- » son, prince d'Orange, de la bran- » che de *Nassau-Dietz* ». Cette dignité fut ensuite rendue héréditaire dans la maison de ce prince, même dans la ligne féminine, par un arrêté des états, qui portait en substance, « qu'a- » près la mort du prince d'Orange, » la dignité de *stadhouder* passerait à » ses descendans mâles nés en légi- » time mariage; qu'au défaut de des- » cendans mâles, la princesse Caro- » line, fille du prince d'Orange, lui » succéderait; qu'au cas que le prince » eût d'autres filles, & que la prin- » cesse *Caroline* vînt à mourir sans » postérité mâle, l'aînée des princesses » ses sœurs obtiendrait le stadhoude-

1747. » rat, & ainſi de ſuite, à condition » néanmoins que les princeſſes héri- » tieres n'auraient point épouſé un roi, » ni un électeur ». Ainſi ſe vérifia ce que l'abbé de la *Ville*, miniſtre de France, avait dit aux membres des états généraux, qui refuſaient toute conciliation ; *ce ne ſera pas vous, ce ſera nous qui vous donnerons un maître.*

Par cette révolution, les Provinces-unies devinrent une eſpece de monarchie mixte, moins reſtreinte à beaucoup d'égards que celles d'Angleterre & de Pologne. Une princeſſe peut-être *ſtadhouder* de Hollande, exercer cette charge par ſon mari, & en cas de minorité, la veuve d'un ſtadhouder doit avoir le titre de gouvernante, & nommer un prince pour faire les fonctions du ſtadhouderat.

Ce changement ne ſe fit pas ſans quelque tumulte ; le nouveau ſtadhouder commença par laiſſer d'abord la populace piller & démolir les maiſons des receveurs, preſque tous parens ou créatures des bourguemaitres, & quand il eut attaqué ainſi les magiſtrats par le peuple, on contint le peuple par les ſoldats.

Louis XIV, en 1672, & Louis XV

en 1747, ont créé deux ſtadhouders, par la terreur, & le peuple Hollandais a rétabli deux fois cette dictature que ſes magiſtrats voulaient ſupprimer, & qui détruira tôt ou tard la liberté de la Hollande. 1747.

C'était un défenſeur qu'il fallait à ces républicains, & non un maître. La nomination du ſtadhouder n'empêcha pas l'armée du roi de pénétrer plus avant dans la Zélande, alors les négociations furent ſuſpendues; MM. *du Theil* & *Macanas*, miniſtres plénipotentiaires de France & d'Eſpagne, déclarerent aux ambaſſadeurs des autres puiſſances, que la proximité des armées ne permettait pas de continuer les conférences à *Bréda*, que leurs maîtres conſentaient cependant qu'il fût aſſemblé un congrès à *Treves*, à *Cologne*, ou à *Aix-la-Chapelle*.

Le roi s'étant décidé à faire une quatrième campagne, quitta le château de Verſailles le 29 mai. Après avoir pourvu à la ſûreté de l'Alſace, il arriva à Bruxelles le 31, & peu de jours après il parut à la tête de ſon armée. L'objet du maréchal de Saxe était de prendre *Maeſtrecht*; on ne pouvait aſſiéger cette place qu'après

1747. avoir mis en fuite l'armée des alliés.

70. Bataille de Laufeld.

Le duc de Cumberland avait pris poſte vers les ſources du *Demer*, ſa droite à *Biſſen* & ſa gauche à *Kirle*, preſque ſous les murs de *Maſtrecht*, ayant au front de ſon aîle gauche le village de *Laufeld*, dans lequel il avait jetté quelques bataillons anglais. Le maréchal de *Bathiani*, commandait les Autrichiens, ſous les ordres du duc de Cumberland, & le prince de *Valdeck* était à la tête des Hollandais. L'armée du roi était campé ſur les hauteurs de *Herdéren*, ſa gauche, en face de la commanderie de *Jonc*, où le duc de Cumberland avait établi ſon quartier général. Sa droite s'étendait au delà du village de *Ryms*. Le premier juillet, les armées en préſence, ſe canonnerent juſqu'au ſoir; le lendemain, à quatre heures du matin, l'armée françaiſe ſe mit en mouvement pour attaquer celle des alliés.

Le prince de Clermont fut chargé d'attaquer le village de *Laufeld*, défendu par les troupes anglaiſes, hannovriennes & heſſoiſes, & par quelques régimens hollandais. Le fort de l'action ſe paſſa du côté de ce village, qui fut pris, repris, attaqué, défendu

avec la plus intrépide valeur. Enfin, les ennemis en furent chaſſés & prirent la fuite vers Maſtrecht. L'aîle gauche de l'armée des alliés étant défaite, le maréchal de Saxe fit attaquer la droite, compoſée des troupes de la reine de Hongrie, qui ne firent pas la réſiſtance qu'on pouvait en attendre : les ennemis perdirent dix mille hommes dans la ſeule défenſe du village de Laufeld. Le duc de Cumberland paſſa la *Meuſe* avec précipitation ; il forma ſon camp dans le duché de *Limbourg*, de maniere qu'il continuait à couvrir Maſtrecht. Il fut impoſſible au maréchal de Saxe d'attaquer pour lors cette ville, mais les alliés laiſſaient aux Français la liberté de toutes leurs opérations dans le Brabant hollandais. 1747.

Après la bataille de Laufeld, le roi établit ſon quartier général dans la commanderie de *Jonc*, où le duc de Cumberland avait le ſien auparavant : c'eſt de cet endroit que fut datée la célebre ordonnance des ſubſtitutions, qui ne fut enregiſtrée au parlement qu'au mois de mars de l'année ſuivante. 71. Edit des ſubſtitutions.

On apprit alors que le roi d'An-

1747. gleterre avait conclu un traité le 22 juin, avec la czarine *Eliſabeth Petronna*, par lequel cette princeſſe s'engageait à faire marcher cinquante mille Ruſſes ſur les frontieres de la Livonie, prêts à ſe porter où voudraient la cour britannique, moyennant un ſubſide annuel de cent mille guinées. Cette nouvelle n'opéra aucun changement dans les opérations des armées du roi en Flandres & ſur les frontieres d'Italie.

72. Les Impériaux & les Piemontais menacent Gênes de nouveau ; cette ville eſt défendue contr'eux par la France.

Les impériaux & les piémontais, chaſſés de Provence par le maréchal de Belle-Iſle, menaçaient *Gênes* de rentrer dans ſes murs. Cette malheureuſe ville était étroitement reſſerrée du côté de terre, par le comte de *Schullembourg*, ſucceſſeur du marquis de *Botta-Adorno*, tandis que du côté de la mer l'eſcadre de l'amiral *Medley* bloquait ſon port.

La république, réduite au ſeul courage de ſes habitans, n'avait ni troupes aguerries, ni officiers expérimentés pour les commander ; elle ſemblait devoir être accablée. Les généraux autrichiens avaient renforcés leurs troupes par un corps nombreux de ſoldats Albanois, accoutumés à com-

battre au milieu des rochers. Le comte de *Schullembourg* s'était procuré ces milices par le moyen de son oncle, le fameux *Schullembourg* qui, après avoir résisté au roi de Suede, Charles XII, avait défendu *Corfou* contre les forces de l'empire Ottoman. Les campagnes, à droite & à gauche, étaient livrées à la fureur des troupes irrégulieres, au saccagement & à la dévastation. La ville était pourvue d'une assez grande quantité de vivres, mais elle n'avait point d'argent, & il fallait dépenser dix-huit mille florins par jour pour entretenir les troupes qui combattaient dans la campagne, ou qui gardaient la ville. Gênes était consternée; cette consternation même produisait des intelligences avec ses oppresseurs; & pour comble de malheurs, il y avait alors une grande division entre le sénat & le peuple. Le ministere Britannique donnait cent cinquante mille guinées à la reine de Hongrie, & pareille somme au roi de Sardaigne, pour les mettre en état de pousser le siége avec vigueur; mais tandis que la cour d'Angleterre s'épuisait pour écraser cette république, 1747.

1747. la France la défendait par des efforts mieux combinés.

Le roi fit d'abord tenir au ſénat, un million, par un ſenaut qui échappa à la vigilance des Anglais. Les galères de Marſeilles & de Toulon partent chargées d'environ ſix mille hommes; quelques bâtimens de ce convoi tombèrent entre les mains des Anglais, qui firent priſonniers mille ſoldats; le reſte de la flottille côtoyant de plus près le rivage, entra heureuſement dans le port de *Gênes*, & fit renaître l'eſpérance dans le cœur des aſſiégés; bientôt le duc de *Boufflers* vient y commander les troupes qui défendent la ville, & dont le nombre augmente tous les jours. Le général Français attaque le comte de *Schullembourg* le 21 mai, lui tue quinze cents hommes, & le déloge d'une partie des poſtes qu'il occupait; il le bat une ſeconde fois le 27, & le chaſſe de toute la côte de *Rivarola*. Le comte de *Tannion* reprend le château de *Torrilia*, où les Impériaux s'étaient fortifiés.

Le duc de Boufflers eut d'abord autant d'embarras avec ceux qu'il venait défendre, qu'avec ceux qu'il de-

vait combattre ; il s'appliqua à ré- 1747.
tablir l'ordre & l'harmonie entre les differens corps de la république. Des proviſions de toute eſpece aborderent en ſûreté dans les environs de la ville, moyennant une rétribution qu'on donnait en ſecret à des capitaines des vaiſſeaux anglais, tant l'intérêt particulier fera ordinairement à faire ou à réparer les malheurs publics.

Les Autrichiens avaient quelques moines dans leur parti : on leur oppoſa les mêmes armes, avec plus de force : on engagea les confeſſeurs à refuſer l'abſolution à quiconque balancerait entre la patrie & les ennemis. Un hermite ſe mit à la tête des troupes bourgeoiſes, il les encourageait par ſon enthouſiaſme en leur parlant, & par ſon exemple en combattant. Il fut bleſſé dans un de ces petits combats qui ſe donnaient tous les jours dans les environs de *Gênes*, & mourut en exhortant ſes compatriotes à ſe défendre généreuſement. Les dames génoiſes mirent en gage leurs pierreries chez les Juifs, pour ſubvenir aux frais des ouvrages néceſſaires. Mais le plus puiſſant encouragement

1747. fut la valeur des troupes françaiſes, qui ſe montra avec le plus grand éclat dans mille combats qu'il fallait donner tous les jours; ils attiraient alors l'attention de l'Europe, pour ſe perdre enſuite parmi les événemens innombrables de cette eſpece qui rempliſſent l'hiſtoire des nations.

Gênes n'était plus preſſée de ſi près, mais l'enceinte de ſes montagnes était toujours environnée par les Piémontais, maîtres des lieux circonvoiſins; par la flotte anglaiſe, qui dominait dans la Méditerranée, & par les Autrichiens, qui revenaient de Provence, fondre ſur elle. Le maréchal de Belle-Iſle, pour opérer une diverſion, fait paſſer le *Var* à ſon armée ſur cinq colonnes, & s'établit dans le comté de *Nice*.

Dans cette poſition, les Français tenaient les Autrichiens & les Piémontais en allarmes; s'ils tentaient de s'approcher de *Gênes* pour en faire le ſiége, ils tombaient ſur leur arriere-garde; ainſi le maréchal était arrêté par eux, il les arrêtait à ſon tour.

Cependant le blocus de Gênes continuait toujours, & cette ville com-

mençait à manquer de ſubſiſtances. 1746.
Dans cette circonſtance, le maréchal de Belle-Iſle à l'audace de pénétrer plus avant dans les états du roi de Sardaigne, & de menacer le Piémont. Ce mouvement eut tout le ſuccès qu'on en attendait. Le roi de Sardaigne rappelle ſes troupes du blocus de *Gênes*; les Impériaux affaiblis par cette défection, ſont forcés de ſe retirer eux-mêmes, & *Gênes* eſt délivrée. L'eſcadre anglaiſe qui bloquait le port, ne pouvant rien faire ſans être ſecondée par une armée, prend le large, & donne le tems à la république de reſpirer & de ſe préparer à loiſir à de nouveaux combats.

Le duc de *Boufflers* ne fut pas témoin de cet heureux événement, que ſon courage & ſes bonnes diſpoſitions avaient amené; il était mort dans *Gênes*, de la petite vérole, également regretté des Génois, des Français & des Eſpagnols. Le duc de *Richelieu*, nommé pour le remplacer, était entré dans la ville malgré la flotte anglaiſe, avec de nouveaux renforts en hommes & en argent. Ce général marchant avec courage ſur les traces de ſon prédéceſſeur, repouſſe les en-

73. Arrivée du duc de Richelieu à Gênes.

1747. nemis dans plusieurs combats, fait fortifier tous les postes qui pouvaient être attaqués, met les côtes en sûreté; enfin il empêcha *Gênes*, jusqu'à la paix, de retomber au pouvoir des Autrichiens.

En reconnoissance, le duc de Richelieu fut créé par le sénat, noble Génois, inscrit sur le ligne d'or; on lui érigea une statue dans le salle du palais ducal, parmi les grands hommes qui avaient défendu ou illustré la république. Les Génois n'érigerent point de statue au duc de Boufflers, le monument qu'ils devaient à ce grand homme ne fut gravé que dans leurs cœurs.

74. Suite des campagnes d'Italie.

Gênes délivré, il s'agissait de rentrer en Italie, où l'infant dom Philippe devait avoir un établissement. Le maréchal de Belle-Isle & le marquis de *Las Minas* n'étaient pas d'accord sur la route qu'il fallait tenir; le général Espagnol voulait qu'on s'avançât par la côte de *Gênes*, & qu'après avoir pris *Final*, *Savone* & *Gavi*, on établît ses quartiers d'hiver dans le *Mont-Ferrat*. Le maréchal de Belle-Isle, sans blâmer absolument ce plan, pensait que pour en favoriser l'exécution, il

fallait opérer une diverſion, en faiſant pénétrer une diviſion de l'armée en Piémont, par Briançon & le Mont-Genevre. Les deux généraux ſe communiquaient leurs objections, y répondaient par écrit; leur méſintelligence devenait dangereuſe; il fallait que la cour donnât ſes ordres. 1747.

Le roi étant alors à l'armée de Flandres, il tint conſeil à ce ſujet. Le ſentiment unanime fut contraire au projet du maréchal da Belle-Iſle; non-ſeulement les ordres les plus précis lui furent envoyés en conſéquence, mais le maréchal de Noailles fut chargé de lui écrire toutes les raiſons propres à le décider à ne pas ſéparer l'armée. Il le fit par une longue lettre remplie d'égards & de ſageſſe, où la matiere était diſcutée ſous tous ſes rapports. Le maréchal de Noailles établit la néceſſité, ſoit pour la guerre, ſoit pour la politique, d'avoir la communication par terre avec Gênes. Il reconnaît les grandes difficultés qui s'y oppoſent, relativement aux ſubſtances & aux tranſports de l'artillerie, tant que l'eſcadre anglaiſe reſtera ſur la côte, mais il croit que le général en ayant déjà ſurmonté pluſieurs,

1747. pourra les ſurmonter toutes. Il inſiſte ſur les inconvéniens du ſyſtême d'une diverſion; il obſerve que cette diverſion par le Dauphiné, ne peut calmer les craintes de l'Eſpagne pour le royaume de Naples; ce n'eſt qu'en ſe mettant à portée de la Lombardie, qu'elle croira pouvoir arrêter les entrepriſes des Autrichiens; d'ailleurs toutes les vues du roi était de finir la guerre, & de procurer un établiſſement à l'infant. Il eſt d'une grande importance d'avoir un pied en Italie, & l'on ne peut y entrer en toute ſaiſon que par *Gênes*, les neiges ferment les autres paſſages la plus grande partie de l'année.

« Quelque ſoit l'événement, *ajoute* » *le maréchal de Noailles*, *dans une* » *lettre particuliere*, s'il n'eſt point heu» reux, dès que vous aurez pris tou» tes les meſures qu'exige la pruden» ce, l'ordre du roi vous juſtifie; s'il » eſt heureux au contraire, comme » on peut l'eſperer, vous vous com» blez de gloire en rendant à l'état le » ſervice le plus ſignalé. Il n'y a que » de ne pas tenter l'exécution des or» dres que le roi vous a donnés, qui

» puiſſe

» puiſſe vous compromettre ». Le maréchal de Noailles obſervait encore à M. de Belle-Iſle que ſi l'on croyait convenable de faire quelque diverſion, le ſiége de *Coni* était préférable à celui d'*Exilles*, en ce que la priſe de *Coni* protégerait la côte de Gênes, le conſeil du roi ſemblait preſſentir le malheur dont l'armée françaiſe était menacée à Exilles. 1747.

Mais il n'était déjà plus tems de s'en garantir; le chevalier de Belle-Iſle marchait à grandes journées par le haut-Dauphiné, vers les frontieres du Piémont. 75. Déſaſtre du col de l'Aſſiette.

A quelques lieues de Briançon, vers le col de l'*Aſſiette*, ſur le chemin d'*Exilles*, vingt-un bataillons piémontais l'attendaient derriere des retranchemens de pierre & de bois hauts de dix-huit pieds ſur treize de profondeur, garnis d'artillerie, & conſtruits ſur un roc preſqu'inacceſſible. Pour gravir ſur ce roc & emporter ces retranchemens, le chevalier de Belle-Iſle avait vingt-huit bataillons & ſept canons de campagne, qui ne furent d'aucune utilité. Maîtres de ce poſte, les Français tendaient la main aux Eſpagnols établis en Savoie, &

1747. qui pouvaient alors les joindre par le Mont-*Cenis*; mais pour avancer vers les plaines du Piémont, il fallait s'emparer d'*Exilles*, de *Suze* & du fort de la *Brunette*, une des meilleures places de l'Europe. L'affaire de l'aſſiette eut lieu le 19 juillet, ; les neiges qui ferment ſouvent les montagnes des Alpes dès le mois d'octobre, ne laiſſaient pas eſpérer qu'on pût franchir tous ces obſtacles avant l'hiver.

La priſe des retranchemens de l'Aſſiette ne pouvait donc produire aucun avantage; on les attaqua ſans examiner le péril, ſans conſulter la prudence. Les officiers les plus expérimentés, les plus au fait du local, regardaient l'entrepriſe du chevalier de Belle-Iſle, non-ſeulement comme inutile, mais comme impraticable ; ils s'enhardiſſaient cependant à la tenter, par le ſouvenir de la journée de Château-Dauphin, qui ſemblait juſtifier tant d'audace.

L'action dura deux heures ; c'eſt-à-dire, que les Piémontais tuerent deux heures de ſuite ſans aucun danger de leurt part, tous les Français qu'ils choiſirent. Parmi tant d'actions ſan-

glantes qui signalerent cette guerre, la bataille de l'Assiette fut une de celles où l'on eut de plus à déplorer la perte prématurée d'une jeunesse florissante, inutilement sacrifiée. 1747.

M. d'*Arnaud*, maréchal de camp, qui conduisait une division, fut blessé à mort des premiers, avec M. de *Grille*, major général de l'armée. Ces deux officiers furent vivement regrettés. Le comte de *Goas*, colonel de Bourbonnais, y périt; le marquis de *Donge*, colonel de Soissonnois, y reçut une blessure dont il mourut six jours après. Le comte de *Brienne*, colonel d'Artois, ayant eu un bras emporté, retourna aux palissades, en disant: il m'en reste un autre pour le service du roi; & il fut frappé à mort. On compta trois mille six cent quatre-vingt-quinze morts, & mille six cent six blessés. Fatalité contraire à l'événement de toutes les autres batailles, où les blessés forment toujours le plus grand nombre. Celui des officiers qui périt, fut très-grand; presque tous ceux de Bourbonnais furent tués ou blessés, & les Piémontais ne perdirent pas cent hommes.

Le chevalier de Belle-Isle périt dans

1747. cette fatale affaire : désespéré du mauvais succès, il arrachait les palissades ; &, blessé aux deux mains, il tenait des bois avec les dents, quand enfin il reçut le coup mortel. Homme infatigable dans le cabinet, intrépide dans les combats, il aurait mérité de grands éloges, s'il avait su modérer l'ardeur de son courage. L'armée affaiblie se retira sous *Briançon*.

Le général Espagnol, dont les avis n'avaient pas été suivis, cantonna ses troupes dans les villages ; au mois de septembre, la saison était trop avancée pour tenter aucune expédition nouvelle.

On avait repris les îles de Sainte-Marguerite, Montalban, Villefranche, tout le comté de Nice, le château de Vintimille, on avait délivré *Gênes* : le maréchal de Belle-Isle devait assurément s'applaudir de la campagne, malgré la malheureuse issue du combat de l'Assiette.

75. Suite de la campagne de Flandre ; prise de Berg-op-zoom.

Celle de Flandres était plus décisive ; l'objet du maréchal de Saxe était de prendre *Maestricht* : de cette ville on allait à *Nimegue*, & il était probable qu'alors les Hollandais auraient demandé la paix avant que les Russes

puſſent venir à leur ſecours; mais les alliés s'étaient retirés ſous le canon de cette ville, après leur défaite; & malgré la victoire remportée par le maréchal de Saxe, il n'était pas poſſible d'aſſiéger une place auſſi forte en préſence d'une armée de cent mille hommes. 1747.

Le 11 juillet, le comte de *Lalli*, ſi malheureux dans la ſuite, chaſſa de *Santuliet* dix-huit cents Hollandais, & ſe rendit maître de cette ville. Le maréchal de Saxe méditait une conquête plus importante; tandis qu'il veillait ſur les mouvemens de l'armée des alliés, il donna ordre au comte de *Lowendal* d'aſſiéger *Berg-op-zoom* avec le corps de troupes qu'il commandait.

L'armée françaiſe parut devant cette place le 22 juillet, & s'y déploya depuis l'*Eſcaut*, juſqu'aux inondations de la *Zoom*. Les alliés & les Français, les aſſiégés & les aſſiégeans crurent de concert que l'entrepriſe du comte de *Lowendal* échouerait. Jamais ſiége ne fut peut-être plus difficile; cette ville était réputée imprenable, moins parce que le célebre *Cohorn* avait épuiſé les reſſources de ſon art pour la forti-

1747. fier, que par l'avantage d'être continuellement rafraîchie par l'armée du comte de *Schwarzemhert*, avec laquelle la ville avait une communication qu'on ne pouvait pas couper, & par les marais qui l'environnaient & qui empêchaient qu'elle ne fût investie en entier : le prince de *Saxe Hildbourghausen* venait de se jetter dans les lignes, avec seize mille hommes ; ces lignes tenaient à la ville par une chaîne de forts inondés. Les alliés mirent tout en œuvre pour s'opposer à la prise de cette importante place ; provisions de toute espece, qui arrivaient par le bas *Escaut*, dont les alliés étaient maîtres ; artillerie supérieurement servie ; attaques faites par un corps considérable, qui protege la place ; mines qu'on fit jouer en plusieurs endroits. Les maladies qui se mirent parmi les assiégeans campés dans un terrein mal sain, secondaient encore la résistance des assiégés ; ces maladies devenues contagieuses durant le siége, mirent plus de vingt mille hommes hors d'état de servir. Tant d'obstacles ne déconcerterent pas le comte de *Lowendal* ; ce général, en assiégeant cette place, avait prévu les

difficultés ; l'envie de ſe ſignaler par un coup d'éclat, les lui fit ſurmonter. 1747.

La tranchée fut ouverte devant *Berg-op-zoom* la nuit du 14 au 15 juillet, dans la partie entre l'*Eſcaut* & les inondations de la *Zoom*. Les travaux du ſiége étaient pouſſés avec la plus grande vivacité, lorſque pour les interrompre, une armée hollandaiſe ſe préſenta ſous les ordres du prince de *Valdeck* : elle parut aux environs de *Bois-le-Duc*, & déjà le comte de Lowendal avait choiſi ſon champ de bataille, lorſqu'on apprit que ce prince avait remis le commandement de l'armée au comte de *Schwartzenberg*, & que ce général attendait de nouveaux renforts pour ſe porter en avant.

Le comte de Lowendal, à la veille d'être attaqué dans ſes lignes, n'en continua pas moins le ſiége ; il ſe contenta de veiller avec la plus ſcrupuleuſe attention, ſur les mouvemens des ennemis.

Averti le 7 août que l'armée ennemie débouchait dans la plaine de *Niſpen*, & s'y formait en bataille, il ſe porta avec toutes ſes troupes ſur le champ de bataille qu'il avait déſigné,

1747. sie laissa dans le camp quatre bataillons pour soutenir les troupes de tranchée, & attendre les ennemis.

Le comte de *Schwartzemberg* avait pensé que *M. de Lowendal*, occupé uniquement des opérations du siége, ne se hasarderait pas à s'éloigner de la ville assiégée, pour venir à lui. Trompé dans son attente, il se retira dans son camp d'*Oudenhoffen*, où dix-huit bataillons & seize escadrons de l'armée du duc de Cumberland devaient le joindre incessamment. Le maréchal de Saxe, informé du départ de cette division, renforça l'armée du comte de Lowendal de quatre régimens d'infanterie, de deux brigades de cavalerie, & du régiment de la *Morliere*.

Depuis les premiers jours de septembre, le corps de la place était battu en brèche, & le commandant ne parlait pas de se rendre; la saison qui s'avançait, détermina d'attaquer tous les ouvrages par un assaut général, qui fut fixé au 16 septembre.

Le signal fut donné à la pointe du jour, & toutes les troupes destinées à donner l'assaut débouchèrent avec autant d'ordre que d'intrépidité: on

avait eu soin, durant la nuit, de nétoyer le pied des breches pour faciliter l'attaque. Les grenadiers, qui montent les premiers, pénetrent sur les breches, forcent les retranchemens que les assiégés avaient pratiqués dans les bastions attaqués, les franchissent & ne s'arrêtent que sur la gorge des bastions. Les bataillons qui les suivent de près, se déploient, & dans un instant tout le rempart du front de l'attaque est surmonté des drapeaux du vainqueur. 1747.

Les grenadiers gagnent les rues qui aboutissent à la principale place, sur laquelle les ennemis s'étaient barricadés, afin de couvrir leur retraite; ils les brusquent avec cette audace que donne la victoire, & les forcent à chercher leur salut en s'enfuyant vers leurs lignes. Le comte de *Rechteren* tint ferme près d'une heure à la tête d'un régiment de grenadiers; mais bientôt, environné de toute part, il est forcé de se rendre à discrétion.

Les assiégés fuyant en désordre dans leurs lignes, répandirent une si grande frayeur, que tous ceux qui y étaient renfermés, se sauverent à

1742. *Steenbergue*, abandonnant leurs armes & leurs bagages. La garniſon du fort de *Rovers* prit la même route, & l'officier qui commandait la tranchée devant ce fort, fut bien étonné lorſqu'un déſerteur vint lui en apporter les clefs. Les autres forts ſe rendirent à diſcrétion, dans la journée.

Le ſoldat victorieux, maître d'une place dont la conquête lui avait coûté tant de ſang, ſe livra aux dernieres licences ; il ne fut pas poſſible de ſauver *Berg-op-zoom* du pillage, malgré tous les ſoins que ſe donnerent les commandans pour contenir le ſoldat. Le comte de Lowendal fit ſaiſir au nom du roi, dix-ſept grandes barques chargées dans le port de munitions de toute eſpece, & de rafraîchiſſemens que les Hollandais envoyaient aux aſſiégés. On avait écrit, en gros caracteres, ſur les balots : *à l'invincible garniſon de Berg-op-zoom.*

Le roi, en apprenant cette nouvelle, conféra au comte de Lowendal la dignité de maréchal de France ; la ſurpriſe fut grande à Londres ; la conſternation extrême dans les provinces-unies ; l'armée des alliés fut découragée.

Louis XV victorieux, propoſait une pacification néceſſaire à tous les partis, qui n'avaient plus de prétexte pour s'entre-détruire : l'abbé de la *Ville* fut chargé, après la priſe de Berg-op-zoom, de déclarer aux états-généraux que les principes de modération de ſon maître n'avaient pas changé depuis ſa nouvelle conquête. L'intérêt du nouveau ſtadhouder ne paraiſſait pas être de continuer la guerre dans les commencemens d'une autorité qu'il fallait affermir, & qui n'était encore ſoutenue d'aucun ſubſide réglé ; mais l'animoſité des Hollandais contre la cour de France, allait ſi loin, les anciennes défiances étaient ſi invétérées, que le député des états, en préſentant le ſtadhouder aux états-généraux, le jour de l'inſtallation, avait dit dans ſon diſcours, *que la république avait beſoin d'un chef contre un voiſin ambitieux & perfide, qui ſe jouait de la foi des traités*, paroles étranges, dont Louis XV ne ſe vengea qu'en n'abuſant pas de ſes victoires, ce qui doit paraître plus ſurprenant encore. 1747.

Le roi revint à Verſailles après la priſe de *Berg-op-zoom*, & l'armée

1747. française termina sa campagne en Flandre par la prise des forts, de *Frédéric-Henri* & de la *Croix*.

77. La marine de France est écrasée.

Pendant que le roi pressait la Hollande, plusieurs combats inégaux achevaient de détruire la marine française, trop négligée avant cette guerre; le vice-amiral *Anson* & le contre-amiral *Warren*, partis de *Plimouth* avec une escadre de dix-sept vaisseaux de guerre, rencontrerent près du cap de *Finisterre* l'escadre du marquis de la *Jonquiere*, composée de six vaisseaux de ligne & de quelques vaisseaux de la compagnie des Indes, armés en guerre, ayant sous son escorte trente-un bâtimens chargés de marchandises; les Français, de l'aveu de leurs ennemis, se défendirent avec autant de conduite que de valeur; mais accablés par le nombre, ils furent obligés de céder; le convoi eut le tems de s'échapper, mais les Français perdirent neuf voiles. Le capitaine du vaisseau le *Windsor* s'exprimait ainsi dans sa lettre sur cette bataille : *je n'ai jamais vu une meilleure conduite que celle du commodore français, & pour dire la vérité, tous les officiers français de cette escadre ont montré un grand courage;*

aucun d'eux ne s'eſt rendu que quand il leur a été abſolument impoſſible de manœuvrer. 1747.

Le chef d'eſcadre *Fox*, qui croiſait avec ſix vaiſſeaux à la hauteur du cap *Ortegal*, en Galice, s'empara de quarante navires de Saint-Domingue, richement chargés.

Une flotte marchande convoyée par neuf vaiſſeaux de ligne & quelques frégates, aux ordres de M. de l'*Eſtenduère*, fut rencontrée le 14 octobre à la hauteur de *Belle-Iſle*, par une eſcadre anglaiſe de vingt vaiſſeaux de ligne, ſous les ordres de l'amiral *Hauke*. On ſe battit comme à Finiſterre, avec le même courage & la même fortune; le chef d'eſcadre français, après avoir donné ordre à la flotte marchande qu'il convoyait, de continuer ſa route ſous l'eſcorte d'un vaiſſeau de ligne & de quelques frégates, ſe battit avec tant d'intrépidité, qu'il donna le tems aux vaiſſeaux marchands d'arriver à leur deſtination, mais il ne put ſauver de ſon eſcadre que les vaiſſeaux l'*Intrépide* & le *Tonnant*, qu'il ramena à *Breſt*. Le vice-amiral *Midley* bloqua la flotte eſpagnole de *Carthagene*, & en-

1747. leva quelques ſecours que la France faiſait paſſer aux Génois. Deux vaiſſeaux de guerre anglais attaquent le *Glorioſo*, vaiſſeau de ligne eſpagnol venant de la *Havane*, chargé d'un tréſor conſidérable, & ne peuvent pas s'en rendre les maîtres. Il ramena ſes richeſſes au *Féro!*; mais faiſant route enſuite pour *Cadix*, il eſſuie un ſecond combat contre le *Dartmouth*, qu'il fait ſauter en l'air. Maltraité dans ces deux actions, dont il était ſorti victorieux, il ſuccombe enfin ſous un troiſieme combat que lui livra près de *Cadix* un vaiſſeau anglais de quatre-vingt canons, & ſe rend à lui apres la défenſe la plus opiniâtre.

Par le dénombrement des priſes de cette année, on trouva que les anglais avaient fait ſix cent quarante-quatre priſes ſur les français ou ſur les eſpagnols, & que les français en avaient fait cinq cent cinquante ſur les anglais. Quel fléau pour les peuples, que ces avantages reſpectifs! Toutes les nations ſouffraient, toutes avaient beſoin de la paix comme dans les guerres précédentes; ce que la France gagnait d'un côté, elle le

perdait de l'autre ; elle n'avait plus de vaiſſeaux de ligne, ſon commerce périſſait, ſes colonies étaient expoſées. 1745.

Les maréchaux de Saxe & de Belle-Iſle s'étaient rendus à Verſailles à l'entrée de l'hiver ; ils aſſiſtaient à tous les conſeils, où l'on diſcutait les moyens de pouſſer la guerre au printems avec une nouvelle vigueur en Flandres & en Italie, ſi les conférences d'Aix-la-Chapelle ne rétabliſſaient pas la paix en Europe.

78. Les Corſes vainqueurs des Génois.

Gênes ſe défendait contre les Autrichiens & les Piémontais ; mais ſans les ſecours que la France ne ceſſait de lui faire paſſer, elle eût été tôt ou tard accablée ſous les efforts redoublés des redoutables ennemis qui environnaient ſes murailles. Les Génois comptaient parmi leurs diſgraces la perte de l'île de Corſe.

Ces inſulaires qui s'étaient plaints d'être opprimés par les Génois, comme Gênes l'était par les Autrichiens, jouiſſaient dans ce chaos de révolutions, de l'infortune de leurs maîtres ; ils ſe flattaient que le moment était enfin venu d'aſſurer à jamais leur indépendance. Un Génois, le comte

1747. Dominique *Rivarola*, s'était mis à la tête des mécontens en 1745, soutenu ouvertement par les cours de *Vienne*, de *Londres* & de *Turin*. Quelques écrits qu'il eut soin de répandre au nom de la reine de Hongrie & du roi de Sardaigne, échauffèrent l'imagination de ses partisans, & en augmentèrent le nombre. Nommé généralissime des Corses, il rassembla un gros corps de troupes, avec lesquelles il osa faire le blocus de *Bastia*. Ses mesures étaient si bien prises, que tandis qu'il resserrait cette ville par terre, l'escadre anglaise qui dominait dans la Méditerranée, l'assiégeait par mer. Les Génois furent bientôt obligés à céder à ces forces combinées, ils abandonnèrent la ville & se retirèrent à *Calvi* & à *Ajaccio*.

Le vainqueur arbora les armes de Corse sur le donjon de *Bastia*, & força les habitans à jurer qu'ils renonçaient pour jamais à l'obéissance de la république de Gênes; il retint prisonniers quelques officiers Génois qui n'avaient pas pu suivre la garnison, pour être garans du traitement qui serait fait à ses deux fils arrêtés à Gênes par ordre du gouvernement.

Le nouveau généraliſſime publiait 1747.
que rien ne pouvait ſuſpendre le cours de ſes exploits, que les obſtacles devaient s'applanir ſous les efforts qu'il était en état de faire. Il tint un conſeil de guerre, auquel aſſiſterent le commandant & les officiers de l'eſcadre anglaiſe; le ſiége d'*Ajaccio* & de *Calvi* y fut réſolu; les préparatifs s'en faiſaient avec autant de vigueur que de promptitude, lorſque l'eſcadre anglaiſe, battue par la tempête en 1746, fut obligée de s'éloigner des côtes de Corſe pour chercher dans le port de *Livourne* les ſecours dont elle avait beſoin. Alors, non-ſeulement le comte de *Rivarola* ſe vit forcé à renoncer à de nouvelles expéditions, mais il perdit *Baſtia* pendant qu'il s'enfonçait dans l'intérieur des terres pour augmenter ſon armée. Deux manifeſtes que firent publier la France & la république de Gênes, diminuerent ſenſiblement le nombre des factieux; le roi de France déclarait que malgré le feu de la guerre, il ferait reſpecter la ſouveraineté de Gênes dans l'île de Corſe, qu'il protégerait les habitans paiſibles, & ſaurait réprimer les factions que des puiſſances jalouſes entretenaient dans l'île.

1747. Ce langage fit plus d'effet que de ſimples négociations ſouvent interminables ; pluſieurs rentrerent dans leur devoir, les ſujets chancelans ſe raffermirent, & la révolte allait être étouffée, lorſque Gênes, expoſée aux reſſentimens des Autrichiens, rappella pour ſe défendre elle-même, la plus grande partie des troupes qu'elle entretenait en Corſe. *Rivarola* profitant de la ſupériorité que lui donnait cette circonſtance, mit le ſiége devant Baſtia, prend la *ville vieille*, & ſe flattait que le château allait tomber en ſon pouvoir.

C'était le tems des choſes inattendues. Une nouvelle révolution détruiſit tout-à-coup les eſpérances de *Rivarola* ; Gênes eſclave, opprimée, oſe rompre ſes fers ; redevenu libre, elle chaſſe ſes tirans de ſon territoire ; les Français volent au ſecours de Gênes, & complettent la révolution que la valeur des Génois avait commencée. Le duc de *Boufflers* ayant mis en ſûreté le centre de la domination génoiſe, détache le comte de *Choiſeuil* avec cinq cent cinquante hommes au ſecours de *Baſtia* ; ce petit nombre de Français met en fuite les aſſié-

geans ; ſix cents ſont enſevelis ſous les ruines de quelques maiſons, dans leſquelles ils s'étaient retirés, d'autres ſont pourſuivis juſqu'à Saint-*Florent*, avec leur chef. 1747.

Rivarola oppoſait à l'adverſité le front le plus ferme. Supérieur aux diſgraces, il ſe relevait de ſes pertes en concevant de plus grands deſſeins ; dans ces inſtans critiques, ou d'autres abattus par la mauvaiſe fortune, oublient leurs forces naturelles, & ſe refuſent à l'eſpérance. Pendant que ſon armée attendait quelques renforts, pour ſe préſenter de nouveau devant *Baſtia*, il paſſe à la cour de Turin, ſollicite le roi de Sardaigne & l'ambaſſadeur d'Angleterre de réunir leurs efforts pour arracher l'île au joug des Génois ; il ſe ſert des armes de l'éloquence pour peindre l'oppreſſion des Corſes, & la facilité de les en délivrer ; il s'intrigue, il cabale ; les émiſſaires qu'il a répandus dans l'île exagerent le ſuccès de ſes négociations. L'impoſture qui s'annonce avec arrogance, en impoſe plus que la vérité. Ces bruits qu'il faiſait courir, lui furent ſi utiles, qu'à ſon retour il trouva ſon armée conſidéra-

1747. blement accrue, & approchée de *Baſtia*; mais la mort qui le ſurprit à ſon arrivée dans l'île, arrêta le cours de ſes projets.

Les mécontens avaient alors recommencé le ſiége de *Baſtia* avec la plus grande réſolution; le roi de Sardaigne leur avait fourni une nombreuſe artillerie & un corps de troupes aux ordres du chevalier de *Cumiana*, qui prit la conduite du ſiége; la ville était ſans fortifications, ſans magaſins, & preſque ſans munitions de guerre; cependant, par ſa réſiſtance, elle donna le tems au duc de *Richelieu*, qui commandait alors à Gênes, d'y faire paſſer ſur les galeres de la république, un ſecours conſidérable, ſous les ordres de M. de *Curſay*, & toutes les munitions qui manquaient.

A l'arrivée de ce convoi, le chevalier de *Cumiana* leva le ſiége. Forcé à cette démarche par la déſertion des mécontens intimidés par les placards que le duc de Richelieu venait de faire afficher dans l'île, & par leſquels les rebelles de Corſe étaient menacés de l'indignation du roi.

Fin du ſeptieme Livre.

SOMMAIRE
DU
HUITIEME LIVRE.

LA plupart des puissances de l'Europe desirent la paix. 2. L'armée française entre en campagne en Flandres ; siege de Maestrecht. 3. Préliminaires de paix ; prise de Maestrecht. 4. Siege de Pondichery par les anglais ; ils sont forcés à le lever : belle défense de M. Dupleix. 5. Signature de la paix ; conditions du traité. 6. Cette pacification fut l'ouvrage de la nécessité. 7. Le prince Edouard est obligé, par une clause secrette du traité, de quitter la France. 8. Les Corses présentent un mémoire au congrès d'Aix-la-Chapelle. 9. Négociation avec les Corses, confiée au marquis de Cursay, commandant des troupes

françaiſes dans l'île. 10. *Réforme des troupes.* 11. *Etat malheureux dans lequel la guerre réduit les empires.* 12. *Ce n'eſt point la guerre qui décide aujourd'hui de la prépondérance des nations, mais la richeſſe nationale.* 13. *La paix entre la France & l'Angleterre n'était pas ſolide.* 14. *Les hoſtilités continuerent même dans les Indes, malgré le traité d'Aix-la-Chapelle.* 15. *Suppreſſion du dixieme, & impoſition du vingtieme.* 16. *Combien il était eſſentiel de rétablir la marine.* 17. *Premieres colonies fondées en Amérique, par les Français.* 18. *Fondation de Québec.* 19. *Gloire de la France ſous Louis XIV.* 20. *Colbert favoriſe les manufactures & l'induſtrie françaiſe.* 21. *Etat du Canada à la fin du regne de Louis XIV; on cede aux anglais l'Acadie, par le traité d'Utrecht.* 22. *Deſcription du Canada.* 23. *Occupations des colons.* 24. *Culture de la colonie.* 25. *Caractere des Canadiens.* 26. *Etat de la partie du Canada, appellée le pays d'en*

haut. 27. *Le Canada était couvert de forêts lorsque les européens y abordèrent.* 28. *Pêcheries considérables qu'on pouvait établir dans ce pays.* 29. *Le principal commerce des Canadiens était celui des pelleteries, on y joignait la pêche du loup marin; description de cet animal.* 30. *Exportations, importations du Canada; gouvernement, administration des finances.* 31 *La population du Canada s'accroît après le traité d'Aix-la-Chapelle; état de l'Acadie.* 32. *Le comte de Maurepas exilé.* 33. *Origine de la manufacture de Porcelaines de Sèves.* 34. *L'infant duc de Parme prend possession de ses états.* 35. *Refus de sacremens.* 36. *Edit de main-morte.* 37. *Monumens en Russie.* 38. *Louis XV cherche à concilier les difficultés qui subsistaient entre l'Espagne & la Grande-Bretagne.* 39. *Assemblée du clergé.* 40. *Déclaration du roi concernant les mendians.* 4. *Mort du maréchal de Saxe.* 42. *Voyage de l'abbé de la Caille au cap*

de Bonne-Eſpérance. 43. *M. Rouillé, miniſtre de la marine.* 44. *Ordonnance concernant la nobleſſe militaire.* 45. *Etabliſſement de l'école militaire.* 46. *Chambre d'aſſurance établie à Paris.* 47. *Conſtruction des grandes routes; arts, ſciences.* 48. *Négociations en Allemagne pour l'élection d'un roi des Romains.* 49. *Sujet de diviſion en Canada, entre les français & les anglais.* 50. *Les français élevent des fortifications ſur l'Ohio, derriere les Apalaches.* 51. *L'adminiſtration cherche les moyens d'abolir les corvées.* 52. *Mort du chancelier d'Agueſſeau; ſon éloge.* 53. *Les anglais, pour favoriſer leurs manufactures, établiſſent une ſociété, qu'ils nomment anti-anglicane.* 54. *Le marquis de Curſay commandant des troupes françaiſes en Corſe, acquierent un grand crédit ſur l'eſprit des inſulaires. Il propoſe un congrès pour pacifier la Corſe.* 55. *Le congrès n'a pas lieu.* 56. *Les Corſes s'aſ-*

ſemblent

ſemblent & ſe préparent à la guerre. 57. *Le marquis de Curſay eſt arrêté.* 58. *Mort du prince de Galles, fils du roi d'Angleterre Georges II.* 59. *Diſſentions domeſtiques en France.* 60. *Naiſſance de M. le duc de Bourgogne. Le roi remet aux peuples quatre millions ſur les tailles.* 61. *Mort de madame Henriette.* 62. *M. le dauphin, pere de Louis XVI, attaqué de la petite vérole.* 63. *Suite des différends entre le parlement & l'archevêque de Paris. Refus de ſacremens.* 64. *Remontrances du parlement.* 65. *Réponſe du roi.* 66. *Repréſentations du clergé.* 67. *Arrivée de madame la ducheſſe de Parme à Fontainebleau.* 68. *Suites des refus de ſacremens. Arrêt du parlement caſſé.* 69. *Le parlement interrompt ſon ſervice ordinaire pour reſter chambres aſſemblées.* 70. *Les préſidens & conſeillers des enquêtes & des requêtes ſont exilés.* 71. *La grand'chambre eſt transférée à Pontoiſe.* 72. *Le roi érige une chambre des vacations, qui tient*

ſes ſéances aux grands-Auguſtins. 73. La grand'chambre eſt exilée à Soiſſons ; le roi crée une chambre de juſtice ſous le nom de chambre royale. 74. Rappel du parlement ; ſuppreſſion de la chambre royale.

HISTOIRE
DE
FRANCE,

Depuis la mort de Louis XIV, juſqu'à la paix de Verſailles de 1783.

LIVRE HUITIEME.

DEPUIS huit ans la guerre déſolait l'Europe : les peuples tour-à-tour oppreſſeurs & opprimés, vaincus & triomphans, également affaiblis par leurs victoires & par leurs défaites, avaient beſoin de la paix. Près de ſept mille vaiſſeaux marchands de France, d'Eſpagne, d'Angleterre & de Hollande étaient devenus la proie des

1747.

1. La plupart des puiſſances de l'Europe deſiraient la paix.

1747. corſaires dans le cours de ces dépré-
dations réciproques; d'où l'on doit conclure qu'une partie des négocians de l'Europe était ruinés; la moitié de l'Allemagne, de l'Italie, des pays-bas autrichiens & hollandais, était dévaſtée, & il commençait à devenir difficile de recruter les dévaſtateurs. Les provinces qui n'avaient pas été le théâtre de la guerre, ſe reſſentaient néanmoins de ce terrible fléau; les fréquentes levées de ſoldats avaient ſenſiblement diminuée l'eſpece humaine en Europe, & l'on était menacé de voir la terre ſans culture, faute de bras pour conduire la charrue.

La reine de Hongrie, après avoir placé ſon époux ſur le trône impérial, s'était flattée que les cercles de l'empire s'ébranleraient en ſa faveur, & qu'elle pourrait conquérir ſur la France autant de pays que le ſort des armes lui en avait fait perdre en Allemagne; mais l'empire reſta conſtamment neutre dans cette guerre, qui n'intéreſſait pas ſa conſtitution; & cette princeſſe voyait ſes riches provinces des pays-bas ſous les loix de la France, qui les preſſurait par des

contributions énormes, triſtes fruits de la guerre. 1747.

Les rois de Pruſſe & de Sardaigne deſiraient la paix, qui devait leur aſſurer par un traité définitif leurs nouvelles acquiſitions.

La France victorieuſe en Provence, ſur le Rhin, mais ſur-tout dans les pays-bas autrichiens & hollandais, voyait ſa marine anéantie, ſes finances épuiſées, ſon commerce & ſon induſtrie en ſouffrance, ſa population & ſes cultures diminuées, ſes colonies expoſées.

L'Angleterre ſuccombait ſous le poids énorme des ſubſides qu'elle payait aux ennemis de la France, ſans eſpoir d'aucun avantage réel. Les armateurs anglais avaient fait, durant cette guerre, des priſes immenſes. Un ſeul, nommé *Talbot*, avait enlevé deux vaiſſeaux, dont la cargaiſon fut évaluée vingt-ſix millions de livres. Ils étaient de Saint-*Malo*, fretés par les Eſpagnols avant que la guerre eût été déclarée entre la France & l'Angleterre : ils croyaient venir en ſûreté dans les ports d'Europe ; un Eſpagnol, auparavant gouverneur du Pérou, montait l'un de ces vaiſſeaux, & tous

1747. deux étaient chargés d'or, d'argent, de diamans & de marchandiſes précieuſes. L'équipage du corſaire fut ſi étonné de ce qu'il voyait, qu'il ne daigna pas prendre les bijoux que chaque Eſpagnol portait ſur lui ; il n'y en avait preſqu'aucun qui n'eût une épée d'or à ſon côté, & un diamant au doigt : on leur laiſſa le tout. Quand *Talbot* eut amené ſes priſonniers au port de *Kingſale*, en Irlande, il fit préſent de vingt guinées à chacun des matelots & des domeſtiques Eſpagnols. Cette ſeule priſe valait au-delà d'une année du revenu de la Flandre entiere. De telles aventures relevaient les eſpérances de la nation, qui enviſageait dans les calamités publiques des avantages ſi prodigieux. Mais tandis que quelques particuliers s'enrichiſſaient, l'état ſurchargé de dettes penchait vers ſa ruine. Le roi d'Angleterre avait beſoin auſſi du retour de la paix pour éteindre les reſtes de la fermentation occaſionnée dans la Grande-Bretagne par l'irruption du prince Edouard.

Quoique le nouveau roi d'Eſpagne, Ferdinand, fût très-refroidi ſur les intérêts qui avaient armé les mains de

Philippe V, il avait à cœur de terminer une guerre déſaſtreuſe, dont les ſuites pouvaient opérer le démembrement de ſes états d'Amérique, tandis que par un traité, il pouvait acquérir, ſans nouvelle effuſion de ſang, une partie de l'Italie, le patrimoine de ſon frere. 1747.

Mais de toutes les nations de l'Europe, la hollandaiſe était celle à qui la paix devenait le plus néceſſaire. On comptait en France plus de trente-cinq mille ſoldats hollandais priſonniers de guerre; & par la priſe de *Berg-op-zoom*, la république entiere ſe trouvait menacée de paſſer ſous le joug de la France. En vain, pour arrêter la ſupériorité des Français en *Zelande*, les Autrichiens & les Anglais attendaient cinquante mille Ruſſes; en vain le nouveau ſtadhouder, nommé directeur-général & gouverneur du commerce & des établiſſemens de la compagnie Batave dans les Indes orientales, s'efforçait de raſſurer la république par le nouvel ordre qu'il mettait dans le militaire, la Hollande ſe voyant dans un danger imminent d'être démembrée, menaçait les alliés

1748. de faire sa paix particuliere avec la France.

2. L'armée française entre en campagne en Flandre. Siége de Maſtrecht.

Les plénipotentiaires de toutes les puiſſances ſe préparaient à balancer dans *Aix-la-Chapelle* les intérêts de l'Europe ; mais les conférences qui s'étaient rompues à *Bréda*, pouvaient ſe rompre une ſeconde fois. La France, malgré la difficulté de faire des recrues, préparait une armée de cent cinquante mille hommes, celle des alliés devait être de cent vingt mille, ſans compter les Ruſſes attendus inceſſamment.

Dès les premiers jours de Mars, l'armée françaiſe ſe préparait à entrer en campagne. Celle des alliés était encore partagée en pluſieurs corps, pour la facilité des ſubſiſtances. Les Anglais & les Hollandais étaient répandus dans le Brabant hollandais ; les Autrichiens s'étendaient dans le duché de Luxembourg, le pays de Liége & les environs de Cologne. Le maréchal de Saxe, à jamais célebre par les campagnes qu'il venait de faire, donna une derniere leçon de l'art de la guerre par l'inveſtiſſement de *Maſtrecht*. Les ennemis, trompés par les marches ſavantes de ce héros, crai-

gnant à la fois pour *Bréda*, pour *Maſtrecht* & pour *Luxembourg*, reſterent ſéparés, ne ſachant pas laquelle de ces trois places menacées il fallait ſecourir. Le maréchal conduit lui-même un grand convoi à *Berg-op-zoom*, à la tête de vingt-cinq mille hommes, ce qui fit croire aux alliés qu'il en veut à *Bréda*. Une ſeconde diviſion marche à *Tirlemont*, ſur le chemin de *Liége*; une troiſieme prend la route de *Tongres*; une quatrieme menace *Luxembourg*, & toutes enfin ſe rapprochent dans leur route, avancent vers *Maſtrecht* à droite & à gauche de la *Meuſe*; la place eſt inveſtie de toute part, nul ſecours ne ſaurait y entrer; le duc de *Cumberland* eſt réduit à être témoin de la priſe de cette forteresſe. Alors les alliés demanderent eux-mêmes la paix, devenue néceſſaire à tout le monde, & que Louis XV leur avait inutilement offerte juſqu'alors. 1747.

Le comte de *Sandwich* & ſir Thomas *Robinſon* s'étaient rendus les premiers jours de Mars à Aix-la-Chapelle, en qualité de plénipotentiaires de la Grande-Bretagne: le marquis de Saint-*Severin*, l'un des plénipotentiaires de France, avait déclaré

1. Préliminaires de paix. Priſe de Maſtrecht.

1747. publiquement qu'il venait accomplir les paroles de ſon maître, *de faire la paix, non en marchand, mais en roi.* Les miniſtres de toutes les puiſſances ſe rapprochaient enfin par des ſentimens pacifiques; cependant il eſt certain que l'inveſtiſſement de *Maſtrecht* contribua davantage au rétabliſſement de la tranquillité publique, que tous les diſcours étudiés des miniſtres aſſemblés à Aix-la-Chapelle. La tranchée avait été ouverte devant cette place le 15 avril, & les préliminaires de la paix furent ſignés le 30, entre la France, l'Angleterre & la Hollande; ils portaient une ſuſpenſion d'armes, & que la ville de Maſtrecht ſerait remiſe à la France. Le duc de Cumberland, en faiſant part de cet événement au maréchal de Saxe, avait ordonné au baron d'*Aiſva* d'ouvrir aux Français les portes de la fortereſſe. En conſéquence le général français en prend poſſeſſion, & fait publier l'armiſtice à la tête du camp.

La reine de Hongrie accéda le 28 mai aux préliminaires convenus entre le roi & les deux puiſſances maritimes; l'Eſpagne & la république de Gênes y donnent leur adhéſion le 28

juin. Les hoſtilités avaient ceſſées en Italie, quelques jours auparavant, entre le duc de *Richelieu* & le comte de *Broon*; alors la paix renaît en Europe, les ordres ſont expédiés aux amiraux de quitter les armes en Amérique & en Aſie; la communication du commerce fut ouverte. 1747.

Lorſque les nations commençaient à reſpirer en Europe, l'amiral *Boſcawen* entreprenait le ſiége de *Pondichéri*. Son eſcadre, compoſée de vingt-une voiles, preſſe la ville du côté de la mer, tandis qu'une armée de quatre-vingt mille européens & d'autant de naturels du pays, pouſſe avec ardeur les attaques du côté de la mer. Le ſiége commença le 18 août; les Français, ſous les ordres de M. *Dupleix*, ſe défendirent avec tant de courage, & firent des ſorties ſi vigoureuſes, que le 5 octobre l'amiral anglais fut contraint de ſe retirer, après avoir perdu dans cette entrepriſe plus de douze cents hommes & pluſieurs de ſes vaiſſeaux, qui périrent dans une tempête. Cette action, en couvrant de gloire M. *Dupleix*, fut le principe de la grande autorité qu'il acquit ſur la côte de *Coromandel*; il devint le

4. Siége de Pondichéri, par les anglais. Ils ſont forcés à le lever. Belle défenſe de M. Dupleix.

1747. protecteur & le vainqueur des vicerois de l'Inde. Ces grandes faveurs de la fortune furent ſuivies de la plus cruelle cataſtrophe.

5. Signature de la paix ; conditions de ce traité.

La paix générale fut enfin ſignée à Aix-la-Chapelle par les plénipotentiaires des puiſſances belligérantes, qui prirent pour baſe de ce traité celui de Weſtphalie.

Le roi ne voulut rien pour lui, mais il fit tout pour ſes alliés. Le royaume des deux Siciles fut aſſuré à dom *Carlos* & à ſes héritiers ; dom Philippe fut établi dans les duchés de Parme, de Plaiſance & de Guaſtalla, avec cette reſtriction, que ſi ce prince ou ſes deſcendans venaient à mourir ſans poſtérité mâle, ou à monter ſur le trône des deux Siciles ; ces duchés retourneraient à la maiſon d'Autriche. Le duc de Modene fut remis en poſſeſſion de ſes états, & Gênes rétablie dans les ſiens. Le roi de Sardaigne gardait la partie du Milanais, qui lui avait été cédée par le traité de *Worms* & par les conventions particulieres que ce prince avait faites avec la reine de Hongrie, durant cette guerre. Le traité de l'*Aſſiento* pour la traite des negres, fut confirmé en

faveur de l'Angleterre, pour quatre ans, en dédommagement de pareil tems qu'il avait été ſuſpendu pendant la guerre. Il fut ſtipulé que pendant ces quatre années, les Anglais auraient la liberté d'envoyer chaque année un vaiſſeau chargé de marchandiſes dans l'Amérique eſpagnole. L'article du traité de la quadruple alliance, qui regarde la ſucceſſion de la couronne Britannique dans la maiſon de *Brunſwick-Hanovre*, fut confirmé. Toutes les puiſſances garantirent au roi de Pruſſe la Siléſie & le comté de Glatz, & à l'Impératrice-reine la Hongrie, la Bohême, & ſes états héréditaires, conformément à la pragmatique-ſanction. Le grand duc de Toſcane fut reconnu univerſellement pour empereur. Le roi d'Angleterre s'obligea d'envoyer en France des ôtages juſqu'à la reſtitution de *Louisbourg* & des autres conquêtes faites ſur la France en Amérique, par les armes britanniques; mais il fut ſtipulé que les fortifications de *Dunkerque* ſeraient remiſes ſur le pied fixé par les traités précédens. On convint de rendre toutes les autres conquêtes reſpectivement, & tous les priſonniers ſans rançon; 1747.

1747. la diſcuſſion touchant les limites de l'Acadie, & le droit que prétendaient avoir les Anglais, de naviguer dans les mers de l'Amérique eſpagnole, ſans être ſujets à la viſite des gardes-côtes de cette nation, fut remiſe à des commiſſaires.

Il ſemble qu'en laiſſant en arriere ces deux objets importans, on ſe ménagea de part & d'autre le droit de recommencer la guerre auſſi-tôt qu'on aurait rétabli ſes forces.

La France qui avait commencée cette guerre ſans aucun intérêt, & qui n'y parut d'abord que comme auxiliaire, en ſupporta tout le poids dans la ſuite. Le ſang français coula à grands flots pour une conteſtation qui n'intéreſſait pas la nation. Les tréſors de la France enrichirent les pays étrangers; ſa dette nationale s'accrut dans une proportion effrayante : combien n'eût-elle pas été alors floriſſante, ſi plus éclairée ſur ſes véritables avantages, elle eût employé les immenſes reſſources que lui donne ſon heureuſe ſituation, à relever ſa marine, à étendre ſon commerce, à augmenter & à perfectionner ſes manufactures, & à encourager ſes cultures & celles de

ſes colonies, & à tenir la balance de 1747.
l'Europe.

La ſituation de l'Angleterre, & ſa politique, qui doit ſe tourner toute entiere à l'augmentation de ſon commerce, ſemblaient devoir rendre cette puiſſance plus indifférente encore que la France, aux ſuites que pouvait avoir la ſucceſſion de l'empereur Charles VI, déchirée par les princes d'Allemagne.

On prétend que le roi d'Angleterre, Georges II, électeur de Hanovre, voyait avec chagrin le roi de Pruſſe ſon voiſin, devenir une puiſſance prépondérante dans l'empire, & qu'il avait fait ſecrettement le projet de profiter de l'embrâſement de l'Allemagne pour attaquer les états de ce prince, & partager cette conquête avec la reine de Hongrie. Dans cette vue il fait une augmentation dans ſon armée de Hanovre, il appelle dans ſon électorat les troupes danoiſes & heſſoiſes; un corps nombreux de troupes britanniques reçoit ordre de s'aſſembler ſur les côtes d'Angleterre, & d'être prêt à s'embarquer. Le parlement de Londres ignorant les deſſeins ſecrets du monarque, contribue

1747. à leur exécution, en votant d'immenſes ſubſides en faveur de la reine de Hongrie, ſans prévoir que ces largeſſes, dont le but eſt de ſecourir une princeſſe opprimée, doivent contribuer indirectement à rendre le roi d'Angleterre plus puiſſant en Allemagne, & par conſéquent plus en état d'anéantir un jour la liberté britannique.

Mais l'expéditive prévoyance du roi de Pruſſe, qui paraît en campagne à la tête de quatre-vingt mille hommes, tandis que la France fait paſſer en Weſtphalie une armée formidable, rompt les meſures de *Georges II.* Il eſt forcé à la tête de ſon armée de ſigner un traité de neutralité pour ſon électorat, & de promettre ſa voix à l'électeur de Baviere, que Louis XV voulait faire empereur.

Georges II, en paraiſſant abandonner la reine de Hongrie, lui prêta toujours les plus puiſſans ſecours. Les nations, comme les particuliers, ſont ſouvent emportés hors de leurs meſures; une guerre particuliere ſe changea en une guerre générale, & la Grande-Bretagne, qui ne prétendait aſſurément rien à la ſucceſſion autri-

chienne, payait en 1747, trois cent mille guinées à la reine de Hongrie, autant au roi de Sardaigne, cent soixante mille au landgrave de Hesse, cent mille à la czarine, autant au roi de Pologne, électeur de Saxe; quatre cent mille pour la solde des troupes hanovriennes; d'autres sommes considérables aux électeurs de Mayence, de Cologne, de Treves, & même à celui de Baviere, reconcilié avec la reine de Hongrie. 1747.

L'Angleterre eut quelques succès sur mer, qui furent plus que balancés par les humiliantes défaites qu'elle essuya sur le continent. Epuisée par les efforts infructueux qu'elle avait faits, elle se vit forcée à restituer ses conquêtes, & à rendre hommage à la France, sa rivale, en lui envoyant des ôtages jusqu'à l'entiere exécution du traité.

Les Hollandais virent ce qu'ils avaient le plus à redouter, un stadhouder à leur tête, dont l'autorité, en s'étendant peu à peu, doit changer un jour la constitution de leur état, & ils se repentirent trop tard d'avoir enfreint la neutralité qu'ils

1747. avaient promis d'obſerver, & qui ſeule convenait à leur poſition.

Les rois de Pruſſe & de Sardaigne, alimentés par des ſubſides, augmenterent leur territoire, mais l'Eſpagne vit ſon commerce preſqu'anéanti; la maiſon d'Autriche perdit un fleuron ineſtimable de ſes couronnes: toutes les nations ſouffrirent des maux infinis. La paix revint enfin conſoler les hommes; on ſe flattait que des vaines meſures de l'ambition trompée pendant cette guerre, il naîtrait ce bien ineſtimable, que les principales puiſſances, convaincues enfin par l'expérience que les grandes criſes dans leſquelles on jette ſi aiſément l'Europe, produiſent rarement l'effet que leurs miniſtres en avaient attendu, abandonneraient des projets d'agrandiſſement preſque toujours chimériques, & leur politique meurtriere, pour tourner les vues de leur ambition vers les améliorations intérieures, qui aſſurent la gloire des grands rois en faiſant le bonheur des peuples ſoumis à leur empire.

6. Le traité d'Aix-la-Chapelle fut l'ouvrage de la néceſſité.

Le traité d'Aix-la-Chapelle fut l'ouvrage de la néceſſité, de l'épuiſement où ſe trouvaient la France & l'An-

gleterre, & de l'impoſſibilité de four- 1747.
nir aux dépenſes énormes qu'entraînait la ſuite des hoſtilités, ſans achever la ruine des deux nations; c'eſt la réponſe aux vaines clameurs qui s'éleverent à Londres & à Paris contre pluſieurs articles de cette pacification; les mécontens anglais regardaient la paix comme humiliante pour la nation, ils prétendaient qu'en continuant la guerre, ils auraient pu réduire le commerce de France à un tel état de faibleſſe, que cette couronne aurait été forcée d'accepter les conditions qu'il aurait plu aux alliés de lui impoſer; moyennant quelques efforts, diſaient-ils, on aurait gardé *Louisbourg* & l'*Iſle Royale*, le *Canada* ſerait devenue une poſſeſſion inutile dans les mains de la France, le commerce entier du nord, de l'Amérique, aurait paſſé dans celles de la Grande-Bretagne; mais leurs antagoniſtes oppoſaient des argumens qui détruiſaient cette prétendue ſpéculation; le plus fort, celui ne ſouffrait plus de réplique, était l'anéantiſſement du crédit public, & l'impoſſibilité de faire les fonds pour une nouvelle campagne. Les hoſtilités qui recommencerent

1747. quelques années après, apprirent assez à l'Europe que les anglais n'avaient pas apporté dans le traité d'Aix-la-Chapelle des intentions aussi droites & aussi pures que Louis XV ; en le faisant, ils s'étaient ménagés le moyen de le rompre, lorsqu'ils se verraient en état de recommencer la guerre.

La France était aussi épuisée que l'Angleterre, tous les ressorts du gouvernement avaient été forcés pour soutenir la guerre ; & lorsqu'après la paix il fallut remettre quelqu'ordre dans les finances, Louis XV frappé de la profondeur des maux du royaume, dit aux ministres : *Messieurs, il vallait mieux me conseiller de ne pas faire la guerre, que de la faire à des conditions si onéreuses.*

Ce n'est point à Paris & dans les grandes villes que la misere se manifeste, des causes particulieres y entretiennent toujours un luxe qui cache l'indigence publique. La pauvreté se promene au milieu des grandes villes en broderie & en rubans ; mais elle se montre toute nue dans les campagnes. La cour avait écrit dans les provinces, pour connaître la situation des choses. On a trouvé dans le

porte-feuille du maréchal de Belle-Isle, plusieurs mémoires des intendans, qui peignaient l'état où se trouvait alors le royaume. 1746.

Le premier était conçu en ces termes: « vous me demandez, monsei-» gneur, l'état des finances de cette » province : le travail sera d'abord » fait, il n'y en a point. Je ne crois » pas qu'on trouvât cent mille livres » d'argent comptant dans cette pro-» vince ; tous les états sont confon-» dus, parce que la pauvreté est gé-» nérale ».

Le second est d'un intendant d'une province très-fertile, mais où la disette absolue des especes arrêtait la culture : « je ne saurais vous repré-» senter, *disait-il*, la misere qui regne » dans cette province ; les terres ne » rendent presque rien ; la plupart des » ménagers ne pouvant plus vivre du » produit de leurs biens, les ont aban-» donnés. Les uns sont devenus men-» dians, les autres se sont faits soldat, » & plusieurs ont passé dans les pays » étrangers. La noblesse n'est pas plus » à son aise, à peine peut-elle subve-» nir aux charges qui lui sont impo-» sées. De quinze cent mille arpens de

1746. » terres cultivées, qui fourniſſaient » auparavant la ſubſiſtance aux habi- » tans, ſix cent mille ſont en friche. » Les terres d'un canton qui nourriſ- » ſaient avant la guerre quinze cent » mille colons, fourniſſent à peine » des denrées pour ſix cent mille; les » beſtiaux ont diminué en proportion » des hommes; & dans la plupart des » campagnes, les payſans ſont forcés » de remplacer les bœufs dans leurs » pénibles travaux. J'ai cherché la » ſource de ce déſordre, il vient du » manque général d'eſpeces; il fau- » drait, pour prévenir la ſuite de cet » affaiſſement, que la cour voulût » avancer à cette province, à titre de » prêt, une ſomme de quinze cent » mille livres, pour être répartie aux » plus pauvres habitans; c'eſt, ſelon » moi, le ſeul remede qui reſte pour » prévenir de plus grands maux ».

Le troiſieme de ces mémoires s'exprimait ainſi, ſur la dépopulation du royaume : « les ſujets du roi dimi- » nuent tous les jours dans cette pro- » vince, bientôt il n'y aura plus d'ha- » bitans. J'ai fait ordonner aux curés des paroiſſes de m'apporter la liſte des » baptêmes & des enterremens, & j'ai

» trouvé que le nombre des morts 1747.
» excede celui des vivans, de ma-
» niere que ſi cette dépopulation dure
» vingt ans, je me trouverai ſeul dans
» la province. Il ne ſe marie preſque
» plus perſonne, la débauche ſeule
» fait naître des enfans ».

Le quatrieme était d'une ville de commerce. On y liſait; « le commer-
» ce qui languiſſait depuis pluſieurs
» années, eſt tombé dans un dépériſ-
» ſement total. Nos vaiſſeaux ſont
» dans nos ports, inutiles à l'etat &
» aux particuliers auxquels ils appar-
» tiennent; nous n'avons plus rien à
» exporter, nos denrées nous ſuffiſent
» à peine à nous-mêmes, & nos ma-
» nufactures ne produiſent preſque
» rien; les anglais & les hollandais
» font ſeuls notre commerce; tous
» nos capitaliſtes qui faiſaient les frais
» d'équiper nos vaiſſeaux, ont été
» ruinés par la guerre; ceux qui met-
» taient autrefois dix navires à la
» mer, en mettent à peine un; les
» deux mers ſont couvertes de voiles
» étrangeres, & le pavillon de France
» commence à être inconnu ſur l'O-
» céan. Toutes les nations commer-
» çantes tranſportent pour la France;

1747. » la France ſeule ne voiture pour » perſonne ; cet engourdiſſement qui » délie les bras des autres peuples, » jette les marins français dans un » ſommeil léthargique ».

Ces obſervations étaient peut-être exagérées, mais il eſt certain que la marine royale entiérement détruite, ne pouvait plus protéger le commerce français. On n'avait plus de vaiſſeaux, les anglais les avaient preſque tous enlevés ; il ne reſtait dans les ports, que quelques navires hors d'état de ſervir ; les fonds deſtinés à équiper des flottes, étaient abſorbés d'avance, ou employés à d'autres uſages, regardés comme plus preſſés ; mais quand on aurait eu de l'argent pour faire des vaiſſeaux, on manquait de matelots ; la plupart étaient morts dans les priſons d'Angleterre, & ceux qui avaient ſurvêcu au fer de l'ennemi, étaient péris de miſere ; la France épuiſée d'hommes, ne pouvait plus former de marine.

Telles furent les raiſons qui déterminerent Louis XV à ſigner le traité d'Aix-la-Chapelle, dans lequel la France victorieuſe depuis cinq ans, non-ſeulement ne recueillit aucun

avantage,

avantage, n'exigea aucun dédommagement, mais elle parut recevoir la loi qu'elle aurait pu dicter. 1748.

Les perſonnes qui deſiraient que la paix fut rétablie ſur des fondemens ſolides, auraient ſouhaité que la clauſe par laquelle *Dunkerque* devait reſter démantelé, n'eût pas été inſérée dans le traité; il eſt ſimple, il eſt naturel qu'un conquérant s'approprie, autant qu'il peut, ſes conquêtes, qu'il affaibliſſe ſon ennemi en s'agrandiſſant; mais il ne doit jamais laiſſer des ſujets permanens d'humiliation, qui ne lui ſont pas utiles. Le regret d'une perte s'affaiblit, & paſſe avec le tems; le ſentiment de la honte s'irrite de jour en jour, & ne ceſſe point. Le vainqueur ſage & raiſonnable ne doit exiger que les ſacrifices auxquels il ſe réſoudrait lui-même dans le malheur. On ne trouve déjà que trop de faux prétextes, de motifs injuſtes pour enfreindre les traités, ſans y en ajouter un auſſi légitime & auſſi preſſant que celui de ſe ſouſtraire à l'ignominie. Les anglais ne ſe feraient point opiniâtrés à fermer le port de Dunkerque, qui ne peut pas donner retraite à des vaiſſeaux de ligne, s'ils

1748. avaient pu savoir combien de fois les français ont dit au fond de leur cœur, aurons nous encore long-tems à souffrir cet avilissement ?

On doit attribuer à une précipitation dont les motifs seront toujours ignorés, la faute impardonnable que firent les plénipotentiaires de ne pas déterminer les limites de l'Acadie; par cette négligence, on laissait subsister les principaux sujets de dissentions entre la France & l'Angleterre; des commissaires furent chargés de régler cette grande affaire ; on devait prévoir qu'ils ne feraient que l'embrouiller davantage, & que mille violations particulieres de territoire dans un pays éloigné, & dont les limites n'étaient ni posées, ni même connues, ramèneraient nécessairement la guerre qu'on venait de finir avec tant de difficulté.

9. Le prince Edouard obligé par une clause secrette du traité de quitter la France.

Par une convention particuliere entre les rois de France & d'Angleterre, il fut décidé que le prince Edouard serait obligé de sortir de France. Quoique cet article n'eût point été inséré dans le traité, il n'était pas moins une condition sans laquelle la paix n'eût pas été faite. *Paris* avait

vu avec attendriſſement ce héros in- 1748.
fortuné revenir dans ſes murs : on s'intéreſſait vivement au ſort de ce prince. Pluſieurs perſonnes en parlerent au roi ; il répondait : *que voulez-vous que je faſſe, que je continue la guerre avec toute l'Europe pour le prince Edouard. L'Angleterre n'a ſigné la paix qu'à condition qu'il ſortiroit de mes états. Devais-je rompre les conférences d'Aix-la-Chapelle, & achever de ruiner mes peuples, parce que le ſéjour de Paris plaît au fils du prétendant ?* Le roi, obligé de ſatisfaire les anglais, employa vainement les armes de la perſuaſion pour engager le prince Edouard à ſe ſoumettre à ſa deſtinée ; il ne répondait que par des menaces à ceux qui lui parlaient de ſa part. *Le roi de France*, diſait-il, *m'a promis que j'aurais toujours un aſyle dans ſes états ; j'en ai dans ma poche l'aſſurance ſignée de ſa main ; un prince qui a de l'honneur, ſait à quoi une parole donnée engage, & à quoi il s'expoſe quand il y manque.*

Le prince *Edouard* traitait avec le roi de France, comme avec un gentilhomme particulier ; il oubliait que les ſouverains, dirigés par d'autres

1748. loix que les autres hommes, peuvent manquer à leur parole, ſans manquer à leur honneur, quand le bien de leurs peuples exige cette conduite de leur part. Le comte de *Maurepas*, envoyé à ce prince pour l'engager à ſe retirer à *Rome*, où le roi ſe propoſait de lui faire un ſort digne de ſa naiſſance, lui repréſenta vainement les motifs qui exigeaient de lui cette démarche néceſſaire. « Le roi eſt pénétré de dou-» leur, *lui dit ce miniſtre*, d'être forcé » de vous prier d'abandonner ſes états; » vous l'auriez vu ſoutenir inviola-» blement vos droits, ſi une certaine » tournure malheureuſe des affaires » de la guerre ne le forçait à céder » au tems. Les plus grands monarques » ne peuvent pas toujours ce qu'ils » veulent; vous ſavez que depuis le » fatal moment où la maiſon de *Stuard* » perdit la couronne d'Angleterre, la » maiſon de *Bourbon* a fait pluſieurs » efforts pour la lui remettre ſur la » tête. Vous devez lui ſavoir gré de » ſes intentions, ſans blâmer ſon im-» puiſſance. Je voudrais que vous » euſſiez été témoin de l'entretien que » le roi a eu avec moi au moment » qu'il m'a fait appeller dans ſon ca-

» binet pour me charger de vous 1748.
» signifier l'ordre de sortir du royau-
» me, vous eussiez été touché de son
» état; il est pénétré de votre situa-
» tion, mais il ne peut pas aller con-
» tre les destinées, & il serait au dé-
» sespoir, si vous le forciez à pren-
» dre un parti violent.

» Louis XV m'a député vers vous,
» non pas comme roi, mais comme
» un allié, comme un ami; il fait
» plus, il m'a chargé de vous deman-
» der comme un grace, votre sortie
» de ses états ».

La réponse du prince *Edouard* fut laconique : il tira un pistolet de sa poche, & assura le ministre qu'il tuerait le premier qui se présenterait pour l'arrêter. Ce prince résista aux prieres, aux remontrances, aux ordres; on fut obligé d'en venir à la dure extrémité de se saisir de sa personne : le duc de *Biron*, chargé de cette opération désagréable, en confia l'exécution à M. de *Vaudreuil*, major des gardes, en le prévenant de deux choses; l'une que le prince marchait toujours armé; l'autre, qu'il pouvait être tenté de se tuer, si l'on mettait la main sur lui, & qu'il répondait sur sa tête de

1748. le saisir sans aucun accident fâcheux. M. de *Vaudreuil* ayant obtenu toute liberté sur la maniere d'exécuter ce projet en y apportant la décence respectueuse que la personne exigeait, fit toutes ses dispositions. Le prince fut arrêté à l'Opéra : le spectacle était alors commencé. Le prince étant entré dans sa loge, toutes les issues se fermerent ; il était pris avant que de s'en douter : M. de Vaudreuil s'avance, lui présente les ordres du roi, & lui demande la permission de s'assurer de ses armes ; le prince proteste qu'il n'en a point ; cependant le major l'ayant fait serrer par ses grenadiers, on trouva dans ses poches plusieurs pistolets. Un carrosse était prêt, dans lequel on le fit entrer ; il fut conduit à *Vincennes*, & fort peu de jours après hors du royaume.

Ceux qui furent chargés de visiter l'hôtel du prince *Edouard*, le trouverent changé en arsenal ; il avait assez d'armes pour soutenir un siége, comme autrefois Charles XII à *Bender*. On disait alors à la cour, qu'il était résolu de se battre seul contre un régiment entier, & de mettre ensuite le feu à un barril de poudre, qui

communiquait à d'autres pour le faire sauter en l'air avec la maison qu'il habitait. 1748.

Les ennemis de la France ne manquerent pas de se récrier contre cette violence, à laquelle ils donnaient le nom du plus noir attentat : elle n'était qu'un acte de faiblesse, ordonné impérieusement par les mêmes causes, qui forçaient le roi à faire d'autres sacrifices pour avoir la paix que l'état de la nation rendait nécessaire.

8. Les Corses présentent un mémoire au congrès d'Aix-la-Chapelle,

Parmi différens actes présentés au congrès d'Aix-la-Chapelle, on distingua un mémoire adressé par les Corses, aux plénipotentiaires, pour les engager à prendre connaissance de leurs démêlés avec la république de Gênes; ils y exposaient avec assez de netteté, les causes de leur insurrection & leurs prétentions. « Nous » avions parmi nous, *disaient-ils*, un » grand nombre de seigneurs qui ju- » geaient sans appel les causes de leurs » sujets, qui levaient des troupes, & » se confédéraient avec la république » de Gênes, qui exerçaient les char- » ges & les dignités dans leur patrie, » &, qui étaient enfin à tous égards » sur le même pied que tous les au-

1748. » tres ſeigneurs d'Italie. Aujourd'hui » nobles & plébéïens Corſes, ſont » en tout confondus par la politique » des Génois. Les uns comme les au- » tres, depuis près de cent ſoixante » & dix ans, ſont exclus ſolemnelle- » ment de toutes les charges dans » leur patrie, & même de ſervir dans » les troupes; nos évêchés ſont tous » pour les Génois, & peu s'en eſt » fallu qu'on nous enlevât même nos » cures.

» Un mal plus affreux encore, c'eſt » l'iniquité des magiſtrats que Gênes » nous envoyait tous les deux ans. Ces » magiſtrats, pauvres & ignorans au » dernier point, ſavaient uniquement » qu'il leur était permis de commet- » tre toutes ſortes d'injuſtices contre » les Corſes; pour amaſſer des richeſ- » ſes, ils vendaient d'avance aux ha- » bitans la rémiſſion des meurtres » qu'ils méditaient; tout au plus la » peine du Corſe homicide était d'être » envoyé à Gênes pour y ſervir dans » les troupes, & au bout de quelque » tems, il était renvoyé dans ſon » pays; les parens de celui qu'il avait » tué, voyant que la république n'a-

» vait pas puni le crime, ſe vengeaient 1748.
» eux-mêmes.

» Des loix également pernicieuſes » ſont celles par leſquelles Gênes nous » a ravi toute ſorte de commerce au » dehors, & l'a contraint & borné » en mille manieres dans l'intérieur de » notre île; il eſt arrivé ce qui était » la ſuite naturelle des réglemens de » cette eſpece. Les Corſes ſe ſont dé- » goûtés du travail, puiſqu'ils ne pou- » vaient vendre leurs denrées, & il » en ſerait de même des peuples les » plus laborieux, s'ils étaient aſſujet- » tis à de ſemblables entraves.

» Les Génois n'honorent & ne ré- » compenſent aucune vertu; ils ne » châtient aucun crime, ils ne recon- » naiſſent pas même les ſervices qui » leur ſont rendus, ou du moins ils » ne les paient que par des récompen- » ſes obſcures ou même flétriſſantes. » Il ſemble que leur but conſtant eſt » d'affaiblir & d'appauvrir notre île, » parce qu'elle eſt trop riche & trop » puiſſante pour ſe plier paiſiblement » ſous un joug étranger. Les excès » dont ils ſe ſont rendus coupables, » ont produit enfin entre eux & les » Corſes, une haine indeſtructible,

1748. » qui ne peut s'éteindre que lorſque » le ſénat aura abandonné une ſouve- » raineté qui lui eſt à charge, & qu'il » ne peut plus conſerver ».

Malgré l'intérêt qu'inſpiraient les Corſes opprimés par les Génois, & la ſenſation qu'avait fait leur mémoire, les plénipotentiaires aſſemblés pour diſcuter les intérêts des ſouverains de l'Europe, n'étaient pas compétens pour juger une conteſtation entre un ſouverain & ſes ſujets; les plaintes des Corſes reſterent ſans réponſe, & vers le même tems, le roi touché de l'état malheureux de ces inſulaires, chargea le marquis de *Curſay*, colonel du régiment de *Tournaiſis*, de travailler conjointement avec le marquis de *Chauvelin*, miniſtre plénipotentaire de France à *Gênes*, à un plan de pacification qui terminât les troubles de l'île.

9. Négociation avec les Corſes confiée au marquis de Curſay.

L'aſſemblée nationale ſous le nom de *Conſulte*, était aſſemblée à *Biguglia*. M. de Curſay ſe préſente dans la ſalle; après avoir prouvé la droiture de ſes intentions & ſon zele pour les intérêts des Corſes, il leur notifia que le roi voulait les voir rentrer ſous l'obéiſſance de Gênes, mais que les loix

que, ſous ſa méditation, le ſénat de Gênes allait leur donner, ſeraient ſi douces, qu'ils auraient lieu de ſe regarder comme l'un des peuples les plus heureux de l'univers. Gagnés par les eſpérances qu'il leur donna, & vaincus par l'aſcendant qu'il prit dès-lors ſur eux, les Corſes déclarerent que malgré leur extrême répugnance ils étaient prêts à ſe ſoumettre à Gênes, pour ſe conformer aux volontés du roi, en confeſſant néanmoins qu'ils avaient beſoin de toute leur confiance en ſes bontés royales, pour calmer les craintes que l'adminiſtration génoiſe leur inſpirait. M. de *Curſay*, aſſuré de leur bonne volonté, va plus avant : « ce ſerait, *leur dit-il*, faire » peu d'honneur à la médiation du » roi, ſi vous gardiez les places que » vous avez priſes durant la guerre ; » il convient, par des égards indiſ- » penſables dans la circonſtance où » vous êtes, de les dépoſer entre les » mains des français. Je vous promets » de vous les rendre, ſuppoſé que » l'accommodement projetté ne s'ef- » fectue point ». Les Corſes, comme s'ils ne pouvaient lui réſiſter, ſe mirent entiérement à ſa diſcrétion. M. de 1748.

1748. Cursay mit garnison française dans les villes qui lui furent confiées, & remplit l'île de ses détachemens; ils étaient composés de son régiment de *Tournaisis*, de quelques piquets qui lui avaient été envoyés de France, & de différens corps d'insulaires, à qui peut-être on fit trop connaître leurs forces. M. de *Cursay*, par les armes de la persuasion, acquit sur les Corses une autorité presque sans bornes; il gouverna pendant quatre ans toute la partie de l'île où les Génois n'étaient pas établis. Les Corses connurent le bonheur sous son administration; on ne vit jamais les crimes plus rares, les loix plus respectées, l'harmonie entre toutes les parties de l'état mieux entretenue, les proportions gardées plus exactement dans la répartition des impôts; il vint à bout d'éteindre, ou du moins d'assoupir les inimitiés des familles; les provinces d'en-deçà & de delà les monts, qui jusques-là avaient eu peu de communications politiques, se réunirent en corps de nation, on eût dit que toute la machine de l'état obéissait enfin à la même impulsion, & que le même esprit animait tous les citoyens.

Prévenu que pour diſſiper les préjugés des peuples, il n'eſt ſouvent beſoin que de vaincre leur ignorance, il fit connaître aux Corſes les avantages de la littérature. Il fut le fondateur de l'académie de *Baſtia*, qui, pour n'avoir eu qu'une exiſtence momentanée, influa cependant ſur l'eſprit des nationaux, en flattant leur goût naturel & la bonne opinion qu'ils ont d'eux-mêmes. M. de *Cuiſay* fit voir à l'Europe entiere que l'île de Corſe, pauvre & ignorante, était capable d'exceller dans les ſciences & de parvenir à une grande proſpérité; ce fut toujours par des bienfaits qu'il cimenta l'attachement que les peuples avaient pour lui, & non pas en tolérant leurs déſordres; il était redouté des méchans, autant que la multitude le chériſſait. 1748.

Une méſintelligence entre lui & le marquis de *Chauvelin*, obligea la cour à le rappeller en 1752; mais ſa mémoire conſacrée dans les faſtes de la nation Corſe, y vivra à jamais. Ces inſulaires ne parlent encore aujourd'hui qu'avec attendriſſement des années de ſon adminiſtration.

1747. La paix, en r'ouvrant les ſources du commerce & de l'induſtrie, n'avaient pas fermé les plaies que la derniere guerre avait faites aux finances de l'état. On diminua les charges en faiſant une réforme conſidérable dans les troupes; elle fut faite avec tant de précautions, que tous les militaires retournerent dans leurs provinces ſans cauſer aucun déſordre dans le royaume. Mais cette économie ne ſuffiſait pas pour remplir le vuide immenſe des revenus publics; il fallut établir un plan pour acquitter la dette nationale. On imagina une caiſſe d'amortiſſement, & quand il fallut chercher des fonds pour la remplir, on trouva que ceux de la couronne étaient tous hypothéqués. L'embarras était extrême, le roi voulait ſoulager les peuples, il était difficile d'y parvenir.

10. Réforme des troupes.

11. Triſte état dans lequel la guerre réduit les empires.

Telles ſont les ſuites malheureuſes du déplorable fléau de la guerre, que ſouvent les ſouverains attirent ſur leurs états pour les raiſons les plus légeres, & quelquefois même ſans raiſon, par de ſimples motifs d'ambition ou de vengeance. Lorſqu'après la bataille de Fontenoi, Louis XV &

M. le dauphin, pere de Louis XVI, parcourant le champ de bataille, virent pour la premiere fois la terre abreuvée du ſang humain; la nature dégradée par la main des hommes, des membres épars & ſéparés de leurs troncs, des milliers de mourans qui faiſaient de vains efforts pour ſe ſéparer d'un tas de morts; des monceaux de cadavres, préparant une ample pâture aux animaux carnaſſiers qui ſuivent les armées, & qui ſont moins féroces que les aſſaſſins qui les compoſent. Ces princes verſerent des larmes que la nature leur arrachait. Ce dégoûtant tableau n'était cependant pas ce que la guerre traîne à ſa ſuite de plus funeſte pour les peuples. Les guerriers meurent, & leur ſang inutilement verſé eſt bientôt oublié; mais il faut le remplacer. C'eſt au milieu des campagnes qu'on va chercher les nouveaux ſoldats deſtinés au même ſort que leurs prédéceſſeurs; de paiſibles cultivateurs ſont enlevés des bras de leurs parens en pleurs, pour aller mourir ſur une terre étrangere, les uns par le fer des ennemis, d'autres de chagrin & de miſere; le plus grand nombre par des maladies, 1748.

1748. ſuites inſéparables du changement de climat, d'habitudes, de nourriture & d'exercice; au bout de quelques années on s'apperçoit que les jeunes gens manquent dans les villages. La terre n'étant plus cultivée par leurs mains robuſtes, perd ſa fécondité; le déſeſpoir s'empare des peuples.

Cependant pour ſubvenir aux dépenſes de la guerre, il a fallu ſurcharger toutes les claſſes de la ſociété, préciſément dans le tems que par la diminution de leurs revenus territoriaux, de leur induſtrie, de leur commerce, elles ſont le moins en état de ſupporter cet accroiſſement de charges. Le gouvernement force les reſſorts de l'état, il crible les citoyens, il les vanne, il les preſſure dans ſa main; toutes les claſſes refoulant les unes ſur les autres, écraſent la derniere, la plus néceſſaire, celle des cultivateurs. L'accroiſſement des impôts, & la difficulté des recouvremens, font mourir de faim & de miſere ces mêmes familles qui ſont les meres & les nourrices des armées. Bientôt l'impoſſibilité d'établir de nouveaux impôts, & même de recouvrer les anciens, fait recourir aux autres

moyens de se ruiner, que les empires ne connaissaient pas autrefois. On prend la voie des emprunts, opération aussi cruelle que fatale, par laquelle les générations futures sont sacrifiées au moment présent. La facilité de se procurer des fonds, par cette méthode, en offrant un appas à ceux que l'égoïsme porte à se faire eux-mêmes leurs héritiers, rend les guerres plus longues, & non plus décisives, parce que des deux côtés on a les mêmes ressources; mais dès-lors les nations perdent jusqu'à l'espérance, unique bien des malheureux. Le jour de la paix ne sera plus pour elles l'instant fortuné, où le patriotisme ne leur faisant plus un devoir de se sacrifier pour la patrie attaquée, l'aisance renaîtra dans leurs foyers; à la suite de la tranquillité publique, il faudra payer non-seulement les charges courantes, mais celles qui ont été nécessairement arrérages pendant la guerre, & les intérêts des sommes empruntées, pour la faire durer plus long-tems. La crainte des murmures qu'occasionneraient de nouveaux impôts établis pendant la paix, force l'état à faire de nouveaux emprunts, qui aug- 1748.

1748. mentent le mal qu'on voulait guérir ; le découragement devient général. Une longue paix pourrait ſeule le faire ceſſer, mais les traités entre les nations de l'Europe ne doivent être regardés que comme de ſimples treves. La nation qui, la premiere s'eſt procurée quelques fonds, ſe remet la premiere en campagne, la guerre recommence lorſqu'elle était à peine finie, & au milieu de cette alternative de guerres malheureuſes & de paix inutiles, les empires marchent à grands pas vers leur décadence.

On parle avec horreur des ſiecles de barbarie, & cependant la guerre était alors un état violent, un tems d'orages ; aujourd'hui c'eſt preſque un état naturel. Les guerres ſont moins cruelles, il eſt vrai ; après le combat, il n'y a plus d'atrocités, on reſpecte les priſonniers, on traite les bleſſés ennemis avec générosité, les cités ne ſont pas toujours détruites, ni les campagnes ravagées, mais l'exceſſive multiplication des troupes en Europe, depuis Louis XIV, nous offre le ſpectacle de la guerre juſques dans le ſein de la paix. La ſûreté dans les campagnes, la tranquillité dans les villes,

ſoit que les troupes y paſſent ou qu'elles y ſéjournent, annoncent bien que les armes ont un frein ; mais en même-tems qu'aujourd'hui, tout eſt ſoumis au pouvoir des armes. 1748.

Il viendra un tems, ſans doute, où tous les peuples auront en exécration ces hommes de ſang, qui aiment mieux être la terreur de leurs voiſins, que les peres des peuples ſoumis à leur empire. Les princes partageront la ſageſſe de leur ſiecle, la philoſophie ira réveiller au fond de leurs ames des ſentimens trop long-tems aſſoupis, & leur inſpirera de l'horreur & du mépris pour une gloire ſanguinaire ; ils ne prétendront plus que l'hiſtoire de leur regne ne ſoit que le lugubre ſouvenir des maux qu'ils auront faits ; ils ſeront affermis dans ces idées, par les miniſtres de la religion, qui, uſant du privilege ſacré de leur état, les traîneront au tribunal du juge ſuprême des hommes, qui doit leur demander compte un jour des milliers de malheureux immolés à leurs vengeances ou à leurs caprices ; la voix de la vérité éclairera les hommes ſur les véritables ſujets de leur admiration ; l'humanité

1748. triſte & rampante ne ſe traînera plus devant ceux qui la foulaient aux pieds; les fléaux ſeront regardés comme des fléaux, les crimes éclatans ceſſeront d'occuper les veilles des grands artiſtes.

12. Ce n'eſt point la guerre qui décide aujourd'hui de la prépondérance des nations mais la richeſſe nationale.

Les lumieres ſont aſſez étendues en Europe pour avoir porté dans les cabinets de tous les ſouverains la conviction de cette grande vérité politique, que ce n'eſt point la guerre qui décide aujourd'hui la prépondérance des nations, mais les richeſſes, fruit d'une grande population, d'une excellente agriculture, des manufactures floriſſantes, de l'induſtrie & du commerce; c'eſt même une mauvaiſe politique que d'affaiblir ſes ennemis autant qu'on le peut; aucune nation ne peut travailler à la ruine des autres ſans préparer & avancer ſon aſſerviſſement.

Il eſt ſans doute des inſtans où la fortune offre tout-à-coup un grand accroiſſement de puiſſance à un peuple, mais une proſpérité ſubite eſt peu durable; ſouvent il vaudrait mieux ſoutenir ſes rivaux, que de les écraſer. *Sparte* refuſa de rendre *Athenes* eſclave; *Rome* ſe repentit d'avoir

détruit *Carthage* : la trop grande étendue de l'empire de Charlemagne en précipita le démembrement ; l'Angleterre n'aurait peut-être pas perdu ſes colonies, ſi elle eût laiſſé le Canada à la France. 1748.

Quand une nation eſt grande & riche, elle doit mépriſer cet eſprit d'inquiétude qui agite les puiſſances du ſecond ordre, toujours ſur le point d'être envahies, lorſque les empires ſe heurtent, & produiſent par leur choc un embrâſement général. Contente de l'influence que lui donne ſa maſſe, & ſans chercher à l'augmenter aux dépens des autres, il doit lui ſuffire d'employer toutes les reſſources que lui offre le climat & le ſol qu'elle habite, pour augmenter la ſomme de ſon bonheur. Si chaque peuple connaiſſait ſes droits & ſes vrais biens, ni la terre, ni la mer, ne ſe feraient mutuellement la loi, mais il s'établirait une influence réciproque entre les nations, un équilibre d'induſtrie & de puiſſance qui les ferait communiquer enſemble pour l'utilité générale ; chacun cultiverait & recueillerait ſur l'élément qui lui eſt propre ; les empires jouiraient de cette liberté d'expor-

1748. tation & d'importation qui doit régner entre les différentes provinces d'un même royaume, chaque peuple parviendrait à la prospérité à laquelle il est appellé par la nature.

13. La paix entre la France & l'Angleterre n'était pas solide.

L'Angleterre & la France n'ont que trop long-tems rempli le monde du bruit de leurs sanglantes divisions. Rivaux de puissance, de courage, de patriotisme, d'industrie, de connaissances, de générosité & de toutes les vertus qui distinguent & qui honorent les hommes, pourquoi les Anglais & les Français ne mettraient-ils pas un jour leur unique rivalité à concourir à l'envi au bonheur général? La nature, en les séparant par la mer, semble les avertir qu'elle ne les a pas destinés à être ennemis; une foule de besoins respectifs les rapproche; ils sont enflammés par un amour égal de la gloire, des beaux arts & de la philosophie Si les liens d'une alliance étroite & permanente unissaient enfin Londres & Paris, non-seulement les Français & les Anglais seraient les plus riches & les plus heureux de l'univers, mais par l'union de leurs forces, ils maintiendraient en Europe

une paix éternelle, ils ſeraient les ar- 1748.
bitres des nations.

Les progrès des connaiſſances qui ont affaibli tant de préjugés, & mis dans les mœurs une douceur inconnue à nos ancêtres, amenera peut-être cette heureuſe révolution; mais elle était bien éloignée lorſque les plénipotentiaires ſignaient le traité d'Aix-la-Chapelle. A peine les conférences étaient finies, qu'une partie du parlement britannique reprochait au miniſtere d'avoir conclu la paix. Ces frondeurs prétendaient qu'il fallait s'emparer de nos colonies d'Amérique, ſeules reſſources pour acquitter les dettes immenſes de leur état. La France avait envoyé à Londres, en qualité d'ambaſſadenr ordinaire, le marquis de *Mirepoix*. Le lord *Albemarle* était venu à Paris en la même qualité. La bonne intelligence paraiſſait rétablie entre les deux nations; cependant les préparatifs de la cour de Londres, ſon deſſein d'occuper la rive gauche du fleuve Saint-*Laurent*, ſous prétexte que cette partie de la nouvelle-France était un appendice de l'*Acadie*, l'énvoi d'une forte eſcadre deſtinée en apparence à favoriſer le

1748. commerce, des réponſes ambiguës ſur les affaires du nord, tout devait perſuader à la France que cette puiſſance n'avait fait la paix que par laſſitude, qu'elle n'attendait qu'une occaſion favorable pour recommencer la guerre, qu'elle chercherait même à la faire naître pour envahir nos colonies, détruire notre commerce, & nous mettre hors d'état d'avoir jamais une marine convenable, telle que la France l'avait eu dans les belles années du ſiecle de Louis XIV, telle que nous la voyons aujourd'hui ſous celui de Louis XVI.

14. Les hoſtilités continuerent même dans les Indes, malgré le traité d'Aix-la-Chapelle.

Les hoſtilités entre les deux nations continuerent même dans les Indes, malgré le traité d'Aix-la-Chapelle. A peine le ſiége de *Pondichéri* était levé, qu'on fut informé ſur la côte de *Coromandel* qu'une ceſſation d'armes avait été proclamée au mois d'avril, en Europe, entre la France & l'Angleterre. L'épée était remiſe dans le fourreau, & il dépendait des agens des deux compagnies de reprendre tranquillement leur commerce. Il en fut autrement. La guerre avait amené à *Madras* & à *Pondichéri* un nombre de troupes beaucoup plus grand que ni l'une

l'une ni l'autre des deux nations n'en avait jamais eu dans l'Inde ; les deux compagnies conſerverent ces ſoldats ; &, comme s'il eût été impoſſible que des forces militaires, capables de former des entrepriſes, puſſent demeurer dans l'inaction, les deux établiſſemens n'étant plus autoriſés à combattre directement l'un contre l'autre, réſolurent d'employer leurs armes à favoriſer les conteſtations qui naiſſaient entre les princes Indiens. Les anglais & les français ſe conduiſirent dans cette occaſion avec autant d'imprudence que d'ambition réciproque. Une guerre ſanglante fut allumée par une fauſſe politique entre les comptoirs de France & d'Angleterre, dans la preſqu'île de l'Inde, pendant que l'Europe jouiſſait de la paix. On conſumait de part & d'autre, dans ces hoſtilités, les fonds deſtinés au commerce ; chacun eſpérait ſe dédommager ſur les tréſors des princes indiens ; la bonne harmonie entre les deux nations en fut affaiblie, une guerre indirecte acheminait à une rupture ouverte. 1748.

Dans ces circonſtances, le roi ſupprima, par un édit du mois de mai 15. Suppreſſion du dixieme & impoſi-

1748. 1749, le dixieme établi pendant la guerre; mais il impoſa en même-tems un vingtieme & deux ſous pour livre du dixieme, pour ſubvenir au paiement des dettes de la guerre; en conſéquence le produit de cette impoſition devait être verſé dans la caiſſe des amortiſſemens. Cet impôt a été prorogée à une époque indéfinie, juſqu'à l'entier paiement des dettes de l'état, par un édit de novembre 1771.

Création du vingtieme.

L'impoſition du vingtieme excita la réclamation de tous les ordres de l'état. Le parlement de Paris remontrait que, « tant de millions d'hommes dans l'indigence ont beſoin qu'on » les ſoulage; ſi au milieu de cela on » les oblige encore à payer le vingt- » tieme, ils ſe trouveront hors d'état » de réparer leurs pertes, comme de » rétablir leur fortune, & delà le dé- » couragement général.

» Des familles entieres réduites à la » plus affreuſe indigence, craindront » de laiſſer après elles une nombreuſe » poſtérité qui leur ſerait à charge, » & à qui elles ne pourraient tranſ- » mettre d'autre héritage que leur mi- » ſere.

» Le nombre des enfans qui ſont

» l'appui & l'espérance de l'état, di- 1748.
» minuera considérablement; les vil-
» lages seront dépeuplés, le commer-
» ce interrompu & les terres inutiles.
» La ruine des laboureurs entraînera
» nécessairement celle des nobles,
» dont les fonds ne seront presque
» plus d'aucun produit, & l'on dé-
» truira à la fois, & ces peuples, &
» cette brave noblesse qui en est l'âme
» & la ressource par sa valeur ». On assure que Louis XV interrompit les remontrances, en disant: *M. le président, je consens d'ôter toutes les charges établies sur mes peuples, si mon parlement veut me fournir les moyens d'acquitter les dettes de l'état, & de fournir aux charges présentes de la monarchie.*

16. Il était essentiel de rétablir la marine.

Une des plus fortes, des plus urgentes, & en même-tems des plus essentielles, était le rétablissement de la marine. C'était une entreprise de géant. La marine a donné l'univers à l'Europe; cette partie bornée du globe a acquis par ses escadres un empire sur les autres, beaucoup plus riches & plus étendues; elle s'y est emparée des contrées qui étaient le plus à sa bienséance, elle s'est appropriée leurs

1748. productions les plus précieuſes. La marine a changé la politique de l'Europe. Du continent, la balance du pouvoir a paſſée aux puiſſances maritimes. Comme la nature de leurs forces les rapprochait de tous les pays qui bordaient l'océan, il leur a été poſſible de faire du bien ou du mal à un plus grand nombre d'états, que les empires ſitués au milieu des terres, qui n'ont gueres de relation qu'avec les peuples qui les environnent. Les puiſſances maritimes ont dû avoir plus d'alliés, plus de conſideration, plus d'influence. Ces avantages ont frappé les gouvernemens que leur ſituation mettait à portée de les partager, & il n'en eſt preſqu'aucun qui n'ait fait plus ou moins d'efforts pour y réuſſir.

17. Premieres colonies fondées en Amérique par les français.

Avant Louis XIV, la France preſqu'uniquement occupée de ſes guerres avec la maiſon d'Autriche, ſemblait avoir oublié qu'elle avait des ports nombreux ſur l'Océan & ſur la Méditerranée; & tandis que les autres nations de l'Europe découvraient un nouveau monde, & donnaient des loix à des peuples inconnus, elle ne ſongeait pas à fonder des colonies,

peut-être ne pensait-elle pas qu'il fût 1748.
de quelqu'utilité d'avoir des possessions dans ces régions éloignées ; un seul homme lui avait ouvert les yeux ; ce fut l'amiral de *Coligny*, un des génies les plus étendus, les plus fermes, les plus actifs qui aient jamais illustré l'empire français. Ce grand politique, patriote jusqu'au sein des horreurs de la guerre civile, envoya en 1562, Jean *Ribaud*, dans la Floride ; cette immense contrée de l'Amérique septentrionale s'étendait alors depuis le *Maxique* jusqu'au pays auquel les anglais ont donné depuis le nom de *Caroline* ; les espagnols l'avait parcourue en 1512, mais sans s'y établir. Les français y trouverent un ciel serein, une terre abondante, un climat tempéré, des sauvages amis de la paix & de l'hospitalité ; si l'on eût suivi les ordres de *Coligny*, si on eût cultivé les terres qui ne demandaient que la main de l'homme pour l'enrichir ; si la subordination avait été maintenue parmi les européens, si les droits des naturels du pays n'avaient pas été violés, on aurait pu fonder dans cette région une colonie dont le tems aurait augmenté l'éclat & la

1748. prospérité; mais la légéreté française ne permettait pas tant de sagesse. On fit ce que nous avons vu faire de nos jours dans la *Guyane* française ; les vivres qu'il fallait ménager, furent prodigués; les champs, qui devaient pourvoir aux besoins de l'avenir, ne furent pas ensemencés; l'autorité des chefs fut méconnue; l'anarchie, précurseuse de la famine & de la dévastation, régna dans la contrée; pour comble de malheurs, les troubles civils qui désolaient la France, détournerent les regards des sujets d'une entreprise où l'état n'avait arrêté ses vues. Cependant les espagnols accoutumés à s'attribuer la possession exclusive de l'Amérique, instruits des tentatives que faisaient les français pour s'établir dans la Floride, font partir une flotte pour les exterminer. *Menendès*, qui la commandait, trouve les ennemis qu'il cherchait établis au fort de la Caroline ; il attaque leurs retranchemens, les emporte l'épée à la main, fait un carnage horrible, & ce que la postérité aura de la peine à croire, il fait pendre à des arbres tous ceux qui n'avaient pas péris dans l'assaut.

La France oublie cette contrée riche & fertile pour porter ſes vues vers la partie de l'Amérique la plus ſeptentrionale. 1748.

François premier y avait envoyé en 1523, le Florentin *Veraſſani*, qui ne fit qu'obſerver l'île de *Terre-Neuve* & quelques côtes du continent ſur les bords du fleuve de Saint-Laurent, mais ſans s'y arrêter.

Onze ans après, Jacques *Cartier*, navigateur de Saint-*Malo*, entra dans le fleuve Saint-Laurent; il échangea avec les ſauvages quelques marchandiſes d'Europe; mais on oublia bientôt par légèreté une entrepriſe qu'on paraiſſait n'avoir formée que par imitation. Enfin, *Samuel de Champlain*, après avoir remonté le fleuve Saint-Laurent juſqu'au lac qui porte ce nom, jetta en 1608 les fondemens de *Québec*, qui devint le berceau, le centre, la capitale de la Nouvelle-France ou du Canada. La colonie prenait quelqu'accroiſſement pendant les dernières années du regne de Henri IV, mais après la mort de ce grand monarque, la nation bouleverſée par les caprices d'une reine intriguante, par les vexations d'un étranger avide, les

18. Fondation de Québec.

1748. projets d'un favori sans talens, & ensuite par les entreprises d'un ministre despote, prit peu d'intérêts aux colonies que le hasard lui avait données.

Richelieu fit la guerre à la maison d'Autriche, aux espagnols, aux protestans & aux grands du royaume mais à peine, pendant le cours de son ministere, eut-il dix ou douze petits vaisseaux de guerre en état d'être armés; il fit une digue pour fermer le port de la Rochelle, mais il n'avait pas de flotte pour le bloquer, & lorsqu'il voulut attaquer l'armée navale des Rochelois, le maréchal de *Montmorenci*, alors amiral, celui-là même qui finit depuis sa vie si tragiquement, fut obligé de monter sur le vaisseau amiral des Provinces-Unies; ce ne fut qu'avec des vaisseaux hollandais qu'il battit l'escadre de la Rochelle.

Louis XIV régna; cette époque à jamais célebre sera celle de la grandeur de la France. Ce prince avide dès sa jeunesse de toutes les especes de gloire, pensa qu'il manquerait quelque chose à l'éclat de son regne, s'il ne créait une marine formidable. Bientôt ses nombreuses flottes balancerent les forces combinées

de l'Angleterre & de la Hollande ; elles porterent la ſplendeur de ſon nom aux extrémités du monde ; les colonies françaiſes furent protégées & accrues ; un grand commerce extérieur naquit en France, les manufactures créées par *Colbert* l'alimenterent, le progrès des arts & du luxe lui donna un nouveau véhicule. 1748.

Juſques-là, les français placés ſous un ciel & ſur un ſol également heureux, s'étaient flattés d'avoir beaucoup à donner aux autres nations, & preſque rien à leur demander ; *Colbert* ſentit que dans la fermentation où ſe trouvait l'Europe de ſon tems, il y aurait un gain évident pour la culture & les productions d'un pays qui travaillerait ſur celles du monde entier. Les laines, les ſoieries, les teintures, les broderies, les étoffes d'or & d'argent, tout acquit dans les établiſſemens dont il dirigeait les opérations, une perfection dont les ateliers des autres nations n'approchaient pas. 20. Colbert favoriſe les manufactures & l'induſtrie françaiſe.

Pour augmenter l'utilité de ces arts, il fallait en poſſéder les matieres premieres. La culture en fut encouragée ſelon la diverſité des climats &

1748. du territoire ; on en demanda quelques-unes aux provinces du royaume, & les autres aux colonies de l'Amérique. La nation dut faire alors un double profit sur les matieres premieres & sur la main-d'œuvre ; elle poussa cette branche précaire & momentanée, avec une vigueur, une émulation qui devaient laisser trop long tems ses rivaux en arriere. Les négocians, en parcourant le globe, enlevant par leurs travaux aussi glorieux que pénibles, les obstacles qui s'opposaient à la communication des peuples, en étendant la sphere des besoins & le desir des jouissances, multiplierent les travaux, encouragerent l'industrie, & faisant circuler les richesses avec rapidité, ils augmenterent la prospérité nationale.

21. Etat du Canada à la fin du regne de Louis XIV. On cede aux anglais l'Acadie par le traité d'Utrecht.

On a déjà parlé de l'état où se trouvaient les îles du vent & sous le vent avant la guerre de 1701 ; la colonie du *Canada* était plus florissante encore. Cette vaste région comprenait alors tout le pays qui s'étend depuis la baie d'*Hudson* jusqu'au fleuve *Mississipi*, & depuis les colonies anglaises jusqu'à des pays inconnus. Les pertes qu'essuya la France pendant la guerre

qui plaça le duc d'Anjou sur le trône de Charles Quint, furent la première origine de la décadence de cette belle colonie. 1748.

La France, après une suite de défaites qui la menaçaient d'être démembrée, fut forcée à recevoir la paix de la reine *Anne*, en lui cédant la baie d'*Hudson*, l'île de *Terre-Neuve* & la presqu'île de l'*Acadie*, qui faisait partie du Canada. On a dit, on a répété souvent que les plénipotentiaires qui signèrent la paix d'*Utrecht*, auraient dû spécifier qu'elles étaient les limites de cette province. Cette omission qu'on appella dans la suite une négligence impardonnable, était peut-être de leur part le trait de la politique la plus profonde. La paix était alors si nécessaire à la France, que pour l'obtenir elle eût donné à l'Acadie qu'elle cédait aux anglais, autant d'extension qu'ils auraient exigé. Les plénipotentiaires français n'en déterminèrent pas les bornes; & par cette réticence, ils laissèrent à la France un moyen de circonscrire aussi étroitement qu'il serait possible, la cession que la nécessité lui avait arrachée; mais de leur côté, les anglais voulaient

1748. l'étendre, & ils en eurent l'occasion favorable pendant la minorité & le long ministere du cardinal de *Fleuri*. Insensiblement ils pousserent leurs établissemens jusqu'à la rive méridionale du fleuve Saint-Laurent, depuis le rivage de la mer, jusqu'au dessous de *Québec*.

Cette extension de l'Acadie, qui resserrait extrêmement le Canada, & qui rendait la navigation du fleuve Saint-Laurent très-périlleuse pour les vaisseaux français, fut une des principales causes de la guerre que la France déclara à l'Angleterre en 1744. Cependant les choses furent laissées à la paix, dans le même état d'incertitude; les mêmes semences de discorde resterent entre les deux nations. Le marquis de la *Galissonniere*, auquel le gouvernement du Canada avait été confié en 1747, & qui joignait à des connaissances très-étendues un courage actif & d'autant plus inébranlable, qu'il était raisonné, résolut de resserrer les anglais au-delà des *Apalaches*, qu'il jugeait devoir être les limites de l'*Acadie*, & les anglais, de leur côté, mirent tout en usage pour conserver les établissements qu'ils

avaient faits sur la rive du fleuve Saint-Laurent; les deux nations étaient dans l'Amérique septentrionale comme dans les Indes orientales, dans un état douteux, entre la paix & la guerre. 1748.

21. Description du Canada.

On comptait en Canada, après la paix d'Aix-la-Chapelle, quatre-vingt-onze mille habitans français, indépendamment des troupes réglées qui furent plus ou moins multipliées, suivant les circonstances, depuis cette époque jusqu'à la prise de cette colonie par les anglais en 1760. Dans ce calcul n'étaient point compris les nombreux alliés dans un espace de douze cents lieues de long, sur une assez grande largeur, & ni seize mille américains domiciliés au centre ou dans le voisinage des colonies françaises.

Une partie des habitans français faisaient leur résidence dans trois villes. *Québec*, capitale du Canada, est à quinze cents lieues des côtes de France, & à cent vingt lieues de la mer. Bâtie en amphithéâtre, sur une peninsule formée par le fleuve Saint-Laurent & par la riviere Saint-Charles, elle domine sur de vastes campagnes qui l'enrichissent, & sur une rade

1748. très-sûre, ouverte à plus de deux cents vaisseaux; son enceinte est de trois milles. On y comptait environ dix mille ames; elle était le centre du commerce & le siége du gouvernement.

La ville des *Trois Rivieres*, bâtie dix ans après *Québec*, & située trente lieues plus haut, sur la riviere de son nom, dut sa naissance à la facilité que les sauvages du nord y trouvaient pour faire leurs échanges; cet établissement qui jetta quelqu'éclat dans son origine, ne compta jamais au-delà de quinze cents habitans, parce que le commerce des pelleteries qui faisait sa richesse, ne tarda pas à se détourner de ce marché pour se porter tout entier à *Mont-Réal*.

C'est une île longue de dix lieues, & large de quatre, formée par le fleuve Saint-Laurent, à soixante lieues lieues au-dessus de *Québec*. De tous les pays qui l'environnent, il n'en est point où le climat soit aussi doux, la nature aussi riante, la terre aussi fertile. Quelques cabanes qui s'y étaient comme formées par hasard, en 1640, se changerent en une ville réguliérement bâtie & bien percée, qui con-

tenait quatre mille habitans ; elle fut 1748.
d'abord expoſée aux inſultes des ſauvages ; on l'entoura dans la ſuite par un mur crénelé de quinze pieds de hauteur.

Les autres colons qui n'étaient pas renfermés dans les remparts de ces trois villes, vivaient épars dans des habitations ſituées ſur les deux rives du fleuve ; on n'en voyait preſque point auprès de ſon embouchure ; le terrein montueux & ſtérile n'y laiſſe pas mûrir les grains. Les habitations commençaient au ſud, cinquante lieues au-deſſous de *Québec*. Mais ce n'était qu'aux environs de cette ville qu'on trouvait des champs fertiles, & dont la bonté croiſſait autant qu'on avançait vers *Mont Réal*. Rien de plus délicieux à voir que les riches bords de ce long & vaſte canal ; des bois jetés çà & là, qui décoraient des montagnes chevelues, des prairies couvertes de troupeaux, des champs couronnés d'épis, des ruiſſeaux qui ſe perdaient dans le fleuve, des égliſes & des jolies maiſons que l'on découvrait de diſtance en diſtance au travers des arbres, tout cela formait

1748. une continuité de payſages que l'œil ne ſe laſſait pas d'admirer.

21. Occupations des colons.

La plupart des colons avaient des bœufs conſacrés au labourage, des vaches qui leur donnaient du lait, des moutons dont la toiſon leur était précieuſe; tous ces animaux étaient petits, mais d'une chair exquiſe; ils faiſaient partie d'une aiſance inconnue en Europe aux gens de la campagne.

Ils élevaient des chevaux qui n'étaient pas beaux, mais durs à la fatigue & propres à faire ſur la neige des courſes prodigieuſes; auſſi ſe plaiſait-on à les multiplier dans la colonie, & pouſſait-on ce goût juſqu'à leur prodiguer pendant l'hiver des grains que les hommes regrettaient quelquefois en d'autres ſaiſons.

24. Culture de la colonie.

La nature elle-même dirigeait les travaux du cultivateur; elle lui avait appris à dédaigner les terres aquatiques, & ſablonneuſes, celles où le ſapin, le cèdre, cherchaient un aſyle iſolé; mais quand il voyait un ſol couvert d'érables, de chênes, de hêtres, de charmes & de muriers, il pouvait demander d'abondantes récoltes de froment, de ſeigle; de maïs, d'orge, de lin, de chanvre, de tabac, de lé-

gumes & d'herbes potageres de toutes les especes. 1748.

Tous ces grains sont dans le Canada d'une qualité supérieure, & exposés à peu d'accidens, puisque semés en mai, ils sont cueillis avant la fin d'août. les besoins des îles de l'Amérique & d'une partie de l'Europe en assuraient le débit à un prix avantageux, cependant il ne fut jamais cultivé de bled que ce qu'il en fallait pour les colons, qui même furent quelquefois réduits à tirer leur subsistance en ce genre, d'ailleurs.

Si la culture s'était étendue & perfectionnée, les troupeaux se seraient multipliés. L'abondance des grains & la quantité des paturages auraient mis les colons en état d'élever assez de bœufs & de cochons pour remplacer dans les îles françaises les viandes salées que lui fournit l'Irlande; peut-être même leur nombre se serait-il accru avec le tems, au point d'approvisionner les navigateurs de la métropole.

On n'aurait pas retiré les mêmes avantages des bêtes à laine, quand même la rigueur du climat ne serait pas invinciblement opposée à leur multiplication. Leur toison destinée à

1748. être toujours peu fine, ne pouvait jamais être employée que dans les colonies même, à des étoffes plus ou moins groſſieres.

Pluſieurs cauſes concouraient au peu d'activité avec laquelle la culture avait été pouſſée dans les colonies; d'abord la difficulté de la navigation, le fleuve Saint-Laurent eſt fermé ſix mois de l'année par les glaces, les autres ſix mois, ce ſont des brouillards épais, des courans rapides, des bancs de ſable & des rochers à fleur d'eau, qui rendent la navigation impraticable pendant la nuit, dangereuſe pendant le jour. Depuis *Québec* juſqu'à Mont-Réal, la riviere n'eſt navigable que pour des bâtimens de trois cents tonneaux, & encore ſont-ils trop ſouvent contrariés par des vents terribles, qui les retiennent quinze jours ou trois ſemaines dans ce cour trajet. De *Mont-Réal* au lac *Ontario*, les voyageurs trouvent juſqu'à ſix cataractes qui les réduiſent à la triſte néceſſité de décharger leurs canots, & de les porter avec les marchandiſes, par des routes de terre.

25. Caractere des Canadiens.

Le caractere des colons concourait avec la difficulté de la navigation

de leur fleuve, à s'oppoſer à une grande amélioration de la culture. La paſſion des armes, qu'on avait excitée à deſſein parmi ces hommes courageux & fiers, les dégoûtait des travaux champêtres; uniquement épris de la gloire militaire, ils ne ſoupiraient qu'après la guerre, quoiqu'ils la ſiſſent ſans appointemens; & pendant la paix on les voyait parcourir un continent immenſe, l'hiver à pied, l'été en canots, pour chercher des fourrures. Ces violens exercices les familiariſaient avec le danger, & les endurciſſaient à la fatigue; mais les arts ſédentaires de la paix n'avaient point d'attrait pour des hommes accoutumés à une vie errante; ceux que les travaux de la campagne fixaient dans les champs, ne donnaient durant l'hiver, que des momens aux ſoins de leurs troupeaux & à quelques occupations indiſpenſables; le reſte du tems était conſommé dans l'inaction, au cabaret, ou à courir ſur la neige avec des traineaux, comme les citoyens les plus diſtingués. Quand le printems les appellait au travail indiſpenſable des terres, ils labouraient ſuperficiellement ſans engrais, enſemençaient 1748.

1748. ſans ſoin, & rentraient dans leur profond loiſir, en attendant la maturité. Dans un pays où les habitans avaient trop de fierté pour s'engager à la journée, & où l'on n'avait point d'eſclaves, on ne cultivait que ce qui était néceſſaire à chaque famille pour ſa ſubſiſtance, & pour payer les taxes légeres auxquelles les colons étaient aſſujettis; chaque famille était réduite à faire elle même ſa récolte, & l'on n'y voyait point cette vive allegreſſe qui, dans les beaux jours d'été, anime les moiſſonneurs réunis pour dépouiller enſemble de vaſtes guerets.

Le miniſtere de France avait encouragé quelques manufactures, ſes invitations ne produiſirent que de faibles efforts; peu de toiles communes & quelques mauvaiſes étoffes de laine épuiſerent toute l'induſtrie des colons.

Les habitans des villes, & ſur-tout de la capitale, paſſaient l'hiver comme l'été dans une diſſipation générale & continuelle; on ne leur trouvait aucune ſenſibilité pour le ſpectacle de la nature, ni pour les plaiſirs de l'imagination; nul goût pour les ſciences, pour les arts, pour la lecture, pour

l'instruction ; l'amusement était leur unique passion, & la danse faisait dans les assemblées les délices de tous les âges ; ce genre de vie donnait le plus grand empire aux femmes, vives, gaies & galantes. 1749.

26. Etat de la partie du Canada appellée le pays d'en haut.

Tel était la position des Français dispersés ou réunis sur les rives du fleuve Saint-Laurent. Au-dessus de sa source & dans les contrées connues sous le nom de pays d'en haut, on comptait environ dix-huit mille habitans, plus communément adonnés à la chasse & au commerce, qu'à l'agriculture.

Leur premier établissement était à *Cataracoui* ou *Frontenac*, fort bâti en 1675, à l'entrée du lac *Ontario*, pour arrêter les incursions des anglais & des iroquois. La baie de ce lieu servait de port à la marine marchande & militaire qu'on avait formée sur cette espèce de mer, où les tempêtes ne sont pas moins fréquentes ni moins terribles que sur l'Océan.

Entre le lac *Ontario* & le lac *Erié*, qui ont chacun trois cents lieues de circuit, est un continent coupé au milieu par le fameux saut de *Niagara*, qui, par sa hauteur, sa largeur, sa

1749. forme, & par la quantité & l'impétuosité de ſes eaux, paſſe avec raiſon pour la plus étonnante cataracte du monde. C'eſt au deſſus de cette magnifique & terrible caſcade, que la France avait élevé des fortifications, dans le deſſein d'empêcher les nations ſauvages de porter leurs pelleteries aux anglais de la baie de *Maſſachuſſet*.

Au-delà du lac *Erié*, s'étend une terre connue ſous le nom de *Détroit*; elle ſurpaſſe tout le Canada par la douceur du climat, par la beauté, la variété des payſages, par la fertilité du ſol, par l'abondance de la chaſſe & de la pêche; la nature a tout prodigué pour en faire un ſéjour délicieux; ce ne fut cependant pas la beauté du local qui engagea les français à s'y établir, mais le voiſinage des nations ſauvages, dont on pouvait tirer beaucoup de fourrures.

Un autre établiſſement était celui de *Michillimakinac*, entre le lac de *Michigan*, le lac *Huron* & le lac ſupérieur, tous trois navigables; le commerce qu'on y faiſait, était moins grand que celui du détroit.

On voyait quelques autres forts moins conſidérables, élevés çà & là

sur le bord des rivieres, ou dans des gorges de montagnes ; chacun de ces forts avait une garnison qui couvrait de ses armes les français établis aux aux environs. 1749.

Lorsque les Européens aborderent au Canada, cette vaste contrée était couverte de forêts ; les arbres qui y dominaient étaient des chênes d'une hauteur prodigieuse, & des pins de toutes les grandeurs. L'extraction de ces bois était facile par le fleuve St.-Laurent & les rivieres qui s'y déchargent. La cour de France voulut s'en servir pour la construction des vaisseaux de ligne. Cette opération était d'autant plus judicieuse, que la colonie pouvait fournir les cordages, le brai, le goudron & même tout le fer nécessaire, si l'on eût tiré parti de la mine découverte aux *Trois Rivieres*, à la superficie de la terre, de la plus grande abondance & d'une bonne qualité. Un maître de forge arrivé d'Europe en 1739, dirigea les travaux de cette mine, & les perfectionna ; la colonie ne connut plus d'autre fer ; on en exporta même quelques essais, mais on s'arrêta là, parce que les agens du gouvernement n'ayant que leur in-

27. Le Canada était couvert de forêts lorsque les Européens y aborderent.

1749. térêt en vue, décrierent les bois de conſtruction qu'on pouvait tirer du Canada.

Il fallait couper les bois ſur les hauteurs, où le froid & l'air rendent les arbres plus durs en reſſerrant leurs fibres; mais la traîne en eût été plus longue & plus coûteuſe: pour économiſer ces frais, que le gouvernement payait peut-être, on prit conſtamment les arbres au bord des rivieres, ſur des terreins marécageux où l'humidité leur donne un tiſſu gras & lâche. Au lieu de les tranſporter dans des barques, on les faiſait flotter ſur des radeaux juſqu'au lieu de leur deſtination, où ſouvent ils étaient oubliés & laiſſés dans l'eau; ils y contractaient une moiſiſſure, une eſpece de mouſſe qui les échauffait; il eût fallu les recevoir à terre, ſous des hangards; ils reſtaient expoſés au ſoleil d'été, aux neiges de l'hiver, aux pluies du printems & de l'automne, delà traînés dans des chantiers; ils y eſſuyaient encore, durant pluſieurs années, l'inclémence de toutes les ſaiſons: une adminiſtration ſi vicieuſe avait totalement décrié le bois du Canada, & anéanti toutes les reſſources précieuſes

précieuses que cette contrée offrait à la marine. 1749.

28. Pêcheries considérables qu'on pouvait établir dans ce pays.

Le Canada paraissait avoir de grandes facilités pour la pêche de la baleine, que font les hollandais, les anglais & les marins de *Breme* & de *Hambourg*, sur les côtes du *Groënland* & du détroit de *Davis*; il était aisé de faire cette pêche dans le golphe Saint-Laurent & à l'embouchure du *Saguenai*, près de l'excellent port de *Tadoussac*; les pêcheurs auraient couru moins de risques, auraient été obligés à moins de dépenses que ceux qui se rendent annuellement au détroit de *Davis* ou dans les mers du *Groënland*. Cette pêche aurait formé un grand nombre de marins, & donné une nouvelle branche de commerce à la France, qui peut-être est la nation de l'Europe qui fait la plus grande consommation des fanons & du blanc de baleine.

Les Canadiens attachés au commerce des fourrures, négligerent cette veine d'industrie; leur indifférence fut poussée plus loin; la morue se plaît sur le fleuve Saint-Laurent, jusqu'à quatre-vingt lieues de la mer, on peut la prendre passagerement sur ce

1749. vaſte eſpace. Cependant il eût été avantageux d'établir une pêche ſédentaire au port de Mont-Louis, placé à l'embouchure d'une belle riviere, qui reçoit des bâtimens de cent tonneaux & qui les met à l'abri de tous dangers. Le poiſſon y abonde plus qu'ailleurs, le rivage offre pour le faire ſécher, toutes les facilités qu'on peut deſirer : les terres voiſines ſont propres au pâturage & à la culture ; on penſa à la fin du dix-ſeptieme ſiecle qu'une peuplade y proſpérerait. Un homme actif & intelligent, nommé *Riverin*, forma alors une aſſociation pour commencer cette entrepriſe, mais des contrariété ſans nombre la firent échouer.

29. Le principal commerce des Canadiens était celui des pelleteries, on y joignait la pêche du loup marin ; deſcription de cet animal.

Tout le commerce de la colonie était porté vers les pelleteries ; on y joignait la pêche du loup marin, que les Canadiens faiſaient ſur la côte glaciale & preſqu'inhabitable du *Labrador*.

Les Canadiens s'y rendaient au milieu d'octobre, & y ſéjournaient juſqu'aux premiers jours de juin ; ils tendaient leurs filets entre le continent & quelques petites îles peu éloignées. Les loups marins qui viennent

ordinairement de l'eſt & en grandes bandes, veulent paſſer dans ces eſpeces de détroits, & s'y trouvent pris. Portés à terre, ils y reſtent gelés juſqu'au mois de mai. Alors on les jette dans une chaudiere ardente, d'où leur graiſſe coule dans un autre vaſe, où elle ſe refroidit: ſept ou huit de ces animaux donnent une barique d'huile. 1749.

Le loup marin, rangé dans la claſſe des poiſſons, quoiqu'il ne ſoit pas muet, & que né conſtamment à terre, il y vive plus habituellement que dans l'eau, eſt de deux eſpeces différentes; ceux de la plus groſſe eſpece peſent juſqu'à deux mille livres; les petits, dont la peau eſt communément tigrée, ſont plus adroits à ſe tirer des pieges qu'on leur tend; les ſauvages les apprivoiſent quelquefois.

La tête de cet amphibie approche un peu de celle du dogue; il a quatre pattes fort courtes, ſur-tout celles de derriere, qui lui ſervent plutôt à ramper qu'à marcher, auſſi ſont-elles en forme de nageoires, tandis que celles de devant ont des ongles; il a la peau dure & couverte d'un poil ras. Il naît blanc, mais il devient roux ou

1749. noir en croiſſant, quelquefois il réunit les trois couleurs. M. de *Buffon*, en parlant de cet animal ſous le nom de *Phoques*, penſe que c'eſt la même eſpece générique dont M. *Parſons* a donné la deſcription & la figure dans les tranſactions philoſophiques, n°. 469, & que le lion marin, dont l'auteur du voyage au tour du monde de l'amiral *Anſon*, a donné la deſcription, & qu'il dit ſe trouver en grand nombre ſur les côtes des terres magellaniques & de l'île de *Juan-Fernandès*, dans la mer du ſud.

Ces animaux s'accouplent ſur les rochers & quelquefois ſur la glace, & les meres y font leurs petits. Leur portée ordinaire eſt de deux: elles les allaitent quelquefois dans l'eau, mais plus ſouvent à terre. Quand elles veulent les accoutumer à nager, elles les portent, dit-on, ſur le dos, les laiſſent aller de tems en tems dans l'eau, puis les reprennent & continuent ce manege juſqu'à ce qu'ils ſoient en état de braver ſeuls les flots.

La peau du loup marin eſt employée à couvrir des malles, à faire des ſouliers & des bottines; lorſqu'elle eſt bien tannée, elle a preſque le même

grain que le maroquin ; ſi d'une part elle eſt moins fine, de l'autre elle conſerve plus long-tems ſa fraicheur. 1749.

La chair de cet animal n'eſt pas mauvaiſe, mais on gagne d'avantage à la réduire en huile; elle n'a point d'odeur, ne laiſſe point de lie, ſert à brûler, ou bien à préparer des cuirs.

Dans l'intervalle entre la paix d'Aix-la-Chapelle & de la guerre de 1755, les exportations du Canada monterent à un million deux cent mille livres en pelleteries, huit cent mille livres en caſtors, deux cent cinquante mille livres en huile de loup marin, pareille ſomme en farines ou en légumes expédiés pour les Antilles, & cent cinquante mille livres en bois de toute eſpece. 30. Exportations, importations du Canada; gouvernement, adminiſtration des finances.

L'adminiſtration des finances ne percevait au Canada que le cinquieme du produit des fiefs à chaque vente; ces fiefs étaient des conceſſions depuis deux juſqu'à ſix lieues en quarré, faites par le roi à des officiers civils ou militaires, ou à d'autres perſonnes que la cour voulait récompenſer. Une légere contribution des habitans de

1749. *Québec* & de *Mont-Réal* pour l'entretien des fortifications de ces places, & quelques droits à l'entrée & à la ſortie des denrées & des marchandiſes ; ces objets réunis ne produiſaient dans les tems les plus floriſſans de la colonie, que deux cent ſoixante mille livres ; ils ne ſuffiſaient pas pour couvrir les frais de ſouveraineté ; ils ne paſſaient pas quatre cent mille livres en 1728, ils s'élevaient à dix-ſept cent mille livres en 1748, & après cette époque ils n'eurent preſque plus de bornes, ce qui fit paraître plus légere au gouvernement la perte d'une poſſeſſion ſi coûteuſe.

Le commerce ordinaire ne ſe faiſait pas en argent en Canada ; la cour avait fait fabriquer en 1670, pour tous ſes établiſſemens de l'Amérique, une monnoie, à laquelle on donna un coin particulier & une valeur idéale ; mais cet expédient n'ayant pas produit l'avantage qu'on s'en était promis, on ſubſtitua le papier aux métaux, pour le paiement des troupes & les autres dépenſes publiques : cet arrangement réuſſit juſqu'en 1713, qu'on ceſſa d'être fidele à ſolder les engagemens pris par les adminiſtrateurs

de la colonie, les lettres-de-change ti- 1749.
rées ſur le tréſor royal, non acquittées, tomberent dans le diſcrédit; on les liquida à la ſuite du ſyſtême, avec une perte de cinq huitiemes.

Cet événement ne fit pas prendre en Canada l'uſage de ſe ſervir de l'argent; ceux qui avaient des remiſes à faire en France, trouvaient embarraſſant, coûteux & dangereux d'y envoyer des eſpeces; ils obtinrent le rétabliſſement du papier monnoye; on fabriqua des cartes qui portaient l'empreinte des armes de France & de Navarre, & qui étaient ſignées par le gouverneur, l'intendant & le contrôleur. Il y en avait de vingt-quatre, de douze, de ſix & de trois livres; de trente, de quinze & de ſept ſous ſix deniers. Leurs valeurs réunies ne s'élevaient pas à au-delà d'un million. Lorſque cette ſomme ne ſuffiſait pas pour les beſoins publics, on y ſuppléait par des ordonnances ſignées du ſeul intendant, premiere faute; ces ordonnances n'étaient pas limitées pour le nombre, abus encore plus grand.

Ces différens papiers circulaient dans la colonie juſqu'au mois d'oc-

1749. tobre; c'était la saison la plus reculée où les vaisseaux dussent partir du Canada, alors on convertissait tous ces effets en lettres-de-change, qui devaient être acquittées en France par le gouvernement, à qui la valeur était censée avoir été payée. La quantité s'en accrut prodigieusement dans la suite; mais cet abus ne se faisait pas encore sentir en 1748.

31. La population du Canada s'accroît après le traité d'Aix-la Chapelle; état de l'Acadie.

Tel était l'état du Canada lors de la paix d'*Aix-la-Chapelle*. Sa population s'accrut en 1749, par les suites des arrangemens que prit alors le ministere britannique pour tirer un meilleur parti de l'Acadie.

Les anglais maîtres de cette colonie par le traité d'*Utrecht*, ne parurent pas fort empressés de l'habiter; après avoir légérement fortifié *Port-Royal*, qui prit le nom d'*Annapolis*, en l'honneur de la reine Anne, on se contenta d'y envoyer une garnison médiocre, & il ne s'y transporta que fort peu de familles anglaises. Ses premiers colons furent presque ses seuls habitans; on ne réussit même à les y retenir, qu'en promettant de ne les jamais forcer à prendre les armes contre leur ancienne patrie; il y avait

douze à treize cents Acadiens dans la capitale, les autres étaient répandus dans les campagnes, où ils s'occupaient de l'agriculture : ils l'avaient établie dans les terres basses, en repoussant à force de digues, la mer & les rivieres, dont ces plaines étaient couvertes ; le froment & l'avoine étaient les grains qui y réussissaient le mieux ; le seigle, le maïs & l'orge y croissaient aussi ; on y recueillait beaucoup de pommes de terre ; d'immenses prairies étaient couvertes de troupeaux nombreux ; on y compta jusqu'à soixante mille bêtes à corne. 1749.

Les habitations presque toutes construites en bois, étaient commodes & meublées avec propreté : on y élevait une grande quantité de volailles ; elles servaient à la nourriture des colons, généralement saine & abondante ; le cidre & la bierre formaient leur boisson, ils y ajoutaient quelquefois un peu de taffia.

C'était leur lin, leur chanvre, la toison de leurs brebis, qui servaient à leur habillement ordinaire ; ils en fabriquaient des toiles communes & des draps grossiers ; ils tiraient les objets de luxe d'*Annapolis* ou de *Louis-*

1749. *bourg*; ces villes recevaient en retour du bled, des beſtiaux, des pelleteries; ils faiſaient entr'eux peu d'échanges, parce que chaque famille avait la facilité de pourvoir ſeule à tous ſes beſoins.

Les mœurs des Acadiens étaient extrêmement ſimples; les petits différends qui pouvaient s'élever de loin en loin entre les colons, étaient toujours terminés à l'amiable par des arbitres; les curés dreſſaient tous les actes & recevaient tous les teſtamens, pour les fonctions civiles & pour celles de la religion, on leur donnait la vingt-ſeptieme partie des récoltes.

Dès qu'un jeune homme avait atteint l'âge convenable au mariage, on lui bâtiſſait une maiſon, on défrichait, on enſemençait des terres autour de ſa nouvelle demeure; on y mettait les vivres dont il avait beſoin pour une année, il y recevait la compagne qu'il avait choiſie, & qui lui apportait en dot des troupeaux: cette nouvelle famille croiſſait & proſpérait à l'exemple des autres. Toutes enſemble compoſaient une population de dix-huit mille ames.

Les choſes changerent à la paix

d'Aix-la-Chapelle; cet événement qui laiſſait beaucoup de bras ſans travail, donnait par la réforme des troupes, un moyen de peupler & de cultiver un terrein vaſte & fécond. Le miniſtere britannique offrit à tout ſoldat, à tout matelot, à tout ouvrier qui voudrait aller s'établir en Acadie, cinquante acres de terre, & dix pour toute perſonne que chacun d'eux amenerait de ſa famille. Quatre-vingt acres aux bas-officiers, & quinze pour leurs femmes & pour leurs enfans; deux cents aux enſeignes, trois cents aux lieutenans, quatre cents aux capitaines, ſix cents aux officiers d'un grade ſupérieur, avec trente pour chacune des perſonnes qui dépendraient d'eux. 1749.

Le terrein défriché par les nouveaux colons, ne pouvait être aſſujetti à aucune redevance avant le terme de dix ans, & ils ne pouvaient à perpétuité être taxés à plus d'une livre deux ſous ſix deniers d'impôt pour cinquante acres; le tréſor public s'engageait d'ailleurs à avancer ou rembourſer les frais du voyage, à élever des habitations, à fournir tous les outils néceſſaires pour la culture ou

1749. pour la pêche, & la nourriture de la première année. Ces encouragemens déterminerent, au mois de mai 1749, trois mille sept cent cinquante personnes à quitter l'Europe, où elles risquaient de mourir de faim, pour aller vivre en Amérique.

La nouvelle peuplade était destinée à former un établissement au sud-est de la péninsule d'*Acadie*, dans un lieu que les sauvages appellerent *Chibouctou*, & les anglais ensuite, *Halifax*; c'était pour fortifier le meilleur port de l'Amérique, pour établir au voisinage une excellente pêcherie de morue, qu'on avait préféré cette position à toutes celles qui s'offraient dans des pays plus abondans; mais il fallut en disputer la possession à une nation de sauvages appellés *Mikmaks*; ils défendirent avec opiniâtreté un sol qu'ils tenaient de la nature, & dans le sein duquel étaient déposées les cendres de leurs ancêtres; ce ne fut pas sans avoir essuyé d'assez grandes pertes que les anglais réussirent à chasser ces légitimes possesseurs.

Cette guerre n'était pas terminée, qu'on apperçut de l'agitation parmi les Acadiens, qu'on appellait les Fran-

çais neutres. Ces hommes simples avaient senti que le ministere de Londres ne pouvait s'occuper sérieusement des contrées qu'ils habitaient, sans qu'ils perdissent de leur indépendance; à cette crainte se joignait celle de voir leur religion en péril; toute la peuplade se décida à quitter l'Acadie, pour se transplanter dans la nouvelle France, où on lui offrait des terres. Quelques-uns des Acadiens exécuterent cette résolution, les autres se disposaient à les suivre, quand ils auraient pris leurs sûretés. Le gouvernement anglais prévint cette émigration par la trahison la plus lâche & la plus cruelle. Les Français neutres furent rassemblés sous prétexte de renouveller le serment qu'ils avaient fait autrefois au roi d'Angleterre; dès qu'on les eut réunis, on les embarqua sur des navires, qui les transporterent dans d'autres colonies anglaises, où le plus grand nombre périt de chagrin encore plus que de misere. Quelques Acadiens échappés à la proscription générale, furent recueillis par la France, qui leur prodigua tous les secours. 1749.

1749. Dans la ſituation délicate où ſe trouvait la France vis-à-vis de l'Angleterre, il était eſſentiel de relever la marine, qui ſeule pouvait forcer ces inſulaires ambitieux à reſpecter les poſſeſſions françaiſes. On regretta la perte du comte de *Maurepas*, qu'une intrigue de cour fit exiler. A cette époque, ce miniſtre avait tiré la marine françaiſe du néant où le miniſtere du cardinal de Fleuri l'avait plongée, & ſi l'on conſidere l'état où elle était au commencement de la guerre, on ſera ſurpris des choſes qu'il fit avec le peu de moyens qu'on lui fourniſſait.

32. Le comte de Maurepas exilé.

Prévoyant de loin une rupture avec l'Angleterre, le comte de *Maurepas* avait eu ſoin d'approviſionner les colonies, de faire rentrer tous les navires marchands, & de ſe mettre en ſituation à n'être point entamé nulle part au commencement des hoſtilités. Par cette précaution, il ſe ménagea une grande reſſource dans le commerce, qui, trop ſatisfait d'avoir échappé à l'adreſſe d'un ennemi redoutable, paya volontiers dans la ſuite un droit d'eſcorte pour ſes convois, droit qui fournit au comte de

Maurepas les fonds extraordinaires dont il avait beſoin dans ſon département, & que le tréſor public ne pouvait pas lui donner. Il profita de ces ſecours avec tant d'économie, que les paiemens des ouvriers & des matelots ne ceſſerent jamais dans les arſenaux. Il diſtribua les eſcortes avec tant de diſcernement, que peu de navires marchands tomberent entre les mains des anglais. Le commerce ne fut point interrompu, & malgré la force ſupérieure de la marine britannique, la France ne perdit durant la guerre que *Louisbourg*, & cet échec fut compenſé par la priſe de *Madras*. Le département de la marine fut donné à M. *Rouillé*, il promit au roi que dans trois ans la France aurait une marine compoſée de 80 vaiſſeaux de ligne : *je ſouhaite qu'il tienne parole*, dit Louis XV, à ce ſujet, *mais je crains bien qu'il n'y manque*. Les vaiſſeaux n'étaient pas ce qu'il y avait de plus difficile à faire, il fallait trouver des matelots, qui ne ſont formés que par une longue expérience. 1749.

On avait fait pluſieurs tentatives en France, pour parvenir à imiter les porcelaines de Saxe; *Charles Adam* 33. Origine de la manufacture de porcelaines de Sevres.

1749. préſenta au roi pluſieurs morceaux de porcelaines de ſa façon, qui parurent mériter l'attention du gouvernement. Le roi établit une manufacture de porcelaines au château de Vincennes. Le privilege excluſif fut accordé à cet artiſte par un réglement du 9 août 1748.

Cette porcelaine s'étant perfectionnée, la manufacture fut dans la ſuite transférée à *Seves*, dans un bâtiment vaſte & convenable à ſon commerce, ſous le nom de manufacture royale : on la voit enfanter aujourd'hui des chefs-d'œuvres qui ſurpaſſent tout ce que la Chine, le Japon & la Saxe ont jamais produit de plus magnifique en ce genre.

34. L'infant duc de Parme prend poſſeſſion de ſes états.

En conſéquence du traité de paix conclu l'année précédente, toutes les puiſſances furent miſes en poſſeſſion des pays qui devaient leur appartenir, le roi prit poſſeſſion de Louiſbourg, & ordonna l'évacuation de toutes les places de la Flandre & du Brabant, occupées par ſes troupes durant la guerre ; l'infant duc de Parme prend poſſeſſion de la capitale de ſes états, & madame, infante, qui était à la cour de France depuis l'année

précédente, se rend auprès de son époux avec l'infante Elisabeth, sa fille, au mois d'octobre suivant. 1749.

On apprit dans le même tems que le pape avait donné au roi de Portugal la qualité de roi *très-fidele*, & qu'on avait découvert à Malthe une conspiration contre le gouvernement de cette île, formée par plusieurs prisonniers Turcs, parmi lesquels se trouvait *Osman*, bacha, ancien gouverneur de *Rhodes*.

A peine la tranquillité extérieure était rétablie, qu'on vit renaître dans le sein du royaume les querelles au sujet du *Jansénisme*, que la guerre avait plutôt assoupies qu'étouffées. Le 12 juillet furent dénoncés au parlement plusieurs refus de sacremens faits à des malades au lit de la mort, faute par eux de rapporter des billets de confession, ou d'accepter la bulle *unigenitus*. Le roi avait suspendu l'effet de ces dénonciations, mais le curé de Saint-*Etienne-du-Mont* ayant fait un nouveau refus de sacrement à un malade, l'année suivante, fut décrété de prise-de-corps, après avoir refusé de se rendre au parlement, où il était mandé. Les gens du roi sont députés 15. Refus de sacremens.

1749. vers l'archevêque de Paris pour l'engager à faire adminiſtrer le malade; le prélat répond qu'il a trouvé l'uſage des billets de confeſſion établi dans ſon diocèſe ; que cet uſage l'a été originairement contre les proteſtans, adopté enſuite contre les appellans, & qu'il ne pouvait rien changer à cet égard.

Alors naquit une guerre ſourde entre le clergé & la Magiſtrature, qui fut peut-être la premiere origine de l'anéantiſſement des Jéſuites, & de la ſuppreſſion momentanée des parlemens.

36. Edit de main-morte. Cette année fut publié l'édit vulgairement appellé de *main-morte*, regardé comme une des plus ſages & des plus importantes opérations du regne de Louis XV. Cette loi a deux objets dans ſes diſpoſitions, l'établiſſement & les acquiſitions des gens de main-morte ; il eſt compoſé de trente-neuf articles.

Le roi inſtruit des inconvéniens qui réſultent de la multiplication des gens de main-morte, & de la facilité qui leur a toujours été laiſſée d'acquérir des fonds, ſans pouvoir les aliéner, facilité qui tend à faire paſſer

insensiblement dans leurs mains une grande partie des immeubles de l'état, & qui nuit à la subsistance & à la conservation des familles & gêne le commerce, défend par son édit qu'il puisse être formé à l'avenir aucun nouvel établissement de chapitre, college, séminaire, maison religieuse ou hôpitaux, chapelles, confrairies, congrégations, corps & communautés ecclésiastiques ou laïques, ni autres titres de bénéfice, dans toute l'étendue du royaume, qu'en vertu de lettres-patentes enregistrées aux parlemens, ou conseils supérieurs, chacun dans son ressort; révoque tous établissemens de cette espece, existans sans autorisation juridique; fait défenses à tous gens de main-morte d'acquérir, recevoir ou posséder à l'avenir aucuns fonds, maisons ou rentes, sans avoir pareillement obtenu des lettres patentes, lesquelles ne seront enregistrées qu'après une information juridique de l'utilité ou de l'incommodité de ces acquisitions. 1749.

Pour réduire cet édit à un usage facile, par rapport à l'état des gens de main-morte, il faut en considérer les dispositions relativement aux éta-

1749. bliſſemens faits en trois tems différens ; 1°. aux établiſſemens à faire poſtérieurement à l'édit ; 2°. aux établiſſemens formés depuis l'année 1636, 3°. à ceux faits avant cette époque.

Par rapport aux établiſſemens à venir, l'édit les prohibe, ſous peine de nullité, à moins qu'ils ne ſoient fait avec toutes les formalités preſcrites ; ordonne que les enfans ou autres héritiers des fondateurs ou donateurs, ſeront envoyés en poſſeſſion des biens deſtinés ou affectés à l'établiſſement nouveau qui n'aura pas été revêtu de toutes les formes preſcrites par l'édit.

Quant aux établiſſemens faits depuis 1636, il faut diſtinguer ceux qui ont été autoriſés de la permiſſion du roi portée par lettres-patentes, d'avec ceux qui ont été faits ſans permiſſion. A l'égard des premiers, l'édit confirme toutes les diſpoſitions faites en leur faveur, & dont la date eſt authentique, mais leur défend d'acquérir à l'avenir, ſans lettres-patentes & autres formalités preſcrites par cette ordonnance. A l'égard des autres, l'édit les déclare nuls, mais le roi ſe réſerve de pourvoir, ainſi qu'il

appartiendra, ſur les informations convenables, à la deſtination des biens qui leur ſont affectés, lorſque perſonne n'aura réclamé avant la publication de l'édit, ſoit en accordant des lettres-patentes qui légitiment la poſſeſſion de ces biens en faveur des corps qui en jouiſſent, ſoit en réuniſſant ces biens à des établiſſemens déjà autoriſés. 1749.

Enfin, quant aux établiſſemens antérieurs à l'année 1636, l'édit les place à l'inſtar de ceux qui ont été faits depuis, avec toutes les formalités requiſes par les ordonnances, attendu que par l'édit de 1666, il fut enjoint à toutes les communautés religieuſes du royaume, établies depuis trente ans, de repréſenter leurs titres d'établiſſement, & que ſi trente ans de poſſeſſion fixaient alors l'état des communautés eccléſiaſtiques, on devait encore moins, en 1749, inquiéter celles que l'édit de 1666 laiſſa tranquilles ſur la forme de leur établiſſement.

Le roi avait déjà réglé ce qui concerne les ordres religieux & autres gens de main-morte établis dans les colonies françaiſes de l'Amérique,

1749. par une déclaration du 25 novembre 1743.

57. Mouvemens en Ruſſie.

La Ruſſie faiſait des préparatifs de guerre. Les troupes de cette nation qui s'étaient déjà avancées dans le cercle de Franconie, lorſque la paix fut ſignée à Aix-la-Chapelle, eurent ordre à cette époque d'aller prendre leurs quartiers d'hiver en Bohême & en Moravie, & au lieu de retourner dans leur pays, elles furent renforcées au printems; d'autres troupes ruſſes s'aſſemblaient en Livonie & ſur les frontieres de la Suede, alliée de la France. On penſait aſſez généralement que la czarine voulait attaquer ou le roi de Pruſſe, ou le roi de Suede.

M. *Durand*, miniſtre de France à Londres, pendant l'abſence du marquis de *Mirepoix*, fut chargé de faire part à la cour d'Angleterre des troubles prêts à s'élever dans le nord, des efforts que fera la cour de Verſailles pour y entretenir la paix, mais en même-tems de la réſolution du roi de remplir ponctuellement les traités entre la France & la couronne de Suede, s'il en eſt requis par cette puiſſance. Le roi d'Angleterre fit réponſe qu'il deſirait avec ardeur de

maintenir la paix dans l'Europe, & qu'il ne négligerait rien pour prévenir tout ce qui pourrait la troubler. 1750.

38. Louis XV cherche à concilier les difficultés qui subsistaient entre l'Espagne & la Grande-Bretagne.

En écartant avec soin tout ce qui pouvait rallumer le feu de la guerre en Europe, le cabinet de Versailles employait toutes les ressources des négociations pour concilier les différends qui subsistaient encore entre l'Angleterre, la France & l'Espagne. Ces contestations ne regardaient pas seulement la navigation anglaise sur les côtes de l'Amérique espagnole, & les limites de l'Acadie, mais aussi la possession de quelques-unes des Antilles, qu'on appellait les îles neutres, parce qu'elles avaient été abandonnées jusques-là aux *Caraïbes*, leurs anciens habitans; l'arrangement éprouva alors des difficultés insurmontables. Celui entre les espagnols & les anglais était presqu'aussi épineux; les anglais se plaignaient des visites qu'essuyaient leurs vaisseaux marchands de la part des gardes-côtes espagnols, sous prétexte de contrebande & de la liberté que la cour d'Espagne leur refusait de couper du bois dans la baie de Campêche.

Un grand nombre de négocians

1750. d'Angleterre, d'Ecoſſe ou d'Irlande, ſe diſpoſaient même préſenter à la premiere ceſſion du parlement, un mémoire de griefs, dans lequel ils prétendaient démontrer qu'il était impoſſible à leurs navires de paſſer d'une colonie anglaiſe à une autre, ſans que quelqu'accident ordinaire ſur mer ne les pouſſât ſouvent ſur les côtes de l'Amérique eſpagnole. La diſcuſſion de cette affaire allait exciter une fermentation, lorſque les miniſtres britanniques rendirent publique une convention faite le 5 octobre au château de *Buen-Retiro*, entre les cours d'Eſpagne & d'Angleterre, par laquelle le roi Georges II renonce à la traite des negres accordée à la compagnie de l'*Aſſiento*, de même qu'au vaiſſeau de permiſſion qui lui était accordé pour quatre ans par le traité d'Aix-la-Chapelle, moyennant une ſomme de cent mille guinées, qui lui ſeront données en indemnité par le roi d'Eſpagne; en conſéquence de cet abandon, les vaiſſeaux anglais qui viendront commercer dans les ports d'Eſpagne, ne paieront, ſoit en entrant ou en ſortant, d'autres droits pour les marchandiſes qu'ils y auront chargées

gées ou déchargées, que ceux qu'ils payaient ſous le regne de Charles II, roi d'Eſpagne; qu'au ſurplus les anglais qui viendraient commercer dans les ports d'Eſpagne, ne paieraient jamais que les mêmes droits impoſés ſur les négocians des nations les plus favoriſées; qu'ils jouiraient auſſi de la liberté d'aller prendre du ſel dans l'île de *Torgudas*. Il ne fut rien déterminé au ſujet du bois de Campêche. 1744.

Pendant que l'on prenait ces meſures pour cimenter la tranquillité publique, le clergé s'était aſſemblée à Paris le premier juin, par ordre du roi.

Le cardinal de la *Rochefoucault* préſidait la compagnie, on l'avait choiſi comme un homme modéré, ſage, homme de cour, & capable de ſe plier aux circonſtances.

Les commiſſaires du roi demandèrent au clergé, le 17 août, une ſomme de ſept millions cinq cent mille livres, pour cinq ans, impoſable ſur les bénéfices, à raiſon de quinze cent mille livres par année, pour être employés au paiement des dettes de cet ordre; ils lui annoncerent en même-tems que le roi adreſſait ce même 39. Aſſemblée du clergé.

1750. jour au Parlement une déclaration, dont l'objet était de constater la valeur des biens ecclésiastiques dans le royaume, & de réformer les abus qui peuvent se commettre par les bureaux diocésains dans la répartition des décimes.

Cette déclaration enregistrée au parlement, sans réclamation, ne donnait que six mois pour en exécuter toutes les dispositions; elle était motivée de façon à intéresser la nation, parce que le roi ne voulait constater les biens du clergé, qu'afin de proportionner les secours qu'il était nécessité de lui demander, dans les besoins de l'état, aux richesses que possédait ce corps, & la taxe de chaque particulier à la portion du bien d'église qu'il possédait. Elle intéressait aussi le second ordre du clergé, qui se plaignait depuis long-tems d'être la victime de l'inégalité des répartitions faites par les bureaux diocésains.

Louis XV avait reçu à ce sujet un mémoire qui fit beaucoup de bruit dans le tems, & qui mérite d'être conservé. « C'est une maxime dans » tout système économique, que l'é- » galité géométrique dans la percep-

» tion des taxes, en diminue le poids; 1750.
» lorſqu'un fardeau eſt porté par tous
» les membres d'un corps, il eſt plus
» léger.

» La difficulté qu'éprouve le clergé
» à payer le don gratuit & les autres
» charges qu'il doit ſupporter, pour
» ſubvenir aux beſoins de l'état, ne
» vient pas des taxes, mais de la ré-
» partition; les poſſeſſeurs des gros
» bénéfices, qui devraient payer da-
» vantage, ſont toujours ceux qui
» paient le moins relativement à leurs
» revenus. La peſanteur des charges
» tombe ſur les curés de village & les
» bénéficiers ſimples, qui ont à peine
» de quoi vivre, & qui ſont plus fou-
» lés en qualité de membres du clergé,
» que ne le ſont les ſujets du roi dans
» les autres profeſſions.

» Le droit qu'ont les évêques de
» s'aſſembler pour ſe taxer eux-mêmes
» avec le reſte de leur corps, n'eſt
» pas un privilege du clergé, mais
» une grace des rois de France; elle
» ne put leur être accordée qu'à con-
» dition que la répartition ſerait juſte,
» & que les petits bénéficiers, ſujets
» du roi comme les grands, ne ſeraient
» point foulés.

1750. » On taxe sur le pied de l'effectif, » cette répartition n'est pas juste ; un » curé qui a cinq cents livres de » rente, & qu'on taxe à six livres, » est plus chargé qu'un évêque qui, » ayant cent mille livres de rente, en » paie mille ; car le superflu se trouve » toujours dans la somme de quatre-» vingt-dix-neuf mille livres, au lieu » que le nécessaire manque à un curé, » qui n'ayant que cinq cents livres, » paie six livres.

» Les pauvres ecclésiastiques sont » sujets du roi comme les riches ; » permettre que les évêques taxent » les prêtres particuliers, parce qu'ils » leur sont subordonnés au spirituel, » c'est abuser de l'administration ec-» clésiastique & de l'administration » civile.

» Le spirituel n'a point de droits » sur le temporel, c'est à l'état poli-» tique à régler les taxes, & si les » ecclésiastiques doivent continuer à » s'imposer eux-mêmes, la réparti-» tion, pour se trouver dans les re-» gles de la justice, ne doit pas être » faite par l'évêque & par d'autres » personnes à ses ordres, mais par les » députés de tous les corps ecclésias-

» tiques, nommés avec toute liberté 1750.
» par leurs commettans.

» On pourrait taxer une fois pour » toutes les membres du clergé, comme on fait ceux qui compoſent » toutes les claſſes de l'état. Il eſt aiſé » de ſavoir quelle ſomme chaque ecclésiaſtique doit payer, par un re» cenſement exact de tous les biens » d'égliſe.

» Le clergé pourrait avoir le choix » de payer la taxe ſans s'aſſembler; il » lui ſuffirait pour cela d'un tarif fait » ſur les grands & ſur les petits bé» néfices, en raiſon de leur valeur; » cette taxe pourrait être augmentée » au marc la livre, dans les beſoins » preſſans de l'état, le clergé épar» gnerait les frais des aſſemblées, &c. » ou bien le roi ferait percevoir le » droit par ſes officiers, comme ſur » les autres ſujets de l'état, ce qui » ſerait plus économique encore ».

L'aſſemblée du clergé fit le 10 ſeptembre, des remontrances au roi ſur la déclaration qui lui avait été notifiée; elle ſe plaignit que cette loi attaquait les immunités du clergé, annonçait comme ſubſide les dons gratuits qu'il fait au roi & à l'état, ten-

1750. dait à lui faire payer le vingtieme ; & attaquait l'honneur des miniſtres de l'égliſe, en ſuppoſant qu'ils ſont des prévaricateurs dans la répartition qu'ils font des impoſitions eccléſiaſtiques.

Le progrès des lumieres avait appris que les membres du clergé participans à tous les avantages & à tous les droits des citoyens d'un état, devaient auſſi en ſupporter les charges ; que dans les premiers ſiecles de l'égliſe, les eccléſiaſtiques n'avaient point d'immnnités réelles, qu'elles ne touchaient donc pas à l'eſſence de la religion, qui ne ſaurait changer ; que l'égliſe tenant ſes immunités des ſouverains ou des peuples, ces privileges, convenables dans un tems, indifférens dans un autre, nuiſibles quelquefois, devaient varier au gré des circonſtances, & ſuivant le beſoin des peuples, dont la proſpérité doit être la loi ſouveraine des états ; que les biens d'égliſe étant par excellence le bien des pauvres, ne pouvaient recevoir une deſtination plus juſte que celle de tourner à la libération de l'état entier, obéré pour le ſalut général ; que ſi les biens du clergé

étaient encore aujourd'hui entre les mains des particuliers qui les lui ont donnés, ils seraient assujettis aux charges publiques; ces particuliers, en donnant leur bien, n'avaient pu enlever à l'état la portion qui lui appartenait pour la mettre en situation de maintenir la force publique; ils n'avaient donc pu transmettre au clergé la possession de leur héritage, que de la maniere dont ils en auraient joui eux-mêmes, c'est-à-dire, en payant l'impôt que l'état ou celui qui représente l'état, imposerait pour le bien commun. 1750.

On n'eut donc aucun égard aux représentations du clergé; il fut ordonné à l'assemblée de délibérer sur les demandes des commissaires du roi, & le clergé n'ayant pas obéi sur le champ, il intervint un arrêt du conseil qui commettait les intendans pour faire la levée de la somme demandée, en la forme ordinaire, & l'assemblée eut ordre de terminer ses séances le 20 septembre. M. de *Machault* ayant cessé quelque tems d'être contrôleur général, M. *Moreau de Sechelle*, qui lui succéda, ne donna pas de suite à la déclaration du roi, le clergé ne donna

1750. point la connaissance de la valeur annuelle de ses propriétés, & ayant fait au roi en 1755, un don gratuit de seize millions, cette affaire resta assoupie.

40. Déclaration du roi concernant les mendians.

Une déclaration du roi du 10 octobre, ordonna sous différentes peines à tous les mendians, de prendre un emploi, ou de se retirer dans le lieu de leur naissance. Ce réglement fut la suite de quelques émeutes excitées dans Paris par des gens sans aveu. Les désordres qu'ils commettaient furent l'origine d'un nouvel ordre établi dans la garde de Paris. Un amas d'ouvriers & d'artisans qui la composaient, habillés de toutes couleurs, fut converti en une troupe réglée, instruite, disciplinée, & capable d'en imposer aux gens mal intentionnés; cette garde à pied fut augmentée dans la suite d'une garde à cheval qui, parcourant continuellement la ville, & se portant avec célérité au moindre bruit, empêche les attroupemens & assure le repos des citoyens.

41. Mort du maréchal de Saxe.

Le 30 novembre mourut à Chambord le maréchal de Saxe, à l'âge de cinquante-quatre ans. Ce héros qui fut le bouclier de la France, était fils

de Frédéric-Auguſte II, électeur de Saxe & roi de Pologne, & de la comteſſe de *Koniſmarck*. Il fut élevé avec le prince électoral Frédéric-Auguſte III ; ſon enfance annonça un guerrier. Sans goût pour l'étude, on ne parvenait à l'y faire appliquer qu'en lui promettant de le laiſſer monter à cheval, ou faire des armes. Son inclination pour la France ſemblait être née en lui avec le goût pour les jeux ſanglans de la guerre ; la langue françaiſe fut la ſeule langue étrangere qu'il voulut apprendre pendant ſa jeuneſſe. 1750.

Il fit cependant ſes premieres campagnes dans l'armée des alliés, commandée par le duc de *Malborough* & le prince *Eugene*. Le comte de Saxe ſuivit dans la ſuite le roi de Pologne ſon pere. Il montra la plus grande intrépidité au ſiege de *Stralſund* ; ſa valeur ne parut pas avec moins d'éclat à la ſanglante journée de *Quidelbuſch*, où il eut un cheval tué ſous lui, après avoir ramené pour la troiſieme fois à la charge un régiment qu'il commandait alors.

Maurice de Saxe ſe vit en 1717, dans l'armée du prince Eugene contre les Ottomans, ſe trouva au ſiege de

1750. *Belgrade*, & à une bataille contre les Turcs. Le roi ſon pere le décora l'année ſuivante, de l'ordre de l'Aigle-Blanc.

L'Europe pacifiée par les traités *d'Utrecht* & de *Paſſarowitz*, n'offrant plus au comte de Saxe d'occaſions d'augmenter ſa gloire par les armes, il vint à *Paris*, où le duc d'Orléans connaiſſait ſon mérite, le fixa par un brevet de maréchal de camp.

Maurice employa tout le tems que dura la paix, à étudier les fortifications & toutes les parties de l'art militaire. Son livre ſur la tactique, auquel il donna le nom de ſes *Rêveries*, ouvrage digne de *Céſar*, eſt écrit d'un ſtyle peu châtié, mais mâle & rapide, remplie de vues profondes, de vérités hardies; il eſt également inſtructif pour le général & pour le ſoldat.

La France fut menacée de perdre ce héros, lorſque les états de Courlande le choiſirent pour ſouverain de leur pays en 1726: il fut obligé l'année ſuivante d'abandonner ſa ſouveraineté, déchirée par les armes de la Ruſſie: Une anecdote qu'on ne doit point oublier, c'eſt qu'ayant écrit de Courlande en France, pour avoir un

secours d'hommes & d'argent, la célebre actrice le *Couvreur* mit ses bijoux & sa vaisselle en gages, pour faire passer à son amant une somme de quarante mille livres. 1750.

La mort du roi de Pologne, pere de Maurice, alluma le flambeau de la guerre en Europe. Le comte de Saxe servit sur le Rhin dans l'armée du maréchal de *Berwick*, & la valeur qu'il montra au siege de *Philisbourg*, lui valut le grade de Lieutenant-général.

Lorsque la mort de Charles VI plongea l'Europe dans les dissentions que la paix de 1736 avait éteintes, le comte de Saxe fut employé dans l'armée des maréchaux de *Broglie* & de *Belle-Isle*. Il s'empara par escalade, de la ville de Prague, en 1741, & la conquête d'*Egra*, après quelques jours de tranchée ouverte, lui donna un nouveau surcroit de gloire.

Fait maréchal de France en 1744, il commanda en chef l'armée de Flandres, tandis que Louis XV se rendait à *Metz* pour défendre l'Alsace, envahie par le prince Charles. Cette campagne, pendant laquelle il réduisit à l'inaction une armée supérieure d'un

1750. tiers, à ſienne, fit placer ce héros à côté des *Turenne*, des *du Gueſclin* & des *Condé*. Le maréchal de Saxe fut créé en 1747 maréchal-général des camps & armées du roi, dignité qui lui donnait preſque toute l'autorité qu'avait autrefois le connétable.

Ce grand homme retiré à *Chambord* après la paix, ſe délaſſait de ſes fatigues dans le ſein des plaiſirs, & au milieu des artiſtes, des gens de lettres & des philoſophes. On a dit de lui qu'il avait deux ames, une pour les combats, l'autre pour les plaiſirs. Le vainqueur de Fontenoi, de Raucoux & de Lauſeld, ſi grand le jour d'une action, n'était plus reconnaiſſable dans les fêtes de Chambord; c'était *Annibal* à Capoue.

Il avait été élevé & il mourut dans la religion Luthérienne. Il fut inhumé à *Strasbourg*, dans le temple de Saint-*Thomas*. Le ciſeau de *Pigale* lui conſacra, par ordre du roi, un mauſolée de marbre, pour immortaliſer, & les ſervices du héros, & la reconnaiſſance de la nation.

42. Voyage de l'abbé de la Caille au cap de Bonne-Eſpérance.

Le retour de la paix permettait à l'académie des ſciences de continuer ſes obſervations pour déterminer avec

précision la forme de la terre; l'abbé de la *Caille* fut envoyé au cap de Bonne-Espérance, afin d'y mesurer de tous les degrés du méridien, le plus austral de notre continent, & d'y observer la paralaxe de la lune. 1750.

Une voie d'eau obligea l'abbé de la Caille à relâcher à *Rio-Janeiro*, sur les côtes du Brésil; il y trouva M. *Godin*, un des Academiciens qui avaient été mesurer un degré du méridien, au *Pérou*, quelques années auparavant. M. *Godin* arrivait de *Buenos-Aires*, & n'attendait que le moment de revenir en Europe.

L'Abbé de la Caille n'éprouva point au *Cap* toutes les difficultés que ses confreres avaient essuyées sous l'équateur & vers le pôle. Le ciel le plus serein n'opposait que rarement de légers obstacles à ses observations. La chaleur, quelquefois excessive, était moins nuisible que les glaces de *Tornea* ou du sommet des *Cordillieres*; les montagnes du Cap étaient infiniment moins élevées, & les hollandais, au lieu de plaider contre l'observateur français, concouraient à le servir dans les observations dont ils connaissaient l'utilité.

1750. Cependant ſous ce beau ciel l'abbé de la Caille éprouva des brunes qui ſuſpendirent ſes travaux ; il paſſa pluſieurs nuits expoſé à la pluie, mais plus ſouvent encore il travaillait dans des plaines de ſable, où il s'enfonçait juſqu'aux genoux.

Il établit ſes triangles dans une étendue de trente-cinq lieues, depuis le cap juſqu'à *Klipfonteyn*.

On eut alors pluſieurs degrés de différens méridiens meſurés, ſous l'équateur & au-delà du tropique du capricorne ; tous ces travaux avaient été faits par des académiciens français. On put alors ſe flatter de connaître la véritable forme de la terre ; il parut démontré qu'elle eſt un ſphéroïde applati vers les pôles.

M. de la Caille obſerva & détermina la véritable poſition du cap, ſi néceſſaire à connaître pour les navigateurs, & celle de mille huit cents étoiles auſtrales, qu'on ne voit jamais de notre hémiſphere ſeptentrional, il en forma des conſtellations, les deſſina & les appella la *pompe pnematique*, la *bouſſole*, l'*atelier du ſculpteur*, le *chevalet*, l'*horloge*, & nous rapporta un planiſphere auſtral, peut-être plus

complet que ne le ſera jamais notre planiſphere boréal deſſiné par tant d'aſtronomes. 1750.

L'abbé de la Caille obſerva encore au Cap la paralaxe de la lune. L'académie des ſciences informée de ſon arrivée au Cap, envoya M. de la *Lande* à *Berlin* obſerver cette même paralaxe, & l'on connut par le rapport de ces deux aſtronomes, la diſtance de la lune à la terre: certe planete n'eſt eloignée de nous que de quatre-vingt-onze mille quatre cents lieues; elle s'en approche quelquefois juſqu'à quatre-vingt mille deux cents lieues.

Un ordre du roi envoya l'abbé de la Caille, du Cap, à l'Iſle de France, pour en deſſiner la carte, & il revint à Paris après une abſence de trois ans & huit mois.

Si l'aſtronomie, la géographie, & même la navigation ſe perfectionnerent par ces voyages, l'hiſtoire naturelle leur dut beaucoup auſſi; ces ſavans obſerverent mieux les différentes côtes qu'ils parcoururent, que n'avaient fait les navigateurs ordinaires, & ils rapporterent avec eux les productions les plus rares des pays qui

1750. furent les sujets de leurs observations.

43. M. Rouillé, ministre de la marine.

Le ministre qui présidait à ces voyages, était M. *Rouillé*; marchant sur les traces de son prédécesseur, il donna les ordres les plus précis pour faire réussir l'entreprise de l'abbé de la *Caille* & de M. de *Lalande*, dont il sentait l'importance & la difficulté.

Ce ministre, dont le choix fut d'abord critiqué, était enflammé de la gloire de sa patrie; prévoyant que la paix ne serait pas longue, & qu'il fallait employer avec économie ce tems précieux, pour mettre la marine de France en état d'être respectée, non-seulement il fit travailler dans tous les ports avec tant d'activité, qu'en peu d'années la marine de France donnait déjà des inquiétudes aux anglais; mais en favorisant le commerce, les voyages de long cours, la pêche de la morue & la compagnie des Indes, il employa les moyens les plus prompts & les plus multipliés à rétablir la classe des matelots, presque détruite.

Le comte de *Maurepas* avait non-seulement perfectionné les études des

gardes marine, mais il avait établi des éleve, parmi lesquels devaient être pris les commissaires & les intendans, après avoir parcouru les grades de leur service. M. *Rouillé* établit un centre de communication de toutes les lumieres nécessaires à un homme de mer, en créant une académie de marine; c'était un lien de fraternité entre les différentes parties de ce grand tout, même les plus subalternes, jusques là très-discordantes; c'était un foyer d'émulation, où devaient se former un jour des amiraux, des administrateurs, des officiers de ports, des constructeurs, & tous ceux qui ont des fonctions à remplir dans les arsenaux de la marine. 1750.

La partie de la construction surtout, était fort négligée; cet art n'était que le résultat d'une routine avec laquelle on faisait cependant d'assez beaux ouvrages, puisque les anglais ne pouvaient se lasser d'admirer la belle forme du vaisseau l'*Invincible*, qu'ils avaient pris dans la derniere guerre, & qu'ils reconstruisirent dans la suite sur les mêmes gabarits. Ce superbe vaisseau était de *Morinean*, constructeur de *Rochefort*, ou plutôt

1750. maître charpentier, qui n'avait jamais étudié son métier par théorie. Les constructeurs des autres départemens n'avaient pas des principes plus approfondis, ni mieux cultivés. M. *Rouillé*, en incorporant à son académie de marine plusieurs membres de celle des sciences, excita ces savans à s'occuper de la construction des vaisseaux, & à soumettre ces ouvrages aux calculs mathématiques. M. *Duhamel de Monceau* fut créé inspecteur général de la marine, & c'est à lui que durent s'adresser désormais ceux qui se destinaient à cet état, soit pour la construction des vaisseaux, le génie, l'hydrographie, ou pour les travaux & les mouvemens des ports; il y eut un apprentissage, un concours, des examens, & les départemens sont pourvus aujourd'hui d'hommes instruits dans tous les genres.

On ne laissa pas le tems à M. *Rouillé* de perfectionner les différens projets qu'il avait formés pour améliorer son département, qu'il aimait, & auquel il s'appliquait avec succès; on le fit passer au ministere des affaires étrangeres, auquel peut-être il était moins propre.

Le comte d'Argenſon, un des hommes les plus inſtruits de ſon ſiecle, illuſtrait auſſi ſon miniſtere ; quelque fût ſon goût pour le plaiſir, on aſſure qu'il ne ſe coucha jamais un jour ſans s'être mis au courant des affaires ; reſpecté des troupes, il cherchait à s'en faire aimer ; il avait la plus extrême vénération pour ce ſuperbe monument de Louis XIV, aſyle reſpectable des militaires vieux, bleſſés ou infirmes. La pauvreté étant quelquefois l'apanage de la plus haute naiſſance & même de quelques-uns de ceux qui ont obtenu des grades ſupérieurs dans les armées, il fit conſtruire aux Invalides un logement pour les officiers généraux qui voudraient s'y retirer. Il donnait ſouvent ſes audiences dans cet hôtel, & penſait avec juſtice qu'en le rendant plus auguſte, la grandeur s'en réfléchirait ſur ſon miniſtere. 1750.

44. Ordonnance concernant la nobleſſe militaire.

Par une biſarrie ſinguliere, la nobleſſe, cette prérogative dont tout citoyen s'honore, qui eſt attachée à une grande quantité de charges, que les hommes de la naiſſance la plus inférieure peuvent acheter, n'était acquiſe aux militaires que lorſqu'ils

1750. avaient obtenu le grade de maréchal de camp. Un officier ſans naiſſance, rentrait couvert de gloire & de bleſſures, dans la foule des roturiers dont il était ſorti, tandis que le fils d'un fermier qui avait amaſſé de l'argent dans les affaires, ou le négoce, achetait à prix d'argent la nobleſſe tranſmiſſive. Le comte d'Argenton, frappé de ce que l'or du financier ou du commerçant, avait plus de vertu que le ſang verſé pour la patrie, engagea Louis XV à laver cette tache de nos uſages, en ordonnant par l'edit du premier novembre, que la nobleſſe tranſmiſſible fût acquiſe de droit à tous ceux qui auront au moins le grade de capitaine dans ſes troupes, & dont le pere & l'ayeul l'auront ſervi en la même qualité, ou ſeront morts au ſervice, *a patre & avo militibus*; cet édit qui ſemblait deſtiné à engager les enfans des meilleures familles de la bourgeoiſie, que les peres pouvaient entretenir au ſervice, d'embraſſer la profeſſion des armes, eſt devenu preſque illuſoire, depuis l'ordonnance du 22 mai 1781, par laquelle le roi n'admet dans ſes troupes

que des ſujets qui font preuve de quatre degrés de nobleſſe. 1750.

45. Etabliſſement de l'Ecole militaire.

Un autre établiſſement qui fit honneur au miniſtere du comte d'Argenſon, fut l'école militaire, créée par un édit du 22 janvier 1751., en faveur de cinq cents gentilshommes Français; & par préférence, en faveur de ceux dont les peres peu riches ſeront morts au ſervice du roi, ou le ſerviront encore dans ſes armées.

Le roi, en donnant une nouvelle forme à la fondation de Louis XV, par ſa déclaration du premier février 1776, a confirmé les diſpoſitions de l'édit de janvier 1751, qui accorde à la nobleſſe qui ſuit la profeſſion des armes, des préférences fondées ſur le plus ou le moins de mérite des ſervices militaires. Les degrés de ces préférences ſont partagés en huit claſſes.

Premiere claſſe. Orphelins dont les peres ont été tués au ſervice, ou qui ſont morts de leurs bleſſures, ſoit au ſervice, ſoit après s'être retirés à cauſe de leurs bleſſures.

Seconde claſſe. Orphelins dont les peres ſont morts au ſervice, d'une mort naturelle, ou qui ne s'en ſont

1750. retirés qu'après trente ans de commiſſion de quelle eſpece que ce ſoit.

Troiſieme claſſe. Enfans qui ſont à la charge de leurs meres, leurs peres ayant été tués au ſervice, ou étant morts de leurs bleſſures, ſoit au ſervice, ſoit après s'être retirés à cauſe de leurs bleſſures.

Quatrieme claſſe. Enfans qui ſont à la charge de leurs meres, leurs peres étant morts au ſervice, d'une mort naturelle, ou après s'être retirés du ſervice après trente ans de commiſſion de quelque grade que ce ſoit.

Cinquieme claſſe. Enfans dont les peres ſont actuellement au ſervice, ou qui s'en ſont retirés par rapport à des bleſſures, des accidens, ou des infirmités, qui ne leur auront abſolument pas permis d'y reſter, dans ce dernier cas, il faut rapporter un certificat des officiers du corps où le pere a ſervi, un procès-verbal de ſon état actuel. Procès verbal fait par un chirurgien juré, en préſence de deux gentilshommes qui le ſigneront, & légaliſé par le juge royal des lieux. Les enfans des peres qui ont obtenu du roi la permiſſion de ſe retirer après trente ans de ſervice non in-

terrompu, ſont encore dans cette claſſe. 1750.

Sixieme claſſe. Enfans dont les peres ont quitté le ſervice ſans aucun des cas exprimés dans l'article précédent.

Septieme claſſe. Enfans dont les peres n'ont pas ſervi, mais dont les ancêtres ont ſervi.

Huitieme claſſe. Les enfans de tout le reſte de la nobleſſe qui, par ſon indigence, ſe trouve dans le cas d'avoir beſoin des ſecours du roi.

Tel eſt l'ordre que le roi entend qu'on obſerve dans l'admiſſion des enfans propoſés pour les écoles royales militaires, de ſorte que la premiere claſſe ſoit toujours préférée à la deuxieme, la deuxieme à la troiſieme, & ainſi de ſuite juſqu'à la derniere.

Les enfans qui n'ont ni pere ni mere, pourront y être reçus, depuis l'âge de ſept ans juſqu'à celui de douze accomplis; & ceux qui ont pere & mere, depuis ſept ans juſqu'à dix.

La premiere condition exigée, eſt qu'ils faſſent preuve de quatre degrés de nobleſſe au moins, du côté du pere ſeulement. Ceux de ces enfans

1750. dont les preuves ne ſeraient pas faites un an après la nomination, ne ſeront plus admis à remplir la place qui leur avait été accordée.

Les familles ne ſont autoriſées à propoſer qu'un enfant à la fois; & lorſqu'il aura été nommé à une place d'éleve, elles ne pourront eſpérer d'obtenir la même grace pour un ſecond, qu'après que l'éducation du premier ſera entiérement terminée.

La deuxieme condition exigée, eſt qu'ils ſoient dans l'indigence.

La troiſieme, que leur conformation extérieure ſoit bonne, c'eſt-à-dire qu'ils ne ſoient ni contrefaits ni eſtropiés.

La quatrieme, qu'ils ſachent lire & écrire, afin de pouvoir être appliqués tout de ſuite à l'étude des langues. Les enfans ſubiront à cet égard un examen le jour de leur arrivée aux écoles militaires; & ceux d'entre eux qui ſeront reconnus n'être pas inſtruits ſur ces deux points, ſeront laiſiés à leur famille, pour n'être admis qu'au remplacement de l'année ſuivante.

Il faut au ſurplus que les parens qui

qui ont des enfans à placer aux écoles militaires. s'adreſſent aux intendans des généralités où les familles de ces enfans ſont domiciliées, ou aux ſubdélégués des intendans, toute autre voie ſerait inutile, & occaſionnerait aux parens des peines & des démarches qu'ils doivent s'épargner. 1750.

Ils remettront aux intendans ou à leurs ſubdélégués.

1°. L'extrait baptiſtaire légaliſé de l'enfant propoſé, & ils feront attention que cet extrait faſſe mention du jour de la naiſſance, ainſi que cela eſt preſcrit par l'ordonnance de 1667, & que les dates ſoient écrites en toutes lettres, & non en chiffres.

2°. Si le pere eſt mort, on aura beſoin de produire ſon extrait mortuaire en bonne forme.

3°. On obſervera la même choſe par rapport à la mere.

4°. L'intention du roi étant qu'il ne ſoit reçu dans ſes écoles militaires aucun enfant dont les parens pourraient ſe paſſer de ce ſecours, le bien des peres & meres, & celui des enfans eux-mêmes, s'ils n'ont ni pere, ni mere, ſera conſtaté par les intendans ou leurs ſubdélégués, qui en

1750. délivreront un certificat détaillé, vérifié sur le rôle des impositions, & attesté conforme à la commune renommée, par deux gentilshommes voisins du domicile des enfans proposés.

Ce certificat doit être également attesté par les gouverneurs des provinces où le domicile des parens sera situé, si les gouverneurs y résident, ou à leur défaut par les commandans, ainsi que par l'évêque diocésain.

5°. Pour constater la bonne conformation & même la bonne constitution des enfans proposés, les parens en rapporteront un certificat de médecin ou de chirurgien, ou des deux ensemble.

6°. Les enfans dont les peres auront quitté le service pour des blessures ou des infirmités, en rapporteront les certificats exigés par les articles 3 & 4 de la déclaration du 24 août 1760.

7°. Les parens se chargeront de faire conduire à leurs frais leurs enfans dans les écoles qui leur auront été indiquées, & qui feront autant que les

circonſtances le permettront, le plus à proximité de leur domicile. 1750.

8°. Les familles ſeront obligées de pourvoir à la premiere fourniture néceſſaire pour l'équipement & l'établiſſement de leurs enfans dans les écoles militaires; mais cette fourniture ne ſera proprement qu'une avance qu'elles feront à leurs enfans; les écoles militaires devant à leur tour équiper complettement, à leurs frais, les éleves, lorſqu'ils ſortiront pour être placés dans les troupes.

Cette premiere fourniture faite par les parens, conſiſtera en un ſur-tout de drap bleu, paremens rouges & boutons blancs; deux veſtes bleues, deux culottes noires, douze chemiſes, douze mouchoirs, ſix cravattes ou mouchoirs de cou, ſix paires de bas, ſix bonnets de nuit, deux peignoirs, deux chapeaux, deux paires de ſouliers, deux peignes, un ruban de queue, & un ſac à poudre.

Les familles pourront, ſi elles le jugent à propos, s'arranger avec les ſupérieurs des colleges pour qu'ils faſſent eux-mêmes cette premiere fourniture, dont elles leur rembourſeront le prix convenu.

1750. Au moyen de cette premiere fourniture, les familles n'auront plus à leur charges aucuns frais pour leurs enfans, à l'exception des ports de lettres ; les éleves ſeront entretenus pendant la durée de leur éducation, & équipés par les écoles militaires, à leur ſortie, de la même quantité d'effets qui auront été reçus en entrant, & enſuite conduits aux dépens du roi dans les régimens dans leſquels ils ſeront placés.

Les parens trouveront chez les intendans ou leurs ſubdélégués, des mémoires, aux queſtions deſquels ils répondront exactement, parce que ce n'eſt que de leurs réponſes que réſulteront les connaiſſances néceſſaires pour rendre compte au roi de leur demande. Voici en quoi conſiſtent ces queſtions.

1°. S'ils ſont en état de faire preuve par titres de quatre degrés de nobleſſe du côté du pere ſeulement.

2°. Nom & ſurnom du pere, & ſon âge.

3°. S'il eſt au ſervice ou s'il s'en eſt retiré ; a-t-il été tué au ſervice, ou eſt-il mort d'une mort naturelle ? Il faut détailler le tems où le pere a

commencé à ſervir, les grades par 1750.
leſquels il a paſſé, les époques de ces grades, afin que la vérification puiſſe s'en faire plus facilement au bureau de la guerre.

4°. S'il a quitté le ſervice, en quel tems & pour quelle raiſon.

5. S'il a reçu quelques graces du roi dans le cours de ſes ſervices, ou en ſe retirant.

6°. Eſt-il chevalier de ſaint-Louis; dans quel tems a-t-il été aſſocié à cet ordre?

7°. La mere eſt-elle encore vivante?

8°. Noms & ſurnoms de l'enfant propoſé, & produire ſon extrait baptiſtaire.

9°. Cet enfant a-t-il des freres, des oncles ou d'autres parens au ſervice du roi?

10°. Sait-il lire & écrire, a-t-il été confirmé, & a-t-il fait ſa premiere communion?

11°. Eſt-il bien conformé? en rapporter le certificat.

12°. Quelle eſt ſon occupation actuelle?

13°. Eſt-il élevé dans la maiſon

1750. paternelle, ou dans des penſions ou colleges ?

14°. Quel eſt le lieu de l'habitation des parens, le diocèſe, la généralité, l'élection, la ſubdélégation, ou peut-on leur écrire.

15°. Quel eſt l'état de la fortune des parens, en rapporter le certificat tel qu'il eſt demandé ci-deſſus. Les enfans propoſés doivent avoir eu la petite vérole naturellement ou par inoculation.

Les familles adreſſeront leurs papiers généalogiques dans la forme accoutumée, au commiſſaire du roi, pour les preuves de nobleſſe des écoles militaires.

Lorſque l'éducation des éleves eſt finie, non-ſeulement ils ſont placés dans des régimens, le roi leur accorde encore une penſion de deux cents livres pour les aider à ſe ſoutenir au ſervice, & Monſieur, frere du roi, nomme chaque année les trois ſujets les plus diſtingués par leurs talens & leur bonne conduite, chevaliers de l'ordre du Mont-Carmel.

Le réglement du 9 octobre 1787, qui ſupprime l'école militaire de Paris, ne change rien à l'eſſence de cet

établiſſement, le nombre des éleves 1750.
eſt au contraire augmenté.

Le grand inconvénient que beaucoup de gens trouvaient à l'établiſſement de l'école militaire, était la dépenſe exorbitante à laquelle il entraînait la monarchie dans un tems où l'on venait d'épuiſer toutes les reſſources de l'état pour ſubvenir aux beſoins extraordinaires de la guerre. Ce n'était pas le tréſor royal, à la vérité, qui devait en faire les frais, mais de quelque ſource qu'on tire les ſommes dans ces occaſions, elles contribuent toujours à appauvrir les peuples. Une partie de cette objection ne ſubſiſte plus aujourd'hui; il eſt certain que cet établiſſement ſera beaucoup plus économique lorſque les éleves ſeront répartis dans différens colleges, loin de la capitale.

Si les dépenſes qu'il fallait faire pour relever la marine & payer les dettes de la guerre, ne permettaient pas au gouvernement de diminuer le poids des charges publiques, il s'employait avec ardeur à favoriſer tous les établiſſemens qui pouvaient contribuer à la félicité, à la richeſſe & à la ſplendeur de l'état.

1750. Durant la derniere guerre, on avait reconnu combien il était désavantageux d'être obligé d'aller chercher chez les étrangers, & quelquefois chez les ennemis mêmes, ces spéculateurs hardis, qui pour un bénéfice proportionné aux risques plus ou moins grands, garantissent aux propriétaires leur fortune livrée à l'inconstance des élémens & aux hasards des combats, en sorte que dans tous les cas, une partie des richesses du royaume en sortait nécessairement. Pour obstruer ces canaux étrangers, par où s'écoulaient les richesses publiques, plusieurs riches particuliers s'associerent le 8 février, sous les auspices du gouvernement; ils établirent à Paris une *chambre d'assurance*, dont le premier fonds fut de douze millions.

4. Chambre d'assurance établie à Paris.

Les grandes routes sont un moyen essentiel de prospérité publique; Louis XV s'occupait de cet objet depuis le commencement de son regne; M. de Trudaine, intendant des finances, qui avait la direction des voies publiques, établit au mois d'avril 1751, le bureau des ponts & chaussées sur un meilleur pied qu'il n'était auparavant;

47. Construction des grandes routes. Arts & sciences.

il fut composé d'un architecte-ingé- 1750.
nieur en chef, de quatre inspecteurs généraux, un directeur des géographes, & vingt-cinq ingénieurs.

L'art de la construction des chemins, perdu depuis les Romains, & ressuscité par *Colbert*, était loin de sa perfection sous le regne de Louis XIV. Cet art si nécessaire pour la facilité des communications, a été porté de nos jours aussi loin qu'il puisse l'être. On a réuni en France, dans les grandes routes, l'utilité à l'agrément; les plantations agréables & majestueuses qui les bordent, fourniront un jour une ressource contre les effets d'un luxe qui engloutit les forêts les plus immenses.

Les routes de France n'approchent cependant pas de la beauté de celles d'Angleterte & des pays-bas; des raisons locales causent cette différence; les pays-bas, & sur-tout les pays-bas hollandais, sont coupés de canaux, sur lesquels sont transportées les marchandises dont l'extrême pesanteur concourait à dégrader les grandes routes si elles étaient voiturées par terre. En Angleterre, les voituriers se servent de charrettes, dont les roues

1750. armées de bandes de fer larges de près d'un pied, ne dégradent pas les routes comme les roues de nos voitures, dont les bandes n'ont que trois ou quatre pouces de largeur ; d'ailleurs, les routes d'Angleterre ſont coupées preſqu'à chaque lieue par des barrieres, qui laiſſant paſſer librement les gens de pied, ne s'ouvrent en faveur des voitures & des chevaux qui broient les chemins, que moyennant une légere redevance employée à l'entretien de la route, tenue toujours dans une netteté égale.

Le roi vient de détruire les corvées, par le moyen deſquelles les chemins étaient faits & entretenus en France. Cette nouvelle loi, qui a ſes avantages & ſes inconvéniens, n'empêchera pas que les routes ſillonnées ſans ceſſe par les roues étroites de nos voitures toujours ſurchargées, ne ſoient conſtamment d'un entretien très-diſpendieux. Pluſieurs ordonnances ont défendu aux rouliers d'atteler plus de trois chevaux à leurs charrettes ; ſi ces loix recevaient leur exécution, ils ſeraient forcés à rendre leurs voitures moins peſantes : on les a d'a-

bord éludées, & enfin elles ſont ou- 1750.
vertement enfreintes.

La France eſt arroſée par une infinité de rivieres navigables; des canaux bien dirigés, en joignant enſemble ces rivieres, ouvriraient de nouveaux débouchés au commerce; bientôt les grandes routes n'étant plus broyées par les maſſes énormes de marchandiſes que les rouliers y voiturent peſamment & à grands frais, atteindraient à la beauté dont elles ſont ſuſceptibles, & leur entretien ne ferait plus gémir les peuples.

La ſcience de la médecine prenait une face nouvelle; on ſubſtituait dans les écoles, le ſavoir à la pédanterie, l'expérience à la routine, les découvertes aux préjugés. On prodiguait moins de remedes, on laiſſait agir davantage la nature; on travaillait en grand à propager les méthodes générales, propres à la conſervation des hommes, ſoit en rappellant à la vie les noyés & les aſphixiés, ſoit en publiant des procédés contre la rage, la morſure des viperes, & contre deux fléaux, deſtructeurs du genre humain, la petite vérole & les maux vénériens. Le roi acheta d'un nommé

1750. *Braſſart*, maître chirurgien en *Berri*; le ſecret de l'*agaric* de chêne, dont la propriété eſt d'arrêter ſans ligature les hémorragies dans les amputations. Ce ſecret fut répandu dans tout le royaume.

Les querelles qui s'élevaient entre les médecins & les chirurgiens, furent l'occaſion d'une révolution dans la chirurgie, qui faiſait alors les progrès les plus diſtingués ; les chirurgiens furent ſoumis à des études plus réglées ; il s'éleva dans leur ſein une académie royale, qui propoſa des queſtions, dont la ſolution était utile au bien général de la ſociété, & diſtribua des prix à ceux qui les réſoudraient avec le plus de netteté. Le premier fut fondé par le célebre la *Peyronie*. Louis XV aimait cet art, dont il avait vu des prodiges après les batailles de *Fontenoi* & de *Lauſeld* ; il fit conſtruire à Montpellier, pour y faire des démonſtrations anatomiques, un ampithéâtre moins beau que celui qu'il fit élever enſuite à Paris, & au-devant duquel il ne manque qu'une place.

48. Négociations en Allemagne pour

En 1750 commencerent en Allemagne de longues négociations pour

l'élection d'un roi des Romains ; le roi d'Angleterre, en qualité d'électeur de Hanovre, les deux électeurs ecclésiastiques, de *Mayence* & de *Treves*, & celui de *Baviere*, étaient déjà convenus de cette élection, il ne s'agissait plus que d'y faire consentir l'électeur *Palatin* & ceux de *Saxe*, de *Cologne* & de *Brandebourg*. Le roi de Prusse déclara que l'empereur jouissant d'une santé parfaite, à la fleur de son âge, & la paix étant d'ailleurs affermie dans l'empire, on n'avait point pour cette élection les motifs indiqués par les capitulations impériales, il conseillait de ne rien précipiter, & d'attendre pour cette élection la majorité de l'archiduc *Joseph*. Le roi d'Angleterre & les électeurs de Baviere & de Mayence répondaient que le tems où l'Europe se trouvait en paix, était le plus propre à faire une élection, que la crainte d'une minorité ne devait pas arrêter l'élection de l'archiduc *Joseph*, parce que la santé de l'empereur ne laissait pas craindre qu'il mourût avant la majorité de ce prince ; que d'ailleurs il valait mieux avoir un empereur mineur, que de n'en avoir point du

1750. l'élection d'un roi des Romains.

1750. tout. Les anciennes maiſons princieres ſoutenues par le roi de Pruſſe & par l'électeur palatin, demanderent à participer à l'élection, & le margrave de *Brandebourg-Anſpach* adreſſa une lettre circulaire à toutes ces maiſons, pour leur propoſer de déclarer au directoire de Mayence que le college des princes ne conſentiraît point à l'élection d'un roi des romains, avant qu'on eût décidé dans les trois colleges de l'empire, *ſi cette élection était néceſſaire.* Cette lettre fit beaucoup de bruit; la plupart des maiſons princieres penſaient qu'il fallait profiter de cette occaſion pour faire valoir leurs droits; tous leurs efforts augmenterent les difficultés de l'élection, ſans leur procurer aucun avantage.

1751. En février 1751, le marquis de *Puiſieux*, miniſtre des affaires étrangeres, préſenta un mémoire à Louis XV, au ſujet des mouvemens que ſe donnaient les ennemis naturels de la France, pour cette élection. La cour de Londres, de concert avec celle de Vienne & de Pétersbourg, y travaillait ſelon lui, ſans égard pour les conſtitutions de l'empire, ni pour les couronnes qui pouvaient s'y intéreſ-

ſer. Ce miniſtre jugeait peut-être mal- 1751.
à propos qu'il était de la dignité d'un roi de France de ſe mêler de cette affaire; mais il avait raiſon de regarder les démarches de l'Angleterre comme une preuve de ſentimens ſuſpects. Il avait encore plus de raiſon de dire au monarque, après lui avoir expoſé la néceſſité de ſe tenir prêt, & de montrer de la vigueur, que ſi on négligeait les précautions convenables, les miniſtres ſeraient obligés de tenir un langage & une conduite timide ou imprudente, que les ennemis de l'état s'en appercevraient, en abuſeraient; que les alliés ſe prêteraient aux tems & aux circonſtances; que l'Angleterre prendrait un ton deſpotique & inſultant, qu'on ne pourrait long-tems le ſouffrir, & qu'on ſe trouverait forcé à reprendre les armes après qu'on aurait perdu ſa conſidération & ſes alliés.

Le maréchal de *Noailles* obſerva dans le conſeil que la conduite des cours de Vienne & de Londres, pour l'élection d'un roi des romains, ſans le concours de la France, ne pouvait pas être enviſagée comme un motif de guerre; il conſeillait de ne point

1751. s'oppoſer à l'élection de l'archiduc; pourvu que les loix de l'empire n'y fuſſent pas violées, & que l'on ne réclamât pas la garantie de la France; mais il inſiſtait ſur les précautions qu'il était important de prendre contre les entrepriſes de l'Angleterre. « Le ſyſtême anglais eſt connu, c'eſt » d'arriver par la ſupériorité des ri- » cheſſes, à celle de la puiſſance, & » l'Amérique ſeule peut leur en frayer » le chemin ». L'Angleterre ne ſera donc pas tentée de faire la guerre en Allemagne pour l'empereur, ou pour un autre prince, elle aimera mieux la faire avec ſuccès pour elle-même en Amérique; la France doit craindre de prendre le change ſur ſes véritables intérêts, & de perdre ſes riches colonies, tandis que par le motif d'une vaine gloire elle entrerait en Allemagne dans une conteſtation qui lui eſt étrangere. Le point eſſentiel pour maintenir l'empire français dans la tranquillité & la ſplendeur, était de veiller de la maniere la plus efficace à la ſûreté des colonies.

Parmi les conteſtations qu'il s'agiſſait de concilier entre la France & l'Angleterre, il était ſur-tout queſtion

alors de l'île de *Sainte-Lucie*, dont les deux couronnes réclamaient la propriété; le roi fit remettre au miniſtere britannique un mémoire dans lequel on liſait qu'en 1624 M. *Dijet de Sambuc*, après avoir conquis quelques-unes des iles Antilles, s'était auſſi emparé de celle de Sainte-*Lucie*, & en avait pris poſſeſſion, mais ſans avoir pu s'y maintenir; qu'en 1638 quelques aventuriers anglais y ayant fait une deſcente, en avaient été chaſſés peu après par les ſauvages; que M. *Duquet*, neveu de M. de *Sambuc*, ayant ſuccédé aux droits de ſon oncle, avait pris de nouveau poſſeſſion de cette île en 1640, du conſentement des ſauvages, qui le reconnurent pour gouverneur. Qu'en 1644, les anglais ayant attaqué l'île de ſainte-*Lucie*, avec un corps de quinze cents hommes, avaient obligé le gouverneur français de lui remettre le fort. Que l'année ſuivante les anglais ayant été chaſſés de nouveau de l'île par les ſauvages, les français en avaient repris poſſeſſion, mais qu'ayant négligé d'y établir une colonie, l'île de Sainte-*Lucie* était preſque devenue commune à toutes les nations juſqu'en 1751.

1751. 1686, que les anglais en chaſſerent les français à main armée.

On ajoutait qu'en 1687 la conteſtation au ſujet de la propriété de Sainte-Lucie avait été miſe en délibéraiion à *Londres*, mais que la révolution arrivée en Angleterre quelque tems après, en avait empêché la déciſion. Qu'en 1718 le roi de France avait accordé la propriété de cette île au maréchal d'Eſtrées; que ce propriétaire en ayant retiré les troupes qu'il y avait envoyées, l'Angleterre avait donné la même île au duc de Montagu, qui en fit prendre poſſeſſion en 1722, & que le gouverneur de la Martinique ayant regardé cette démarche comme une inſulte faite à la nation françaiſe, avait attaqué les anglais, & les avait obligés à garder la neutralité juſqu'à ce que la conteſtation au ſujet de la propriété de l'île fût décidée par les deux cours.

49. Sujet de diviſion en Canada, entre les français & les anglais.

Les premieres étincelles du feu qui devait allumer de nouveau la guerre, commençaient à paraître. On avait des avis du Canada, que les ſauvages faiſaient des mouvemens contre les anglais, qui ſe fortifiaient dans les environs de l'Acadie. Quoi-

que le miniſtere français ne donnât pas ordre poſitivemtnt aux troupes françaiſes de s'y oppoſer, il ne leur diſait pas non plus de ne pas le faire ; ce ſilence laiſſait aux commandans français la liberté de prendre le parti qu'ils jugeaient convenable au bien de la colonie ; ils ne ſe déclarerent pas ouvertement pour les ſauvages, mais ils laiſſerent agir ces hommes, qui en vengeant leurs propres injures, rendaient aux Canadiens français le ſervice inappréciable d'affaiblir leurs ennemis. Le lord *Albemarle*, ambaſſadeur d'Angleterre, ſe plaignit que les français favoriſaient les expéditions des Canadiens ſauvages, & qu'ils les engageaient ſous main à troubler l'établiſſement anglais de la nouvelle Ecoſſe. Le miniſtere lui répondit, comme il avait répoudu lui-même toutes les fois qu'on s'était plaint, que les anglais faiſaient des préparatifs de guerre ; on lui dit qu'on ſe trompait à Londres, que la cour de France n'avait aucune connaiſſance de ces prétendues fermentations, qui n'exiſtaient peut-être que dans l'imagination exaltée de quelques anglais. 1751.

1751. Cette fermentation existait cependant ; non-seulement les français du Canada réparaient autant qu'ils le pouvaient les pertes qu'ils avaient faites dans le nord par le traité d'Utrecht, mais ils essayaient d'établir par les derrieres des *Apalaches* une communication libre entre le Canada & la Louisiane, & de circonscrire les colonies anglaises entre la mer & ces célebres montagnes.

50. Les français élevent des fortifications sur l'Ohio, derriere les Apalaches.

Depuis que les anglais étaient maîtres de la baie d'Hudson, de l'Acadie, & de Terre-Neuve, les Canadiens français trouvant des rivaux dans le nord qui leur disputaient l'achat des belles pelleteries, tournerent leur industrie vers le sud. Ils découvrirent l'*Ohio*, qui mérita le nom de belle riviere. Elle ouvrait une communication intérieure entre le Canada & la Louisiane ; on remontait le fleuve Saint-Laurent depuis *Québec* jusqu'au lac *Ontario*, qui n'est séparé du lac *Erié* que par un détroit sur lequel la France éleva de bonne heure le fort de *Niagara*.

Au voisinage du lac *Erié*, se trouve la source de l'*Ohio*, qui arrose les plus beaux pays du globe, & qui grossi par

pluſieurs rivieres, va porter le tribut de ſes eaux au *Miſſiſipi*, dont il augmente la majeſté. 1751.

Cependant juſques-là, les français n'avaient preſque fait aucun uſage d'un canal ſi magnifique, les faibles liaiſons qui ſubſiſtaient entre les deux colonies, étaient entretenues par mer. La nouvelle route, beaucoup plus courte & plus facile, ne commença à être fréquentée que par un corps de troupes qu'on envoya du Canada en 1739, au ſecours de la Louiſiane, qui était en guerre ouverte avec les ſauvages; après cette expédition la route de l'*Ohio* était retombée dans l'oubli. Elle en était ſortie depuis le traité d'Aix-la-Chapelle & pendant la guerre qui l'avait précédé; les français gênés dans la navigation du fleuve Saint-Laurent, ſongerent à ſe pourvoir des choſes néceſſaires par la Louiſiane; on étudia le cours de l'*Ohio*; on éleva des forts d'eſpace en eſpace ſur cette riviere; les colonies anglaiſes ne voyaient pas ſans chagrin s'élever derriere eux des établiſſemens français, qui joints aux anciens, ſemblaient les envelopper; elles craignirent, ou elles firent ſemblant de crain-

1751. dre que les *Apalaches*, qui devaient ſervir de limites naturelles aux deux nations, ne fuſſent une barriere inſuffiſante contre les entrepriſes d'un voiſin belliqueux & entreprenant ; alors elles paſſerent elles-mêmes les Apalaches, pour diſputer à la nation rivale la poſſeſſion de la belle riviere ; alors commencerent entre les français & les anglais de l'Amérique ſeptentrionale, des hoſtilités plutôt tolérées qu'autoriſées par leurs métropoles. La cour de Verſailles réparaît dans cette guerre ſourde une partie des pertes qu'elle avait faites dans les traités précédens. Cette ſituation équivoque dura pluſieurs années, & dégénéra enfin en une rupture ouverte.

Un mémoire qui fit beaucoup de bruit alors, préſentait dans un véritable jour la ſituation dans laquelle ſe trouvait la France vis-à-vis de l'Angleterre.

« La France, *diſait cet écrit*, ne » doit pas ſonger à renouveller la » guerre. Il faut laiſſer les choſes » dans la poſition où elles ſont, juſ- » qu'à ce qu'on ſoit en état de meſu- » rer ſes forces maritimes avec celles

» de la grande-Bretagne. Il n'eſt que 1751.
» ce parti à prendre. La guerre de mer
» influera ſur celle de terre, la gran-
» de-Bretagne choiſira ce moment
» pour engager le roi de Pruſſe à ſe
» déclarer contre la France, qui aura
» alors deux guerres à ſoutenir à la
» fois pour conſerver le continent
» du *Canada*, qu'elle perdra ſans
» doute à la fin, car il n'eſt pas diffi-
» cile de prévoir les événemens de
» cette guerre. La marine anglaiſe eſt
» ſupérieure à la marine françaiſe. Le
» roi de Pruſſe a deux cent mille hom-
» mes bien exercés, tous prêts à
» marcher au premier ſignal pour faire
» une diverſion en Allemagne. Ces
» troupes, jointes à celle de Hano-
» vre, feront pencher la balance dans
» le nord. La France eſt bien comme
» elle eſt, ſon commerce immenſe &
» ſon induſtrie l'enrichiſſent; il ſem-
» ble qu'elle devrait borner ſa politi-
» que à reſter dans ſa poſition, juſ-
» qu'à l'époque où quelqu'événement
» inattendu lui fournira les moyens
» d'être mieux.

» Il n'y a rien qui vous preſſe,
» *ajoutait le mémoire*, de réclamer vos
» droits ſur la partie du Canada que

1751. » voudraient envahir les anglais. Les » ſauvages ſont vos amis, ils ont » pour les anglais l'antipathie la plus » marquée; bornez vos intrigues pré- » ſentes à entretenir cette diviſion, » ſans en accélérer les ſuites; la pré- » cipitation gâte les meilleures affai- » res.

» Ne croyez pas que l'Europe pren- » ne le change ſur vos liaiſons avec » les ſauvages; les menées les plus ſe- » crettes des cours ſont découvertes « à la fin, & déjà on vous rend reſ- « ponſables des démarches des peu- » ples du Canada, quoique vous ne » paraiſſiez y entrer pour rien; toute » l'Europe ſait que les ſauvages de » l'Amérique ſeptentrionale agiſſent » toujours ſans deſſein formé, lorſ- » qu'ils ne ſont pas conduits. Perſon- » ne n'ignore que ces automates n'ont » preſqne point de volonté propre; ils » diſent ce qu'on leur fait dire, ils » font ce qu'on leur fait faire ».

» La marine françaiſe ne fait que » de naitre, une guerre de deux ans » ſuffit pour l'anéantir; avant que de » commencer une guerre, il faut peſer » l'utilité des conquêtes. & le déſa-

» vantage

» vantage que peut réſulter des dé- 1751.
» faites.

» Si vous battez les anglais, choſe
» qui eſt hors de toute probabilité,
» vous conſervez le Canada que vous
» avez déjà; ſi vous êtes battus, vous
» perdrez l'Amérique, & peut-être
» vos autres colonies; car une con-
» quête en facilite une ſeconde.

» Les anglais, qui armeront ſeu-
» lement au commencemens de la guer-
» re, pour conquérir le Canada, pro-
» fiteront d'une premiére victoire pour
» s'acheminer à de nouvelles, & la
» cour de Saint-James formera dans la
» ſuite un plan de deſtruction auquel
» elle ne penſait pas en prenant les ar-
» mes.

» La France a ce déſavantage, qu'au-
» cun allié ne peut l'aider à réparer
» ſes pertes contre les anglais. La ma-
» rine d'Eſpagne n'eſt pas en meilleur
» état que celle de France, & les
» hollandais ne ſouhaitent de voir la
« guerre s'allumer entre les puiſſances
» maritimes, que pour profiter de
» l'avantage qui leur revient de leur
» neutralité.

» Une puiſſance qui perd une ba-
» taille ſur terre, peut réparer ſa dé-

» diminuent notre puiſſance, & aug- 1751.
» mentent celle de nos ennemis. Il au-
» rait fallu continuer la guerre, ſi des
» raiſons particulieres n'avaient forcé
» le gouvernement à faire la paix;
» mais à préſent que les cauſes ne
» ſubſiſtent plus, il faut reprendre les
» armes.

» Les anglais ne reſteront jamais
» dans les limites que les commiſſai-
» res leur preſcriront, ils cherche-
» ront à franchir ces bornes par tou-
» tes ſortes de moyens; il faut les
» prévenir, & détruire dans les com-
» mencemens leur plan d'invaſion,
» ſans quoi on n'y ſera plus à tems.

» La perte du Canada intéreſſe la
» France au-delà de tout ce que la po-
» litique peut imaginer; elle rend la
» Grande-Bretagne maîtreſſe de la
» mer, en lui ouvrant une infinité de
» branches de commerce.

« Quoique la France n'ait pas une
» grande marine, elle poſſede cepen-
» dant aſſez de vaiſſeaux; il n'eſt pas
» queſtion d'une querelle de mer,
» mais d'une guerre de terre; il ſuf-
» fit pour triompher, que la France
» envoie des troupes dans le *Canada*.
» Les affaires de l'Amérique n'ont

1751. » aucune connexion avec celles du
» continent. S'il ſurvient des troubles
» en Allemagne, ils naîtront de toute
» autre cauſe, & ſi le roi de Pruſſe
» ſe déclare contre la France, c'eſt
» qu'il aura des vues particulieres,
» indépendantes de nos colonies ; il
» ſe déclarerait de même quand la
» France n'aurait aucnn démêlé avec
» les anglais au ſujet du Canada.

» Ce n'eſt pas la premiere fois que
» la France a ſoutenu pluſieurs guer-
» res dans le même tems ; il eſt même
» preſqu'impoſſible qu'elle n'en ait
» qu'une à la fois.

» Les ſauvages ont autant d'amitié
» pour les français, que d'averſion
» pour les anglais ; il faut profiter de
» cette diſpoſition. Les peuples qui
» n'ont pas des loix fixes ſont natu-
» rellement changeans dans leurs pro-
» jets. Ceux du Canada aiment la
» guerre & mépriſent les nations qui
» vivent en paix ; vingt ans de tran-
» quillité leur donneront une mau-
» vaiſe opinion des Français, ils les
» eſtimeront au contraire, & s'uniront
» avec eux s'ils leur voient les armes
» à la main contre une nation qu'ils
» n'aiment point ».

Les principes ſemés dans ce mémoire, ſont révoltans ; l'auteur mépriſe la foi des traités, détruit les liens qui uniſſent les nations, & les remplace par les convenances particulieres du moment, variables ſuivant les circonſtances, & dont l'effet deſtructeur ſerait de rendre tous les peuples ennemis les uns des autres. Si malgré les traités qui ont pour objet la ſûreté des nations, il eſt un roi qui croie avoir le droit de ſacrifier ſes engagemens à ſon ambition, toutes les nations doivent ſe réunir entre elles, combiner une maſſe de forces ſupérieure à la ſienne pour l'empêcher de tyranniſer les peuples. 1751.

Au ſurplus, ces deux mémoires ne changerent rien au ſyſtême général ; on continua de part & d'autre à diſſimuler, à feindre de vouloir la paix ; l'Angleterre travailla à augmenter ſa marine, la France ordonna de conſtruire des vaiſſeaux dans les chantiers de Breſt & de Rochefort.

L'encouragement de l'agriculture, la perfection des arts, la confection des grandes routes, l'augmentation du commerce ; l'acquit des dettes de la nation, promettaient en France une

§ I. L'adminiſtration cherche les moyens d'abolir les corvées.

1751. grande prospérité aux générations futures, si la paix pouvait subsister; mais le peuple avait besoin de secours présens, il ne pouvait être soulagé que par l'abolition de quelques impôts, & l'on ne pouvait subvenir aux charges du gouvernement, qu'en laissant subsister les taxes; il fut question de les modifier différemment. Louis XV ordonna d'examiner la nature de tous les impôts; on trouva que celui de la taille était le plus onéreux, parce qu'il ne suivait pas la proportion des biens réels possédés par les taillables; on percevait toujours l'ancienne quotité sans avoir égard aux dépérissement que les terres avaient souffertes; tel bourg ou tel village qui avait été autrefois en état de payer de grosses taxes, ne l'était plus, cependant on en exigeait le même droit.

L'administration chercha les moyens d'abolir la taille, impôt regardé comme aviliſſant, pour y substituer, sous un autre nom, une taxe qui fut fondée sur une répartition plus géométrique; c'était un ancien projet souvent proposé & toujours rejetté. On l'examina de nouveau, & tout bien

considéré, on trouva qu'il convenait 1751.
de laisser les choses comme elles étaient, de peur de tomber dans des inconvéniens qui seraient pires.

On ne peut disconvenir qu'il est dans les gouvernemens des abus dont la réforme causerait un plus grand mal que l'abus lui-même; telle est la force de l'habitude, que quand il s'agit de changemens considérables, presque tous les hommes préferent la maniere d'être qu'ils tiennent de leurs peres, à un nouveau régime dont ils ne veulent pas se donner la peine de considérer les avantages, & dont ils craignent les inconvéniens; d'ailleurs les esprits turbulens qui sont toujours en grand nombre dans un grand état, & même dans les petits, trouvent dans toutes les innovations un aliment à leur méchanceté, dont ils ne manquent pas de profiter. Leurs clameurs, qu'il est aussi difficile d'arrêter que le cours des fleuves, font fuir la confiance, qu'un rien établit, qu'un rien décrédite, & les administrateurs trouvent des obstacles invincibles à l'exécution des nouveaux arrangemens qu'ils croyaient devoir être reçus par

1748. les peuples avec acclamation, & assurer la félicité publique.

C'est une erreur que de regarder un grand empire comme une vaste famille, c'est une société composée de différens corps, dont les intérêts se croisent très-souvent, mais qui se rapprochant les uns des autres par des besoins réciproques, forment par leur réunion l'état politique. Au milieu de cette immensité d'objets, conduits par des hommes dont les vues sont opposées, la république tend à sa conservation par les choses qui semblent la détruire; c'est ainsi que le luxe qui ruine bientôt une famille particuliere, fait la prospérité de l'état, parce qu'il favorise l'industrie, alimente les manufactures, porte un nouveau prix à la culture, donne la vie aux arts, fait circuler l'abondance, double le bonheur public. Dans la famille particuliere, il n'y a qu'un seul plan d'administration. Si le désordre se met dans les affaires, il suffit de porter la main à un petit nombre d'abus, & leur réforme rétablit l'ordre d'unité, qui est la perfection de cette société; mais dans la société générale, qui forme un empire, il

faut balancer continuellement le mal par le bien qui en réſulte ; l'ordre général de l'état ſe trouve dans cet équilibre ; le ſouverain être lui-même, en créant le monde, a voulu que le bien & le mal entraſſent dans ſon plan, & que du mélange de ces deux contraires, nâquît l'ordre admirable qui regne ſur la terre. 1751.

La France perdit le 9 février, le chancelier d'*Agueſſeau*. Ce grand magiſtrat était âgé de quatre-vingt-un ans. Sa vie fut troublée par les orages, comme avait été celle du chancelier de l'*Hôpital*, auquel il reſſembla par ſes talens & par ſes travaux ; n'étant que procureur général au commencement de la régence, il fut appellé à un conſeil, dans lequel le ſyſtême de *Laſs* fut propoſé. D'Agueſſeau fut d'avis qu'on le rejettât. L'intérêt du moment, ſoutenu par l'intriguante aſtuce, l'emporta dans la ſuite ſur la prudence. On vint à bout de ſéduire le régent ; mais ceux qui avaient remporté cette victoire, déſeſpererent de faire adopter leur plan à d'*Agueſſeau*, alors chancelier de France ; le duc d'Orléans, ſans lui ôter ſon eſtime, lui ôta les ſceaux,

52. Mort du chancelier d'Agueſſeau ; ſon éloge.

1751. & lui ordonna de se retirer à sa terre de *Fresne*. Il fut rappellé à la cour en 1720, & les sceaux lui furent rendus pour les lui ôter de nouveau en 1722. Ce magistrat retourna à sa terre de Fresne. Il revint à la cour en 1727, mais les sceaux ne lui furent rendus que dix ans après. On les avait remis à M. de *Chauvelin*, homme d'un grand savoir.

Le parlement avait fait une députation au chancelier, avant d'enregistrer les lettres de ce garde des sceaux. D'*Agueſſeau* répondit qu'il voulait donner l'exemple de la soumission que tous les sujets doivent à leur prince. Ces sentimens étaient dignes d'un homme qui n'avait jamais demandé, ni même desiré aucune charge, & que les honneurs étaient venu chercher. Il avait refusé au commencement de la régence, de faire aucune démarche pour son élévation, quoiqu'il fût presque assuré du succès; *à dieu ne plaise*, disait-il, *que je demande jamais la place d'un homme vivant.*

Elevé aux premieres charges, ce magistrat ne songea qu'à être utile, sans jamais penser à augmenter sa for-

tune. Il ne laiſſa d'autres fruits de ſes épargnes, que ſa bibliotheque. Il appellait le tems qu'il paſſa à Freſne, *les beaux jours de ſa vie.* Il s'y occupa profondément du plan de légiſlation qu'il avait conçu. Les mathématiques, les belles-lettres & l'agricu'ture étaient ſes délaſſemens. Le chancelier de France ſe plaiſait quelquefois à bécher la terre. Ce fut à ſa retraite qu'on dut les belles loix qui furent promulguées depuis 1729, juſqu'en 1749. On aſſure que ſon deſſein était d'établir une entiere conformité dans l'exécution des loix anciennes, ſans en changer le fonds, & d'y ajouter ce qui pouvait manquer à leur perfection. Si ſon projet de ſimplifier la juriſprudence françaiſe & de l'aſſujettir à un ſeul & même code, avait eu lieu, quel ſervice n'eût-il pas rendu à ſa patrie? Mais cette réduction des coutumes, dont le contraſte jette une ſi grande confuſion ſur le droit français, ne peut être l'ouvrage que d'un concours général des provinces, & c'eſt peut-être le plus grand effort qu'on ait encore à attendre de cet eſprit patriotique qui anime aujourd'hui les français. 1751.

1759. D'*Agueſſeau* n'aurait été étranger dans aucun pays, ni dans aucun ſiecle. Il entendait les langues latine, grecque, hébraïque, arabe, italienne, anglaiſe & eſpagnole, auſſi bien que ſa langue maternelle. Honoré des ſavans étrangers, comme de ceux de ſon pays, l'Angleterre le conſulta ſur la réformation de ſon calendrier. La réponſe du chancelier, pleine de réflexions profondes & utiles, détermina cette nation philoſophe à un changement qu'elle n'aurait pas dû tant tarder à faire; l'introduction du nouveau ſtyle dans la maniere de compter les dates, n'acquit à Londres force de loi dans le parlement, que quelques mois après la mort du magiſtrat français qui avait conſeillé ce changement, devenu néceſſaire.

Des infirmités douloureuſes avertirent le chancelier d'*Agueſſeau* de quitter ſa place dans le cours de l'année 1750. Il ſe retira en conſervant les honneur de chancelier. Ses ouvrages ont été recueillis en ſix volumes in-quarto. On diſait de lui qu'il parlait en orateur, & qu'il penſait en philoſophe.

Il se formait alors à Londres une société, dont le but était d'encourager les manufactures anglaises. Cette compagnie se donna à elle-même le nom de société anti-anglicane. Elle proposa des prix pour la fabrication des étoffes qui seraient les mieux imitées de l'étranger. La société présidée en 1752 par l'amiral *Vernon*, adjugea une récompense de dix guinées, & une autre de cinq aux fabricateurs de deux pieces d'étoffes imitées des manufactures françaises; un pareil établissement formé en France, naturaliserait la manipulation perfectionnée de différentes manufactures anglaises : nos femmes cesseraient de porter à l'étranger le tribut du caprice & du luxe. 1752.

53. Les anglais, pour favoriser leurs manufactures, établissent une société, qu'ils nomment anti-anglicane.

Le marquis de *Cursay*, commandant des troupes françaises dans l'île de Corse, avait acquis sur ces insulaires une autorité que personne avant lui n'avait eu; il les avait fait consentir à reconnaître la souveraineté de Gênes, sous la médiation du roi; mais ils demandaient que l'assemblée dans laquelle le projet de conciliation serait agité paisiblement entre les commissaires du roi & les députés des

54. Le marquis de Cursay commandant des troupes françaises en Corse, acquierent un grand crédit sur l'esprit des insulaires. Il propose un congrès pour pacifier la Corse.

1752. deux nations, se tînt dans une ville qui ne fût ni Corse, ni Génoise. *Toulon* fut choisi pour la tenue de ce congrès. M. de *Chauvelin*, ambassadeur de France à *Gênes*, devait s'y rendre avec des commissaires du sénat de cette république, & M. de *Cursay* y venir de Corse avec les députés de la nation.

55. Le congrès n'a pas lieu.

Le marquis de Cursay se préparait à partir, & les députés Corses qui devaient l'accompagner étaient nommés, lorsqu'on apprit à *Bastia* que, non-seulement le congrès n'aurait pas lieu, mais que le commandant français avait ordre de ramener en Provence les troupes du roi.

Les Corses imputaient cet événement aux Génois seuls; ils présumaient que le sénat avait rompu le projet du congrès de *Toulon*; afin d'éviter de compromettre ses droits avec des sujets qui voulaient traiter avec lui dans un pays neutre, & que ce corps engageait le roi à retirer ses troupes de l'île, pour faire cesser le commandement du marquis de Cursay, agréable aux insulaires. Une haine nouvelle se joignait aux anciennes animosités. Les chefs répandaient parmi

le peuple, que toutes les avances que la république de *Gênes* avait faites pour la paix, étaient fausses, qu'elle ne cherchait qu'à appesantir les chaînes de leur esclavage par les voies les plus artificieuses, & que c'en était fait de la liberté de l'île de Corse, si les habitans ne prenaient promptement les armes pour la défendre. 1752.

C'était pourtant le ministere de France qui avait pris ce parti de lui-même, soit parce que Louis XV était fatigué des querelles continuelles qui depuis deux ans se renouvellaient chaque jour en Corse entre ses officiers & ceux de la république, soit afin de forcer les Génois à mettre un terme aux lenteurs qu'ils apportaient à la négociation, soit plutôt parce que depuis l'exil du comte de *Maurepas* le ministre de la marine, surchargé des détails analogues à l'accroissement des forces navales de France, ne voulait pas partager son attention en la portant sur une île où la discorde semblait avoir établi pour jamais son empire.

56. Les Corses s'assemblent & se préparent à la guerre.

La nation Corse s'abandonnant à toute la fureur de sa prévention, s'assemble à *Corté*, & nomme pour gé-

1751. néraux *Gaffori* & le comte *d'Ornano*, capitaine dans Royal-Corſe, & qui n'était âgé que de vingt ans.

Le marquis de Curſay était perſuadé que les Génois avaient arraché à la cour l'ordre donné aux troupes Françaiſes, d'évacuer l'iſle de Corſe il déplorait la deſtinée de ce pays malheureux, qu'il prévoyait de voir retomber bientôt dans les déſordres de l'anarchie.

La république hors d'état de ſoumettre la Corſe, eut de nouveau recours à la France. Le roi répondit : » les Génois mériteraient que je les » puniſſe en ne me mêlant plus de » leurs affaires; mais ils ont ouvert » à dom Philippe le chemin de l'Ita» lie, je leur dois de la reconnaiſ» ſance, & celle-ci l'emporte dans » mon cœur ſur le reſſentiment que » je devrais avoir de leur conduite ». En conſéquence le marquis de Chauvelin eut ordre de ſuſpendre le départ des troupes Françaiſes, & de reprendre les négociations pour conclure un accommodement ſolide entre les deux peuples Ce négociateur, en profitant des lumieres que le marquis de *Curſay* lui avait procurées pendant

le cours de ſa correſpondance, ré- 1751.
digea avec les commiſſaires du ſénat de Genes, un nouveau reglement qui devait être la baſe d'une réconciliation prochaine; on l'avait diviſé en vingt-ſept articles, dans leſquels furent inſérés les points eſſentiels renfermés dans les plans propoſés précédemment.

Il s'agiſſait de faire goûter aux Corſes les avantages réels qui devaient en réſulter, tant pour les particuliers que pour la nation entiere; on craignait que cette entrepriſe n'éprouvât de grandes difficultés dans la nature des circonſtances. Depuis qu'on avait annoncé à ces peuples le départ des troupes du roi, ils avaient eu le tems de faire attention que loin que ce changement leur fût préjudiciable, c'était une voie que leur ouvrait la fortune pour parvenir enfin à cette indépendance abſolue à laquelle ils aſpiraient depuis ſi long-tems l'aſcendant que le marquis de *Curſai* avait ſur les chefs & ſur la multitude, applanit ces obſtacles; M. de Chauvelin ſe rendit en Corſe, & les deux médiateurs Français s'étant conciliés enſemble, réſolurent de con-

1751. voquer les députés du pays à *San Fiorenſo*, où ſe tiendraient les premieres conférences, & enſuite les états généraux à *Oletta*, pour ratifier les arrangemens que les députés auraient reçus.

L'aſſemblée de *San Fiorenſo* s'ouvrit le 27 juillet 1751, M. de Chauvelin y prononça un diſcours, dans lequel il fit valoir avec autant de nobleſſe que d'intérêt, les avantages du réglement qu'il apportait, & qui promettait aux Corſes les tréſors ineſtimables de la paix, de la tranquillité & du bonheur. « Ne craignez point » de moi, *ajouta-t-il*, ni tours étu» diés, ni propoſitions équivoques » ou captieuſes, honoré de la con» fiance du plus bienfaiſant des mo» narques; je croirais dégrader l'au» guſte miniſtere qu'il me confie, ſi » je ne regardais pas comme un de» voir de vous parler le langage pur » & ſimple de la vérité ». Les ſéances de l'aſſemblée ſe paſſerent ſans aucune contestation, le comte d'*Ornano* ſe démit du généralat, les députés promirent d'exécuter le reglement qu'il plairait au roi de faire publier; on trouva la même con-

formité d'opinions dans les états tenus à *Oletta*, où se transporterent les plénipotentiaires du roi, les autres officiers Français qui avaient part à la négociation, & les députés du pays. Cette bonne harmonie ne dura pas long-tems. 1751.

Malgré l'exemple de la plus grande partie de la nation qui faisait des vœux pour la paix, & dont la conduite était conforme aux sentimens qu'elle paraissait avoir, il s'était trouvé des pieves réfractaires qui, dans les mêmes circonstances, troublaient le repos public, & nourrissaient les germes de la rébellion. La pieve de *Niolo* refusait non-seulement de payer sa contribution aux taxes générales, mais elle avait commis des dégats affreux sur les terres voisines; le marquis de *Chauvelin* fit marcher des troupes pour faire rentrer ces rebelles dans leur devoir; & le comte d'*Ornano*, auparavant général de ces insulaires, fut mis à la tête d'un des piquets destinés à cette expédition.

Effrayés de cet appareil de vengeance, les *Niolenschi* envoyerent des députés à *Bastia* pour traiter d'un accommodement. M. de Chauvelin

1751. ayant reçu leur ſoumiſſion & des ôtages pour répondre de leur fidélité, dépêcha un contre ordre à toutes les Colonnes qui devaient, le même jour, 13 août, pénétrer dans la pieve de *Niolo*; par les divers débouchés qui y conduiſent; le comte d'Ornano en était à douze mille, lorſque cet avis lui parvint, il le fit paſſer auſſi-tôt à un de ſes couſins qui menait une colone d'aſſaillans à la diſtance d'environ ſix milles. Pour lui ayant congédié ſa troupe, à la réſerve de quelques ſoldats Français; il continua ſa marche vers le *Niolo*, dans le deſſein de le traverſer pacifiquement.

A peine eſt-il arrivé au pied des montagnes effroyables du *Niolo*, qu'il voit ſur les hauteurs une multitude de combattans. C'était la diviſion de ſon couſin qui n'ayant point reçu le contre ordre, était aux priſes avec les *Niolinſchi*. M. d'Ornano s'avançait pour demander des éclairciſſemens, mais les *Niolinſchi* furieux, & croyant voir arriver de nouveaux ennemis, l'attaquent avec tant de violence, qu'il eſt obligé de ſonger à ſa retraite. Bientôt accablé par le nombre, il eſt obligé de ſe rendre

avec ſon détachement. Auſſi-tôt une douleur profonde ſuccede à des cris barbares; les chefs ayant reconnu le comte d'Ornano, & combien ſes intentions étaient pacifiques, ne rompent le ſilence que pour lui marquer leurs regrets de cette fâcheuſe rencontre. 1751.

Cependant la nouvelle que les *Niolinſchi* avaient fait poſer les armes à un piquet Français, était parvenue rapidement à *Baſtia*. M. de Chauvelin fait appeller le procureur de la pieve de *Niolo* qui était encore dans cette iſle. « Allez annoncer à » vos compatriotes, *lui dit-il*, qu'ils » préviennent mon reſſentiment, & » ſignifiez-leur que s'ils ne réparent » bientôt leur audace criminelle, je » ferai marcher toute la Corſe pour » ruiner la pieve de fond en comble, & en exterminer les habitans ». Ces menaces terribles n'étaient pas néceſſaires, les *Niolinſchi* implorerent la clémence du roi; on élargit les Corſes qui avaient été faits priſonniers, le piquet français fut conduit à *Corté* avec honneur. Les plus notables du *Niolo*, parmi leſquels on comptait un *Grimaldi*, un *Negroni*,

1751. & un *Aquaviva*, offrirent au comte d'Ornano toutes les réparations qu'il pourrait ſouhaiter. Le plénipotentiaire du roi, après avoir aſſoupi cette querelle naiſſante, retourna à *Genes* pour mettre la derniere main au projet de pacification.

Le marquis de Curſay qui portait dans toutes les parties de l'adminiſtration des regards attentifs, paſſa les monts avec l'agrément de M. de Grimaldi, commiſſaire général de la république de Genes à Baſtia, plaça des troupes dans les poſtes qu'elles avaient auparavant occupés, & où, faute d'inſpection publique, les mécontens trouvaient des refuges; le comte d'Ornano l'aida à exécuter cette manœuvre, & reçut quelque tems après une lettre du comte d'Argenſon, qui lui ordonnait de la part du roi d'aller joindre ſon régiment.

La Corſe jouiſſait alors de la tranquillité néceſſaire pour la publicationdu reglement qu'on attendait Il ne tenait pas à M. de *Chauvelin* que cet ouvrage ne fut déjà conſommé; mais il ne pouvait pas venir à bout de concilier les députés du ſénat. Quatre principaux articles reſ-

faient à regler, l'administration de la justice, les priviléges des villes & des particuliers, la fixation des biens domaniaux & allodiaux de la république, le montant & la distribution des sommes que la Corse devait fournir annuellement pour les frais de souveraineté. 1751.

Il semblait à ceux qui ne découvraient pas l'enchainement des circonstances que M. de *Chauvelin* aurait dû avoir assez préparé les matieres d'avance pour convenir aisément d'un résultat précis uniforme, & ce n'était que la suite des longueurs & des difficultés qui résultent de la forme des gouvernemens républicains. » Les insulaires, *disait-il aux députés* » *du sénat*, ont arrêté le cœurs de » leur rebellion, c'est à vous à pré- » sent de renoncer à de dangereux » accroissemens d'autorité. Etablissez » plutôt votre empire dans les cœurs » par un reglement modéré, propre » à rappeller la confiance, & ne vous » privez pas des avantages que vous » procure la pacification de la Corse, » en laissant échapper le moment que » l'influence de la garantie du roi » vous assure ».

1751. Dans le tems que M. de Chauvelin combattait la réſiſtance des députés du ſénat de Genes, par les raiſons les plus perſuaſives, & qu'il croyait être ſecondé par la bonne intelligence qu'il avait laiſſée en Corſe entre le marquis de Curſay & M. de Grimaldi, commiſſaire général de la république à Baſtia; ces deux adminiſtrateurs vivaient publiquement dans la méſintelligence la plus prononcée. La différence de nation & de génie concourrait autant que la difficulté des conjonctures à fomenter leur antipathie. On diſait que M. de Grimaldi, enthouſiaſte de la république dont il était le ſuprême repréſentant, étalait trop la hauteur italienne, & que le marquis de *Curſay* repréſentant un des plus puiſſans monarques de l'Europe, pouſſait trop loin les prétentions françaiſes. L'un ſcrupuleuſement attentif à conſerver les droits de *Genes*, s'effarouchait des moindres choſes, prenait les plus légeres démarches pour des entrepriſes. L'autre exerçait une adminiſtration trop arbitraire, parce qu'il ne penſait pas qu'on dût ſoupçonner les officiers d'un prince qui protégeait la république.

blique, & qui employait actuellement ſes armes à la maintenir dans ſes poſſeſſions. 1752.

Il paraît que la jalouſie, ce vice ſi naturel aux Italiens, & ſur-tout aa Génois, avait cauſé cette diſſention; ils voyaient avec regret que des étrangers ſe mêlaient d'une pacification qu'il leur était impoſſible d'opérer, & dont cependant ils auraient voulu avoir tout l'honneur; la républiqne était jalouſe des officiers qu'elle envoyait dans l'tſle pour défendre ſes droits, & ceux-ci plus ennemis de la république qu'ils ne l'étaient des Corſes, cherchaient diſpute aux français médiateurs, ſous prétexte qu'ils excitaient dans l'eſprit de ces inſulaires, un ſentiment de mépris pour eux. C'était le commiſſaire général qui avait fait donné à M. d'Ornano l'ordre de ſe rendre à ſon régiment; d'autres officiers Corſes qui ſervaient dans les armées françaiſes, éprouverent en même tems la diſgrace du magiſtrat Génois, qui, même fit mettre en priſon le chevalier *Marengo*, reconnu pour officier au ſervice de France, & qui d'ailleurs n'était coupable d'aucun délit.

1752. M. de *Sorba*, miniſtre de *Genes* à Paris; fut obligé de réparer cet affront en faiſant publiquement des excuſes au pied du trône.

M. de Chauvelin, avant de partir pour Genes, était convenu avec M. de Grimaldi que les bâtimens portant pavillon français, employés au ſervice de la Poſte de France pour la Corſe, ne ſeraient point ſujets à être viſités, & que les paſſagers qu'ils tranſporteraient ne pourraient être tenus de comparaître devant le commiſſaire général, qu'en vertu d'un ordre du commandant français, & dans certains cas ſeulement. Cependant les officiers Génois firent placer ſur les bords de la mer, des ſentinelles, à deſſein de couper la communication entre les bâtimens privilégiés & le poſte des français, qui fut ainſi maſqué indécemment.

A cet affront on ajouta la violence; cinquante hommes de troupes de la république ſe placerent en bataille, la bayonnette au bout du fuſil, devant le corps-de-garde français. Le lieutenant-colonel du régiment de *Tournaiſis* fut couché en joue par ordre du commandant du détache-

ment Génois, qui déclara avoir or- 1752.
dre de tirer ſur les Français, s'ils ne retiraient pas les ſentinelles qu'ils avaient placées. Les pieves de *Nebio*, de *Caſinca*, de *Roſtino* & de *Coſtieres*, inſtruites de cet événement, prennent auſſi-tôt les armes, & ſe mettent en marche en criant impétueuſement que les Corſes ne ſouffriraient pas que les troupes du roi fuſſent outragées.

Si le marquis de Curſay eut perdu de vue que les Français n'étaient en Corſe que pour les intérêts de la république, s'il n'eut pas arrêté une multitude animée qui s'était déjà portée à *Furiani*, la deſtruction de *Baſtia* eût peut être été la ſuite de la démarche de M. de *Grimaldi*. La cour de France fut ſaiſie d'indignation à la nouvelle de cette ſanglante inſulte, le roi ordonna à M. de Chauvelin de demander pour ſatisfaction que M. de Grimaldi fit publiquement des excuſes au marquis de Curſay, & lui livrât le commandant du piquet Génois. Les ſénateurs furent d'avis d'appaiſer le roi par le témoignage d'une déférence auſſi prompte que reſpectueuſe; cependant cette réparation, que le bon ordre exigeait, s'é-

1752. vanouit dans les délais, elle n'eut pas lieu; le ſénat ordonna ſeulement au commiſſaire général d'avoir à l'avenir les égards dûs aux officiers & aux troupes du roi.

Le reglement qui devait être publié en Corſe ſous la médiation du roi, qui coûtait déjà trois années de travail, fût enfin rédigé & envoyé à Verſailles. On en détermina la forme au conſeil du roi, & lorſque M. de *Saint-Conteſt*, alors miniſtre des affaires étrangeres, à la place de M. *Puyſieux*, y eut fait les changemens jugés néceſſaires; on le renvoya à la république, qui laiſſa paſſer quatre mois ſans faire de réponſe; enfin le ſénat déclara qu'il n'acceptait le reglement qu'à condition que le roi retirerait ſes troupes de Corſe, & lui donnerait en échange un ſubſide pour entretenir dans l'iſle quinze cents hommes à la ſolde de *Genes*; cette déclaration dût faire la ſenſation la plus vive à Verſailles, elle était accompagnée d'un mémoire contre le marquis de *Curſay*, dans lequel le général Français était accuſé d'exercer un pouvoir abſolu ſur les terres de la république. « C'étaient

» des créations de tribunaux, des 1752.
» exécutions militaires, des machi-
» nations ſourdes, une complication
» de faits, dont chacun pris en par-
» ticulier, paraiſſait peu conſidéra-
» ble, mais dont l'enſemble donnait
» au ſénat les plus mortelles inquié-
» tudes ». On faiſait entendre au roi, ſous des paroles entortillées, que le marquis de Curſay cherchait à engager les Corſes à ſe donner à la France. Le roi voulant guérir les Génois de toutes leurs défiances, fit avec eux, le 6 Septembre 1752, une convention, par laquelle on leur accordait un ſubſide demandé, & l'on arrêta que le reglement de pacification ſerait publié avant la retraite des troupes Françaiſes, & que M. de *Curſay* aſſemblerait les Corſes pour le leur faire accepter.

On vit alors l'effet le plus frappant de l'aſtuce italienne. Depuis long-tems les Génois avaient voulu perſuader aux Corſes que les Français ne ſe mêlaient de la pacification de leur iſle que pour faire parade de leur puiſſance, & les livrer enſuite ſans défenſe au deſpotiſme de la république; cette opinion était alors accré-

» bre de vos ſerviteurs les plus af- 1752.
» fectionnés, mais je penſe qu'il vaut
» mieux qu'un ſeul périſſe que ſi
» c'était la nation entiere ; ſachez
» que nous vous livrerions plutôt nos
» vies pour vous prouver notre
» amour, que de vous ſacrifier notre
» liberté ».

Tout ce que le marquis de *Curſay* put gagner ſur l'eſprit des procureurs opiniâtrés à rejetter l'acte de ſoumiſſion, fut de les déterminer à faire une proteſtation modérée & une députation à *Genes*, pour ſupplier la république de modifier trois articles du reglement que les Corſes trouvaient impraticable ; ils ne ſe réſolurent à cette complaiſance qu'avec beaucoup de répugnance, & reſtreignirent la miſſion de leurs députés par un ordre précis, de ne faire à *Genes* aucun acte précis de ſoumiſſion.

Le marquis de Curſay adreſſa les députés de la nation Corſe à M. de Chauvelin, en le priant de les préſenter à la république. Le plénipotentiaire du roi, étonné de ne trouver qu'une proteſtation à la place d'une acceptation formelle qu'il attendait,

1752. & d'ailleurs ayant reçu des impreſſions fâcheuſes contre le marquis de *Curſay*, reçut les députés avec cet air de réſerve qui ſuppoſe le mécontentement, & refuſa de les préſenter au gouvernement. Les députés voyant qu'on ne faiſait aucun cas de leur miſſion à *Genes*, quitterent cette ville après y avoir paſſé trois jours, & prétendirent à leur retour en Corſe, que la nation avait été outragée en leur perſonne. Les états s'aſſemblerent de nouveaux, le 30 octobre, ils déclarerent que les tourmens & la mort même ne pourraient leur faire accepter une loi qui menaçait leur liberté; ils publierent avec aigreur que M. de Chauvelin avait ſacrifié la nation Corſe aux *Génois*, qu'il était l'auteur immédiat du reglement, & la cauſe des déſordres qui allaient en réſulter.

57. Le marquis de Curſay eſt arrêté.

Le marquis de *Curſay*, auteur de la députation à *Genes*; partageait le chagrin que les députés reſſentaient de leur mauvaiſe réuſſite, il penſait que M. de Chauvelin n'avait pu ſe diſpenſer de les préſenter au ſénat, avec lequel ils devaient s'expliquer, & que ce manque d'égards était ce qui avait le plus révolté les Corſes, &

la vraie cauſe du retour de la guerre; 1752.
mais ſes ſentimens furent préſentés à la cour ſous un jour ſi défavorable, qu'il fut arrêté à Baſtia, le 9 décembre, par ordre du roi, & conduit à la citadelle de Montpellier, où il paſſa quelques mois, après leſquels Louis XV, mieux informé de ce qui s'était paſſé, lui permit de revenir à la cour.

Depuis cet événement, MM. de Chauvelin & Gafforio propoſerent de nouveaux plans de pacification; mais la cour de France convaincue de l'impoſſibilité de les faire réuſſir, retira ſes troupes de Corſe. On remit aux Génois les places que les Corſes avaient confiées au marquis de *Curſay*. Leur aſſemblée *d'Orezza* réclama la promeſſe du général Français, l'infraction de leurs derniers engagemens parut à la cour de France un motif ſuffiſant pour ne pas tenir ceux que le marquis de *Curſay* avait pris à leur égard.

Pendant que Louis XV eſſayait vainement de rétablir la domination génoiſe dans l'île de Corſe, on apprit la mort du prince de Galles, arrivée le 31 avril 1751, au palais de *Lei-*

58. Mort du prince de Galles, fils du roi d'Angleterre

1752. *ceſter.* On dit que ce prince n'avait point ces qualités éclatantes qui en impoſent par leur brillant ; mais ceux qui le connaiſſaient perſonnellement trouvaient en lui les vertus les plus ſolides, un cœur bon, compâtiſſant, une ame tendre, affectueuſe, des manieres aiſées, prévenantes, aimant à faire le bien, & ne cherchant jamais à faire le mal.

Cette mort fit une grande ſenſation à Verſailles. Ce prince ne vivait pas en bonne intelligence avec le roi Georges II, le fils contrariait ſouvent les projets du pere; ils ſe voyaient peu & ne ſe parlaient preſque jamais. Cette diſpoſition du prince de Galles, jointe à l'inclination qu'il paraiſſait avoir pour les français & pour la France, donnait lieu d'eſpérer que s'il parvenait un jour à la couronne, il pourrait cimenter union ſolide avec la maiſon de Bourbon. On imaginait être mieux, peut-être eût-on été plus mal; les princes qui ſuccedent à leurs peres laiſſent ſouvent ſur les marches du trône les préjugés de princes pour adopter ceux de roi.

On aſſure que Georges II fut peu touché de la mort de ſon fils aîné ; il

parut à la cour comme à l'ordinaire, 1752.
& peu de jours après il donna les audiences aux ambaſſadeurs; peut-être y avait-il un peu d'affectation de ſa part. Ce prince feignait de paraître ferme & conſtant au ſein des événemens les plus malheureux.

La France & l'Angleterre témoignaient réciproquement la même défiance que ſi elles euſſent été en guerre; le lord *Albemarle* ſuivait aſſidument toutes les opérations de M. *Rouillé*, pour en donner connaiſſance à ſa cour; le miniſtre avait donné au roi un état de ſes forces navales; il conſiſtait alors à cinquante vaiſſeaux de ligne & vingt frégates, mais on manquait d'hommes de mer pour les monter.

Outre cette flotte, le miniſtre aſſurait qu'il y en avait une autre ſur le chantier, prête à être lancée à la mer; ces préparatifs raſſuraient la multitude ſur les deſſeins hoſtiles que pouvait avoir l'Angleterre; les politiques & ceux qui calculaient les reſſources de cette nation, n'avaient pas autant de confiance.

Au milieu des préparatifs de guerre qu'on faiſait en pleine paix, les diſſentions domeſtiques augmentaient

59. Diſſentions domeſtiques en France.

1751. dans le royaume. Il ſemble qu'il eſt de la deſtinée de la France d'être ſans ceſſe agitée, ſoit vice de ſon adminiſtration, ou l'effet de la légereté & de l'inquiétude de la nation; dès que les troubles du dehors ſont appaiſés, il en naît preſque toujours au dedans. Quelques écrivains ont penſé que le clergé attaqué dans ſes prérogatives relatives aux biens qu'il poſſede dans le royaume, crut faire une diverſion utile en renouvellant les diſputes concernant le janſéniſme, qui paraiſſaient aſſoupies; elles naquirent d'un concours de circonſtances auxquelles la politique n'avait peut-être aucune part; on fait ſouvent honneur aux grandes aſſemblées, de ce qui n'eſt que l'effet du haſard.

La querelle s'engagea entre l'archevêque de Paris & les adminiſtrateurs de l'hôpital-général, pour la nomination d'une ſupérieure. L'Archevêque qui préſidait par ſa place au bureau d'adminiſtration, n'ayant pas pu faire agréer au bureau le choix de celle qu'il deſtinait à cette place, ne la nomma pas moins contre la pluralité des voix. Son motif était l'extirpation du janſéniſme, en n'élevant aux prin-

cipaux emplois de cette maiſon que des perſonnes dont les principes lui fuſſent connus. 1752.

Les adminiſtrateurs, bleſſés de cette interverſion de l'ordre ordinaire, ſortirent de l'aſſemblée & ſe pourvurent au parlement le 12 juillet 1749; l'archevêque de Paris prétendant que cette affaire regardait ſa juriſdiction ſpirituelle, ſe pourvut au conſeil du roi, qui défendit au parlement d'en connaître juſqu'à ce qu'il l'eût fait examiner dans ſon conſeil.

Ce ne fut qu'au bout de deux ans qu'il intervint le 23 mars 1751, une déclaration du roi, portant nouveau réglement pour l'adminiſtration de l'hôpital-général. Portée au parlement le 24 avril, il y eſt arrêté que ce réglement ſera examiné par des commiſſaires autoriſés à ſe tranſporter au bureau de l'hôpital-général, à ſe faire repréſenter les regiſtres de la maiſon; & à prendre connaiſſance de la maniere dont les biens ſont adminiſtrés.

Sur le rapport des commiſſaires, la déclaration du roi fut enregiſtrée avec des modifications. Un arrêt du conſeil du 21 juillet, ordonna que ſans égard aux modifications inférées

1752 dans l'arrêt d'enregiſtrement, la déclaration du roi ſerait exécutée ſelon ſa forme & teneur. Cet arrêt donna lieu à pluſieurs remontrances du parlement, & à des lettres de juſſion, dans leſquelles Louis XV s'expliquait ainſi : « ſi j'ai bien voulu vous permettre de me faire des remontrances ſur les édits & déclarations que » j'envoie pour enregiſtrer, je ne » vous ai jamais donné le pouvoir » de les annuller ou de les changer, » ſous prétexte de modifications.... » Je veux que ma déclaration ſur l'hôpital ſoit enregiſtrée purement & » ſimplement ; je tiendrai la main à » ce que mon parlement obéiſſe à mes » ordres ». Le parlement ordonne de nouvelles remontrances.

Louis XV fatigué de ces délais, ſe fait remettre par le premier préſident les arrêts & arrêtés du parlement concernant cette affaire, les ſupprime, évoque à lui toutes les cauſes qui regardent l'hôpital général, & en attribue la connaiſſance au grand conſeil.

Jamais plus petite affaire ne cauſa une plus grande fermentation dans les eſprits. Le parlement ceſſa ſes fonc-

tions, les avocats fermerent leurs cabinets, le cours de la juſtice fut interrompu; mais ce qu'il y avait de plus horrible, c'eſt que pendant cette conteſtation, on laiſſait mourir les pauvres faute de ſecours. Les adminiſtrateurs ſubalternes de l'hôpital s'enrichiſſaient par la mort des miſérables; la charité diſparaît quand l'eſprit de parti domine; les pauvres moururent en foule, on n'y penſait pas, & les vivans ſe déchiraient pour des mots. 1752.

Le roi fit porter à chaque membre du parlement des lettres de juſſion par les mouſquetaires; les magiſtrats obéirent & reprirent leurs ſéances; mais les avocats n'ayant pas reçu de lettres de cachet, ne parurent point au barreau, leur intelligence avec le parlement irrita la cour; enfin les avocats plaiderent, les procès furent jugés comme à l'ordinaire, & tout parut oublié.

60. Naiſſance de M. le duc de Bourgogne. Le roi remet aux peuples quatre millions ſur les tailles.

La naiſſance de M. le duc de Bourgogne arrivée le 13 ſeptembre 1751, fit oublier cette diſpute; Louis XV voulut faire tourner à l'avantage de l'état & au bien des particuliers, les ſommes, que dans ces occaſions on

1752. employait en feux d'artifices & en illuminations.

Le roi remit aux peuples quatre millions ſur les tailles, & le bureau de la ville de Paris maria ſix cents filles; la célébration de ces noces fut faite dans les différentes paroiſſes avec beaucoup de pompe; cet exemple fut ſuivi dans pluſieurs provinces par quelques corps & communautés, & par les particuliers qui voulurent ſignaler leur zele.

Peu de tems après la naiſſance du jeune prince, on fut très-allarmé ſur ſon compte. Parmi les femmes du ſecond ordre qui étaient attachées à ſa perſonne, il y avait une madame *Sauvé*, autrefois marchande de poiſſon, ambitieuſe, intriguante, voulant ſortir de la foule à quelque prix que ce fût, & par conſéquent peu délicate ſur les moyens d'augmenter ſa fortune. Un jour elle court effrayée chez la ducheſſe de *Tallard*, gouvernante du prince; elle déclara que dans la foule admiſe à le contempler, elle a remarqué un main jettant quelque choſe dans ſon berceau. On rend compte du fait au roi, & toute la cour frémit de crainte. On trouve un

paquet rempli d'une eſpece de poudre, l'analyſe en eſt faite, & l'on reconnait que ce ſachet très-innocent ne renferme que des cendres. On ſe doute de quelque ſupercherie, la dénonciatrice fut interrogée, elle avoue à la fin que le deſir de ſe rendre plus recommandable, l'a portée à faire cette ſuppoſition. Cette femme fut enfermée à la Baſtille, où elle reſta pluſieurs années. 1751.

La cour revenue à peine de la terreur que lui avait inſpiré un pareil événement, fut plongée dans un deuil plus réel par la mort de madame Henriette arrivée le 2 avril 1752 : cette princeſſe, âgée de vingt-quatre ans, emportait dans le tombeau l'amour, l'eſtime & les regrets de tous ceux qui avaient eu l'honneur de l'approcher. Le roi ſur-tout, à qui elle reſſemblait beaucoup plus que ſes autres ſœurs, en fut vivement affligé. 61. Mort de madam. Henriette.

Cette mort fut précédée de quelques jours par celle de M. le duc d'Orléans, premier prince du ſang. Ce prince finit ſa carriere à un âge où la plupart des hommes commencent la leur. Elevé dans le ſein des plaiſirs, il les avait fui malgré les facilités qu'il

1752. avait à les satisfaire ; chaque jour de sa vie fut marqué par quelqu'œuvre de religion : il n'est pas donné aux hommes de porter plus loin l'amour de la vertu.

62. M. le dauphin, pere de Louis XVI, attaqué de la petite vérole.

M. le dauphin fut attaqué de la petite vérole le premier août 1752, dans un âge & dans une saison où cette maladie, déjà très-dangereuse, peut devenir plus funeste. Elle s'annonça par des symptômes effrayans. Madame la dauphine, qui n'ignorait pas combien ce prince craignait cette maladie, lui cacha la nature de son mal en faisant composer exprès pour lui une gazette de France, dans laquelle le rédacteur rendant compte de l'état de M. le dauphin, en déguisait le nom & la nature.

Les soins de Madame la dauphine ne se bornaient pas à cette attention délicate ; elle ne quittait pas le lit du malade durant le jour, & ne sortait de sa chambre que fort avant dans la nuit. Cette princesse rendait à son époux les offices les plus rebutans & ses attentions étaient si exactes, que le docteur *Pousse*, célebre médecin, mais personnage qui ne connaissait pas la cour, la prenant pour une

femme payée pour rendre des ſervices 1752.
au malade, « voilà, *dit-il*, *en la mon-*
» *trant* à quelqu'un, une garde im-
» payable ». Ce médecin marqua ſa ſurpriſe, quand on lui dit que c'était madame la dauphine, en lui témoignant ſon regret de ne lui avoir pas rendu tous les hommages qu'elle méritait: « oh bien, ajouta-t-il, que nos » petites maîtreſſes de Paris refuſent » à préſent de voir leur mari malade, » je les rembarrerai mieux que ja- » mais, & je les enverrai à l'école de » la cour ». On repréſentait à Madame la dauphine qu'elle s'expoſait trop: « qu'importe que je meure, » *s'écria-t-elle*, pourvu qu'il vive, la » France ne manquera jamais de dau- » phine ».

Le ſouvenir d'un dévouement ſi honorable mérite ſans doute de paſſer à la poſtérité. Il acheva d'éteindre dans le cœur de M. le dauphin les traces profondes qu'y avait laiſſées la mort de la premiere dauphine; il avait pouſſé la faibleſſe juſqu'à exiger de la ſeconde qu'elle portât des braſſelets où le portraît de cette princeſſe était en miniature. Il ſupprima après ſa convaleſcence, les divers objets

1752. qui lui rappellaient une idée trop chere ; il se rapprocha de plus en plus de son épouse, la reconnaissance lui tint lieu d'amour.

63. Suite des différends entre le parlement & l'archevêque de Paris. Refus de sacremens.

La querelle entre le parlement & l'archevêque de Paris faisait tous les jours de nouveaux progrès. L'archevêque avait défendu au curé de St.-Etienne-du-Mont d'administrer les sacremens d'eucharistie & d'extrême onction à un vieux prêtre infirme, nommé l'abbé le *Maire*, qui avait soutenu autrefois le parti janséniſme. Cette affaire fut portée au parlement. Cette compagnie, qui en saisissant toutes les occasions de réformer les abus, pouvait bien aussi chercher à étendre ses prérogatives, décréta d'ajournement personnel le curé qui n'avait commis d'autre crime que d'avoir obéi à son évêque ; il le condamna à une aumône qu'il aurait fallu faire faire payer au prélat, & on lui défendit de récidiver, sous peine de saisie de son temporel. Le point principal était de savoir si le curé, dans l'exercice de ses fonctions, devait obéir au parlement ou à son évêque. Le problême n'eût pas été difficile à résoudre, si le clergé avait été pris

pour juge, ou si le gouvernement avait jugé la question. Mais la difficulté était de savoir quel était le juge compétent dans cette instance; permettre que l'église décidât la contestation, c'était laisser empiéter le spirituel sur le temporel; accorder cette prérogative à des laïcs, c'était mettre la main à l'encensoir : il y avait un plus grand inconvénient, c'est que le roi lui-même, au sentiment du clergé, était incompétent pour nommer des juges. 1752.

Dans ces sortes de disputes, la partie qui se croit lésée appelle ordinairement au concile général; ce concile ne se tient pas, & le désordre va toujours croissant. Le roi ordonna que le parlement ne se mêlerait pas de de cette affaire; le parlement décida qu'il était de son essence de s'en mêler. Le roi, pour arrêter les poursuites, se chargea de faire administrer le malade; mais ce parti avait ses inconvéniens, il fallait commander à des prêtres, & ceux-ci n'obéissent dans le spirituel, qu'à leurs évêques.

Le procureur-général, le dimanche des rameaux 1752, va, par ordre du parlement, exhorter l'archevêque à faire administrer les sacremens à l'abbé

1752. le *Maire*, qui ſe mourrait; le prélat le laiſſa mourir, & courut à Verſailles ſe plaindre au roi que le parlement s'emparait de la juriſdiction ſpirituelle. Le premier préſident eſt chargé par le parlement d'avertir le roi que le ſchiſme ſe déclare en France, que l'archevêque de Paris trouble l'état, & que les eſprits ſont dans la plus grande fermentation.

Le roi remet entre les mains du premier préſident un paquet cacheté pour l'ouvrir chambres aſſemblées. Les chambres s'aſſemblent, on lit l'écrit ſigné du roi, qui ordonne que les procédures contre le curé de Saint-Etienne-du-Mont ſeront annullées. A cette lecture, le parlement décrete le curé de Saint-Etienne-du-Mont de priſe-de-corps, & l'envoie ſaiſir par des huiſſiers; le curé s'échappe; le roi caſſe le décret de priſe-de-corps. Le premier préſident de *Maupeou*, à la tête d'une députation, porte au roi les remontrances les plus amples & les plus éloquentes qu'on eût encore faites ſur le danger du ſchiſme, ſur les abus de la religion, ſur l'eſprit d'incrédulité & d'indépendance que tou-

tes ces malheureuſes querelles répan- 1752.
daient ſur la nation entiere.

64. Remontrances du parlement.

« Jamais affaire ſi importante, *dit* » *ſait le Parlement*, n'a conduit les » magiſtrats au pied du trône. La re- » ligion, l'état, des droits de la cou- » ronne ſont menacés également, Un » ſchiſme fatal ſe déclare, moins re- » doutable par le feu de la diviſion » qu'il allume parmi les peuples, que » par le coup qu'il porte aux loix » fondamentales de la monarchie, & » par le tort qu'il fait à la religion.

» Le roi frappé du trouble que » cauſaient dans ſon empire les diſ- » putes qui renaiſſaient tous les jours » à l'occaſion de la bulle *unigenitus*, a » ſenti dans tous les tems, & plus que » jamais en 1731, la néceſſité de faire » ceſſer une diviſion ſi dangereuſe & » ſi contraire au bien commun de l'é- » tat & de la religion.

» Nous nous ſervons des propres » paroles dans leſquelles le roi s'ex- » pliqua alors en déclarant ſes volon- » tés. Il fit les plus expreſſes défenſes » à tous ſes ſujets, de quelqu'état ou » condition qu'ils fuſſent, de rien » faire ou écrire tendant à entretenir » les diſputes qui s'étaient élevées au

1752. » ſujet de cette conſtitution, ou à en
» former de nouvelles. Il leur défendit
» de s'attaquer ou de ſe provoquer les
» uns les autres par les termes injurieux de *novateurs*, *hérétiques*, *ſchiſmatiques*, *janſéniſtes*, *ſemi-pelagiens* ou autres noms de parti, à peine contre les contrevenans d'être traités comme rebelles, déſobéiſſans aux ordres du roi, ſéditieux & perturbateurs du repos public; enfin le roi enjoignit à tous les archevêques & évêques de veiller chacun dans leur diocèſe, à ce que la paix & la tranquillité y fuſſent charitablement & inviolablement obſervées, & que ces diſputes n'y fuſſent pas renouvellées.

» Il ſerait à deſirer que des ordres ſi ſages euſſent été ſuivis de l'exécution la plus rigoureuſe, & que le roi eût armé ſon bras vengeur contre des eccléſiaſtiques qui oſaient mépriſer la majeſté royale & s'écarter de l'obéiſſance qui lui eſt due; mais ils l'ont oſé, & cet attentat eſt demeuré impuni. Leur zele paſſionné n'a plus connu de bornes. Ils ont déclaré ceux qui n'étaient pas de leur ſentiment, rebelles à l'égliſe, indignes

» indignes comme tels de participer à 1752.
» ſes biens, & ils leur ont inhumai-
» nement refuſé les ſacremens à l'arti-
» cle de la mort. Ces abus ſe ſont
» multipliés de jour en jour, & com-
» bien la religion n'en a-t-elle pas ſouf-
» fert ?

» L'impiété s'eſt ſervie des diſeuſ-
» ſions qui régnaient entre les miniſ-
» tres de la religion pour attaquer la
» religion même.

» L'incertitude qui s'introduiſait
» ſur les principes qui établiſſent la
» légitimité de la foi, a été le moyen
» que l'impiété a employé pour inſi-
» nuer dans les eſprits ſon poiſon
» mortel. Quel avantage n'a-t-elle pas
» tiré de ces triſtes circonſtances, où
» l'on a vu de ſaints prêtres qui avaient
» paſſé leur vie dans les fonctions
» laborieuſes du miniſtere auquel ils
» s'étaient conſacrés ; des docteurs
» éclairés, encore plus recommanda-
» bles par leur piété que par leurs
» lumieres ; des filles pieuſes qui,
» dans le fond de leur retraite, uni-
» quement occupées de dieu & de
» leur ſalut, vivaient dans les œuvres
» les plus rigoureuſes de la pénitence,
» traités comme réfractaires à l'égliſe,

1752. » privés avec ignominie des biens
» qu'elle diſpenſe à ſes enfans, ſans
» qu'on pût ſavoir quelles vérités dé-
» cidées par l'égliſe ces enfans refu-
» ſaient de croire, ou quelles erreurs
» proſcrites par l'égliſe ils refuſaient
» de condamner.

» Le philoſophe ſuperbe, qui ſotte-
» ment jaloux de la divinité même,
» voit a regret les hommages qui lui
» ſont rendus, a jugé que c'était le
» moment de produire ſon monſtrueux
» ſyſtême d'incrédulité.

» Ce ſyſtême, répandu dans le pu-
» blic, a fait des progrès qui malheu-
» reuſement n'ont été que trop rapi-
» des. On s'eſt vu inondé d'une foule
» d'écrits infectés de ces déteſtables
» erreurs, & pour comble de mal-
» heur, elles ſe ſont gliſſées inſenſi-
» blement juſques dans ces écoles deſ-
» tinées à former des défenſeurs, par
» état, de la foi & de la religion.
» Etrange calamité pour un roi très-
» chrétien! Les erreurs ſe ſoutiennent
» & ne ſont point relevées. Les prin-
» cipaux miniſtres de la religion ne
» s'occupent qu'à exiger l'accepta-
» tion d'un décret qui, ne préſentant
» rien de certain, allarme les conſ-

» ciences timides par les conſéquen- 1752.
» ces qu'on en peut tirer contre la
» ſaine doctrine ; & tandis qu'ils pour-
» ſuivent avec la derniere rigueur
» ceux qui par un ſcrupule excuſable,
» quand il ne ſerait pas légitime, re-
» fuſent d'y ſouſcrire, ils négligent
» l'eſſentiel, & laiſſent ébranler la
» religion juſques dans ſes fonde-
» mens.

» L'impie en devient plus téméraire, l'audace eſt portée à ſon comble, & il était réſervé à nos jours de voir ſoutenir ſans réclamation, dans la premiere univerſité du monde chrétien, une theſe publique, où l'abbé de Prades oſa établir en ſyſtême les faux principes de l'incrédulité.

» Le parlement, qui, en vertu de l'autorité qui lui a été confiée par le roi, doit principalement veiller aux choſes qui intéreſſent la religion & l'état, s'eſt élevé à la vue d'un pareil ſcandale ; il a mandé les ſuppôts de l'univerſité. L'attention du magiſtrat a rappellé la faculté à ſon devoir, a réveillé le zele des paſteurs, & bientôt après ont paru les cenſures de la theſe, accom-

1752. » pagnées de condamnations flétriſ-
» ſantes, prononcées contre celui qui
» avait eu l'audace de la ſoutenir.

» Telles ſont les plaies que, dès ſa
» naiſſance même, le ſchiſme qui s'é-
» leve a faites à la religion. Que ne
» doit-on pas craindre de ce qu'elle
» aura à ſouffrir dans la ſuite; &
» peut-on l'enviſager ſans être pénétré
» de douleur? elle s'éteindra entiére-
» ment dans les uns, & ſi elle ſe con-
» ſerve dans les autres, ſon eſprit ne
» ſe conſervera plus en eux.

» La haine, l'animoſité, l'eſprit de
» perſécution s'emparant de leurs
» cœurs, ces caracteres divins d'union
» & de charité, qui diſtinguent l'égliſe
» catholique, ne pourront plus ſe re-
» connaître, & la religion ſe trou-
» vera détruite preſque généralement,
» ou dans l'eſprit, ou dans le cœur.

» Mais ſi le parlement doit ſes pre-
» miers ſoins à l'intérêt de la religion,
» il eſt également tenu; par la fidélité
» qu'il a jurée au roi, de veiller à la
» conſervation de ces grandes maxi-
» mes qui conſtituent l'eſſence de la
» ſouveraineté.

» Et comment ne s'oppoſerait-il pas
» de toutes ſes forces au progrès que

» fait ce projet formé par quelques- 1752.
» uns des miniſtres de l'égliſe, d'éri-
» ger la conſtitution *unigenitus* en re-
» *gle de foi* ? Cette entrepriſe, autant
» qu'elle eſt préjudiciable à la reli-
» gion, autant eſt-elle contraire aux
» principes du droit public, qui éta-
» blit l'indépendance de l'autorité roya-
» le. Lorſque cette bulle vint en Fran-
» ce, le parlement fit connaître à
» Louis XIV tout le danger de la con-
» damnation qui y était prononcée
» contre la propoſition qui regarde la
» matiere de l'excommunication.

» Il s'enſuivrait, *diſaient nos prédé-*
» *ceſſeurs, à ce monarque*, que les ex-
» communications injuſtes, que les
» menaces mêmes d'une injuſte cen-
» ſure, pourraient ſuſpendre l'accom-
» pliſſement des devoirs les plus eſſen-
» tiels & les plus indiſpenſables ; & de-
» là quelle conſéquence, les libertés
» de l'égliſe gallicane, les maximes du
» royaume ſur l'autorité des rois, ſur
» l'indépendance de leur couronne,
» ſur la fidélité qui leur eſt due par
» leurs ſujets, pourraient être anéan-
» ties, ou du moins ſuſpendues dans
» l'eſprit des peuples, par la ſeule im-
» preſſion que la menace d'une excom-

1752. » munication, quoiqu'injuſte, pour-
» rait faire ſur eux.

» Louis XIV ſentit l'importance de
» ces réflexions. La bulle ne fut reçue
» qu'avec des modifications telles que
» ce ſont moins des modifications que
» l'aſſertion abſolue de la propoſition
» contraire.

» Ces ſages précautions, remparts
» de nos libertés, jugées néceſſaires
» par le feu roi, confirmées par le roi
» régnant en toutes les occaſions,
» rappellées avec ſoin dans les décla-
» rations qu'il a données pour fixer
» l'autorité de la bulle, conformes
» aux ſentimens des évêques qui don-
» nerent leurs explications en 1744,
» & fortifiées par la déciſion formelle
» de la Sorbonne, ainſi qu'elle l'a dé-
» claré ſolemnellement par la bouche
» de ſon ſyndic en 1732, comment
» les concilier avec le caractere émi-
» nent qu'on veut donner aujourd'hui
» à cette bulle, en l'érigeant en regle
» de foi?

» Le dogme de la foi n'eſt point
» ſuſceptible d'être modifié. Ainſi,
» donner à la bulle les qualifications
» ou les effets de regle de foi, en exi-
» ger l'acceptation pure & ſimple ſur

» ce fondement, c'eſt, par une con- 1752.
» ſéquence néceſſaire, détruire les
» modifications qui y ont été appo-
» ſées, renverſer les grands principes
» de l'indépendance de l'autorité roya-
» le, de toute autre puiſſance, telle
» qu'elle puiſſe être; c'eſt vouloir faire
» renaître une autorité capable d'a-
» néantir les droits de l'autorité ſou-
» veraine du roi.

» Le roi convaincu de cette vérité
» quelque favorablement qu'il ſe ſoit
» expliqué pour la bulle, n'a jamais
» permis qu'il lui fût donné la déno-
» mination de regle de foi. Tous ces
» écrits qui ont paru, où l'on préten-
» dait l'annoncer aux peuples en cette
» qualité, ont été proſcrits par des
» jugemens rendus au conſeil, & lorſ-
» que le parlement témoigna au roi
» en 1732 ſes inquiétudes ſur la con-
» duite de quelques eccléſiaſtiques qui
» paraiſſaient ſuppoſer ce caractere
» dans la bulle, le roi lui fit des re-
» proches d'avoir prévu qu'il pût ar-
» river que l'autorité ſpirituelle vou-
» lût ériger en dogme de foi des
» propoſitions contraires aux maxi-
» mes les plus inviolables de la Fran-
» ce.

1752. » Le roi diſait au parlement qu'une » telle entrepriſe ne révolterait pas » moins l'égliſe de ſon royaume, que » les magiſtrats, & qu'on aurait dû » être raſſuré par les précautions que » les évêques avaient priſes en 1714 » pour la conſervation des maximes » au ſujet de la propoſition quatre-» vingt-onzieme, condamnée.

» Mais que ſervent ces précautions » priſes par quelques évêques du » royaume, ſi les autres n'y adherent » point, s'ils exigent l'acceptation » pure & ſimple de la bulle, s'ils re-» gardent comme hors de l'égliſe ceux » qui ne s'y déclarent pas ſoumis ſans » aucune reſtriction ni réſerve, & » s'ils prétendent les exclure, ſur ce » fondement, de toute participation » aux ſacremens.

» Peu d'entr'eux, à la vérité, ſe » ſont déclarés ouvertement, en di-» ſant que la conſtitution eſt une re-» gle de foi; mais lui donner les effets » de la regle de foi, n'eſt-ce pas dire » qu'elle eſt regle de foi.

» En fait de doctrine, il n'y a que » celui qui erre ſur un point de foi » qui puiſſe être exclus de participer » aux ſacremens de l'égliſe: donc re-

» fuſer les ſacremens à quiconque 1752.
» n'eſt pas ſoumis à la conſtitution,
» c'eſt tenir la conſtitution pour regle
» de foi.

» La condamnation que la conſti-
» tution a prononcée de la propo-
» ſition quatre-vingt-onzieme, eſt
» contraire manifeſtement aux gran-
» des maximes du royaume, & ne
» peut abſolument compâtir avec
» la conſervation de ces maximes.
» Donc, voir des miniſtres de l'é-
» gliſe, voir des évêques tenir la
» *conſtitution* pour *regle de foi*, c'eſt
» voir par une fatalité que le roi
» n'avait pu prévoir, qu'ils veulent
» ériger en dogmes de foi, des opi-
» nions contraires aux maximes les
» plus inviolables de la France.

» En vain ils nous proteſtent de
» leur attachement à nos libertés,
» leur conduite dément la ſincérité
» de leurs paroles, ou, ſi ce n'eſt
» véritablement qu'un zele outré pour
» la bulle qui les fait agir, ils nous
» apprennent combien il eſt dange-
» reux qu'ils puiſſent décider arbi-
» trairement des cauſes qui peuvent
» exclure de la participation des ſa-
» cremens. Leur prétendu zele de-

1752. » vient une paſſion qui les aveugle ;
» la prévention leur ferme les yeux
» ſur les conſéquences de leur con-
» duite. Ajoutons que cette tyrannie
» une fois introduite, on la verrait
» bientôt par un abus encore plus
» grand, s'il était poſſible, s'éten-
» dre juſques ſur des matieres abſo-
» lument étrangere au dogme, &
» purement temporelles. Il ne ſerait
» pas queſtion ſeulement de ce qui
» pourrait intéreſſer la conſcience,
» ils ſe rendraient les arbitres de l'état
» & de la fortune des citoyens, &
» mettraient l'admiſſion aux ſacre-
» mens, à telles conditions qu'il leur
» plairait.

» Ce ne ſont point de vaines
» frayeurs dont nous ſommes agités.
» On ne ſait que trop que même en
» ce cas, rien ne pourrait vaincre
» l'opiniâtreté d'un refus injuſte, &
» que ni la naiſſance la plus reſpec-
» table, ni la vertu la plus pure,
» la plus conſtante, la plus exem-
» plaire ne ſeraient des titres ſuffi-
» ſans pour réclamer à l'article de
» la mort ces bien ſacrés, dont la
» diſpenſation ne peut dépendre des
» motifs humains, & qui appartien-

» nent de droit à tous les fideles. 1752.

» Le parlement étrangement ſur-
» pris de tant d'abus, en a ſenti bien
» plus le danger, lorſqu'ayant en-
» voyé vers l'archevêque de Paris,
» au ſujet du nouveau refus de ſa-
» crement, fait par le curé de Saint-
» Etienne-du-Mont; ce prélat, dans
» ſa réponſe, a déclaré impérieuſe-
» ment que ce refus avait été fait
» par ſes ordres : que de réflexions
» ne s'offrent pas à l'eſprit ſur cette
» déclaration, nous les ſupprimerons
» par égard.

» Le roi ſouffrirait-il qu'à l'occa-
» ſion de l'acceptation qu'on exige
» de cette bulle, le ſchiſme s'allumât
» dans le ſein de la France? Rien de
» ſi menaçant pour un empire que
» la diviſion en matiere de religion.
» Elle devient encore plus funeſte
» quand la cauſe eſt injuſte. Les par-
» lemens ſeuls peuvent rétablir le
» calme par l'exercice vigilant des
» fonctions pour leſquels ils ont été
» inſtitués; A chaque inſtant les ſu-
» jets peuvent recourir au magiſtrat.

» Si le roi ſe réſerve le ſoin d'y
» pourvoir, quelques favorables que
» ſoient ſes intentions, la diſtance

1752. » des lieux, l'importance des occu-
» pations royales, la difficulté de
» parvenir au pied du trône, en ar-
» rêteront l'effet.

» C'eſt moins par la ſévérité que
» par la promptitude qu'on peut ré-
» primer les entrepriſes qui voilent
» le ſchiſme, & dont les progrès
» ſont à craindre. Déjà s'élevent des
» prédicans qui cherchent à émou-
» voir les eſprits, & qui font re-
» tentir nos égliſes de leurs ſermons
» ſéditieux. Si le feu s'accroît, il eſt
» à craindre que l'embraſement ne
» vienne au point que toute auto-
» rité ſe trouve impuiſſante pour l'ar-
» rêter.

» Rappellons-nous dans l'hiſtoire
» des ſiecles paſſés, ces billets d'aſ-
» ſociations, ces déclarations exigées
» dans le tribunal de la pénitence,
» ces ſermons ſcandaleux qui répan-
» daient l'allarme dans les conſcien-
» ces timides, ces guerres ſanglantes
» portées à un tel excès, que le trône
» même en fut ébranlé.

» Saiſis de crainte à la vue de ſi
» grands malheurs, nous ne ceſſerons
» de nous élever contre tous les faits
» tendants au ſchiſme, & d'en re-

» préſenter au roi les dangereuſes 1732.
» conſéquences. Pour étouffer nos
» voix, il faudrait nous anéantir;
» & ſi par un événement que nous
» nous croirions coupables de pré-
» voir, il arrivait que notre conſ-
» tance à ſoutenir les droits du trône,
» ceux de l'état & de la religion,
» nous attirât la diſgrace du roi,
» nous gémirions ſans changer de
» conduite.

» Dans l'impuiſſance de trahir
» notre devoir, nous n'offririons au
» roi pour tout hommage que nos
» pleurs en attendant que l'avenir lui
» juſtifiât combien il lui eſt avan-
» tageux que le parlement ne s'écarte
» en aucun tems de la fidélité invio-
» lable qu'il doit à la religion, à la
» patrie, à ſon roi; & qu'on puiſſe
» trouver dans ſes archives cette tra-
» dition non interrompue de conduite
» & de maximes qui aſſurent la tran-
» quillité du royaume & l'indépen-
» dance de la couronne.

» Ce ſont les très-humbles remon-
» trances, &c. ».

Le roi répondit aux députés du parlement qu'il prenait ſur lui de punir les prêtres qui cauſeraient du

65. Réponſe du roi.

1752. ſcandale par le refus des ſacremens, qu'il avait pris des meſures pour retirer le curé de Saint-Etienne-du-Mont d'une paroiſſe dans laquelle il s'était conduit d'une maniere plus capable d'échauffer les eſprits que de les ramener à la paix & à la concorde; il ajouta que ſon intention n'était pas d'ôter à ſon parlement la connaiſſance de la matiere dont il s'agiſſait; mais de prendre les voies les plus convenables pour arrêter les troubles, & ſur-tout d'impoſer ſilence ſur les diſputes qu'on voulait renouveller.

Le parlement ſe raſſemble le lendemain, 18 avril 1752, & rend un célebre arrêt de réglement que ſa brieveté permet de rapporter: « La » cour, chambres aſſemblées, déli- » bérant à l'occaſion de la réponſe » faite par le roi, le jour d'hier, » aux remontrances de ſon parle- » ment; ouïs les gens du roi en leurs » concluſions, fait défenſes à tous » eccléſiaſtiques de faire aucuns actes » tendans au ſchiſme, notamment de » faire aucun refus public des ſacre- » mens, ſous prétexte de défaut de » repréſentation d'un billet de con- » feſſion ou déclaration du nom du

» confeſſeur, ou d'acceptation de la 1752.
» bulle *unigenitus*; leur enjoint de ſe
» conformer dans l'adminiſtration ex-
» térieure des ſacremens, aux ca-
» nons & réglemens autoriſés dans
» le royaume. Leur fait pareillement
» défenſes de ſe ſervir dans leurs
» ſermons, à l'occaſion de la bulle
» *unigenitus*, des termes de nova-
» teurs, hérétiques, ſchiſmatiques,
» janſéniſtes, ſémi-pélagiens, ou d'au-
» tres noms de parti; à peine contre
» les contrevenans d'être pourſuivis
» comme perturbateurs du repos pu-
» blic, ſuivant la rigueur des ordon-
» nances ».

Les gens oiſifs qui répandent un ridicule ſur tout, même dans les choſes les plus ſérieuſes, tournerent cet arrêt en dériſion; les plaiſans de Paris diſaient que le parlement avait rogné les ongles aux prédicateurs, de façon qu'à l'avenir ils ne pourraient plus égratigner les janſéniſtes; on acheta dans Paris plus de dix mille exemplaires de cet arrêt, & chacun diſait : *voilà mon billet de confeſſion.*

Il n'y avait aucun prétexte pour caſſer cet arrêt rendu dans l'eſprit même des volontés manifeſtées par

1752. le roi; tout ce que les conſtitutionnaires purent obtenir, fut un arrêt du conſeil, rendu en forme de réglement ſur cette matiere, le 29 avril; le roi ordonnait qu'on lui rendît compte des troubles qui pourraient arriver au ſujet des refus de ſacremens, avant que le parlement en pût prendre connaiſſance, & que conformément aux loix antérieures, on rendit à la bulle *unigenitus* ſoumiſſion & reſpect, comme à une loi de l'égliſe & de l'état, & à un jugement de l'égliſe univerſelle en fait de doctrine. C'était d'avance décider la queſtion, auſſi les conſtitutionnaires s'en prévalurent, les refus de ſacremens ſe multiplierent, ils s'étendirent dans les provinces. Les archevêques de Sens & de Tours, les évêques d'Amiens, d'Orléans, de Langres & de Troye, ſe ſignalerent dans le reſſort du parlement de Paris. Les écrits pullulaient de toute part, les prédicateurs tonnent en chaire contre les magiſtrats qui oſaient porter la main ſur l'encenſoir; & dans l'aveuglement de leur zele, ſe livrent quelquefois à des déclamations ſéditieuſes; les juges ſéculiers pourſuivaient avec vivacité

les eccléſiaſtiques en contravention à l'arrêt du parlement; ceux-ci recouraient à l'autorité royale, & qualifiaient les pourſuites faites contre eux, d'entrepriſes ſur les choſes ſpirituelles, & l'adminiſtration des ſacremens. 1752.

L'évêque de Mirepoix, M. *Boyer*, avait fait donner le ſiege de Paris à un prélat conſtitutionnaire; le prélat avait donné toutes les cures à des prêtres du même ſentiment. Il ne reſtait plus qu'un petit nombre de curés de Paris attaché au ſentiment contraire. L'archevêque avant vainement tenté de raffermir la foi des fideles de ſon dioceſe, par un mandement qu'il avait eu défenſes de publier, prit le parti de ſe faire préſenter requête par le plus grand nombre des curés de la capitale, pour être autoriſés dans l'uſage des billets de confeſſion; les chambres aſſemblées décretent le curé de Saint-Jean en greve, qui avait minuté la requête; le conſeil caſſe le décret, & maintient le curé.

De tous côtés on portait des plaintes au parlement, de refus de ſacremens. Un curé du dioceſe de Lan-

1752. gres, en communiant deux filles accusées de jansénisme, leur dit : *je vous donne la communion comme Jésus l'avait donnée à Judas.* Ces deux filles se plaignirent, & le curé fut condamné à leur payer à chacune trois mille livres. Un autre curé qu'on avait forcé à administrer un malade, lui dit tout haut : *c'est en conséquence d'un arrêt de la grand'chambre, que je vous communie.*

L'irrésolution du roi augmentait, ennemi des partis extrêmes, il avait besoin d'un soutien; M. de *Lamoignon* qui avait succédé à M. d'*Aguesseau*, passait pour être attaché aux jésuites; il conseilla au roi de temporiser, de chercher des moyens de conciliation. En conséquence, pour examiner les sujets de la division élevée entre le clergé & la magistrature, il fut nommé une commission composée des cardinaux de la *Rochefoucault* & de *Soubise*, de l'archevêque de Rouen, de l'évêque de Laon, de MM. *Trudaine*, de la *Grandville* & *d'Auriac*, conseillers d'état, & de M. *Joli de Fleuri*, ancien procureur général au parlement.

Il était aisé de prévoir que ces ar-

bitres peu agréables aux deux partis, 1752.
ne diminueraient pas la fermentation, si les objets en conteſtation intéreſſaient la doctrine de l'égliſe; les conſeillers d'état n'étaient pas plus compétens pour prononcer, que ceux du parlement. Le roi, lui-même, quelque ſupérieure que ſoit ſon autorité, n'y avait que le droit de ſoutien & de protection, & le clergé ſe plaignait que la commiſſion ne fût pas compoſée de membres tous tirés de ſon ordre.

Le clergé aſſemblé extraordinairement; préſenta au roi le 11 juin des repréſentations volumineuſes, ſouſcrites de cinq archevêques, de ſeize évêques, & des deux agens du clergé.

« Pouvons-nous ſans étonnement, » *diſait il*, voir le parlement de Paris » défendre par un arrêt de faire au» cun refus public de ſacremens, ſous » prétexte, dit-il, du défaut d'accep» tation de bulle *unigenitus*. Quoi, un » tribunal laïc juge donc que la ſou» miſſion à une conſtitution, qui eſt » un jugement dogmatique & irréfor» mable de l'égliſe univerſelle, eſt une » choſe indifférente au ſalut; il pré» tend donc qu'on doit adminiſtrer

1752. » les ſacremens à une perſonne qui » refuſe de ſe ſoumettre à une telle » loi, ſans excepter le cas où ce refus » obſtiné ſerait public, notoire & » ſcandaleux? S'il détermine que dans » un tel cas on ne peut refuſer les » ſacremens, il pourra donc également » déterminer qu'on ne peut les refu- » ſer dans tel autre cas qu'il lui plaira » de déſigner.... Voilà donc un tri- » bunal laïc en droit de ſtatuer ſur la » ſuffiſance ou l'inſuffiſance des diſpo- » ſitions dans leſquelles ſe trouve un » chrétien par rapport à la réception » des ſacremens... ».

Le clergé, après avoir établi par des paſſages de l'écriture, qu'il lui appartient d'enſeigner la religion aux peuples, ajoute : « la charge des évê- » ques eſt d'autant plus grande, qu'ils » doivent rendre compte du roi même » au jugement de dieu. Car vous ſa- » vez qu'encore que votre dignité » vous éleve au-deſſus du genre hu- » main, vous baiſſez la tête devant les » prélats, vous recevez d'eux les ſacre- » mens, & vous leur êtes ſoumis dans » l'ordre de la religion. Vous ſuivez » leurs jugemens, & ils ne ſe rendent » pas à votre volonté. Que ſi les évêques

» obéiſſent à vos loix, quant à l'ordre 1752.
» de la police & des choſes tempo-
» relles, ſachant que vous avez reçu
» d'en haut la puiſſance, avec quelle
» affection devez-vous être ſoumis à
» ceux qui ſont établis pour diſtribuer
» les ſacremens.

» A l'égard de la vie future, dit
» ſaint-Fulgence, dans un paſſage que
» Charlemagne a lui-même adopté,
» perſonne dans l'égliſe n'eſt au-deſſus
» des pontifes, comme dans ce ſiecle
» perſonne n'eſt au-deſſus de l'empe-
» reur.

» Charlemagne s'exprime ainſi à ce
» ſujet; nous ne pouvons croire que
» ceux qui n'auront point de ſoumiſ-
» ſion pour les paſteurs, nous ſoient
» ſoumis à nous-même, nous ne com-
» prenons point que quand on leur
» déſobéit dans les choſes qui concer-
» nent la religion, on obéiſſe à nous
» & à nos lieutenans.

» François premier, en 1539, dé-
» fendant aux juges eccléſiaſtiques de
» citer devant eux les laïcs en matieres
» perſonnelles, ajouta: ſans préjudice
» de la juriſdiction eccléſiaſtique en
» matiere de ſacremens & autres pu-
» rement ſpirituelles.

1752. » Louis XIII reconnut distinctement la juriſdiction eccléſiaſtique, » lorſqu'il s'exprimait ainſi dans ſon » édit du premier août 1610, art 4. » Voulons, où nos officiers, ſous » prétexte de poſſeſſoires, complaintes & nouvelletés, voudraient connaître directement ou indirectement » d'aucune cauſe ſpirituelle concernant les ſacremens, office, conduite & diſcipline eccléſiaſtique, les » ordonnances qui ont attribué à nos » officiers ce qui eſt de leur connaiſſance, & reglent auſſi la juriſdiction eccléſiaſtique, ſoient obſervées » & gardées, enſorte que chacun ſe » tienne dans les bornes de ce qui » leur appartient ....

» Louis XIV prit de nouvelles » précautions par les articles 30 & 34 » de l'édit d'avril 1695. Le premier » eſt conçu en ces termes: *la connaiſ-* » *ſance & le jugement de la doctrine ap-* » *partiendra aux évêques. Enjoignons* » *aux cours de parlement ... de la ren-* » *voyer auxdits prélats, & de lui don-* » *ner l'aide dont ils auront beſoin ...*

Le trente-quatrieme article porte: » la connaiſſance concernant les ſa- » cremens, les vœux de religion,

» l'office divin, la discipline ecclésias- 1752.
» tique & autres purement spirituel-
» les, appartiendra aux juges d'église.

» Votre Majesté, Sire, n'a reconnu
» ni moins souvent, ni moins claire-
» ment que vos augustes prédéces-
» seurs, l'autorité des évêques. *Plus*
» *soumis aux décisions de l'église que le*
» *moindre de nos sujets, ce sont les pa-*
» *roles de votre majesté; dans sa décla-*
» *ration du 7 octobre 1717, enregistrée*
» *au parlement, nous sommes persuadés*
« *que c'est par elle que le roi & les peu-*
» *ples doivent apprendre également les*
» *vérités nécessaires au salut, & nous*
» *n'avons garde de vouloir étendre notre*
» *pouvoir sur ce qui concerne la doctrine*
» *dont le dépôt sacré a été confié à une*
» *autre puissance* . . . Les dispositions
» de cette déclaration ont été renou-
» vellées dans celle du 5 juin 1719,
» & du 4 août 1720.

» Dans la déclaration de 1730,
» votre majesté a confirmé les articles
» 30 & 34 de l'édit de 1695. Les ar-
» rêts du conseil n'ont cessé depuis
» vingt ans de rappeller ces articles.
» Dans un arrêt du 7 septembre 1737,
» votre majesté dit expressément qu'el-
» le sait que dans les matieres qui re-

1752. » gardent la foi & la doctrine de l'é-
» gliſe, le jugement des évêques doit
» ſervir de fondement aux arrêts
» qu'elle fait publier, pour en affer-
» mir l'autorité par des peines tem-
» porelles.

» En 1731, la juriſdiction de l'é-
» gliſe étant attaquée, votre majeſté
» rendit un arrêt en ſon conſeil, le
» 10 mars, qui porte que la religion
» de votre majeſté l'oblige comme
» protecteur de l'égliſe, d'empêcher
» qu'on ne donne atteinte à ce qui
» appartient eſſentiellement à la puiſ-
» ſance ſpirituelle, & que votre in-
» tention eſt que l'égliſe continue de
» jouir paiſiblement des droits & pri-
» vileges qui lui ont été accordés par
» les rois vos prédéceſſeurs, dans les
» choſes qui regardent l'appareil exté-
» rieur d'un tribunal public.

» Un arrêt du conſeil du 6 juillet
» de la même année, caſſa un arrêt
» du parlement de Paris, en ce qu'il
» y était fait injonction à l'évêque
» d'Orléans en matiere ſpirituelle &
» de ſacremens.

» Un autre arrêt du conſeil du 7
» ſeptembre 1739, caſſa une ordon-
» nance du bailliage de Villeneuve-le-

» Roi,

» Roi, qui concernait l'adminiſtration
» des ſacremens... 1752.

» Un arrêt de votre parlement, du
» premier ſeptembre 1740, fournit à
» votre majeſté l'occaſion de s'expri-
» mer encore plus fortement ſur ces
» objets. Le parlement, par cet arrêt,
» avait fait défenſes de faire aucun
» acte, ni écrit autoriſant le refus des
» ſacremens & de la ſépulture eccléſiaſtique, ſur le fondement de l'appel de la conſtitution *unigenitus*, ſous telles peines qu'il appartiendrait.
» Votre majeſté ordonna, par un arrêt du 6 du même mois, que ladite
» diſpoſition ſerait regardée comme
» non-avenue, fit défenſes de l'exécuter & de rendre aucun jugement en
» conſéquence, ſous peine de nullité...

» L'arrêt du conſeil du 17 octobre
» 1742, à l'occaſion d'un arrêt du
» parlement de Paris, qui ordonnait
» qu'un imprimé ayant pour titre *Cas de conſcience*, ſerait brûlé par l'exécuteur de la haute-juſtice, eſt encore une preuve des ſentimens de
» votre majeſté.

» Il y eſt dit, en parlant du parlement de Paris, que les juges ſécu-

1752. » liers auraient dû s'abſtenir au moins
» de donner à l'ouvrage condamné
» une qualification où ils ſemblent
» vouloir eux-mêmes réſoudre ce
» cas de conſcience, & ſe rendre juges
» des diſpoſitions néceſſaires pour
» approcher des ſacremens.... Sur
» quoi il fut ordonné que la qualifi-
» cation portée par l'arrêt du parle-
» ment demeurerait comme non-ave-
» nue.

» L'arrêt du conſeil du 21 février
» 1747, rendu au ſujet d'un arrêté du
» parlement de Paris, du 17 du même
» mois, eſt une nouvelle preuve de
» la protection que vous accordez à
» l'égliſe. L'arrêt caſſe & annulle cet
» arrêté, ordonne que la déclaration
» du 24 mars 1730, enſemble les ar-
» rêts rendus par ſa majeſté au ſujet
» de l'autorité de la conſtitution, ſe-
» ront exécutés ſelon leur forme &
» teneur, & en conſéquence veut &
» entend que ladite conſtitution ſoit
» obſervée avec la ſoumiſſion due à
» un jugement de l'égliſe univerſelle
» en matiere de doctrine; fait, ſa ma
» jeſté, inhibitions & défenſes à l
» cour de parlement de Paris, de re
» dre aucun arrêt & de prendre auc

» nes délibérations à ce contraires. 1752.
» Quelle paix, *sire*, & quelle tran-
» quillité ne verrait-on pas régner
» dans vos états, si la conduite de
» votre parlement répondait aux vues
» pleines de sagesse & de religion dont
» votre majesté est remplie. Mais,
» sire... on essaie d'anéantir ce que
» votre majesté a fait depuis plus de
» trente ans en faveur de la consti-
» tution *unigenitus* ; on s'arroge le
» droit de statuer sur ce qui regarde
» l'administration extérieure des sa-
» cremens, & par-là on nous fait ap-
» préhender qu'on ne veuille se rendre
» maître de toute la dispensation,
» quoique non extérieure...
» Daignez, sire, employer l'auto-
» rité que vous avez reçue de Dieu
» pour réprimer, comme vous avez
» déjà fait dans des occasions moins
» importantes, les entreprises des ma-
» gistrats.
» En cassant un arrêt aussi funeste à
» la religion, & aussi contraire aux
» intentions de votre majesté que l'est
» celui du 18 avril, en annullant les
» différens arrêts qui y sont relatifs,
» & toutes les procédures qui ont été
» faites en conséquence, en ordon-

1752. » nant que tous les édits & toutes les » déclarations dont nous avons fait le » détail à votre majeſté, ſoient fidé- » lement exécutés, en procurant en- » fin à vos ordres toute l'obéiſſance » qui leur eſt due ».

Les magiſtrats, de leur côté, ne ceſſaient de répéter au roi que les loix & les formes, dont les tribunaux ſont dépoſitaires & les gardiens, aſſurent la conſervation de la monarchie, la fortune, la vie & la liberté des ſujets; que, dans les circonſtances où l'on ſe trouvait, il était plus important qu'en tout autre tems de faire connaître à ceux qui voulaient abuſer de la ſainteté de leur miniſtere pour ſe ſouſtraire à toute regle, qu'ils ſont ſoumis aux ordonnances du royaume & aux châtimens qu'elles infligent contre les prévaricateurs; que ce n'était qu'en appeſantiſſant ſur ceux ci le bras de la juſtice, qu'on pouvait arrêter un ſchiſme pour lequel l'archevêque de Paris, & un grand nombre d'autres prélats, oſaient ſe déclarer ouvertement, & l'événement le plus fatal à la religion & à l'état. Ainſi les uns continuaient à refuſer les ſacremens pour obéir à leur conſcience

& les autres de ſévir contre les réfractaires, pour obéir à leur ſerment. 1752.

Le roi accorda au clergé une partie de ce qu'il demandait ; il caſſa l'arrêt du parlement, attendu que le parlement n'a pas le droit de faire des réglemens, & que, dans le cas où il y en aurait à faire, il fallait s'adreſſer au roi pour lui en demander la permiſſion : le roi ajoutait, qu'en ce qui regarde l'adminiſtration ſpirituelle, les juges laïcs n'étaient pas en droit d'en connaître, à moins que la choſe ne devînt le ſujet d'un procès. Ces diſtinctions ne pouvaient ramener la paix.

66. Arrivée de madame la ducheſſe de Parme à Fontainebleau.

L'arrivée de madame la ducheſſe de Parme à Fontainebleau, le 8 août, fit oublier pendant quelque-tems les querelles qu'occaſionnait la conſtitution *unigenitus* ; on donna à cette princeſſe les fêtes les plus brillantes, mais bientôt les troubles ſe renouvellerent plus vivement qu'auparavant.

67. Suite des refus de ſacremens. Arrêt du parlement caſſé.

L'archevêque de Paris ayant défendu aux prêtres de ſaint-*Médard* d'adminiſtrer une religieuſe du couvent de ſainte-Agathe, nommée ſœur *Perpétue*, le parlement, par un arrêt du 15 décembre, ordonna à l'arche-

1752. vêque de Paris de faire communie cette religieuſe, ſous peine de ſaiſi de ſon temporel, & convoqua le princes & les pairs pour faire le prc cès à ce prélat.

Le roi caſſa cet arrêt, & défend aux pairs de ſe rendre au parlemen Cet incident, en empêchant le parle ment de s'occuper du fonds de cett affaire, lui donna lieu d'examiner la défenſe faite aux pairs de veni ſiéger au parlement, n'attaquait pa les droits de la pairie.

1753. Un arrêt du conſeil ayant été ſign fié au greffier du parlement, ſur cet affaire, le 24 janvier 1753, contre le formes ordinaires, le parlement e demanda ſatisfaction au roi même *par la ſuppreſſion de l'original & de copie de la ſignification* : le parlemei avait obtenu cette ſatisfaction dai une ſemblable circonſtance, penda la minorité, à l'occaſion d'un arrêt c conſeil de régence, dans la diſpu que les pairs avaient avec les préi dens à mortier; mais ce qui réuſ dans un tems, échoue dans un autr

Ces diſputes cependant faiſaient tort réel à la religion. Un écriva ſuppoſant que la bulle *unigenitus* ét

anéantie, publia un écrit ſous ce titre : *Oraiſon funebre* de très haute & très-puiſſante princeſſe la bulle *unigenitus*. Les écrits les plus ſatyriques déchiraient l'égliſe & l'état, & ſe répandaient avec une ſcandaleuſe profuſion ; on remarquait avec juſtice que ces livres corrompaient plus les mœurs que l'héréſie elle-même. 1753.

Un fanatique, nommé *Boutard*, curé du *Pleſſis-Roſainvillers*, chez qui les jéſuites avaient fait une miſſion, cria un jour, d'une voix furieuſe, à quelques magiſtrats qui avaient des maiſons de campagne dans cette paroiſſe, de ſortir de l'égliſe, en les appellant, *Janſéniſtes*, *Calviniſtes*, *Athées* : il leur dit qu'*il ſerait le premier à tremper ſes mains dans leur ſang* : le parlement le condamna au banniſſement perpétuel.

L'archevêque de Paris ne prit point le parti de ce fanatique ; mais ſur les refus de ſacremens, les arrêts étaient toujours caſſés. Les mêmes ſcenes ſe renouvellaient à Orléans, à Chartres, & même dans des villes du reſſort des autres parlemens. Il n'y avait guere de ſemaines qu'il ne fût rendu un arrêt du parlement pour communier

1753. dans l'étendue de ſon reſſort, & un arrêt du conſeil, qui caſſait celui du parlement. Ce qui aigrit le plus les eſprits, ce fut l'enlévement de la ſœur *Perpétue*. L'archevêque de Paris obtint un ordre du roi pour faire enlever cette fille, qui voulait communier malgré lui; on diſperſa les religieuſes, ſes compagnes; la petite communauté de ſainte-*Agathe* fut diſſoute; les Janſéniſte inondaient la France de libelles, dans leſquels ils annonçaient la deſtruction prochaine de la monarchie: le parlement paraiſſait toujours perſuadé que l'affaire des religieuſes de ſainte-Agathe exigeait la convocation des pairs; le roi perſiſtait à ſoutenir que la communion n'était pas une affaire de la pairie.

Les proteſtans du royaume, à qui on avait défendu de parler, ne diſaient rien, mais ceux des pays étrangers vengeaient le ſilence de leurs freres, en publiant des ſatyres extravagantes au ſujet de ces diſputes, ſans faire attention que les mêmes principes entretiennent entre eux la même diviſion.

Les refus de ſacremens, la querelle entre la juriſdiction civile & la juriſ-

diction ecclésiastique, s'étaient multi- 1752.
pliés dans les diocèses de Paris, d'Amiens, d'Orléans, de Chartres & de Tours; les Jésuites soufflaient secrettement cet incendie, les Jansénistes criaient qu'on leur fermait les portes du ciel: les parlemens de Toulouse, d'Aix & de Rennes, imitant celui de Paris, éprouvaient les mêmes obstacles; dès que les magistrats décrétaient, évocation sur le champ au conseil. Il était même intervenu des lettres-patentes le 22 février, qui enjoignaient au parlement, sous peine de désobéissance, de surseoir à toutes poursuites & procédures concernant les refus de sacremens, jusqu'à ce qu'il en eût été autrement ordonné par le roi; elles n'avaient point été enregistrées. Le parlement prépara de très-amples remontrances, qui devaient être présentées au roi par une grande députation; elles finissaient par ces mots: » si les personnes qui abusent » de la confiance de votre majesté, » prétendent nous réduire à la cruelle » alternative, ou de manquer à notre » devoir, ou d'encourir votre dis- » grace, nous leurs déclarons que » notre zele est sans bornes, & que

1753. » nous nous ſentons le courage de » devenir victimes de notre fidélité ». Le roi ne voulut pas recevoir la députation ; il demanda préalablement à voir les articles ſur leſquels ces repréſentations portaient : on les lui envoya. Le roi répondit qu'ayant examiné les objets de ces remontrances, il ne voulait pas les entendre.

Le parlement paraiſſait inculper les miniſtres, & ſur-tout le chancelier, & le comte d'Argenſon, qui ne paſſait pas pour être l'ami de la magiſtrature ; ils déterminerent le roi à marquer ſon indignation au parlement, dans l'eſpérance que ce corps plierait ; il en arriva tout autrement.

69. Le parlement interrompt ſon ſervice ordinaire.

Les chambres aſſemblées arrêtent » attendu que dans l'impoſſibilité où » elles ſont de faire parvenir la vérité » au pied du trône, par les obſtacles » qu'oppoſaient les gens mal intentionnés, elles n'avaient plus de » reſſource que dans une vigilance & » dans une activité continuelles ; que » pour vaquer à cette fonction indiſ » penſable, les chambres demeuraient » aſſemblées, tout autre ſervice » ceſſant, juſqu'à ce qu'il eût plu au » dit ſeigneur roi de recevoir les re

» montrances de ſon parlement ». 1753.

Le roi envoie au parlement des lettres de juſſion, qui lui enjoignent d'enregiſtrer les lettres-patentes du 22 février, de reprendre leurs fonctions, & de rendre la juſtice à ſes ſujets : le parlement répond au roi qu'il ne peut obtempérer ſans manquer à ſon devoir & à ſes ſermens.

Le roi aſſemble un grand conſeil ; on expédie des lettres de cachet pour tous les membres du parlement, excepté pour ceux de la grand'chambre. Les mouſquetaires, chargés des ordres du roi, les portent pendant la nuit du 28 au 29 mai, & font partir tous les préſidens & les conſeillers des enquêtes & des requêtes, pour les lieux de leur exil ; on envoie, avec une eſcorte, l'abbé *Chauvelin* au mont Saint-Michel ; le préſident *Fremont du Mazi*, petit-fils d'un fameux partiſan, au château de *Ham*, en Picardie ; le préſident de *Moreau de Beſigni*, aux îles ſainte-Marguerite, & le conſeiller *Beze de Lys* à Pierre-en-ciſe.

70. Les préſidens & conſeillers des enquêtes & des requêtes ſont exilés.

On avait ménagé la grand'chambre, compoſée de perſonnages graves & mûrs, & dont pluſieurs avaient des penſions de la cour : s'étant raſſem-

71. La grand-chambre eſt tranſférée à Pontoiſe.

1753. blée, elle fut saisie du même esprit que les enquêtes, & dans cette séance la compagnie décréta quelques curés de prise-de-corps. Elle fut transférée à Pontoise le 17 mai : elle y persista dans les arrêtés du corps entier ; aucune cause particuliere ne se présenta ; elle ne s'occupa qu'à recevoir des dénonciations de refus de sacremens, & à rendre des décrets, dont le clergé triomphant se moquait.

72. Le roi érige une chambre des vacations, qui tient ses séances aux grands-Augustins.

L'exil du parlement laissait le plus grand vuide dans l'administration de la justice ; les affaires languissaient ; un grand nombre de plaideurs demandaient des juges à grands cris : Louis XV s'y détermina à la fin, à l'occasion des vacances du parlement. On érigea une chambre des vacations, composée de six conseillers d'état & de vingt-un maîtres des requêtes ; cette cour de justice tint ses séances aux grands-Augustins. Les usages ont une telle force sur l'esprit des hommes, que le roi, en érigeant cette chambre, de sa pleine puissance & autorité royale, ne se servit pas de sa puissance pour faire enregistrer cette érection dans son conseil d'état : on s'adressa au châtelet de Paris, qui se

ſignala en n'enregiſtrant point ; &, parmi les raiſons de ſon refus, il allégua que *Clotaire* premier & *Clotaire* II, avaient défendu que l'on derogeât aux anciennes ordonnances des Francs. La ſentence du châtelet fut caſſée, & en exécution des ordres du roi, une députation de la chambre des vacations ſe tranſporta au châtelet, enregiſtra elle-même ſa propre création ; & cette procédure inutile étant faite, le châtelet fit une proteſtation plus inutile encore. 1753.

La naiſſance de Marie-Joſeph, duc d'Aquitaine, qui ne vécut qu'un an, fit oublier pour quelque tems toutes ces diſputes, mais elles recommencerent bientôt.

Le tems preſcrit pour la tenue de la chambre des vacations étant expiré, la grand'chambre ſéante à *Pontoiſe* fut exilée à *Soiſſons*, & le roi créa une chambre de juſtice, compoſée de conſeillers d'état & de maîtres des requêtes, à laquelle toutes les affaires de la compétence du parlement furent attribuées : cette nouvelle modification du conſeil n'obtint pas la confiance générale ; les membres qui compoſaient ce tribunal s'aſſemblaient en

73. La grand-chambre eſt exilée à Soiſſons ; le roi crée une chambre de juſtice ſous le nom de chambre royale.

1753. riant, & plaiſantaient eux-mêmes de leurs arrêts.

Il arriva cependant une affaire ſérieuſe : un frippon ayant été condamné à être pendu par le châtelet, en appella à la chambre royale, qui confirma la ſentence. Le châtelet prétendit qu'on ne devait appeller qu'au parlement, & refuſa de faire pendre le coupable. Le rapporteur de cette cauſe, nommé *Milon*, fut mis à la Baſtille. Le châtelet ceſſa alors ſes fonctions, comme le parlement; il n'y eut plus aucune juſtice dans *Paris*.

Les parlemens de Toulouſe, d'Aix & de Rouen faiſaient auſſi des pourſuites contre ceux qui voulaient introduire les refus publics de ſacremens, & continuer d'exiger des billets de confeſſion : celles qui furent faites par le parlement de Rouen contre l'évêque d'*Evreux*, ayant été caſſées par arrêt du conſeil, le marquis de *Fougeres* ſe tranſporta par ordre du roi à Rouen, ſe fit repréſenter les regiſtres, & fit rayer en ſa préſence les arrêts & arrêtés de cette cour, qui arrêta de faire des remontrances.

Le châtelet de Paris n'était pas le ſeul tribunal qui refuſait de recon-

naître l'autorité de la chambre royale ; 1753.
la plupart des bailliages & des préſidiaux de province ſuivirent ſon exemple ; il fallut encore exiler. La confuſion augmentait chaque jour ; les ambaſſadeurs étrangers, témoins de ces déſordres, propoſaient, pour les faire ceſſer, d'adopter en France les uſages de leur pays : le miniſtre de Veniſe diſait qu'il fallait créer un ſénat, dans lequel la ſuprême puiſſance réſidât, & auquel aucun corps ne pût réſiſter ; celui d'Angleterre parlait d'une chambre des Communes ; l'ambaſſadeur d'Eſpagne conſeillait d'établir l'inquiſition en France. Les courtiſans parlaient ſuivant leurs affections particulieres ; les uns exhortaient le roi à la fermeté, ils repréſentaient les conſéquences qui réſulteraient pour l'état de laiſſer impunie la déſobéiſſance du parlement ; ils ne propoſaient rien moins que la ſuppreſſion de ce corps : les autres expoſaient au roi le danger de tenir exilé un tribunal dépoſitaire de la juſtice royale, & qui ſeul était en état de l'adminiſtrer ; un corps qui, dans le tems de la ligue & dans d'autres rencontres importantes, avait rendu les

1753. plus grands ſervices à l'état & à la maiſon royale ; un corps recommandable par ſa réſiſtance même, puiſqu'elle était la plus grande conviction de ſon zele pour la gloire du roi & le bien de la nation.

74. Rappel du parlement ; ſuppreſſion de la chambre royale.

On en vint aux négociations pour le rétabliſſement du parlement ; le garde des ſceaux fut chargé de cette négociation. La diſperſion des différentes colonies, c'eſt ainſi qu'on nommait les chambres diviſées & répandues en différentes provinces, fit traîner les pourparlers en longueur ; tout s'arrangea enfin à l'occaſion de la naiſſance de monſeigneur le duc de Berri, aujourd'hui Louis XVI, dont madame la dauphine accoucha à Verſailles le 23 août 1754.

Le premier préſident de *Maupeou*, eut une audience particuliere du roi à Compiegne, où tous les articles préliminaires de cette paix furent décidés Le monarque lui déclara qu'il allait faire lever leslettres de cachet, & que le parlement pouvait revenir à Paris, où l'on travaillerait à la reconciliation.

Le premier préſident donna auſſitôt avis à ſes confreres, qui arriverent à Paris : le roi voulut voir de

nouveau le premier préſident, avant la rentrée du parlement; il lui dit: « mon intention eſt, monſieur, que » mon parlement reprenne ſes fonc- » tions dans ma capitale. J'eſpere que » je n'aurai plus ſujet de me plaindre » de lui, & que la bonté avec la- » quelle je le traite le portera à rem- » plir ſes fonctions à l'avenir avec le » zele qu'il doit avoir pour mon ſer- » vice, & une prompte ſoumiſſion à » mes ordres ». 1753.

Ce magiſtrat fut préſenté à la reine: » j'éprouve une joie parfaite, *lui dit* » *cette princeſſe*, que le roi rétabliſſe » le parlement de Paris dans ſes an- » ciennes fonctions: j'ai pris beau- » coup de part à l'interruption qui y » était ſurvenue, & c'eſt avec ſatis- » faction que je vous aſſure de mon » eſtime pour cette compagnie ».

La chambre royale fut ſupprimée le 4 ſeptembre; le parlement rentra le jour ſuivant: il enregiſtra une déclaration du roi le 2 du même mois, qui, en anéantiſſant toutes les procédures commencées, impoſait un ſilence abſolu ſur les diſputes de religion, & chargeait le parlement d'y tenir la main.

1753. Le roi manda les cardinaux de la *Rochefoucault* & de *Soubiſe*, & les archevêques de Paris & de Narbonne, à Choiſi, & leur dit : « Je vous dé-
» fends toute réponſe à ce que je vais
» vous dire. Je veux la paix & la
» tranquillité dans mon royaume. Je
» vous ai impoſé ſilence ; ceux qui
» y contreviendront, ſeront punis
» ſuivant les loix & les ordon-
» nances ».

Fin du huitieme Livre.

VAI 15384401

Fautes à corriger au Tome IV.

Page 28, ligne 23, buerau, *lisez* bureau.
92, lig. 20, cee, *lisez* ces.
146, lig. 22, retira, *lisez* rendit.
151, lig. 18, marques. *lisez* marque.
153, lig. 19, qu'ils, *lisez* que.
319, lig. 7, la, *lisez* le.
322, lig. 10, connoiſſait, *lisez* connaiſſant.
383, lig. 29, cœurs *lisez* cours.

142·C16